



document de référence

“20
05”



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

1

PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. p. 3

Message du Président et du Directeur général	p. 4
Chiffres clés 2005	p. 6
Données boursières 2005	p. 8

2

GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE p. 13

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2006 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne	p. 14
Rapport des Commissaires aux comptes	p. 31
Rémunérations et mandats des mandataires sociaux	p. 32
Composition du Comité exécutif	p. 44

3

CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN 2005 p. 45

Historique	p. 46
L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	p. 47
Les faits marquants de l'année 2005	p. 48
Les métiers de Crédit Agricole S.A.	p. 50

4

RAPPORT DE GESTION p. 61

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A.	p.62
Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.	p.63
Tendances récentes et perspectives	p.94
Analyse des comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	p.99
Informations sociales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.	p.104

5

INFORMATIONS FINANCIÈRES p. 117

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006	p. 118
Informations financières consolidées au 31 décembre 2005 selon les normes IFRS avec données comparatives à normes constantes	p. 218
Informations sur les comptes individuels	p. 242

6

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 253

Renseignements concernant la Société	p. 254
Renseignements concernant le capital	p. 268
Renseignements complémentaires	p. 271
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 274
Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006	p. 277
Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes	p. 290
Table de concordance	p. 292

Document de référence 2005



Profil

Avec les Caisses régionales, qui forment ensemble la première banque française, le réseau LCL et les filiales spécialisées par métier, Crédit Agricole S.A. occupe des positions de premier plan en France et en Europe dans la banque de proximité et les métiers qui lui sont liés : le crédit à la consommation et autres services financiers spécialisés, la gestion d'actifs, la banque privée et l'assurance. En matière de banque de financement et d'investissement, sa filiale Calyon compte parmi les premiers acteurs européens, et son dispositif international lui permet d'accompagner ses grands clients dans le monde.

Fidèle à son engagement d'une croissance durable et rentable, Crédit Agricole S.A. se fixe aujourd'hui de nouveaux objectifs de création de valeur qui s'appuient sur un ambitieux programme visant à renforcer les positions de leader du groupe Crédit Agricole en France, et sur une croissance externe maîtrisée à l'international.

Dans le respect de son organisation décentralisée, le Groupe fonde son développement sur des valeurs partagées de cohésion, d'ouverture et de responsabilité.

Crédit Agricole S.A. emploie plus de 62 000 personnes. Sa capitalisation boursière, au 30 décembre 2005, atteint 40 milliards d'euros.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2006 sous le numéro D.06-0188, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1 | Présentation de Crédit Agricole S.A.

Message du Président et du Directeur général p. 4

Chiffres clés 2005 p. 6

Évolution du résultat	p. 6
Rentabilité des métiers	p. 6
Structure financière	p. 7
Notations des agences de rating	p. 7
Effectifs fin de période	p. 7

Données boursières 2005 p. 8

Données relatives à l'action	p. 8
Composition du capital au 31 décembre 2005	p. 8
L'action Crédit Agricole S.A.	p. 9
Agenda 2006 de la communication financière	p. 11
Contacts	p. 11

Message du Président et du Directeur général

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Au terme d'une année 2005 riche en avancées décisives pour nos développements futurs, nous voulons rendre hommage à l'implication de tous les collaborateurs du Groupe, et en particulier à l'action de Jean Laurent, Directeur général jusqu'en septembre. Sous sa direction, le Groupe a réussi deux transformations majeures, la cotation de Crédit Agricole S.A., puis le rachat et l'intégration du Crédit Lyonnais.

Intégration du Crédit Lyonnais : des objectifs atteints avec un an d'avance

2005 aura vu l'achèvement des opérations de restructuration interne consécutives à l'intégration réussie du Crédit Lyonnais. Les synergies réalisées dépassent les prévisions, et nos objectifs de retour sur investissement ont été atteints avec un an d'avance. Cette intégration représentait un véritable défi en termes de responsabilité sociale : sa réussite démontre la capacité de notre modèle décentralisé à intégrer des cultures dans une recherche de cohésion et d'ouverture.

Pleinement restructuré, le Groupe a pu développer l'interactivité entre ses filiales de production et de distribution, et créer une véritable dynamique commerciale chez ses deux grandes enseignes dans la banque de proximité en France, en prenant des initiatives majeures.

2005, une année de conquête et de développement...

Au plan commercial, en France, nous avons concrétisé notre stratégie de différenciation multimarques. Nouvelle identité pour le Crédit Lyonnais, nouveau positionnement marketing pour les Caisses régionales : les campagnes publicitaires ont obtenu des scores remarquables, et les résultats commerciaux sont d'ores et déjà tangibles.

Le dynamisme commercial a été vigoureux dans nos métiers spécialisés, en particulier le crédit à la consommation et la gestion d'actifs qui a enregistré une collecte record. Notre filiale de banque de financement et d'investissement, Calyon, pour sa première année de plein exercice dans sa configuration actuelle, a réalisé

des progressions, parmi les meilleures de son secteur, de ses revenus et de sa productivité. En outre, combinant les savoir-faire et les complémentarités de CAAM et de Calyon, nous avons créé CASAM qui produira de nouveaux produits structurés à destination de toutes nos clientèles ; ses débuts sont déjà très prometteurs.

Le développement s'est également accéléré hors de France : création de plate-forme industrielle en appui de notre politique de partenariat, à l'exemple de Nextra en Italie ; croissance externe, avec Meridian Bank en Serbie, Credilar au Portugal et CP Leasing en Tchéquie.

... qui s'achève sur des résultats records

Dans un environnement économique et financier favorable, nous avons tiré parti des positions de leader du Groupe, et de la diversité de ses activités de banque et de services financiers. Nos résultats sont ainsi le reflet d'une forte croissance de l'activité, en France et surtout à l'étranger, conjuguée à une bonne maîtrise des charges : le résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) progresse de 28,3 % et le résultat net part du Groupe s'établit à 3 891 millions d'euros, en hausse de 55,6 %. Ils traduisent aussi les très bonnes performances de tous nos métiers.

Des objectifs ambitieux à l'horizon 2008

Notre organisation ainsi stabilisée et cohérente, nous pouvions engager une nouvelle étape. C'est dans ce contexte qu'a été présenté, en décembre, notre plan de développement pour les trois ans à venir. Celui-ci vise d'une part à accélérer la croissance organique du Groupe en France où il occupe déjà la plupart des positions de leader, et d'autre part à développer sa dimension internationale.

Le début de l'année 2006 en a vu les premières réalisations concrètes avec l'acquisition en Égypte de la banque de détail Egyptian American Bank et la prise de contrôle des filiales de bancassurance vie et dommages du groupe BES au Portugal.

Ainsi, au terme de cette année 2005, conjuguant ambitions commerciales et puissance financière, le Groupe se situe pleinement sur la trajectoire qu'il s'est tracée.

Nos responsabilités au cœur de notre métier de banquier

Depuis l'origine, le Crédit Agricole s'est attaché au développement des territoires sur lesquels il est implanté. Parce qu'il fait partie des premiers dans le monde sur son secteur d'activités, notre Groupe a l'obligation et la responsabilité d'assumer son rang. Il aborde aujourd'hui de nouveaux territoires, dans un marché qui aura de plus en plus une dimension planétaire, en restant fidèle aux valeurs fortes issues de ses racines mutualistes. C'est ainsi que le Crédit Agricole sera un acteur majeur de l'évolution du métier de banquier pour répondre de manière adaptée et utile aux besoins futurs des citoyens européens.

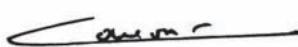
Grâce à son actionnariat majoritaire stable et pérenne, Crédit Agricole S.A. a les moyens et la volonté d'inscrire son action dans la durée. Alliant efficacité économique et responsabilité de long terme, nous pouvons ainsi œuvrer pour un développement utile. C'est le

sens de notre adhésion dès 2003 aux principes du Pacte mondial des Nations-Unies. Nos actions dans le domaine du développement durable s'inscrivent dans cette même dynamique, autant celles que mènent les Caisses régionales que, par exemple, la mise en pratique des principes Équateur dans nos financements de projets.

Notre responsabilité s'exerce aussi vis-à-vis de tous nos actionnaires. Nombreux sont ceux qui accompagnent depuis 4 ans le projet de croissance durable et rentable que nous leur avons proposé. Ils ont ainsi bénéficié d'une rentabilité moyenne annuelle proche de 17 %, depuis la cotation. C'est également dans ce cadre que nous proposons une hausse sensible du dividende, + 42 %.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'engage pour Crédit Agricole S.A. et pour le groupe Crédit Agricole tout entier. Nous mènerons ces développements, fidèles à notre vocation d'utilité envers nos clients, nos actionnaires, nos collaborateurs, et au-delà, nos régions et les territoires, dans un monde en constante évolution.

René Carron



Georges Pauget



Chiffres clés 2005

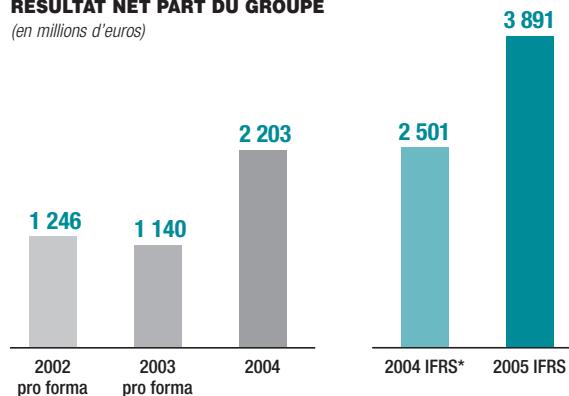
► Évolution du résultat

COMpte de RÉSULTAT RÉSUMé

(En millions d'euros)	2002 pro forma	2003 pro forma	2004	2004 IFRS*	2005 IFRS
Produit net bancaire	11 659	12 721	12 513	12 107	13 693
Résultat brut d'exploitation	2 959	3 832 **	3 761 **	3 528 **	4 527 **
Résultat net	1 421	1 493	2 507	2 798	4 249
Résultat net part du Groupe	1 246	1 140	2 203	2 501	3 891

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



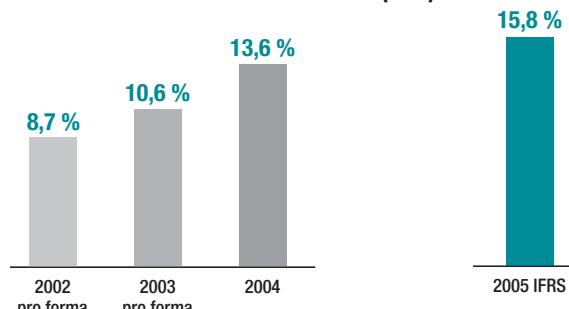
ACTIVITé

(En milliards d'euros)	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2004 IFRS*	31/12/2005 IFRS
Total du bilan	756,5	786,0	815,3	933,3	1 061,4
Prêts bruts	272,2	262,2	259,1	209,3	261,4
Ressources de la clientèle	374,7	388,3	406,2	391,0	416,5
Actifs gérés (en gestion d'actifs, assurances et banque privée)	343,5	379,8	406,7	406,7	562,7

* Les données 2004 en IFRS sont celles issues des données financières comparatives incluant les normes IAS 32 et IAS 39.

** Avant coûts liés au rapprochement.

RENTABILITé DES CAPITAUX PROPRES (ROE)



► Rentabilité des métiers

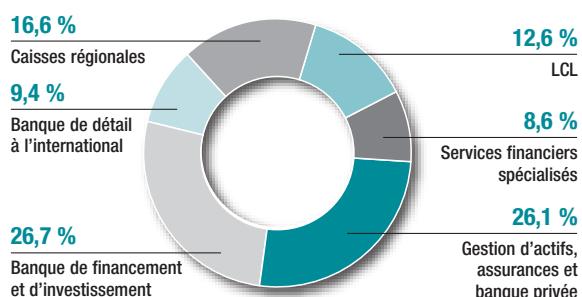
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE 2005

(en millions d'euros)



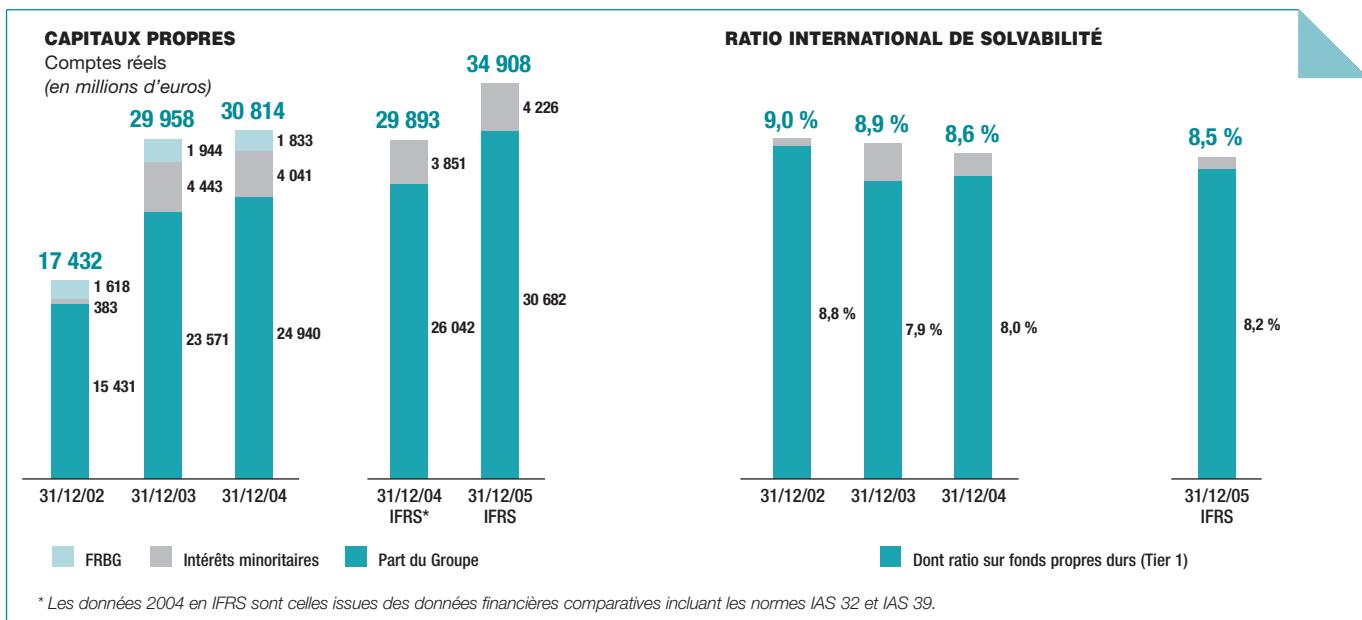
RÉSULTATS DES PÔLES

73 % issus des activités liées à la banque de proximité



En % du résultat net part du Groupe des métiers (hors gestion pour compte propre et divers).

► Structure financière

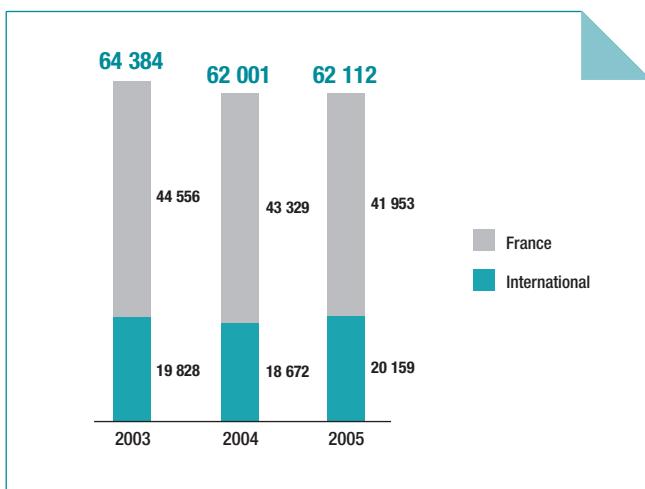


► Notations des agences de rating

NOTATION COURT TERME	
Moody's	P1
Standard and Poor's	A1+
FitchRatings	F1+
NOTATION LONG TERME	
Moody's	Aa2
Standard and Poor's	AA-
FitchRatings	AA

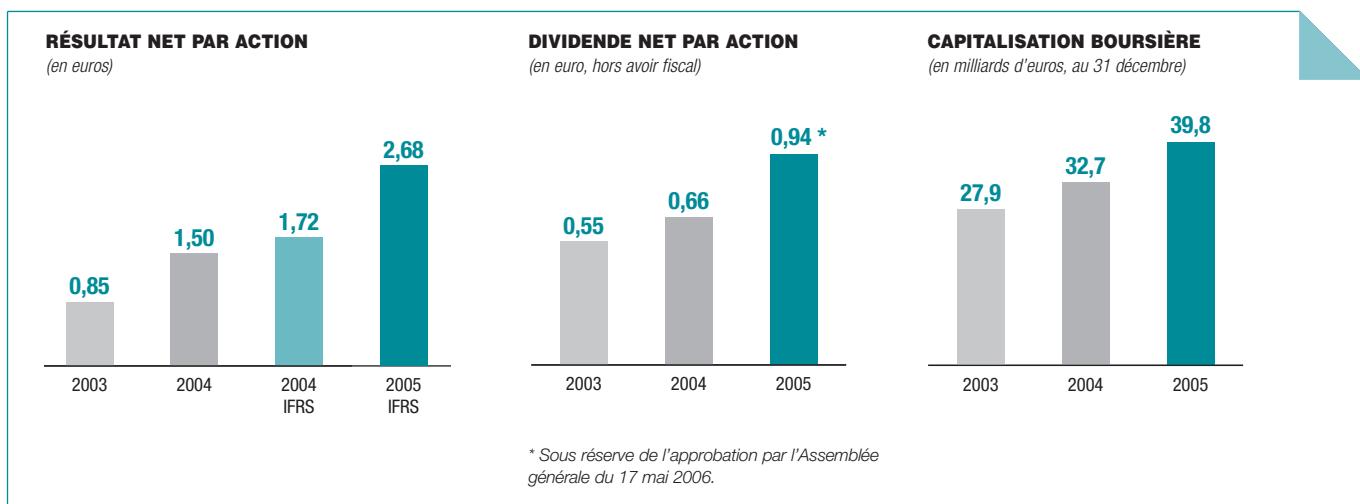
► Effectifs fin de période

(en unités de temps plein)



Données boursières 2005

► Données relatives à l'action



► Composition du capital au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, le capital social de Crédit Agricole S.A. se composait de 1 497 322 301 actions. L'augmentation de 23,8 millions du nombre d'actions sur l'année 2005 correspond à une émission de capital réservée aux salariés.

Ainsi, au 31 décembre 2005 et à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue la Boétie	819 541 855	54,73 %	55,71 %
Actions en autodétenzione - couverture d'options et engagement de rachat	26 312 207	1,76 %	-
Salariés (FCPE)	87 223 339	5,83 %	5,93 %
Investisseurs institutionnels	405 003 587	27,05%	27,53 %
Actionnaires individuels	159 241 313	10,63%	10,83 %
TOTAL	1 497 322 301	100,00 %	100,00 %

Toutes les actions sont entièrement libérées, de forme nominative ou au porteur au choix du titulaire, sous réserve des dispositions

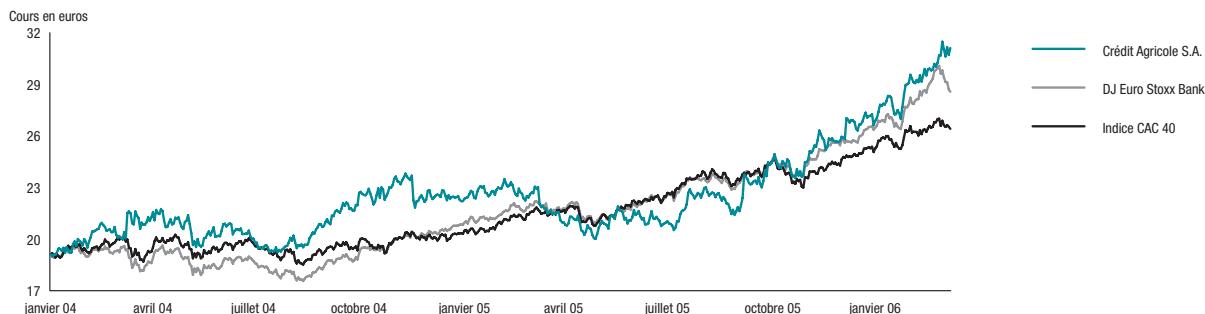
légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double, ni aucun droit à dividende majoré attaché à ces valeurs mobilières.

► L'action Crédit Agricole S.A.

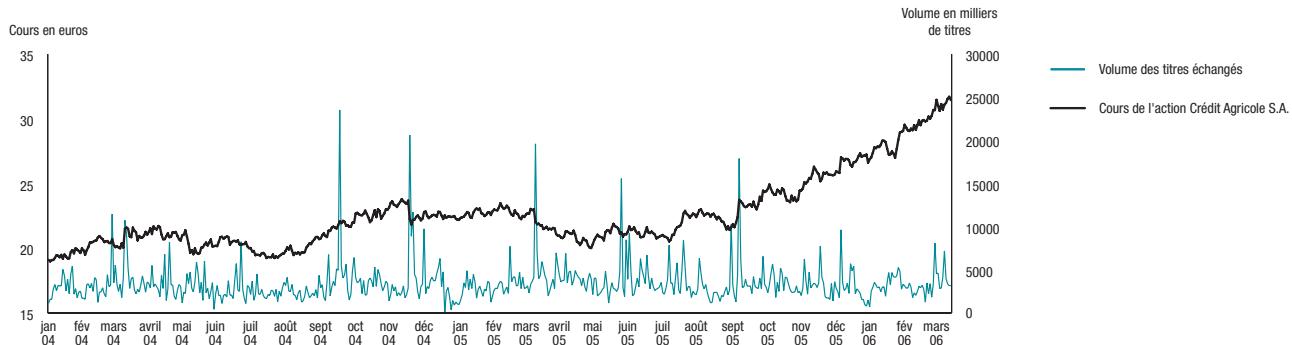
Évolution du cours de bourse

COURS DE L'ACTION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2004

Comparaison avec les indices DJ Euro Stoxx Bank et CAC 40 (indices recalculés sur la base du cours d'introduction de l'action Crédit Agricole S.A.).



Évolution du cours de l'action et du volume des titres échangés depuis le 1^{er} janvier 2004



Après une année 2004 où l'action Crédit Agricole S.A. a réalisé de très bonnes performances (12^e meilleure hausse parmi les valeurs du CAC 40 et sur performance de 10 points par rapport à l'indice CAC 40), l'année 2005 a également été positive pour l'action Crédit Agricole S.A. ; dans un contexte de marché relativement porteur, elle a clôturé à 26,61 € et affiché une hausse de 20 % sur l'année, légèrement inférieure à celle de l'indice CAC (+ 23 %). Le parcours boursier de l'action a évolué d'une façon très marquée sur l'année : sur le premier semestre, elle a sous performé l'indice CAC 40 d'environ 10 points alors que sur le second semestre elle sur performait l'indice de plus de 10 points. Le volume quotidien d'actions échangé s'est établi en moyenne à 3,6 millions

d'actions, soit une liquidité supérieure à celle observée en 2004. La capitalisation boursière s'élevait en fin d'année à 39,8 milliards d'euros, plaçant Crédit Agricole S.A. au 9^e rang de l'indice CAC 40.

Sur plus longue période, depuis l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., le 14 décembre 2001, le cours de l'action a progressé de 60 %, évolution qui se compare très favorablement à celle du CAC 40 (+ 9 %) et du DJ Euro Stoxx Bank (+ 39 %).

Le nombre total de titres échangés au cours de l'année 2005 a atteint 922,5 millions.

Le volume mensuel des titres échangés a évolué dans une fourchette de 60,2 à 100,8 millions de titres.

(en euros)	Cours le plus haut	Date	Cours le plus bas	Date	Cours de clôture moyen	Volume quotidien moyen échangé
1 ^{er} trimestre 2005	23,48	07/02/2005	20,97	31/03/2005	22,48	3 717 935
2 ^e trimestre 2005	21,89	19/05/2005	20,01	29/06/2005	21,03	3 908 232
3 ^e trimestre 2005	24,45	28/09/2005	20,52	07/10/2005	22,45	3 524 735
4 ^e trimestre 2005	27,34	22/12/2005	23,55	21/10/2005	25,47	3 207 887

Source : *Tradeforce*.

Indices boursiers

L'action Crédit Agricole S.A. est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, éligible au SRD (Service de règlement différé), groupe continu A, code ISIN : FR0000045072.

L'action Crédit Agricole S.A. fait désormais partie de 5 indices : CAC 40, DJ Euro Stoxx 50, DJ Euro Stoxx Banks, ASPI Eurozone et FTSE 4 Good. C'est en septembre 2005 que l'action Crédit Agricole S.A. a fait son entrée dans le FTSE 4 Good.

Données boursières

	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Capital social en nombre de titres	1 497 322 301	1 473 522 437	1 473 522 437
Capitalisation boursière (en milliards d'euros)	39,8	32,7	27,9
Bénéfice net par action (BNPA) (en euros)	2,68	1,50	0,85
Actif net par action (ANPA) (en euros)	19,55	16,27	15,45
Cours/ANPA	1,36	1,36	1,22
PER (cours/BNPA)	9,9	14,8	22,2
Cours extrêmes de l'année (en euros)			
Plus haut	27,34	23,80	18,95
Plus bas	20,01	18,98	12,65
Dernier	26,61	22,20	18,93

Dividende

Au titre de chacun des exercices 2001 à 2003, Crédit Agricole S.A. a distribué un dividende net par action de 0,55 € ; celui-ci a été porté à 0,66 € pour 2004.

Au titre de l'exercice 2005, le Conseil d'administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée générale le paiement d'un dividende net par action de 0,94 euro.

(en euro)	Au titre de l'année 2005	Au titre de l'année 2004	Au titre de l'année 2003
Dividende net/action	0,94	0,66 ⁽¹⁾	0,55
Dividende global	0,94	0,81 ⁽¹⁾	0,825

(1) Dont 0,30 euro d'acompte versé le 16 décembre 2004.

L'avoir fiscal pour les dividendes mis en distribution à compter du 1^{er} janvier 2005 a été supprimé.

Rentabilité pour l'actionnaire

Le tableau ci-dessous présente le rendement global d'un investissement réalisé par un actionnaire individuel en actions Crédit Agricole S.A.

Le calcul, fondé sur les cours de bourse au moment de l'investissement (introduction en bourse le 14 décembre 2001 ou début d'année dans les autres cas), prend en compte le réinvestissement des dividendes perçus (avoir fiscal compris). Les valorisations se font au cours de clôture du jour de l'investissement.

On considère que l'investisseur a pris part à l'augmentation de capital de fin octobre 2003 ; il est ainsi tenu compte du réinvestissement dans un nouveau titre au prix de 16,07 € pour onze titres anciens détenus. En 2004, il est tenu compte du réinvestissement de l'acompte sur dividende versé le 16 décembre. Tous les résultats sont donnés avant impact de la fiscalité.

Ainsi, à titre d'exemple, l'actionnaire ayant souscrit à l'entrée en bourse de Crédit Agricole S.A. et réinvesti les dividendes perçus en cours de période en actions Crédit Agricole S.A., aurait enregistré un rendement annualisé moyen, à la fin 2005, de 16,75 %.

Durée de détention de l'action

	Rentabilité brute cumulée	Rentabilité moyenne annualisée
1 exercice (2005)	21,11 %	21,11 %
2 exercices (2004-2005)	50,39 %	22,64 %
3 exercices (2003-2005)	100,65 %	26,13 %
4 exercices (2002-2005)	76,41 %	15,25 %
Depuis le 14 décembre 2001 ⁽¹⁾	87,08 %	16,75 %

(1) Introduction en bourse à 16,60 euros.

► Agenda 2006 de la communication financière

8 mars	Publication des résultats annuels 2005
17 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris
17 mai	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2006
6 septembre	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2006
15 novembre	Publication des résultats des 9 premiers mois 2006

► Contacts

Relations investisseurs

Denis Kleiber

Tél. : 01 43 23 26 78

Relations actionnaires individuels

N° vert : 0 800 000 777

www.credit-agricole-sa.fr

2

Gouvernance et contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2006 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne p. 14

Préparation et organisation des travaux du Conseil	p. 14
Procédures de contrôle interne	p. 22

Rapport des Commissaires aux comptes p. 31

Rémunérations et mandats des mandataires sociaux p. 32

Rémunération des mandataires sociaux	p. 32
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	p. 35

Composition du Comité exécutif p. 44

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2006 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

au titre de la loi 2003-706 de « sécurité financière » du 1^{er} août 2003 (Code de commerce, art. L. 225-37 ; Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3)

Exercice 2005

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Crédit Agricole S.A., portant notamment sur l'information comptable et financière.

L'obligation d'établissement du rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la loi de Sécurité financière, dont le champ d'application a été restreint par la loi aux seules personnes morales faisant appel public à l'épargne ⁽¹⁾, reste étendue dans le groupe Crédit Agricole à l'ensemble des Caisses régionales et aux principales filiales du Groupe, en tant que bonne pratique de contrôle interne.

Crédit Agricole S.A. dispose par conséquent d'une description homogène du fonctionnement des organes délibérants des entités du Groupe et d'une information complémentaire sur les procédures de contrôle interne de ces entités.

Le présent rapport a été finalisé sous mon autorité, en coordination avec les responsables de l'Inspection générale Groupe, de la Conformité-déontologie, de la Sécurité financière (lutte anti-blanchiment), des Finances Groupe, du Secrétariat général et du pôle Sécurité et continuité d'activités, sur la base de la documentation existante et des reportings disponibles en matière de contrôle interne et de risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Il a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. le 2 mars 2006 et au Conseil d'administration du 7 mars 2006.

(1) Loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie.

► Préparation et organisation des travaux du Conseil

1- Présentation du Conseil

Présentation générale

La composition du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a été significativement modifiée à l'occasion de l'introduction en Bourse de la société. Ceci s'est traduit, notamment, par l'ouverture du Conseil à des personnalités extérieures. Au 31 décembre 2005,

le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprend 21 administrateurs et un censeur, répartis comme suit :

18 administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires :

- 12 administrateurs ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- 1 administrateur Président de Caisse régionale représentant la SAS Rue La Boétie ;

- 4 administrateurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole ;
- 1 administrateur salarié de Caisse régionale.

1 administrateur désigné par arrêté conjoint des Ministres chargés des finances et de l'agriculture, conformément aux dispositions de la loi du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole devenue Crédit Agricole S.A.

2 administrateurs élus par les salariés du groupe Crédit Agricole S.A.

1 censeur, personnalité extérieure au Groupe, désigné par le Conseil d'administration.

Cette composition, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 62 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales, détient 55,7 % des droits de vote au 31 décembre 2005) d'assurer

une représentation significative aux Caisses régionales, reflétant la structure décentralisée du groupe Crédit Agricole.

Les administrateurs de Crédit Agricole S.A. Présidents ou Directeurs généraux de Caisses régionales de Crédit Agricole ont la qualité de dirigeants d'établissements de crédit.

Quatre postes sont attribués à des personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole, dont deux administrateurs exerçant ou ayant exercé des fonctions dans le domaine bancaire ou financier et deux dans d'autres domaines. L'un de ces administrateurs est de nationalité italienne : M. Corrado Passera, administrateur délégué de Banca Intesa⁽¹⁾.

Parmi ces personnalités extérieures figurent trois administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton (« Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », septembre 2002), étant observé que les recommandations du rapport Bouton concernent les sociétés dont l'actionnariat est dispersé et non celles qui disposent d'un actionnaire majoritaire unique identifié.

Administrateur indépendant	Fonction principale	Fonction à Crédit Agricole S.A.
M. Philippe CAMUS	Co-gérant de la SCA Lagardère	Président du Comité des rémunérations Membre du Comité d'audit et des risques
M. Xavier FONTANET	Président-Directeur général d'Essilor International	Président du Comité des nominations et de la gouvernance Membre du Comité stratégique
M. Daniel LEBÈGUE	Président de l'Institut Français des administrateurs	Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité des nominations et de la gouvernance

L'engagement des personnalités extérieures est très important au sein du Conseil. En particulier, trois personnalités extérieures assurent la présidence de Comités spécialisés (audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance). Le Président du Comité d'audit et des risques est devenu censeur à l'issue de l'Assemblée générale du 21 mai 2003, pour des raisons de limite d'âge. Le Conseil a décidé de le maintenir à la présidence dudit Comité, eu égard à sa qualité de personnalité indépendante, et afin d'assurer la continuité de sa mission. Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. assure la présidence du Comité des risques et comptes de LCL - le Crédit Lyonnais et du Comité d'audit de Calyon. Ce dispositif permet de disposer d'une vision globale de la situation des deux principales filiales de Crédit Agricole S.A.

Au cours de l'année 2005, la composition du Conseil a été affectée par les événements suivants :

- nomination, par l'Assemblée générale du 18 mai 2005, de M. Philippe Camus, personnalité extérieure au Groupe, en remplacement de M. Gérard Mestralle qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat, et de M. Alain David, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole, en remplacement de M. Jean Le Brun, atteint par la limite d'âge ;

• cooptation, par le Conseil d'administration, en novembre 2005, de M. Jean-Roger Drouet, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole, à la suite de la démission de M. Jean-Claude Pichon, Directeur général de Caisse régionale. La ratification de cette cooptation est soumise à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006 ;

• renouvellement, par arrêté en date du 1^{er} septembre 2005, du mandat d'administrateur de M. Jean-Michel Lemetayer, Président de la Fédération nationale des exploitants agricoles (FNSEA), représentant des Organisations professionnelles agricoles au sein du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

La durée du mandat des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est statutairement fixée à trois ans, un administrateur ne pouvant exercer plus de quatre mandats successifs.

Conformément à la pratique constante du Groupe, qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées à Crédit Agricole S.A. Cette dissociation a été confirmée par délibération du Conseil en date du 18 mars 2002, ainsi que le permet la loi NRE du 15 mai 2001.

(1) Au 31/12/2005, le groupe Crédit Agricole S.A. détient 16,8 % du capital de Banca Intesa (représentant 17,8 % des droits de vote).

Rôle et fonctionnement général du Conseil

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le règlement intérieur du Conseil d'administration, approuvé par ce dernier en 2004, définit les modalités de fonctionnement du Conseil et de la Direction générale de la société, en tenant compte de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, ainsi que de la mission d'organe central confiée à la société par le Code monétaire et financier. Il comprend cinq articles :

1- Organisation du Conseil d'administration.

Ce chapitre décrit :

- le rôle du Président du Conseil d'administration : « le Président dirige et organise les travaux du Conseil. Il convoque le Conseil et arrête l'ordre du jour des réunions » ;
- le rôle du Bureau du Conseil (composé du Président et des Vice-Présidents) : « le Bureau a pour mission générale de préparer les travaux du Conseil. Il se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative du Président » ;
- les Comités spécialisés constitués au sein du Conseil et dont ce dernier définit la mission, la composition ainsi que le règlement intérieur. Il s'agit du Comité stratégique, du Comité d'audit et des risques, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance.

2- Pouvoirs du Conseil d'administration

et du Directeur général :

- **les pouvoirs du Conseil d'administration** : outre les pouvoirs attribués par la loi, le Conseil « arrête, sur proposition du Président et du Directeur général, les orientations stratégiques du Groupe, approuve préalablement les projets d'investissements stratégiques, arrête les principes généraux en matière d'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole et confère au Directeur général les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. ».

Le Conseil « est régulièrement informé, par la Direction générale, des grands risques du Groupe et examine la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ». Le Conseil « prend en outre toutes décisions concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole et relevant de la mission d'organe central confiée à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier » ;

- **les pouvoirs du Directeur général** : le Directeur général « est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la société, qu'il représente vis-à-vis des tiers. Il doit toutefois obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour toute création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations en France ou à l'étranger d'un montant supérieur à 150 millions d'euros et pour tout investissement, de quelque nature que ce soit, d'un montant supérieur à 150 millions d'euros. Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer d'une opération répondant aux conditions susmentionnées,

le Directeur général peut, en accord avec le Président, prendre dans les domaines énumérés ci-dessus (c'est-à-dire dans les domaines relevant d'une décision du Conseil tels qu'indiqués au § « Les pouvoirs du Conseil » ci-dessus), toute décision conforme à l'intérêt de la société. Il en rend compte au prochain Conseil ».

3- Fonctionnement du Conseil.

« Le Conseil se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les intérêts de la société le nécessitent et au moins six fois par an. Le Directeur général ainsi que le ou les Directeurs généraux délégués participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative. Le Conseil peut nommer un ou plusieurs censeurs, qui participent aux réunions du Conseil, sans voix délibérative ».

« Les administrateurs concernés par une délibération du Conseil ne prennent pas part au vote ».

« Le Président et le Directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents ou informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission ». Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. La transmission de ces documents s'effectue en moyenne 4 jours avant chaque séance du Conseil.

Les membres du Conseil reçoivent toute information pertinente concernant la société, notamment les communiqués de presse qu'elle diffuse.

« À titre exceptionnel, le Conseil peut tenir sa réunion par visioconférence, à condition que trois administrateurs au moins soient physiquement réunis ». Conformément à la loi, la visioconférence est écartée pour les décisions suivantes : établissement des comptes annuels et du rapport de gestion, établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe.

4- Comités du Conseil

Quatre Comités ont été créés au sein du Conseil, dont les missions, décrites dans ce chapitre du règlement intérieur, sont rappelées dans la partie « Présentation des Comités » du présent rapport.

5- Charte de l'administrateur de Crédit Agricole S.A.

Cette charte, en cours d'élaboration, sera finalisée en 2006. Elle comprendra en particulier les règles déontologiques recommandées aux membres du Conseil, étant rappelé qu'une charte de déontologie, approuvée par le Conseil de Crédit Agricole S.A. en juillet 2003, a été diffusée au sein du groupe Crédit Agricole. Par ailleurs, les administrateurs déclarent toutes les opérations effectuées sur le titre Crédit Agricole S.A., dès lors que le cumul de ces opérations dépasse 5 000 euros au cours de l'année civile.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2005

Les membres du Conseil sont fortement impliqués dans les travaux du Conseil. Ainsi, le taux d'assiduité s'établit à 91 % en moyenne en 2005, dont 93 % pour les réunions initialement programmées et 88 % pour les séances exceptionnelles.

L'âge moyen des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est de 56,5 ans. Les statuts de la société prévoient une limite d'âge de 65 ans, à l'exception du Président dont la limite d'âge est fixée à 67 ans.

Le Conseil s'est réuni à 11 reprises en 2005, dont 4 fois à titre exceptionnel. Les principaux dossiers examinés par le Conseil ont concerné :

- le budget de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole S.A. pour l'exercice 2005 ;
- l'arrêté des comptes annuels et l'examen des comptes semestriels et trimestriels de Crédit Agricole S.A., du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole, après examen de ces comptes par le Comité d'audit et des risques, dont le Président du Comité a rendu compte au Conseil. Lors de chacun des arrêtés, le Conseil a également entendu les Commissaires aux comptes de la société, qui ont exposé les conclusions de leurs travaux, préalablement présentés au Comité d'audit et des risques ;
- le suivi de la mise en œuvre, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., à la demande de la Commission bancaire et de la Réserve fédérale américaine, du programme renforcé de contrôle de la Conformité de l'activité aux lois et règlements français et étrangers, notamment dans le domaine de la banque de financement et d'investissement. Le suivi de ce programme est assuré par le Comité d'audit et des risques, qui rend compte régulièrement au Conseil des travaux conduits et des dispositifs mis en place au sein du Groupe ;
- la présentation du rapport annuel de contrôle interne portant sur l'exercice 2004, établi sous la coordination de la Direction de l'Inspection générale Groupe et examiné préalablement par le Comité d'audit et des risques ;
- la mise en œuvre des nouvelles normes comptables IAS/IFRS et du dispositif Bâle II au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole, préalablement examinée par le Comité d'audit et des risques ;
- l'application du nouveau règlement 97-02 relatif au contrôle interne au sein des Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- le plan de développement du groupe Crédit Agricole S.A., qui fixe les objectifs stratégiques du Groupe pour la période 2006/2008, tant en France qu'à l'international, et auquel le Conseil d'administration a consacré deux séances, en novembre et décembre 2005 ;
- les opérations réalisées dans le cadre du développement du Groupe à l'étranger (acquisition de la majorité du capital de Nextra, en Italie, dans le domaine de la gestion d'actifs, prises de participations en Europe centrale, au Maroc et en Égypte, développement dans le domaine de l'assurance au Portugal), ainsi que l'accord avec les Caisses d'Épargne dans les métiers de titres ;

- les dernières opérations de restructuration internes au groupe Crédit Agricole S.A. à la suite de l'acquisition du Crédit Lyonnais, en particulier, dans les domaines de l'affacturage et de l'assurance dommages.

Le Conseil d'administration a pris acte, en juillet 2005, de la démission de M. Jean Laurent de ses fonctions de Directeur général à compter du 12 septembre 2005 et a, sur proposition du Président et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité des nominations et de la gouvernance, désigné M. Georges Pauget, Directeur général délégué en charge du Crédit Lyonnais et des pôles Caisses régionales, Assurances et Banque Privée du groupe Crédit Agricole S.A., en qualité de Directeur général, à compter du 12 septembre 2005. Le Conseil a également, sur proposition du Comité des rémunérations, fixé les conditions de départ de M. Jean Laurent ainsi que les conditions de rémunération (fixe et variable) de M. Georges Pauget à compter de sa prise de fonctions.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé en 2005, pour la première fois, à une évaluation de son fonctionnement. Cette évaluation a été pilotée par le Comité des nominations et de la gouvernance avec l'aide d'un cabinet extérieur et du Secrétariat du Conseil de Crédit Agricole S.A., assuré par le Secrétariat général de la société. Ce cabinet a réalisé des entretiens avec chacun des membres du Conseil (administrateurs et censeur), sur la base d'un questionnaire adressé à l'avance à ceux-ci et validé par le Comité des nominations et de la gouvernance.

À la suite de cette évaluation, un rapport de synthèse des observations recueillies et des recommandations a été établi par le cabinet extérieur et présenté successivement au Comité des nominations et de la gouvernance puis au Conseil d'administration, qui a consacré une séance exceptionnelle à ce dossier. Au cours de cette même séance, le Conseil a approuvé un certain nombre de mesures visant à améliorer son fonctionnement, en particulier en ce qui concerne :

- la présentation des dossiers soumis au Conseil et leur délai de transmission aux administrateurs ;
- le déroulement des séances du Conseil ;
- l'organisation des travaux du Conseil selon une programmation faisant une large place aux sujets jugés comme prioritaires ;
- l'information des administrateurs sur les décisions prises par le Directeur général dans le cadre de sa délégation ;
- le fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil et la restitution au Conseil de leurs travaux.

CONVENTIONS « RÉGLEMENTÉES » ET « DÉCLARABLES »

Conventions réglementées

En 2005, le Conseil a autorisé les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Conformément aux dispositions légales, les administrateurs concernés par ces conventions n'ont pas pris part au vote et les conventions conclues en 2005 ont été transmises aux Commissaires aux comptes, qui présenteront leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

En application des dispositions de la loi du 26 juillet 2005 « pour la confiance et la modernisation de l'économie », qui prévoit la soumission à la procédure des conventions réglementées des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des dirigeants sociaux, le Conseil a déclaré au titre des conventions réglementées les dispositions relatives à la cessation des fonctions de Directeur général de M. Jean Laurent.

Conventions dites « déclarables »

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués au Conseil d'administration, qui en a informé les Commissaires aux comptes.

2 - Présentation des Comités

Quatre Comités ont été mis en place au sein du Conseil d'administration : Comité d'audit et des risques, Comité stratégique, Comité des rémunérations, Comité des nominations et de la gouvernance.

Les membres des Comités sont nommés par le Conseil, sur proposition du Président. Les membres des Comités sont désignés pour la durée de leur mandat au sein du Conseil. Le Conseil peut mettre fin à tout moment aux fonctions d'un membre d'un Comité. De même, un membre d'un Comité peut à tout moment renoncer à ses fonctions. Tous les membres des Comités, ainsi que toute personne participant aux réunions des Comités, sont soumis aux obligations du secret professionnel.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques a été créé en juillet 2002. Au 31 décembre 2005, il se compose de 7 membres, dont 6 administrateurs et un censeur :

M. Moulard (censeur, Président du Comité), personnalité indépendante ;
 M. Camus, administrateur indépendant ;
 M. Dieval, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
 M. Gobin, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
 M. Kerfriden, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;

M. Lebègue, administrateur indépendant ;

M. Mary, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole.

La composition du Comité a été complétée, en 2005, par la nomination de M. Camus en qualité de membre, après son élection en tant qu'administrateur par l'Assemblée générale de mai 2005.

Participant aux réunions du Comité d'audit et des risques le Directeur finances et risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la Conformité-Déontologie.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration.

Le Comité a pour principales missions :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A. ;
- d'étudier les changements et adaptations des principes comptables utilisés pour l'établissement de ces comptes ;
- d'examiner l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ;
- d'émettre un avis sur les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.

À la suite de la mise en place du programme renforcé de contrôle de la Conformité, les missions du Comité ont été étendues au suivi de la mise en œuvre de ce programme. À ce titre, le Comité veille à la qualité des procédures permettant d'assurer la Conformité de l'activité du Groupe avec les lois et règlements français et étrangers, notamment dans le domaine de la banque de financement et d'investissement.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à 7 reprises en 2005, dont deux séances exceptionnelles.

Le taux d'assiduité des membres du Comité s'établit à 76,2 % en moyenne. Le programme des travaux du Comité au cours de l'année 2005 a porté sur les sujets suivants :

- l'examen, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. À cette occasion, le Comité procède à l'audition des Commissaires aux comptes de la société ;
- l'examen du rapport annuel et du rapport semestriel de contrôle interne ;
- examen du rapport du Président à l'Assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne ;
- la revue des risques et des provisions à chacun des arrêtés comptables. Le Comité a en outre décidé de procéder, à partir du second semestre 2005 et lors de chacune de ses réunions, à l'examen d'un secteur d'activité, afin d'examiner les positions du groupe Crédit Agricole S.A. ou du groupe Crédit Agricole ainsi que les risques liés aux différentes activités. À ce titre, ont été examinés en 2005 les secteurs des télécommunications, de l'automobile, de l'aéronautique et l'agroalimentaire ;
- une séance du Comité a été consacrée à la présentation des risques relatifs aux métiers de la gestion d'actifs ;

- les normes IAS/IFRS et leur application au sein du groupe Crédit Agricole ;
- les principales conclusions des missions d'audit conduites par l'Inspection générale Groupe au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- le suivi de la mise en place du programme renforcé de contrôle de la Conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Ce programme a continué à faire l'objet d'un suivi lors de chaque séance du Comité, auquel a également été présenté le rapport annuel du dispositif de Conformité-Déontologie.

Le dispositif repose sur trois lignes métier (Conformité-Déontologie, juridique, sécurité financière), un Comité de management de la Conformité, présidé par le Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., membre du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A., et un dispositif de procédures approuvées par la Commission bancaire et la Réserve fédérale américaine, largement diffusées au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le dispositif prévoit notamment l'organisation de la remontée des dysfonctionnements éventuellement constatés au sein du Groupe. Les dysfonctionnements examinés par le Comité de management de la Conformité sont portés à la connaissance du Comité d'audit et des risques et le Président du Comité informe le Conseil, le cas échéant, des dysfonctionnements les plus importants.

Enfin, le dispositif comporte d'importantes actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs. Ce programme, qui a fait l'objet d'une présentation au Comité, a concerné plus de 50 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. sur l'ensemble de l'année 2005.

- ▶ l'organisation de la sécurité dans le groupe Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole : sécurité informatique, plans de continuité d'Activités, sécurité physique ;
- ▶ le Comité d'audit a également eu connaissance de la procédure disciplinaire engagée par la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCAMIP) à l'encontre de Predica, filiale d'assurance vie de Crédit Agricole S.A. Ce dossier a également été examiné par le Conseil.

Le Président du Comité d'audit a rendu compte au Conseil des travaux de chacune des séances du Comité. Il lui a également rendu compte des travaux qu'il a conduits, en tant que Président, entre les séances du Comité.

En outre, chaque séance du Comité donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est diffusé à l'ensemble des administrateurs.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été créé en juillet 2002. Au 31 décembre 2005, il se compose de 4 membres :

M. Camus (Président du Comité), administrateur indépendant ;
 M. Sander, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
 M. Bru, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
 M. Pargade, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole.

La composition du Comité a été modifiée en 2005, avec la nomination de M. Camus en tant que Président du Comité (il a succédé à cette fonction à M. Mestrallet).

Le Directeur des ressources humaines Groupe, membre du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A., participe aux réunions du Comité des rémunérations.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'établir des propositions relatives, notamment, à la rémunération du Président du Conseil, à la rémunération fixe et variable, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués, au montant de l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires et à la répartition de cette enveloppe entre les membres du Conseil, aux modalités de mise en œuvre des plans de souscription ou d'achat d'actions décidés par l'Assemblée générale.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à 3 reprises en 2005. Le taux d'assiduité des membres s'établit à 100 %. Les travaux du Comité au cours de l'année 2005 ont porté sur les sujets suivants :

POUR PROPOSITION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- rémunération fixe (au titre de l'année 2005) et variable (fixation du niveau de la rémunération variable au titre de l'année 2004 et des critères de détermination de la rémunération variable au titre de l'année 2005) des mandataires sociaux (Directeur général et Directeurs généraux délégués), en référence aux pratiques du marché. Ces propositions ont été validées par le Conseil en mars 2005 ;
- rémunération du Président de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2005, arrêtée par le Conseil en mars 2005 ;
- modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole, examinées par le Comité préalablement à la présentation au Conseil de mars 2005 des résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2005 ;
- jetons de présence : enveloppe au titre de l'année 2005 (proposition à l'Assemblée générale arrêtée par le Conseil en mars 2005) puis proposition de répartition entre les membres du Conseil (proposition approuvée par le Conseil en juillet 2005) ;
- propositions relatives à la cessation de fonctions de M. Jean Laurent en qualité de Directeur général de Crédit Agricole S.A. (fixation du niveau de rémunération variable, conditions de départ) et fixation de la rémunération fixe et des principes de détermination de la rémunération variable de M. Georges Pauget en qualité de Directeur général de Crédit Agricole S.A., à compter de sa prise de fonctions, le 12 septembre 2005. Ces propositions ont été approuvées par le Conseil en juillet 2005 ;
- attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. à des salariés nouvellement recrutés du groupe Crédit Agricole S.A.

AUTRES DOSSIERS EXAMINÉS PAR LE COMITÉ

- le Comité a eu connaissance de l'évolution, après examen des pratiques du marché, du dispositif de garantie de retraite des cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole S.A. (applicable aux mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A., Directeur général et Directeurs généraux délégués), qui s'est traduite par un plafonnement de cette garantie de retraite ;
- examen des pratiques du marché relatives aux rémunérations dans la Banque de financement et d'investissement, la Gestion d'actifs et la Banque privée,
- enfin, le Comité a eu connaissance des grandes lignes du projet de gestion commune des cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole, élaboré dans le cadre du plan de développement du groupe Crédit Agricole S.A. et qui devrait être finalisé dans le courant de l'année 2006.

Le Président du Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité dans chacune de ses réunions et présenté les propositions de ce dernier sur les sujets recensés ci-dessus.

Comité stratégique

Le Comité stratégique a été créé en décembre 2003 et a commencé ses travaux en 2004. Au 31 décembre 2005, il se compose de 5 membres :

- M. Carron (Président du Comité), Président du Conseil de Crédit Agricole S.A. et Président de Caisse régionale ;
- M. Sander, Vice-Président du Conseil, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Couturier, Vice-Président du Conseil, Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Dupuy, Vice-Président du Conseil, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Fontanet, administrateur indépendant.

La composition du Comité a été affectée, à la fin de l'année 2005, par la démission de ses fonctions d'administrateur de M. Jean-Claude Pichon, Directeur général de Caisse régionale, à compter du 16 novembre. M. Pichon a participé à toutes les réunions du Comité stratégique organisées au cours de l'année 2005.

Participant aux réunions du Comité stratégique le Directeur général de Crédit Agricole S.A., le Secrétaire général ainsi que le Directeur de la stratégie et du développement de Crédit Agricole S.A.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe dans ses différents métiers, en France et à l'international. À ce titre, le Comité examine notamment les projets de croissance

externe ou d'investissement à caractère stratégique. Le Comité rend compte au Conseil de ses travaux. Il se réunit, en règle générale, trois à quatre fois par an, à l'initiative de son président. D'autres réunions peuvent être organisées, lorsque l'actualité le requiert.

Le Comité stratégique s'est réuni à 5 reprises en 2005, dont 4 séances programmées à l'avance et une séance exceptionnelle. Le taux d'assiduité moyen des membres s'établit à 97 %. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné :

- l'analyse approfondie de l'activité et des perspectives stratégiques du Groupe dans ses différents métiers et dans les différentes zones géographiques où il est présent. À ce titre, le Comité a examiné en 2005 les positions du Groupe dans les métiers de l'assurance en France (assurance-vie et assurance dommages), de la Banque privée en France et à l'international, ainsi que ses positions en Asie et dans la zone Afrique ;
- l'évolution de certaines participations stratégiques du Groupe, en Grèce et au Portugal ;
- le projet d'acquisition de la majorité du capital de Nextra, en Italie, dans le domaine de la gestion d'actifs, le projet d'acquisition d'un établissement bancaire en Serbie et le projet d'offre sur un établissement en Égypte, préalablement à leur approbation par le Conseil ;
- un point d'étape sur le déroulement du plan « Crescendo » de LCL - Le Crédit Lyonnais ;
- enfin, le Comité stratégique a consacré deux séances, en octobre et novembre 2005, au plan de développement du groupe Crédit Agricole S.A. qui a été approuvé par le Conseil dans sa séance du mois de décembre 2005.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil des travaux de celui-ci, après chacune de ses réunions.

Comité des nominations et de la gouvernance

Le Comité des nominations et de la gouvernance a été créé en novembre 2004 et a tenu sa première réunion en janvier 2005. Au 31 décembre 2005, il se compose de 6 membres :

- M. Fontanet (Président du Comité), administrateur indépendant ;
- M. Carron, Président du Conseil d'administration et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Couturier, Vice-Président du Conseil et Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Sander, Vice-Président du Conseil et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Dupuy, Vice-Président du Conseil et Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M. Lebègue, administrateur indépendant.

Participant en tant que de besoin aux réunions du Comité des nominations et de la gouvernance le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et le Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour missions :

- de faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs et censeurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole, étant rappelé que les candidats aux fonctions d'administrateur ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole sont proposés au Conseil d'administration par l'intermédiaire de la holding de contrôle de Crédit Agricole S.A., en application du protocole d'accord préalable à la cotation de Crédit Agricole S.A., signé entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., dont les dispositions figurent dans le document de référence du 22 octobre 2001 enregistré par la Commission des opérations de bourse sous le numéro R-01-453 ;
- pour les mandataires sociaux :
 - ▶ d'émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'administration pour la nomination du Directeur général, conformément au règlement intérieur du Conseil, et sur les propositions du Directeur général pour la nomination des Directeurs généraux délégués, conformément au règlement intérieur du Conseil ;
 - ▶ s'agissant de la succession des mandataires sociaux, le Comité veille à la mise en place d'une procédure de préparation de plans de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;
- de piloter le processus d'évaluation du Conseil d'administration. À ce titre, il propose, en tant que de besoin, une actualisation des règles de gouvernance de Crédit Agricole S.A. (règlement intérieur du Conseil et des Comités spécialisés du Conseil...).

Les membres du Comité des nominations et de la gouvernance n'ont perçu en 2005 aucune rémunération au titre de cette fonction.

Le Comité des nominations, qui a débuté ses travaux en janvier 2005, s'est réuni à trois reprises. Le taux d'assiduité moyen des membres s'établit à 94 %. Les travaux du Comité en 2005 ont porté sur les sujets suivants :

- le Conseil ayant décidé le lancement d'un processus d'évaluation de son fonctionnement, le Comité des nominations et de la gouvernance a piloté cette évaluation, avec l'aide d'un consultant extérieur. Il a ainsi consacré sa première réunion au choix du consultant, après l'appel d'offre lancé à la fin de l'année 2004.

Les conclusions de l'évaluation ont été présentées au Comité par le consultant externe au mois de juillet 2005, accompagnées de recommandations. Le Comité a consacré une nouvelle séance, en septembre 2005, à l'examen des propositions d'amélioration du fonctionnement du Conseil, qui ont été validées par celui-ci au cours de sa séance du 18 octobre ;

- à la suite de la décision de M. Mestrallet de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur, le Comité a proposé la nomination d'un administrateur extérieur pour lui succéder. Cette proposition a été approuvée par le Conseil, dans sa séance du mois de mars 2005, et soumise à l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2005.

Par ailleurs, le Comité des nominations et de la gouvernance s'est réuni, à titre exceptionnel, au mois de juillet 2005, en vue d'émettre un avis sur la proposition du Président du Conseil d'administration de procéder à la nomination de M. Georges Pauget en qualité de Directeur général de Crédit Agricole S.A., à la suite de la décision de M. Jean Laurent de démissionner de ses fonctions à compter du 12 septembre 2005. Cet avis a été porté à la connaissance du Conseil dans sa séance du 19 juillet 2005.

3 - Présentation des limitations que le Conseil d'administration apporte au pouvoir du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Crédit Agricole S.A. et pour représenter la Banque vis-à-vis des tiers. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Les limitations apportées par le Conseil au pouvoir du Directeur général sont décrites dans la partie « Rôle et fonctionnement général du Conseil ».

► Procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole S.A. s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement françaises ou étrangères englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques, quels que soient leur statut et leur implantation géographique (compagnies d'assurances, filiales de prise de participations, GIE - moyens de paiement -, sociétés de gestion, services aux émetteurs...).

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités du Groupe.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices...).

Il est rappelé que le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre des normes et principes rappelés ci-dessous, est déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole.

1- Références en matière de contrôle interne

Cette définition et les principes d'organisation qui en découlent sont conformes aux dispositions du Code monétaire et financier⁽²⁾, au règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière⁽³⁾ et aux recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes externes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) et à la gestion financière, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales : Mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 (arrêté du 31 mars 2005) relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement au sein des Caisses régionales ;
- corps de « notes de procédure », applicables à Crédit Agricole S.A., entreprise mère et le cas échéant à ses filiales, portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise d'une part, les risques d'autre part.

Ces notes de procédures comportent notamment les références suivantes :

- directive 98-07 du 23 décembre 1998 relative au contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- note de procédure 2004-15 de septembre 2004 relative aux principes et aux modalités d'organisation de la fonction Audit-Inspection au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- note de procédure 2005-06 portant application des règles de sécurité financière au sein du groupe Crédit Agricole S.A. : prévention du blanchiment, lutte contre le financement du terrorisme, fraude externe, gestion des embargos, gel des avoirs (qui annule et remplace la note de procédure 2001-21 du 13 décembre 2001 et son addendum 2002-38).

(2) Article L. 511-41.

(3) Relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, pris en application de l'article précédent, homologué le 11 mars 1997 et modifié par arrêté du ministre des finances du 31 mars 2005.

Elles ont été complétées, à compter du deuxième semestre 2004, par un ensemble de notes de procédures adoptées dans le cadre du programme renforcé de contrôle de la Conformité aux lois et règlements (Programme « Fides », décrit plus loin). Au cours de l'exercice 2005, une note de procédure relative à la « détection, remontée et correction des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques » (2005-07) a notamment été diffusée et mise en œuvre.

Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, en tant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

2 - Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisse régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques), de taux d'intérêt et de liquidité ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, structuré entre :
 - ▶ contrôles permanents de 1^{er} degré, réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes, intégrés dans le traitement

des opérations, et de 2^e degré, exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de 1^{er} degré,

- ▶ contrôles périodiques (3^e degré) réalisés par l'Inspection générale Groupe et les services d'audit - Inspection des filiales et des Caisse régionales.

Les contrôles permanents reposent en particulier sur des dispositifs spécifiques, portant sur la sécurité des systèmes d'information et la continuité d'activités, la prévention du blanchiment de capitaux, le respect des normes déontologiques et sur le renforcement de l'encadrement des prestations essentielles externalisées.

L'ensemble de ces dispositifs concourent à la promotion d'une culture de contrôle interne.

Pilotage du dispositif

L'exercice 2005 constitue une période de transition en matière de pilotage des dispositifs de contrôle interne, eu égard à la réorganisation des fonctions de contrôle rendue nécessaire par les évolutions réglementaires.

En effet, conformément à la réglementation précédemment en vigueur, un « responsable du contrôle interne » (RCI), directement rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A., avait été désigné le 1^{er} octobre 1997, en charge de veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Compte tenu de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 de l'arrêté du ministre des finances du 31 mars 2005, modifiant le règlement 97-02, un responsable du contrôle permanent, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., en charge de la Direction des risques et des contrôles permanents, a été désigné le 17 novembre 2005. De même, un responsable du contrôle périodique, en charge de l'Inspection générale Groupe, à l'exclusion de toute autre fonction, a été désigné en date du 5 décembre 2005.

Ces deux responsables sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, le responsable de la Conformité-Déontologie est rattaché au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., membre du Comité exécutif. Ces trois responsables conservent un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Afin d'assurer la coordination des trois fonctions de contrôle (contrôle périodique, contrôle permanent, contrôle de la Conformité), la création d'un Comité de contrôle interne Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., a été décidée.

Dans ces conditions, l'exercice 2006 sera notamment consacré au déploiement de la nouvelle organisation, à la mise en place du Comité de contrôle interne et à l'approfondissement des dispositifs et des outils dévolus aux contrôles permanents, impliquant l'actualisation du cadre procédural.

EN CE QUI CONCERNE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET SES FILIALES

Les différentes fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne, en particulier au sein de Comités spécialisés : Comité des risques Groupe, Comité des normes et méthodologies, Comité de trésorerie et de gestion Actif/Passif... Ainsi, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :

- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit, financiers et opérationnels par la Direction des risques Groupe (DRG), désormais Direction des risques et des contrôles permanents ;
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par la Direction de la gestion financière (FIN) ;
- la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la comptabilité et de la consolidation (DCC) ;
- la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction du budget, du contrôle de gestion et des participations (BCP) ;
- la normalisation et le déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités par le pôle Sécurité et continuité d'activités (SCA) ;
- le respect des normes déontologiques et le contrôle du risque de non-conformité par la Direction Conformité-Déontologie (DDC) ;
- la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs, par la ligne métier Sécurité financière ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, semestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A., chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants dédiés à chaque ligne métier.

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les effectifs dédiés aux fonctions de contrôle au cours de l'exercice 2005 représentent un total de près de 1 013 personnes en équivalent plein-temps (hors collaborateurs des Caisses régionales) :

- pilotage des dispositifs de contrôle interne : 24 ;
- Conformité-Déontologie et Sécurité financière : 432 ;
- Audit-Inspection : 557.

Ces effectifs ne comprennent pas les effectifs dédiés aux autres fonctions de contrôle permanent intégrées à la ligne métier Risques.

EN CE QUI CONCERNE LES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-dessus est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales, composé de cadres de direction et de responsables du contrôle interne des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A.

Fin 2005, le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales a émis des recommandations relatives à la mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 (arrêté du 31 mars 2005), portant sur la nouvelle architecture des fonctions de contrôle, le renforcement du contrôle de la Conformité et l'encadrement des prestations essentielles externalisées. Ces recommandations, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., ont été transmises à chaque Caisse régionale par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en matière de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent à l'Inspection générale Groupe de rencontrer tous les responsables du contrôle interne et d'audit des Caisses régionales, notamment au moyen de rencontres régionales, deux fois par an en moyenne.

Rôle du Conseil d'administration⁽⁴⁾

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Il a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il est régulièrement informé de l'activité et des résultats du contrôle interne et dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. a rendu compte au Conseil du 16 novembre 2005 de la présentation au Comité du rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2005.

⁽⁴⁾ Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie « Préparation et organisation des travaux du Conseil » du présent rapport.

À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2005 aura été présenté au Comité d'audit et des risques du 25 avril 2006 et transmis à bonne date à la Commission bancaire et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Comité d'audit et des risques⁽⁵⁾

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et notamment sur la qualité du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent, y compris comptable et financier, et au contrôle de la Conformité.

À ce titre, un rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2005 lui a été présenté par le responsable du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. lors de sa séance du 9 novembre 2005. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2005 lui sera présenté lors de sa séance du 25 avril 2006.

Le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne

⁽⁵⁾ Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Comité d'audit et des risques sont détaillées dans la partie « Préparation et organisation des travaux du Conseil » du présent rapport.

permettrait d'identifier et des mesures correctrices proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3 - Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres...) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le rapport de gestion et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la gouvernance et le pilotage de la sécurité et des plans de continuité d'activités ont été adaptés aux évolutions du périmètre d'activité. Les dispositifs de contrôle animés par le pôle Sécurité et continuité d'activités et pilotés par le Comité de sécurité Groupe permettent un suivi rapproché des projets. Les plans de contournement en cas d'indisponibilité des immeubles sont dans un état d'avancement satisfaisant.

En ce qui concerne les plans de secours informatiques, la réorganisation du groupe Crédit Agricole S.A. consécutive à l'intégration du Crédit Lyonnais conduit à installer des sites de secours supplémentaires dont la montée en charge se fait progressivement. La sécurité physique et la sécurité des systèmes d'informations sont régulièrement contrôlées, et les mesures correctives suivies de manière continue. À Crédit Agricole S.A., un scénario de situation extrême pour l'informatique fait l'objet de tests deux fois par an.

La sécurité des services de banque en ligne, par Internet, est renforcée grâce au déploiement de mesures permettant une gestion de crise plus rapide et une réduction des tentatives de fraude, en resserrant les contrôles effectués par les programmes informatiques. La politique d'authentification du Crédit Agricole fait, par ailleurs, l'objet d'études attentives.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A., filiales, Caisses régionales), le pilotage unique de la sécurité des systèmes d'informations et des plans de continuité d'activités est instauré. L'interpénétration et la collaboration des différents systèmes exigent en effet homogénéité, cohérence et interopérabilité. C'est ainsi qu'une mission de coordination des plans de continuité se met en place.

Les scénarios de crises extrêmes, dont la lutte contre la pandémie de grippe aviaire, sont étudiés et pilotés au niveau national, et conduisent à la mise en place d'une Cellule Nationale de pilotage des crises et d'une direction de crise unique.

En ce qui concerne les Caisses régionales, les infrastructures communes (réseau IRIS et ses composants) et les serveurs Web font l'objet de contrôles et d'études destinés à optimiser leur gouvernance, à renforcer leur sécurité et à concentrer la maîtrise d'œuvre et la responsabilité.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité financière : prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, respect des embargos et des obligations de gel des avoirs

La prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit Agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse régionale et de chaque filiale et succursale sont désignés un ou plusieurs correspondants du service du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie chargé du traitement, du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin).

Le dispositif central de prévention du blanchiment dispose de compétences élargies couvrant l'ensemble du groupe Crédit Agricole. C'est ainsi que toutes recommandations utiles ont été faites ou rappelées, aux Caisses régionales, aux filiales et succursales, en France et à l'étranger, pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

En outre, Crédit Agricole S.A. et l'ensemble des filiales ont mis en œuvre depuis le 2 juillet 2004 un ensemble de procédures visant au renforcement du respect de la Conformité (Fides), largement diffusées en 2005. Dans ce cadre, la ligne métier Sécurité financière a particulièrement en charge la mise en place et le suivi des normes en matière d'identification et de connaissance des clients.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité juridique opérationnelle, la vérification ultime du respect de la Conformité des dispositifs aux obligations légales

et réglementaires relevant des unités d'audit-inspection et de l'Inspection générale Groupe.

Les actions de renforcement des dispositifs de prévention du blanchiment ont pris en compte les évolutions législatives et réglementaires récentes ainsi que les recommandations des autorités de tutelle, ce qui s'est traduit par un approfondissement et une mise à jour du cadre procédural.

Ainsi en 2005, plusieurs notes de procédures ont opéré une synthèse des normes, directives et règles applicables dans les composantes du groupe Crédit Agricole S.A., adaptées aux différentes entités françaises et étrangères.

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme, des obligations de gel des avoirs et de respect des embargos, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre au sein du Groupe en application de la réglementation européenne, des décrets du gouvernement français ainsi que des réglementations des autres pays dans lesquels le Groupe et ses clients exercent des activités.

À ce titre, la ligne métier Sécurité financière a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales).

Dans ce cadre, un dispositif de filtrage centralisé de flux internationaux en temps réel a été étendu aux Caisses régionales sur la plate-forme Swift de Paris, ainsi qu'à la plate-forme de Londres pour l'Europe, celle de New York pour les Amériques et celle de Singapour pour l'Asie. Cette extension se poursuivra en 2006.

Par ailleurs, un projet d'implantation d'outils de profilage et de monitoring des comptes clients, tant pour la banque de détail du Groupe que pour la banque de financement et d'investissement a été conduit courant 2005, la finalisation du projet devant aboutir début 2006 par le choix et l'implantation des outils.

Organisation de la Conformité-Déontologie

Les fonctions Conformité-Déontologie sont déployées chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées fin 2005 par environ 261 personnes - en équivalent plein-temps - au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (hors périmètre Caisses régionales).

Le Responsable Conformité-Déontologie de Crédit Agricole S.A., rattaché au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité-Déontologie des filiales de Crédit Agricole S.A. et veille « à la cohésion et au bon fonctionnement » des dispositifs déontologiques des Caisses régionales.

La fonction du responsable Conformité-Déontologie Groupe comprend l'élaboration des règles internes de bonne conduite, relatives notamment au respect des réglementations de marché,

leur diffusion et le contrôle de leur observation. Ces règles mettent l'accent sur la primauté de l'intérêt du client, l'intégrité des marchés financiers, le comportement du personnel, la prévention des conflits d'intérêts, la limitation de la circulation indue de l'information, la commercialisation des produits, la connaissance des dysfonctionnements et les contrôles de Conformité.

Les missions des responsables Conformité-Déontologie sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique et fonctionnel et recouvrent :

- l'assistance aux responsables d'activités dans l'évaluation des risques de non-respect de dispositions législatives, réglementaires, de règles déontologiques ou de normes professionnelles, et du risque de réputation ;
- l'identification des dispositions pratiques nécessaires au respect des règles de bonne conduite édictées par les règlements ;
- l'établissement des recueils des dispositions pratiques que les entités du groupe Crédit Agricole S.A. et leurs collaborateurs se doivent de respecter ;
- la diffusion de ces règles et instructions aux collaborateurs pour l'application des règles de bonne conduite aux cas particuliers qu'ils rencontrent ;
- le contrôle du respect des règles, soit directement, soit en délégant cette mission à d'autres personnes, bien identifiées, dans le cadre des dispositifs de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction Conformité-Déontologie est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, l'Autorité des marchés financiers).

Dans le cadre des engagements pris à la suite de la décision de la Commission bancaire du 24 juillet 2003, à « *l'Order to Cease and Desist* » de la Réserve fédérale des États-Unis et au « *Joint Order and Decision* » de la Commission bancaire et de la Réserve fédérale, le déploiement du programme renforcé de contrôle de la Conformité aux lois et règlements français et étrangers, baptisé Fides dans le groupe Crédit Agricole S.A., s'est poursuivi au cours de l'année 2005.

Le programme Fides a pour objectifs :

- le renforcement des procédures de connaissance du client ;
- le contrôle des nouvelles activités et produits ;
- l'encadrement centralisé des opérations en capital ;
- la remontée des dysfonctionnements ;
- le renforcement de la surveillance des opérations et des flux de clientèle.

En 2005, les filiales de Crédit Agricole S.A. ont adapté et mis en œuvre leurs propres procédures Fides Groupe et 50 000 personnes ont été formées dans le groupe Crédit Agricole S.A. pour renforcer la sensibilisation des collaborateurs au respect des lois et des règlements et l'acquisition de comportements adaptés.

Le Comité de management de la Conformité, présidé par le Secrétaire général de Crédit Agricole S.A. a assuré le suivi du

déroulement du programme Fides. Réuni mensuellement, ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices suite aux dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance.

Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

RÔLES ET RESPONSABITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction des finances Groupe sont définies par une note de procédure, actualisée au mois d'octobre 2005.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction finances d'un métier et ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur des finances Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier, la direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction des finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la comptabilité, le contrôle de gestion, la communication financière.

LA FONCTION COMPTABLE

La fonction comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, et l'information sectorielle du groupe Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée par la fonction communication financière. Pour répondre à cette mission, la fonction comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture

du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

LA FONCTION DE CONTRÔLE DE GESTION

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction contrôle de gestion Groupe définit les règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation, cohérence des outils de mesure de rentabilité), établit et chiffre le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A. Pour répondre à cet objectif, la fonction contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

LA FONCTION COMMUNICATION FINANCIÈRE

La fonction communication financière et relations investisseurs de Crédit Agricole S.A. assure la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels et à la presse, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur des finances Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats du groupe Crédit Agricole S.A. et fournit toute information générale sur le Groupe, permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE TRAITEMENT

DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central, en application de l'article 643 du Code rural ancien.

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

DONNÉES COMPTABLES

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre de la préparation du Groupe à la transition IFRS, les entités du Groupe ont poursuivi les adaptations fonctionnelles et techniques pour élaborer l'information comptable IFRS, transmise à la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A.

DONNÉES DE GESTION

Les données de gestion sont issues de la fonction Contrôle de gestion de la Direction des finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Chaque métier et/ou filiale transmet à Crédit Agricole S.A. ses informations de gestion après réconciliation préalable avec les soldes intermédiaires de gestion comptables du métier ou de la filiale.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR, l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publie respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées au regard du règlement européen n° 809/2004 : informations historiques, données pro-forma, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles sont issues l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul afin de faciliter une meilleure compréhension des investisseurs ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui implique une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE

PERMANENT COMPTABLE

La fonction de contrôle permanent comptable, créée en 2004 au sein de la Direction de la comptabilité a en charge trois missions essentielles :

- normalisation du contenu et des modalités d'exercice de la fonction ;
- évaluation de l'organisation et du fonctionnement des processus de production et de contrôle de l'information publiée ;
- coordination avec le dispositif d'audit externe des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

En 2005, l'activité a été notamment consacrée à la coordination de l'audit externe de la transition du groupe Crédit Agricole S.A. aux normes IFRS : démarche de validation des options IFRS retenues par le Groupe, appréciation de la mise en œuvre du dispositif de production de l'information IFRS dans les entités.

La méthodologie d'évaluation du contrôle permanent comptable a été formalisée en 2005. Le recensement des facteurs de risques et des dispositifs de couverture associés a permis la réalisation de matrices de risques pour les principaux processus comptables. Cette démarche sera déployée plus largement en 2006 au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

En 2005, des travaux de redéfinition de l'organisation du contrôle permanent comptable des Caisses régionales ont été engagés dans le cadre du Comité plénier de contrôle interne, en conformité avec le nouveau règlement 97-02. Ces travaux seront complétés en 2006 par la rédaction des procédures de fonctionnement du contrôle permanent comptable du groupe Crédit Agricole S.A.

À compter de l'exercice 2006, conformément aux choix d'organisation du contrôle permanent du groupe Crédit Agricole S.A., la fonction de contrôle permanent de l'information comptable et financière, au même titre que les autres fonctions de contrôle permanent spécialisées, sera rattachée hiérarchiquement à la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur des finances Groupe.

PÔLES MÉTIERS CRÉDIT BAIL ET ASSURANCES DE PERSONNES

En ce qui concerne le pôle métier crédit-bail, les insuffisances du dispositif de contrôle interne comptable qui avaient été mises en évidence lors de l'exercice précédent font l'objet d'un plan d'action dont le déroulement se poursuit de façon satisfaisante. À ce sujet, les conclusions de la mission d'inspection de la Commission bancaire, intervenue en 2005, sont attendues courant 2006.

En ce qui concerne l'assurance de personnes, Predica a introduit une procédure d'appel devant le Conseil d'État d'une décision émanant de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutualités (ex-CCAMIP) relative, pour l'essentiel, aux contrats à taux garantis. Aucun élément significatif n'est intervenu en 2005 dans la procédure en cours.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. leurs observations relatives à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole : elle conduit en effet ses missions de vérification à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies au regard des assurances raisonnables et permanentes que ce dispositif apporte en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature, à procéder à une évaluation des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable. Au cours de l'exercice 2005, les missions de vérifications sur pièces et sur place de l'Inspection générale Groupe ont porté sur diverses unités et entités du Groupe et notamment sur le dispositif de contrôle du risque de non-conformité (déploiement du Programme FIDES dans les filiales de Crédit Agricole S.A., notamment dans les entités exerçant leurs activités États-Unis et en Suisse), ainsi que sur la préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio de solvabilité international (« Bâle II »).

L'Inspection générale Groupe s'est assurée, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe - auxquels participent la Direction générale et l'audit interne de chaque entité - du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte

maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Sous la responsabilité de l'Inspection générale Groupe, la ligne métier Audit-Inspection assure un pilotage central de la fonction audit-inspection sur l'ensemble des filiales, Calyon et LCL compris, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et développer des pôles d'expertise communs.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales, sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal. L'organisation mise en place s'est accompagnée d'un renforcement des moyens de pilotage des unités d'audit des filiales, de supervision des missions d'inspection (audit informatique, comptabilité) et des fonctions supports et méthodologie.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dont j'assure la présidence, le Comité d'audit et des risques, ainsi que le Directeur général du fait de ses responsabilités propres, sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, des axes de progrès constatés en la matière, ainsi que de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Le dispositif et les procédures de contrôle interne font l'objet d'une adaptation permanente, pour répondre aux évolutions de la réglementation, des activités et des risques encourus par la société.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment au moyen du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, du rapport de gestion, mais aussi par des reportings réguliers d'activité et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A.

René CARRON

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Crédit Agricole S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Hautefeuille

Barbier Frinault & Autres

Ernst & Young

Valérie Meeus

Rémunérations et mandats des mandataires sociaux

► Rémunération des mandataires sociaux

Conseil d'administration

Les montants perçus par les membres du Conseil de Crédit Agricole S.A. en 2005 au titre de leur mandat à Crédit Agricole S.A. ou dans les filiales du Groupe (Calyon, LCL) sont les suivants :

JETONS DE PRÉSENCE 2005

(montants en euros)	Crédit Agricole S.A.	Calyon	LCL	Total
Administrateurs élus par l'Assemblée générale				
René Carron	15 000			15 000
Jean-Marie Sander	35 500	18 000	10 000	63 500
Yves Couturier	32 500	18 000	10 000	60 500
Noël Dupuy	32 500		10 000	42 500
Pierre Bru	25 500	19 000		44 500
Philippe Camus ⁽¹⁾	16 500			16 500
Alain David ⁽¹⁾	12 500			12 500
Alain Diéval	34 000			34 000
Jean-Roger Drouet ⁽²⁾				0
Xavier Fontanet	26 000			26 000
Carole Giraud	25 000			25 000
Roger Gobin	31 500	15 000		46 500
Pierre Kerfriden	29 500		10 000	39 500
Daniel Lebègue	31 500			31 500
Jean Le Brun ⁽³⁾	10 000			10 000
Bernard Mary	30 000			30 000
Gérard Mestralliet ⁽³⁾	12 500			12 500
Michel Michaut	25 000			25 000
Jean-Pierre Pargade	28 000			28 000
Corrado Passera	10 000			10 000
Jean-Claude Pichon ⁽⁴⁾	32 500			32 500
Membres élus par les salariés				
Henri Corbel	25 000			25 000
Michel Guermeur	25 000			25 000
Membre représentant les organisations professionnelles				
Jean-Michel Lemetayer	20 000			20 000
Censeur				
Henri Moulard	35 000	30 000	25 000	90 000

(1) À partir de mai 2005.

(2) Nommé administrateur en novembre 2005.

(3) Jusqu'en mai 2005.

(4) Jusqu'en novembre 2005.

L'enveloppe de jetons de présence approuvée par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2005 s'est élevée à 670 000 euros. Le versement des jetons de présence par Crédit Agricole S.A. a été effectué selon les modalités suivantes, identiques à celles retenues l'exercice précédent :

- les séances du Conseil donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 2 500 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 000 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions ;
- le Président du Conseil ne perçoit des jetons qu'en qualité de Président du Comité stratégique. Sa rémunération au titre de sa fonction de Président du Conseil (précisée ci-après dans la partie « Président, Directeur général et Directeurs généraux délégués ») est fixée par ce dernier, sur proposition du Comité des rémunérations ;

- les Présidents du Comité d'audit et des risques, du Comité stratégique et du Comité des rémunérations perçoivent des jetons supplémentaires : jeton forfaitaire annuel respectivement de 15 000 euros pour le Comité d'audit et des risques et le Comité stratégique, et de 10 000 euros pour le Comité des rémunérations ;
- les membres des Comités perçoivent des jetons supplémentaires à raison de 1 500 euros par séance pour le Comité d'audit et des risques et le Comité stratégique et de 1 000 euros par séance pour le Comité des rémunérations. Ces jetons sont alloués en fonction de la participation effective aux réunions desdits Comités ;
- le Président et les membres du Comité des nominations et de la gouvernance n'ont perçu en 2005 aucun jeton de présence au titre de leur participation à ce Comité.

Président, Directeur général et Directeurs généraux délégués

Mandataires sociaux (montants en euros)	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence versés par les sociétés du Groupe	Avantages ⁽²⁾		Stocks options ⁽³⁾ Plans en cours		
	Fixe	Variable		Plan	Nombre	Prix d'exercice		
René Carron Président de Crédit Agricole S.A.	282 600		15 000 ⁽⁴⁾	139 200	-			
Jean Laurent ⁽⁵⁾ Directeur général jusqu'au 12/09/2005	650 000	700 000	48 000 ⁽⁶⁾	542 700	-			
Georges Pauget Directeur général depuis le 12/09/2005	495 500	405 000	18 000 ⁽⁷⁾	212 900	2003 2004	40 164 70 000	14,59 20,48	
Édouard Esparbès Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. Directeur général de Calyon	600 000	500 000	8 000 ⁽⁸⁾	254 500	2004	70 000	20,48	

(1) La rémunération fixe correspond aux salaires versés en 2005 et la part variable aux bonus versés en 2005 au titre de l'exercice 2004.

(2) Les avantages sont constitués de la valorisation de l'avantage né de la mise à disposition d'un logement et au versement par la société de sommes destinées à financer les départs à la retraite.

(3) MM. Carron et Laurent n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au titre des différents plans mis en place.

(4) Au titre de son mandat de Président du Comité stratégique de Crédit Agricole S.A.

(5) Le mandat de Directeur général de M. Laurent s'est achevé le 12 septembre 2005, date à laquelle il a été nommé Conseiller auprès du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

(6) Au titre de sa fonction de Président de Calyon et de LCL.

(7) Au titre de son mandat d'administrateur de Calyon.

(8) Au titre de son mandat d'administrateur de LCL.

Le Président

La rémunération fixe du Président est composée d'un salaire fixe auquel vient s'ajouter une prime spécifique destinée au financement de sa retraite.

Sa rémunération fixe de l'année 2005 s'élève à 282 600 euros, le montant des avantages que constituent la valorisation de l'avantage logement et la prime destinée au financement de sa retraite atteint 139 200 euros.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a arrêté la structure et le niveau des rémunérations du Directeur général de Crédit Agricole S.A. et du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. en charge de LCL et des pôles Assurances et banque privée, sur proposition du Comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration de Calyon a arrêté la structure et le niveau de la rémunération du Directeur général de Calyon, également Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

La rémunération comprend une part fixe et une part variable :

- la part fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ;
- la part variable, plafonnée, comprend elle-même deux éléments :
 - ▶ le premier repose sur des indicateurs de performance financière du Groupe ou des pôles métiers sous la responsabilité des intéressés (notamment résultat net part du Groupe, le bénéfice net par action),
 - ▶ le second est fondé sur une appréciation qualitative établie à partir d'objectifs prédéfinis.

RÉMUNÉRATIONS FIXES 2005

La rémunération annuelle de M. Laurent, dont le mandat de Directeur général de Crédit Agricole S.A. s'est achevé le 12 septembre 2005, a été fixée, sur décision du Conseil d'administration du 8 mars 2005, à 650 000 euros.

La rémunération de l'année 2005 de M. Pauget, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué en charge du Crédit Lyonnais et des pôles Assurances et banque privée, a été fixée à 450 000 euros sur décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 8 mars 2005.

À l'occasion de sa nomination en qualité de Directeur général de Crédit Agricole S.A., à compter du 12 septembre 2005, sa rémunération fixe annuelle a été portée à 600 000 euros.

La rémunération fixe de M. Esparbès, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et Directeur général de Calyon, a été fixée à 600 000 euros pour l'année 2005.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PERÇUES EN 2005 AU TITRE DE 2004

- La rémunération variable 2004 de M. Laurent, versée en 2005 au titre de ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A., a été arrêtée par le Conseil d'administration du 8 mars 2005, sur la base des propositions du Comité des rémunérations du 18 février 2004. Le montant du bonus était fixé en valeur cible à 80 % d'une assiette composée du salaire fixe (600 000 euros) et de l'avantage logement valorisé à 200 000 euros, le bonus maximum pouvant atteindre 100 % de cette assiette.

Compte tenu du niveau atteint des indicateurs financiers pondérés à 30 % (bénéfice net par action et évolution du cours de l'action) et des appréciations, pondérées à 70 %, portées sur le déroulement de l'intégration du Crédit Lyonnais, le montant du bonus a été fixé à 700 000 euros ;

- La rémunération variable de M. Pauget a été fixée par le Conseil d'administration du 8 mars 2005, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. en charge du Crédit Lyonnais et des pôles Assurances et banque privée, et selon les principes et critères proposés par le Comité des rémunérations du 18 février 2004.

Le montant du bonus était fixé en valeur cible à 60 % d'une assiette composée du salaire fixe (350 000 euros) et de l'avantage logement valorisé à 100 000 euros, le bonus maximum pouvant atteindre 90 % de cette assiette.

Compte tenu du niveau atteint des indicateurs financiers pondérés à 30 % (bénéfice net par action et résultats des pôles placés sous sa responsabilité) et des appréciations, pondérées à 70 %, sur le fonctionnement des pôles métiers dont il avait la charge et sur la mise en place du plan de réorganisation et de développement du Crédit Lyonnais, le taux maximum a été retenu, conduisant à un bonus à 405 000 euros ;

- La rémunération variable de M. Esparbès, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et Directeur général de Calyon, s'est élevée au titre de l'année 2004, à 500 000 euros, niveau garanti pour la première année dans ses fonctions.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués bénéficient du système de retraite complémentaire non individualisable mis en place pour les principaux dirigeants du Groupe. Le bénéfice des droits à ce régime est acquis seulement si les bénéficiaires poursuivent leur carrière dans le Groupe jusqu'à leur départ à la retraite.

Il s'agit d'un régime de type différentiel qui vient parfaire les pensions de retraites des régimes généraux et des régimes complémentaires obligatoires acquises tout au long de la carrière dans le Groupe ou en dehors du groupe Crédit Agricole.

Le provisionnement est établi chaque année de manière globale (sans calcul individualisé propre aux mandataires sociaux), sur la base de profils établis en fonction des caractéristiques des bénéficiaires (âge moyen, niveau moyen de rémunération, carrière type pour reconstituer les droits à la retraite des régimes généraux).

► Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues *	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
René Carron CRCAM des SAVOIE 4, avenue du Pré Félin - BP 200 - 74942 Annecy-Le-Vieux Détient 4 400 actions	20/05/1999	2008	Président du Conseil Président du Comité stratégique et membre du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de la CRCAM des Savoie Vice-Président de la FNCA Administrateur - Vice-Président de Banca Intesa Membre du Conseil de surveillance de Lagardère Administrateur de Suez Administrateur SACAM et SACAM Participations Vice-Président de CNMCCA Représentant permanent Crédit Agricole S.A. à la Fondation de France Administrateur à la Fondation du Crédit Agricole Pays de France Administrateur Crédit Agricole Solidarité et Développement Administrateur SCICAM Membre du Comité de directeur et Gérant de l'ADICAM Membre du Comité de direction à GECAM Président de la CICA	Maire de la Commune de Yenne Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo (jusqu'en juin 2005) Conseiller de la Banque de France de la Savoie Administrateur de Crédit Agricole Indosuez – 2000 à 2003 Administrateur du Crédit Lyonnais – 2002 à 2003 Administrateur du Fonds Coopération Crédit Agricole Mutuel (L1901) jusqu'en 2003 Président de la FNCA- 06/07/2000 au 30/04/2003 et Membre de droit de l'Association des Présidents Président de la SAS Rue La Boétie – jusqu'en 2003 Président de la Caisse locale de Yenne jusqu'en 2004 Conseiller général, Membre de la Commission permanente du Conseil général de la Savoie Président du GIE GECAM jusqu'en 2004 Administrateur de la société Rue Impériale jusqu'en 2004 Administrateur de la SAS SAPACAM Administrateur de Sofinco jusqu'en 2004
Jean-Marie Sander CRCAM d'ALSACE-VOSGES 1, place de la Gare - BP 440 - 67008 Strasbourg Cedex Détient 14 635 actions	20/05/1999	2006	Vice-Président du Conseil (représentant de la SAS Rue La Boétie) Membre du Comité stratégique, du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM d'Alsace-Vosges Président de la FNCA Président de la SAS Rue La Boétie Vice-Président de la SAS SACAM Développement Administrateur de LCL et de Calyon Président de la CNMCCA Président du Conseil économique et social d'Alsace. Président de la SACAM Participations (SAS à capital variable) depuis le 30/04/2003 Président du Comité de direction du GECAM (GIE) depuis le 30/04/2003 Membre du Conseil d'administration de la SACAM depuis le 07/09/2000 Membre du Conseil d'administration de la SCICAM (société civile immobilière) depuis le 07/09/2000 Représentant légal, dans les sociétés suivantes, de la SAS SACAM Participations, Président desdites sociétés : SAS SEGUR, SAS MIROMESNIL, SAS SACAM SANTEFFI, SAS SACAM ASSURANCE CAUTION, SAS SACAM PLEINCHAMP, SAS SACAM EXPANSION, SAS SACAM FIRECA, SAS SACAM PROGICA, GIE CIRECAM	Administrateur de Predica représentant permanent de Crédit Agricole S.A. (jusqu'en avril 2004), SAPACAM SA (jusqu'au 27/06/2002), SAS SAPACAM (jusqu'au 30/12/2003)

* Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues *	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Yves Couturier CRCAM SUD RHONE ALPES 15-17, rue Paul Claudel - 38100 Grenoble Détient 5 974 actions	29/11/2001	2007	Vice-Président du Conseil Membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance	Directeur général de la CRCAM Sud Rhône-Alpes Secrétaire général de la FNCA Président de la SAS SACAM Développement, administrateur et représentant permanent Administrateur de LCL et de Calyon Membre du Conseil d'administration de SCICAM Administrateur de SACAM Participations Membre du Conseil des associés de la SAS Ariane Crédit Représentant légal du gérant CR SRA : Sarl SIMCAD, SNC Foncière du Vivarais, SCI du Vivarais, SCI Hautes Faventines, SCI 3 Rivières, SCI Le Grand Bleu, SCI Actipole et SCI Guerlande Un.	Administrateur de Predica représentant permanent de SACAM (jusqu'en avril 2004) Administrateur de SAPACAM SA (jusqu'en juin 2006) Membre du Comité de direction du GIE Pratica (jusqu'en 03/2005)
Noël Dupuy CRCAM TOURaine ET POITOU Boulevard Winston Churchill - 37041 Tours Cedex Détient 844 actions	21/05/2003	2006	Vice-Président du Conseil Membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de la CRCAM de la Touraine et du Poitou Vice-Président de la FNCA. Vice-Président de la Caisse locale de la Vallée de l'Indre. Administrateur de LCL Administrateur de Sofipar, SAPACAM, SACAM, SCI CAM, Crédit Agricole Titres Administrateur de Predica, représentant Crédit Agricole S.A. Membre du Conseil de surveillance Eurazeo Administrateur d'IDIA Participations	Néant
Pierre Bru CRCAM NORD MIDI PYRÉNÉES 219, avenue François Verdier - 81000 Albi Détient 257 actions	25/05/2000	2007	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM Nord Midi Pyrénées Président de Sodagri Administrateur de Calyon. Administrateur Inforsud Gestion, Chabriac, SCICAM, SACAM et SACAM Participations, Idia Participations, Sofipar Administrateur de la Caisse locale de Pont de Salars Président à l'Institut Universitaire Technologique de Rodez, à la SAS N.M.P Développement, gérant G.F.A. du Pont des Rives, et GAEC Recoules d'Arques Censeur Grand Sud Ouest Capital	Président CR Quercy Rouergue (CR absorbée par CR Nord Midi Pyrénées en mai 2004) Président-Directeur général d'Inforsud Gestion (jusqu'en décembre 2004) Président de : la Commission nationale de négociation et de la Commission des relations sociales à la F.N.C.A. (jusqu'en 12/2004) AGRICA (de 01/1999 à 12/2000) Vice-Président de l'Association des Présidents de Caisses régionales (jusqu'en avril 2001) Administrateur Société des Caves de Roquefort (jusqu'en 2003) Administrateur CAMARCA et C.R.C.C.A. (Caisse de Retraite Complémentaire du Crédit Agricole)

* Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues *	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Philippe Camus LAGARDÈRE 4, rue de Presbourg - 75116 Paris Détient 1 364 actions	18/05/2005	2008	Administrateur Président du Comité des rémunérations Membre du Comité d'audit et des risques	Co-gérant de Lagardère SCA Vice-Président, Directeur général délégué de la Sté ARJIL commanditée – Arco (SA) Représentant permanent de Lagardère SCA au Conseil d'administration de Hachette SA Représentant permanent de Hachette SA au Conseil d'administration de Hachette Distribution Services Représentant permanent de Lagardère Active au Conseil d'administration de Lagardère Active Broadcast Administrateur de Hachette Filipacchi Médias SA Administrateur de la Provence SA Administrateur de Nice Matin Administrateur des Éditions P. Amaury Chairman et CEO de Lagardère North America Président d'honneur du GIFAS Administrateur d'ACCOR	Président exécutif de EADS (jusqu'au 11 mai 2005) Administrateur chez Dassault (jusqu'au 11 mai 2005) Administrateur du Groupe d'intérêt économique PGS (jusqu'au 29/11/2002) Administrateur du Crédit Lyonnais jusqu'au 30/07/2003 Co-Président exécutif de la Sté EADS N.V. jusqu'au 11/05/2005 Co-Président exécutif de la Sté EADS participations B.V. jusqu'au 11/05/2005 Président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales jusqu'au 11/05/2005 Membre du Comité des rémunérations de la société Airbus jusqu'au 11/05/2005 Membre du Comité des associés d'Airbus jusqu'au 11/05/2005
Alain David CRCAM D'ILLE-ET-VILAINE 45, boulevard de la Liberté - 35000 Rennes Détient 494 actions	18/05/2005	2007	Administrateur	Président de la CRCAM d'Ille-et-Vilaine Président de la Commission des ressources humaines à la FNCA Président de la Délégation fédérale de négociation à la FNCA Président et administrateur de la Caisse locale du Grand-Fougeray, de l'Intercommunalité du pays du Grand Fougeray, d'un hôpital local. Administrateur de : Crédit Immobilier de Bretagne, Crédit Agricole Titres, Uni Expansion Ouest, Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine Maire du Grand Fougeray Membre du CES de Bretagne, représentant le Crédit Agricole Chef d'entreprise artisanale Gérant de SCI	Néant
Alain Diéval CRCAM NORD DE FRANCE 10, square Foch 59800 Lille Détient 2 825 actions	19/05/2004	2008	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CRCAM NORD DE FRANCE Président du Crédit Agricole Belge Président-Directeur général de Vauban Finance Vice Président de Keytrade Bank Administrateur de Crédit Agricole Titres Administrateur de la SA Vauban Partenaires Président de la SA MRACA Secrétaire général de la CAMCA Président-Directeur général de la SA Participex Administrateur de la Sté capital risque régionale Finorpa	Membre de la Commission développement (FNCA) et du Comité de pilotage marketing. Membre du Comité d'orientation de la promotion (COP). Président du Comité régional des Banques Nord - Pas-de-Calais (2002-2005) Membre du Directoire Nordpicom Président du Club Télécom (jusqu'en juillet 2004)

* Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues *	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Jean-Roger Drouet CRCAM Toulouse et Midi Toulousain 6-7, place Jeanne d'Arc - BP 40 535 - 31005 Toulouse Cedex 06 Détient 1 000 actions	Nov. 2005	2008	Administrateur (coopté par le conseil en nov. 05)	Directeur général de la CRCAM Toulouse et Midi Toulousain Membre de la Commission de développement à la FNCA, du Comité des risques et de la sécurité à la FNCA Administrateur Attica, Asterion et Ifcam Directeur délégué de la Fédération Midi Pyrénées du Crédit Agricole (CAMPY) Vice-Président du Comité des banques Midi Pyrénées	Directeur général adjoint à la Caisse régionale du Morbihan (1997-2000) Directeur des relations avec les Caisses régionales de Crédit Agricole S.A. (2001-2003) Administrateur à Cedacam, Difcam, Groupement des Provinces de France et Sofinco (2004) Membre du conseil de surveillance de la Sefa (2004) Membre du Comité exécutif de TLJ (2004) Représentant permanent de Crédit Agricole S.A. : Administrateur de Foncaris, Sofipaca. Membre du Conseil de surveillance Sofilaro
Xavier Fontanet ESSILOR INTERNATIONAL 147, rue de Paris - 94127 Charenton Cedex Détient 3 273 actions	29/11/2001	2008	Administrateur Président du Comité des nominations et de la gouvernance et Membre du Comité stratégique	Président Directeur général d'Essilor International Administrateur de : L'Oréal, Essilor of America Inc. (USA), EOA Holding Co Inc (USA), IMS – Nikon-Essilor Co Ltd (Japon), Shangai Essilor Optical Company Ltd (Chine), Transitions Optical Inc (USA), Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas) Président du Comité Éthique du Medef	Administrateur : Beneteau (28/01/2005), Transitions Optical Ltd (Irlande) (27/07/2004), IMS – Entreprendre pour la Cité (Ass) (19/10/2005)
Carole Giraud CRCAM SUD RHONE ALPES 15-17, rue Paul Claudel BP 67 - 38041 Grenoble Cedex 9 Détient 10 actions	29/11/2001	2006	Administrateur représentant les salariés des Caisses régionales	Analyste Webmaster à la CRCAM Sud Rhône-Alpes	Analyste Service développement outils et technologies à la CRCAM Sud Rhône-Alpes (oct. 2005) Secrétaire fédérale au sein de la FGA-CFDT en charge de la branche Crédit Agricole en 2000 et 2001
Roger Gobin CRCAM ATLANTIQUE VENDÉE La Garde - Route de Paris 44300 Nantes Détient 1 402 actions	25/5/2000	2006	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Président de la CRCAM Atlantique-Vendée Administrateur de Pacifica, Crédit Agricole Leasing et Calyon Administrateur de la Caisse locale de Pornic Président de la S.A.S. Fireca FNCA : Membre du Comité financement de l'Agriculture, de la Commission Développement des Caisses régionales, du Comité Entreprises et International, Administrateur Association des Présidents	Président de la Fédération des Caisses régionales Pays de Loire/Association (de 2001 à 2005)
Pierre Kerfriden CRCAM du FINISTÈRE 7, route du Loch - 29555 Quimper Cedex Détient 50 actions	17/12/1999	2007	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM du Finistère Administrateur de LCL, de CA Private Equity, d'Uni-Expansion Ouest S.C.R. et du GIE Atlantica. Secrétaire général de la Fédération Bretonne (Ass)	Gérant de GICAB Équipement (SARL) dissolution fin 2004 Président du GICAB (GIE) dissolution fin 2003 Administrateur Crédit Agricole Bourse Administrateur SCT Brunoy Administrateur Marine 2 (SCA) Vice Président Atlantica (jusqu'au 09/2005) Administrateur de la Fédération bretonne (jusqu'au 06/2005)

* Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues *	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Daniel Lebègue IFA 27, avenue de Friedland - 75008 Paris Détient 50 actions	19/05/2004	2008	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations et de la gouvernance	Président de l'Institut français des administrateurs (IFA) Président de Transparency internationale (France) Président de l'IDDR (Institut du développement durable et des relations internationales) Administrateur d'Alcatel, Areva, Technip et Scor	Administrateur à Gaz de France (2005), Thales (2004) Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (1997 – 2002)
Bernard Mary CRCAM du NORD EST 25, rue Libergier - 51100 Reims Détient 4 930 actions	29/11/2001	2006	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Nord-Est Vice-Président du bureau de la FNCA Administrateur de Crédit Agricole Belge. Administrateur de CA Cheuvreux, GIE Cirecam, Gecam, Gecica, des SA SAPACAM, SACAM et SACAM Participations, de Sofipar, des Sociétés IDIA Participations, IDIA Agri Capital SAS, SCI CAM, Montpensier Finance, FRCA Picardie, de la CAMCA, de la Caisse locale de Développement partagé, Administrateur et Secrétaire général FRCA Champagne Ardennes Membre du Comité d'investissement Nord Est Création Représentant permanent de CRCAM Nord- Est : Président de Belgium CA, Synergie et de l'association industries et agro ressources (pôle de compétitivité) Membre du conseil de surveillance Siparex Développement (SCA)	Administrateur de Crédit Agricole Solidarité et Développement, de Sofipicardie, (juin 2005) de Difcam, de l'Ifcam (juin 2005) et de CAELS
Michel Michaut CRCAM de CHAMPAGNE BOURGOGNE 269, faubourg Croncels - 10000 Troyes Détient 1 408 actions	19/05/2004	2008	Administrateur	Président de la CRCAM de Champagne Bourgogne Président de Crédit Agricole Leasing Administrateur de la CAMCA Membre du Comité d'orientation de la promotion Association des Présidents à la FNCA : membre du conseil Commission des relations sociales et de la délégation fédérale de négociation à la FNCA : Membre ADICAM : Membre du Conseil de direction Associé gérant du GAEC de la Baderie à Lixy	Président de la Fédération des CRCAM de Bourgogne Membre du Bureau Fédéral (FNCA) (2000 à 2004)
Jean-Pierre Pargade CRCAM d'AQUITAINE 304, boulevard du Président Wilson - 33076 Bordeaux Cedex Détient 3 673 actions	23/05/1996	2006	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM Aquitaine Administrateur de Crédit Agricole Asset Management, Segespar, de Pacifica, FDSEA 40 Président de Foncaris, Président de la Caisse locale de Samadet Vice-Président du conseil économique et social Aquitaine Secrétaire Chambre d'Agriculture des Landes Membre de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine Gérant d'Agri-Informatique Services	Néant

* Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues *	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Corrado Passera BANCA INTESA Via Monté Di Pietà, 8 - 20121 Milan - Italie Détient 10 actions	22/5/2002	2008	Administrateur	Administrateur délégué de Banca Intesa Membre du Conseil d'administration de Olimpia S.P.A. et RCS MediaGroup Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif Association Bancaire Italienne (ABI).	Administrateur délégué de Poste Italiane S.p.A. Membre du Conseil d'administration Finmeccanica S.p.A.
Henri Corbel CRÉDIT AGRICOLE S.A. - UNIPAR 100, bd du Montparnasse - 75014 Paris Détient 932 actions	Juin 2000	2006	Administrateur représentant les salariés	Directeur des Investissements à UNIPAR Président du Conseil de surveillance du FCPE « Actions » Président de la S.A. Viti-Management Administrateur de la société forestière (groupe Caisse des dépôts) Président de la S.A.S. Tour de Mons, et de la S.A.S. Château de Santenay	Néant
Michel Guermeur CRÉDIT AGRICOLE LEASING 14, rue Rouget de L'Isle - 92681 Issy-les- Moulineaux Détient 1 action	Juin 2003	2006	Administrateur représentant les salariés	Assistant crédit-bail à Crédit Agricole Leasing	Délégué syndical de Crédit Agricole S.A. (2003)
Jean-Michel Lemétayer FNSEA 11, rue de la Baume - 75008 Paris Détient 2 013 actions	Nov 2001	sept 2008	Administrateur	Président de la FNSEA Membre du Conseil économique et social Président : Du SPACE (Salon de l'élevage à Rennes) FNPL (Fédération Nationale des Producteurs de Lait) Au Conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes Membre de la FRSEA Bretagne, de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, et du Conseil économique et social régional de Bretagne Administrateur SIAL, Sopexa Premier Vice-Président du Copa, de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, Vice-Président du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine Vice-Président de la FDSEA d'Ille-et-Vilaine	Néant

* Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues *	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Henri Moulard TRUFFLE VENTURE 25, rue Marboeuf - 75008 Paris Détient 10 actions	22/5/2002 (administrateur) 05/2003 (censeur)	2006	Censeur Président du Comité d'audit et des risques	Président Invest in Europe Président HM et Associés (SAS) Président du conseil de surveillance Dixence Président de Attijariwafra Bank Europe Censeur du Conseil d'administration de Calyon et de LCL Président du Comité d'audit de Calyon et du Comité risques et comptes de LCL Administrateur Elf-Aquitaine (SA), Burelle SA, Administrateur et Président du Comité d'audit Foncia Administrateur et Président du Comité des rémunérations Unibail Administrateur et Membre du Comité d'audit de Attijariwafa Bank (Maroc) Administrateur et Président du Comité d'audit de la Banque du Sud (Tunisie) Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit de Financière Centuria (SAS) Membre du Conseil de gouvernance et Président du Comité des rémunérations de la Française de Placement Investissement (SAS) Censeur à Gerpro (SAS) Censeur, Président du Comité des Nominations et Membre du Comité d'audit de GFI Informatique Membre du Bureau et Trésorier de la Fondation de France	Président du Directoire de ABN AMRO France (jusqu'en 2001) Président-Directeur général : Generali France Holding, GFA Vie et GFA Iard, France Vie et France Iard, La Fédération Continentale (jusqu'en 2002) Administrateur à l'Equité, Europe Assistance (jusqu'en 2002) Membre du Conseil de surveillance de DIL France (jusqu'en 2003) Administrateur à GFI Informatique (jusqu'en 2002) Administrateur ISIS (filiale IFP) (jusqu'en 2001) Administrateur Corfrance (jusqu'en 2003)

* Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Direction générale de Crédit Agricole S.A.

Nom, prénom, adresse professionnelle, et nombre d'actions détenues *	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Georges Pauget CRÉDIT AGRICOLE S.A. 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 Détient 16 531 actions	12/09/2005		Directeur général	Président du Cedicam Président de TLJ SAS, et Membre du Comité exécutif Président de Uni-Editions SAS Président de LCL et du Comité exécutif Administrateur – Vice-Président de Pacifica S.A. Administrateur – Vice-Président de Predica S.A. Administrateur de la Banque de Gestion Privée Indosuez S.A. Administrateur de Calyon Administrateur d'Europay France Administrateur de Holding Eurocard Administrateur de Predi Retraite	Président de Servicam SAS (jusqu'en 2003) Directeur général de LCL (jusqu'au 3/11/2005) Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et Directeur du pôle Caisse régionale (PCR) (jusqu'au 12/09/2005) Président de l'Union des assurances fédérales S.A. (jusqu'en 2004) Directeur général de la Caisse régionale Pyrénées Gascogne (jusqu'en 2002) Administrateur de Bankoa S.A. (2005) Administrateur de GECAM (GIE) Administrateur de Crédit Agricole Indosuez S.A. (jusqu'en 2003) Administrateur de Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux S.A. (jusqu'en 2003) Administrateur de Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions S.A. (jusqu'en 2003) Administrateur du Crédit Lyonnais (jusqu'en 2003) Administrateur de Foncaris S.A. (jusqu'en 2003) Administrateur de Mercagentes, SA, SVB (jusqu'en 2003) Administrateur de SACAM SAS (jusqu'en 2003) Administrateur de SAPACAM SAS (jusqu'en 2003) Administrateur de SCI CAM (jusqu'en 2003) Membre du bureau de la FNCA (jusqu'en 2003) Représentant permanent Crédit Agricole S.A., membre du Conseil de surveillance du fonds de garantie des dépôts (jusqu'en 2004)
Édouard Esparbès CALYON 9, quai du Président Paul Doumer - 92400 Courbevoie	01/01/2004		Directeur général délégué	Directeur général non- administrateur de Calyon Administrateur de la Banque Saudy Fransi S.A. Administrateur de CA Cheuvreux S.A. Administrateur de la Coface S.A. Administrateur de LCL	Président de SICAV Marianne (jusqu'en 2004) Président, administrateur de Synergie (GIE) (jusqu'en 2004) Vice-Président d'Euro Securities Partners SAS (jusqu'en 2004) Directeur général de la Caisse régionale Paris Ile-de-France (jusqu'en 2004) Directeur général du Domaine de la Sablonnière SARL (jusqu'en 2004) Administrateur, Vice-Président du Cedicam (GIE) (jusqu'en 2004) Administrateur de SACAM SAS (jusqu'en 2002) Administrateur de SAPACAM (jusqu'en 2002) Administrateur de SCI CAM S.A. (jusqu'en 2002) Administrateur de SACAM Consommation 1 SAS (jusqu'en 2002) Administrateur de Cirecam (GIE) (jusqu'en 2004) Administrateur d'Europay France S.A. (jusqu'en 2004) Administrateur de GECAM (GIE) (jusqu'en 2004) Administrateur de Holding Eurocard S.A. (jusqu'en 2004) Administrateur de Sofinco S.A. (jusqu'en 2004) Membre du Comité exécutif de TLJ SAS (jusqu'en 2004) Membre du Comité stratégique de Fireca (jusqu'en 2004) Secrétaire général adjoint, membre de la commission de développement de la FNCA (jusqu'en 2004) Représentant permanent de la Caisse régionale Paris Ile-de- France, administrateur de Thomas Collet et Cie (jusqu'en 2002) Représentant permanent de la Caisse régionale Paris Ile- de-France, administrateur de la Banque de Financement et Trésorerie (jusqu'en 2004) Gérant de CA Titres CNS (jusqu'en 2004) Gérant de l'Espace Didedot SARL (jusqu'en 2004)

* Sont incluses uniquement les actions détenues en direct par les mandataires sociaux (hors celles détenues au travers de FCPE/PEE).

Au 31 décembre 2005, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprenait 21 administrateurs, dont deux mandataires sociaux de la SAS Rue La Boétie (M. Sander et M. Couturier), émanation des Caisses régionales et actionnaire à 54,7 % du capital de Crédit Agricole S.A. et treize mandataires sociaux des Caisses régionales (MM. Carron, Sander, Couturier, Dupuy, Bru, David, Dieval, Gobin, Kerfriden, Mary, Michaut, Pargade et Drouet), dont Crédit Agricole S.A. est actionnaire à 25 %. Cette composition, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 62 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie) d'assurer une représentation significative aux Caisses régionales, reflétant la structure décentralisée du groupe Crédit Agricole.

Les intérêts des Caisses régionales et de la SAS Rue La Boétie pourraient être différents de ceux de Crédit Agricole S.A. ou de ceux des autres détenteurs de titres de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait être source de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs qu'ont vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. les personnes occupant à la fois

les fonctions d'administrateur de Crédit Agricole S.A. et de mandataire social de la SAS Rue La Boétie ou d'une Caisse régionale et ceux qu'elles ont vis-à-vis de la SAS Rue La Boétie ou d'une Caisse régionale. Il est rappelé, à toutes fins utiles, que Crédit Agricole S.A. exerce, à l'égard des Caisses régionales, les fonctions d'organe central conformément aux dispositions des articles L. 511-30 à L. 511-32 et L. 512-47 à L. 512-54 du Code monétaire et financier.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à Crédit Agricole S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de ce contrat.

Crédit Agricole S.A. se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France. Les modalités en sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2006 (au titre de la Loi 2003-706 de « sécurité financière » du 1^{er} août 2003) et repris intégralement dans le présent document de référence.

Composition du Comité exécutif

La composition du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. est la suivante :

Georges Pauget, Directeur général, Président du Comité

Édouard Esparbès, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., Directeur général de Calyon

Mohamed Agoumi, Directeur général délégué de LCL

Aline Bec, Directeur des systèmes d'information et technologie Groupe

Jérôme Brunel, Directeur du pôle Caisses régionales, responsable du pôle Capital-investissement

Thierry Coste, Directeur gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels, Président directeur général de CAAM

Marie-Christine Dumonal, Directrice des ressources humaines Groupe

Christian Duvillet, Directeur général de LCL

Ariberto Fassati, Directeur groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie

Patrick Gallet, Directeur Groupe développement industriel

Marc Ghinsberg, Directeur du budget, du contrôle de gestion et des participations, Directeur de la stratégie et du développement

Jérôme Grivet, Responsable du Secrétariat général, des finances et de la stratégie de Calyon

Jean-Yves Hocher, Directeur du pôle Assurances, Directeur général de Predica

Jacques Lenormand, Directeur Groupe développement en France

Jean-Frédéric de Leusse, Directeur Groupe développement international, Directeur de la Banque de détail à l'international et responsable du pôle Banque privée

Marc Litzler, Directeur général délégué de Calyon

Gilles de Margerie, Directeur finances et stratégie Groupe

Bernard Michel, Directeur du pôle Immobilier

Yves Perrier, Directeur général délégué de Calyon

Alain Strub, Directeur des risques et contrôles permanents Groupe

Patrick Valroff, Directeur des Services financiers spécialisés, Président directeur général de Sofinco

Agnès de Clermont Tonnerre, Secrétaire général assure le secrétariat du Comité exécutif

3 Crédit Agricole S.A. en 2005

Historique **p. 46**

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. **p. 47**

Les faits marquants de l'année 2005 **p. 48**

Les faits marquants mois par mois p. 48
Le plan de développement 2006-2008 p. 49

Les métiers de Crédit Agricole S.A. **p. 50**

Six pôles métiers p. 50
Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole p. 52
Banque de proximité en France - LCL p. 53
Services financiers spécialisés p. 54
Gestion d'actifs, assurances et banque privée p. 56
Banque de financement et d'investissement - Calyon p. 58
Banque de détail à l'international p. 59

Historique

► 1894

Création des premières « sociétés de Crédit Agricole » dénommées par la suite Caisses locales.

► 1899

Loi fédérant les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole.

► 1920

Création de l'Office national du Crédit Agricole, devenu Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) en 1926.

► 1945

Création de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

► 1988

Loi de mutualisation de la CNCA qui devient une société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe.

► 1996

Acquisition de la Banque Indosuez.

► 1999

Acquisition de Sofinco et entrée au capital du Crédit Lyonnais.

► 2001

Transformation de la CNCA en Crédit Agricole S.A., introduit en bourse le 14 décembre 2001.

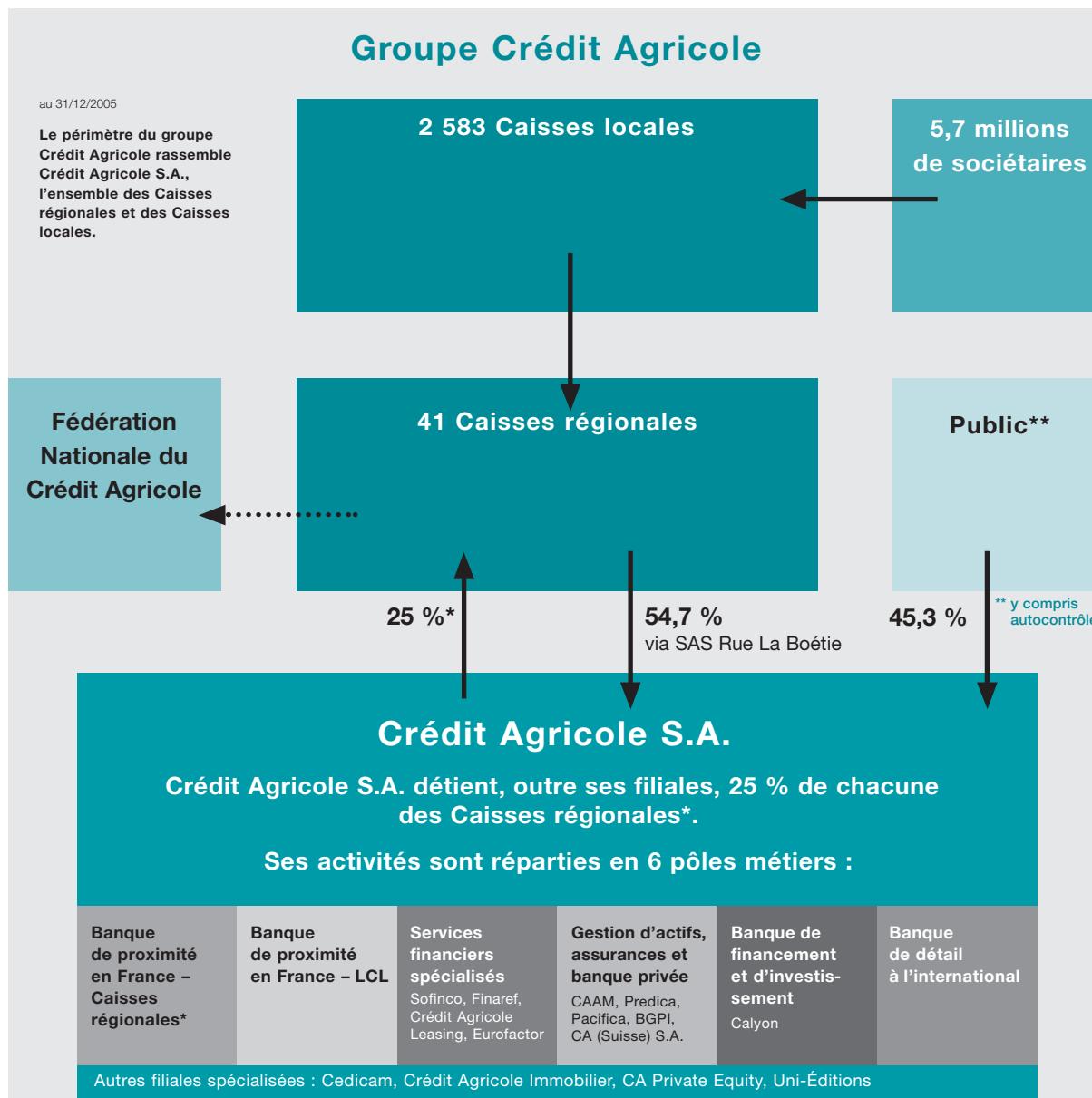
► 2003

Acquisition de Finaref et du Crédit Lyonnais.

► 2005

Présentation du plan de développement à trois ans de Crédit Agricole S.A.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Les faits marquants de l'année 2005

Après les réorganisations et les fusions intervenues en 2004, l'année 2005 a été marquée par deux catégories d'événements majeurs :

- renforcement de la présence en Europe dans plusieurs métiers : en particulier, la gestion d'actifs et les services financiers spécialisés, par le biais d'acquisitions ciblées ;
- rationalisation de son portefeuille de marques, avec la mise en place d'une architecture définie suivant la logique de l'organisation producteur/distributeur du groupe Crédit Agricole. Prolongement naturel de cette rationalisation, plusieurs filiales ont adopté en

2005 une nouvelle identité : en premier lieu, le Crédit Lyonnais devenu LCL, mais aussi CA Leasing, nouveau nom d'Ucabail, ou Crédit Agricole Immobilier, né du rapprochement d'Uniger et CLAM Immobilier. Dans le même temps, les Caisses régionales adoptaient leur nouveau positionnement fondé sur la Relation durable.

Enfin, les dernières opérations de fusions liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais ont été réalisées : elles concernaient pour l'essentiel l'affacturage et la banque privée internationale.

► Les faits marquants mois par mois

Janvier

- Acquisition par Sofinco de l'activité de Crédit à la consommation « Équipement de la maison » de la Banque Commerciale du Portugal ;
- Le groupe Crédit Agricole exprime sa solidarité avec les victimes de l'Océan indien et décide d'apporter 2 millions d'euros à des projets de reconstruction durable.

- Prise de participation de 71 % au capital de Meridian Bank A.D. en Serbie par Crédit Agricole S.A. ;
- Crédit Agricole Leasing : nouvelle identité d'Ucabail.

Février

- Acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation résiduelle de PPR dans Finaref ;
- Crédit Agricole Asset Management : une offre d'OPCVM unifiée et remodelée à destination des investisseurs institutionnels et des entreprises ;
- Lancement d'un vaste plan de sensibilisation et de formation à la Conformité, « Fides », au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Juin

- Rapprochement d'Uniger et de CLAM Immobilier pour créer Crédit Agricole Immobilier.

Mars

- Création de Crédit Agricole (Suisse) S.A., né de la fusion entre Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA et Crédit Lyonnais (Suisse) S.A.

Juillet

- Naissance de Crédit Agricole Luxembourg, après la fusion de Crédit Agricole Luxembourg et Crédit Lyonnais Luxembourg ;
- Fusion des Caisses régionales Normandie et Calvados, donnant naissance au Crédit Agricole de Normandie ;
- Acquisition par Sofinco de CP Leasing (financement automobile) en République tchèque.

Avril

- Cession par Eurofactor de 34 % d'Elysées Factor au CCF ;
- Fusion des Caisses régionales de la Brie et de la Somme, pour former la CR Brie-Picardie.

Août

- Naissance de LCL, nouvelle identité du Crédit Lyonnais ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole.

Mai

- Tenue à Lyon de l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A., une première pour un groupe du CAC 40 ;

Septembre

- Création de CACEIS, né du rapprochement des activités Titres et services aux institutionnels du Crédit Agricole et du Groupe Caisse d'Épargne ;
- Création de CASAM (Crédit Agricole Structured Asset Management) par CAAM et Calyon ;
- Lancement par Finaref de la première licence européenne de commerce et vente dédiée au crédit à la consommation ;
- « Une relation durable, ça change la vie » : Nouveau positionnement et nouvelle signature pour le Crédit Agricole.

Octobre

- Crédit Agricole S.A. reçoit le prix du meilleur service actionnaires du CAC 40 ;
- Fusion d'Eurofactor et de Transfact, la nouvelle entité prenant le nom d'Eurofactor.

Novembre

- Signature à Shanghai d'un accord entre le groupe Crédit Agricole et China UnionPay (CUP) pour l'acceptation des cartes CUP en France ;

- Eurofactor primé en France, au Royaume-Uni et en Allemagne par l'International Factors Group ;
- Avec « l'Autre Carte », le Crédit Agricole change la donne sur les cartes bancaires.

Décembre

- Plan de développement 2006-2008 : une ambition de croissance forte en France et à l'international ;
- Accord stratégique signé avec Banca Intesa pour la prise de participation de 65 % dans Nextra (gestion d'actifs).

► Le plan de développement 2006-2008

Établi à l'initiative du Président René Carron, le plan de développement de Crédit Agricole S.A. pour les années 2006 à 2008 a été approuvé par le Conseil d'administration du 5 décembre 2005 et présenté par Georges Pauget, Directeur général, le 15 décembre. Fidèle à l'engagement d'une croissance durable et rentable pris lors de la cotation, le plan de développement 2006-2008 repose sur 4 leviers de création de valeur : la différenciation des marques Crédit Agricole et LCL, le projet industriel, l'accès à des réseaux de distribution hors de France, le développement des plates-formes produits.

En France, le Crédit Agricole bénéficie d'un avantage concurrentiel unique : la complémentarité des deux banques de proximité que sont, d'une part, les Caisses régionales et, d'autre part, LCL. Cet atout sera valorisé en approfondissant les stratégies de différenciation initiées à l'automne au travers de deux positionnements : la relation durable, qui caractérise l'approche mutualiste des Caisses régionales, et l'approche consumériste de LCL. Les Caisses régionales ont engagé une vigoureuse relance de leur dynamique commerciale pour atteindre dès 2008 l'objectif de 400 000 nouveaux clients par an. À la base de ce développement, une politique continue d'innovations en termes de produits bancaires et financiers. Pour sa part, le Crédit Lyonnais, devenu LCL, s'est fixé des objectifs volontaristes d'élargissement de sa base de clientèle (+ 100 000 comptes de particuliers par an). Pour ce faire, il va également développer de nouvelles offres et se montrer particulièrement réactif à la demande de la clientèle. Le succès de la politique d'innovation dans les deux enseignes sera favorisé par l'appui des filiales producteurs du Groupe.

Les ambitions de conquête et de développement des deux enseignes vont s'accompagner de gains de productivité grâce à l'industrialisation des process. Le Groupe dans son ensemble dispose, à cet égard, de marges de progression importantes en tirant parti de l'effet de taille. Par ailleurs, le modèle économique « Producteur/distributeur » qui régit l'organisation du Groupe et de ses filiales de production (gestion d'actifs, assurance, crédit à

la consommation, services financiers spécialisés) est confirmé et renforcé.

À l'international, Crédit Agricole S.A. détient déjà des positions fortes en Europe par l'intermédiaire de participations minoritaires. Cette politique de partenariats lui a d'ores et déjà permis de développer, en Italie, avec Agos Itafinco et bientôt avec Nextra, un modèle original d'articulation d'une plate-forme industrielle avec un réseau de distribution partenaire.

Sur la période du plan de développement, le Groupe aura la possibilité de financer un programme significatif de croissance externe à l'international. Le centre de gravité des activités de banque de détail hors de France demeurera en Europe de l'Ouest, les investissements dans cette région visant à tirer parti de l'ensemble de la chaîne de valeur distribution-production des métiers de la banque de détail. Hors d'Europe de l'Ouest, le Groupe concentrera ses investissements sur des acquisitions ciblées en Europe centrale et orientale et dans le bassin méditerranéen, permettant ainsi d'accélérer son rythme de croissance organique.

Sur la période 2006-2008, le scénario de référence du Groupe prévoit un montant global d'investissements de l'ordre de 5 milliards d'euros, entièrement autofinancé. Ces investissements répondront à des critères financiers stricts.

Globalement, compte tenu de ce programme d'investissements, le plan de développement de Crédit Agricole S.A. devrait se traduire, sur la période 2006-2008, par une croissance annuelle moyenne de 10 % du produit net bancaire. Celui-ci se rééquilibrerait au profit de l'activité internationale qui représenterait, en 2008, la moitié environ du produit net bancaire total. Ce développement serait assuré concomitamment à une bonne maîtrise des coûts, conduisant à une amélioration annuelle moyenne du coefficient d'exploitation de 150 pb. Le profil global des risques de Crédit Agricole S.A. ne serait pas modifié. Au total, l'augmentation annuelle moyenne du bénéfice net par action serait de 10 %.

Les métiers de Crédit Agricole S.A.

► Six pôles métiers

Banque de proximité en France – Caisse régionales*

Résultat mis en équivalence* : 854 millions d'euros

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisse régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement, services parabancaires, gestion de patrimoine. Les Caisse régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie et faisant du Crédit Agricole le 3^e assureur français (source : FFSA).

Ces services sont accessibles par de multiples canaux : le dispositif des agences de proximité et ceux de la banque à distance (serveur vocal interactif, Internet, télévision interactive, téléphone mobile).

- 16 millions de clients
- 7 142 agences
- première part de marché (source : Banque de France ; Société) :
 - ▶ dans l'épargne bancaire : 20 %
 - ▶ dans les crédits aux particuliers, professionnels et entreprises : 18 %
 - ▶ auprès des agriculteurs : 80 %
 - ▶ auprès des professionnels : 25 %

* Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence 25 % de 40 Caisse régionales, la Caisse régionale de la Corse n'étant pas consolidée.

Banque de proximité en France – LCL

Produit net bancaire : 3,5 milliards d'euros

Banque des particuliers, professionnels et des petites et moyennes entreprises, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance ainsi que des prestations de gestion de patrimoine.

Ces services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution (agences, guichets automatiques, téléphone, téléphone mobile, Internet...).

Les petites et moyennes entreprises disposent d'un réseau dédié d'interlocuteurs commerciaux au travers de 39 implantations régionales et d'un dispositif spécialisé dans la structuration d'opérations de haut de bilan.

- 6 millions de clients particuliers
- 1 930 agences, dont 50 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants.

Services financiers spécialisés

Produit net bancaire : 2,5 milliards d'euros

Crédit à la consommation : N° 2 en France avec Sofinco et Finaref (source : Société - hors activité en direct des Caisse régionales).

Spécialistes des crédits à la consommation, distribués en France à travers plusieurs canaux : sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison), en direct par un réseau d'agences, et au travers de partenariats avec les Caisse régionales et LCL, ainsi qu'avec la grande distribution, des sociétés de vente par correspondance, des constructeurs automobiles et des institutions financières (compagnies d'assurances notamment).

L'activité de crédit à la consommation est établie également dans 15 pays en Europe et au Maroc.

- 6,5 millions de cartes privatives
- 37,1 milliards d'euros d'encours de crédit à la consommation.

Crédit-bail : N° 2 français avec CA Leasing (source : ASF)

Spécialiste du crédit-bail, du financement et location avec services (automobile et informatique) et des partenariats publics privés

Leader dans le financement immobilier. L'activité de crédit-bail est également exercée en Pologne avec EFL, leader du financement de l'automobile.

Encours de crédit-bail : 12,5 milliards d'euros

Affacturage : N° 1 en France avec Eurofactor (source : ASF)

Eurofactor a également des positions importantes dans 5 pays d'Europe

Chiffre d'affaires factoré : 30,8 milliards d'euros

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Produit net bancaire :
3,3 milliards d'euros

Gestion d'actifs : leader en gestion d'OPCVM en France (source : Europerformance)

Le métier de la gestion d'actifs, exercé principalement par le groupe CAAM, englobe la gestion d'OPCVM destinées à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels. Avec l'acquisition récente de Nextra en Italie, le Groupe se place désormais parmi les 5 premiers acteurs en Europe (Périmètre Top 400 European Asset management leaders IPE).

Actifs sous gestion : 491 milliards d'euros

Assurances : troisième assureur en France (source : FFSA)

Assurance vie : deuxième assureur vie (source : FFSA) avec une offre de produits d'épargne et de prévoyance destinée à la clientèle des Caisses régionales et de LCL.

Actifs sous gestion : 144 milliards d'euros.

Assurance IARD : une large gamme de produits d'assurance dommages sur les marchés particuliers, agricole et professionnels, et d'assurances parabancaires commercialisés par les Caisses régionales et LCL.

Chiffre d'affaires : 1,2 milliard d'euros

Banque privée

Le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur en Banque Privée, tant en France où il est leader dans le haut de gamme au travers de BGPI, des Caisses régionales et de LCL, qu'à l'international sur ses places de présence au Brésil, en Espagne, à Monaco, au Luxembourg et en Suisse (y compris ses filiales/succursales aux Bahamas et à Singapour).

Actifs gérés, hors Caisses régionales et assurance vie de LCL : 80 milliards d'euros.

Banque de financement et d'investissement - Calyon

Produit net bancaire :
4,5 milliards d'euros

Pour l'ensemble des lignes produits, Calyon, présent dans 55 pays, se positionne parmi les trois premiers français et les dix premiers européens.

Banque de marché et d'investissement : Les performances sont remarquables, Calyon se classant à la première place européenne pour les introductions en Bourse (source : Thomson Financial). Sur les marchés de capitaux, les taux et la titrisation demeurent des pôles d'excellences et Calyon se classe au 11^e rang mondial des émissions obligataires en euros (source : IFR). En courtage, Cheuvreux est classé meilleure recherche sur actions françaises (source : Institutional Investors) et CLSA confirme sa place d'acteur de premier plan en Asie. Calyon Financial, le courtier sur futures de Calyon, se place parmi les premiers acteurs mondiaux, deuxième courtier non américain sur les marchés futures aux États-Unis.

Banque de Financement : Pour la première année n° 1 en France, Calyon s'affirme comme un acteur incontournable sur les crédits syndiqués bancaires en faisant son entrée dans le top 10 mondial (8^e place) et dans le Top 5 EMEA – Europe, Moyen-Orient, Afrique (source : Thomson Financial). Calyon réaffirme ses positions de leaders mondiaux en matière de financement structurés, notamment en projets, maritime et aéronautique, activités liant conseil et crédit. Calyon se classe au 7^e rang des financements d'acquisition en Europe de l'Ouest (source : Thomson Financial) et affiche une place de n° 1 mondial en financements structurés de matières premières (source : Dealogic).

Banque de détail à l'international

Produit net bancaire des filiales consolidées : 317 millions d'euros

Résultat mis en équivalence :
452 millions d'euros

Crédit Agricole S.A. est présent principalement en Europe et dans une moindre mesure en Afrique/Moyen-Orient et en Amérique latine.

En Europe, Crédit Agricole S.A. a noué des partenariats dans les grands pays d'Europe du Sud avec des banques de premier plan : en Italie, avec Banca Intesa ; au Portugal, avec Banco Espírito Santo.

► Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole

Activité et organisation

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisses régionales de Crédit Agricole offrent une gamme complète de produits et services financiers à leurs clients, particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités locales. Elles disposent d'un réseau de 7 142 agences, renforcé par 8 000 « points verts » installés chez des commerçants pour offrir à la clientèle du Crédit Agricole les services bancaires les plus courants.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole occupent la première place sur la quasi-totalité des marchés de proximité en France. Avec 16 millions de clients, elles représentent environ 24 % du marché des particuliers (source : Banque de France). Dans le secteur des entreprises, plus du tiers (34 %) des petites et moyennes entreprises sont clientes du Groupe (source : TNS - Sofrès).

Les Caisses régionales poursuivent l'élargissement de leur offre de produits et services dans le cadre d'activités qui les associent étroitement à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales. Elles commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : collecte de dépôts, placements d'actions, d'obligations, d'OPCVM et d'assurance vie, distribution de crédits notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement et de produits d'assurance IARD. Ces services sont accessibles via le dispositif des agences de proximité et celui de la banque à distance (serveur vocal interactif, Internet, télévision interactive, téléphone mobile).

Pour renforcer leur solidité et leur compétitivité afin d'assurer le meilleur service à leurs clients, les Caisses régionales se regroupent. Depuis 1988, leur nombre a ainsi été ramené de 94 à 41 (à fin décembre 2005). Chaque fusion donne lieu à un processus minutieux de préparation permettant au Crédit Agricole de conserver son ancrage sur le terrain et son atout de banque de proximité.

16 Caisses régionales font appel au marché financier par le biais de Certificats Coopératifs d'Investissement cotés.

Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de chaque Caisse régionale (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse).

L'année 2005

L'événement majeur de l'année 2005 est l'adoption d'un nouveau positionnement, fondé sur le concept de relation durable. En effet, les Caisses régionales se sont dotées d'objectifs de développement ambitieux lors du Congrès de Tours en 2004 (+ 400 000 dépôts à vue net par an à l'horizon 2008, et être la banque d'un Français sur 3, un urbain sur 4, et un jeune sur 3 en 2014), pour conforter le Groupe à sa première place dans la banque de proximité en France. Elles ont mené une réflexion en profondeur sur les valeurs du mutualisme que sont le respect et la considération, conduisant à leur réinterprétation moderne : la relation durable. Le Crédit Agricole est ainsi la banque qui accompagne ses clients dans les moments forts de la vie, bons comme moins bons. Il est également la banque qui permet au client de faire ses choix entre des produits complets et d'autres plus basiques.

Témoignages concrets de cette nouvelle approche, plusieurs nouvelles offres ont été lancées en 2005 et notamment : l'offre « Mozaïc Permis » qui prévoit en particulier, pour les jeunes qui souscrivent le prêt à taux 0 du gouvernement (le « permis à 1 € par jour »), la prise en charge des frais de réinscription en cas de deuxième passage du code ou du permis (dans une limite de 80 €) ; l'offre « Good Loc » (caution de la banque et financement du dépôt de garantie pour des jeunes) ; des offres assurances IARD innovantes avec un cadeau de franchise auto pour les clients assurés au Crédit Agricole et sans sinistre pendant 3 ans ; une nouvelle carte bancaire, « l'Autre Carte », pour les clients qui ne souhaitent bénéficier que des services essentiels attendus sur une carte à savoir : payer et retirer de l'argent.

► Banque de proximité en France - LCL

Après le rapprochement avec le Crédit Agricole en 2003, le Crédit Lyonnais s'est mobilisé autour d'un projet d'entreprise ambitieux visant à construire un modèle bancaire unique, fortement différencié des concurrents nationaux. Opérant sous son enseigne propre, LCL est la seule banque à réseau national en France qui se consacre exclusivement aux activités de banque de détail sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises.

Activité et organisation

Avec 6 millions de clients, l'activité de banque de détail en France pour les particuliers est le premier métier de LCL. LCL met à la disposition de tous les particuliers une offre globale de produits et de services couvrant leurs besoins en matière d'épargne, de placements, de crédits à la consommation, personnels ou immobiliers, de moyens de paiement, d'assurances ou de conseil. Pour répondre à cette clientèle et à son besoin de proximité, LCL dispose d'un réseau de 1 930 agences à travers la France ainsi que de 2 900 guichets automatiques. LCL propose également une offre complète de « banque à distance » : téléphone, téléphone portable (suivi de compte par SMS avec « LCL Avertis »), et Internet, avec d'une part l'Espace Particuliers, site de distribution en ligne des produits et services destinés aux particuliers, et d'autre part, LCL interactif, site de consultation et/ou de gestion de comptes et de portefeuilles titres. Enfin, e.creditlyonnais, l'agence 100 % en ligne de LCL, propose l'ensemble des produits et services de la Banque, chaque client disposant d'un conseiller attitré, joignable par e-mail ou par téléphone, pour effectuer ses opérations courantes.

Pour bien répondre aux attentes de la clientèle de Professionnels et Petites Entreprises, LCL a mis en place une organisation dédiée. Ainsi, plus de 1 150 conseillers spécialisés sur tout le territoire sont au service des artisans, commerçants, petites entreprises, professions libérales et des agriculteurs. Un conseiller commercial, interlocuteur unique, accompagne ses clients dans la gestion de leurs affaires au quotidien et dans la mise en œuvre de leurs projets professionnels ou personnels grâce à une offre variée.

Les Entreprises et Institutionnels disposent d'interlocuteurs spécialisés sur tout le territoire national, grâce à des réseaux dédiés : pour les Entreprises, 16 Directions régionales et 39 Agences ; pour la clientèle des Institutionnels, une implantation

parisienne et 9 pôles provinciaux. Une large gamme de produits et services leur est proposée, afin de les accompagner tant dans leurs opérations courantes (gestion financière et trésorerie classique) que dans la réalisation de leurs grands projets (conseils, ingénierie et opérations de haut de bilan).

L'année 2005

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'entreprise Crescendo, plusieurs étapes déterminantes ont été franchies en 2005.

La première, la plus visible pour la clientèle, correspond au lancement d'une nouvelle marque, LCL, qui accompagne le nouveau positionnement de la banque, volontairement plus tournée vers le consommateur : LCL tient compte de la hausse du niveau d'exigence de celui-ci et s'engage en conséquence sur la valeur et sur la qualité des prestations réalisées. De nouvelles offres ont ainsi été mises en avant qui reposent sur une même logique : « LCL s'engage, LCL assume ». Par exemple, pour les crédits à l'habitat, LCL s'engage à donner son accord sous 2 jours et à adresser l'offre de prêt sous deux semaines. Sinon, il rembourse jusqu'à 200 € de frais de dossier.

La seconde étape concerne la mise en place fin 2005 d'une nouvelle organisation de l'état-major de l'entreprise, axée sur les quatre pôles métiers qui constituent les piliers du développement commercial de la banque : banque et assurance de proximité, banque des entreprises, banque privée et banque des flux.

La troisième étape consiste en un renforcement du projet de développement sur quelques lignes stratégiques, au premier rang desquelles se trouve la progression du nombre de comptes, dans une logique de croissance rentable et de gain de parts de marché sur l'ensemble des segments clientèle (Particuliers, Professionnels et Entreprises).

Enfin, de nombreux chantiers d'optimisation des moyens sont désormais bien engagés (pilotage par les processus, redéploiement des effectifs vers le réseau commercial...) et des résultats concrets d'amélioration de la qualité des services offerts à la clientèle sont déjà perceptibles, comme les procédures d'ouverture expresse de comptes pour la clientèle des Particuliers, ou l'octroi rapide des crédits à l'habitat.

► Services financiers spécialisés

Au sein de Crédit Agricole S.A., le pôle Services financiers spécialisés réunit les métiers du crédit à la consommation, du crédit-bail et de l'affacturage.

L'exercice 2005 a vu l'achèvement des dernières opérations de rapprochement engagées en 2003. Dans le cadre du Plan de développement du Groupe, les entités du pôle ont défini leurs axes prioritaires consistant, pour le crédit à la consommation, à affirmer une vocation de leader en Europe ; pour le crédit-bail, à créer un pôle d'excellence ; et pour l'affacturage, à devenir le numéro 1 en Europe.

Crédit à la consommation

Sofinco

Sofinco est présent en France et à l'international (9 pays), principalement en Europe.

En France, Sofinco offre à ses clients et partenaires une gamme complète de crédits à la consommation : crédit amortissable, crédit renouvelable et formules locatives. Ces crédits sont accompagnés d'un ensemble d'assurances et services : carte, entretien, extension de garantie, assistance, programme de fidélisation, etc.

Sofinco distribue sa gamme de produits au moyen de quatre canaux de distribution : en direct sous la marque Sofinco ; sur le lieu de vente, par l'intermédiaire d'apporteurs d'affaires partenaires ; via de grands partenariats nationaux, avec ou sans lien capitaliste, principalement dans les secteurs de l'automobile, de la grande distribution et des institutionnels (banques et assurances). Enfin, Sofinco assure la gestion d'une partie des crédits renouvelables et des financements automobiles des Caisses régionales de Crédit Agricole, ainsi que la gestion de l'ensemble des crédits à la consommation (crédit renouvelable et prêt bancaire) de LCL.

À l'international, Sofinco développe des activités et des produits comparables au dispositif français, en s'appuyant sur les compétences locales auxquelles il adjoint son savoir-faire. À ce jour, Sofinco est présent dans 9 pays : Allemagne (Creditplus), Espagne (Finconsum), Grèce (Emporiki Credicom), Hongrie (Credigen), Italie (Agos), Pays-Bas (Ribank), Portugal (Credibom), République tchèque (CP Leasing) et au Maroc (Wafasalaf). Sofinco assure également l'assistance au développement en crédit à la consommation de la filiale polonaise de Crédit Agricole, Lukas.

L'ANNÉE 2005

Sofinco a renforcé en 2005 son dispositif commercial sur l'ensemble de ses canaux de distribution : entrée sur le marché du nautisme ; lancements successifs d'une offre carte privative destinée aux clients des grandes enseignes, puis d'une offre Carte Bancaire

associant aux fonctionnalités de paiement classiques de nombreux services innovants ; développement de sa position d'acteur dominant de la distribution de crédit sur Internet.

À l'international, l'année 2005 a vu la consolidation des acquisitions réalisées en 2004 avec la fusion entre Wafasalaf et Credor au Maroc, et le renforcement de sa place d'acteur majeur du marché portugais. Par ailleurs, Sofinco s'est implantée en République Tchèque par l'acquisition de CP Leasing, spécialisé dans le financement automobile avec une part de marché de 5 %.

Lukas

Lukas est le leader du crédit à la consommation en Pologne. S'appuyant sur son excellente image de marque pour renforcer sa présence sur le marché (60 centres de crédit ouverts sur l'année), Lukas a poursuivi en 2005 son développement avec notamment 240 000 nouvelles cartes de crédit vendues contre 136 000 en 2004.

Finaref

Leader des cartes privatives et de la vente à distance de produits financiers, Finaref utilise son savoir-faire sur deux secteurs complémentaires : le crédit et l'assurance.

Finaref crée et distribue à distance des services financiers aux clients particuliers de ses partenaires (La Redoute, Fnac, Printemps, Club Méditerranée, Surcouf, Verbaudet, Cyrillus etc.) en France comme à l'international. Son développement s'appuie sur une distribution multicanal qui associe la Vente Directe (centres d'appels et sites de commerce électronique) et un réseau de 250 points de vente chez ses partenaires.

Finaref a développé une activité assurance avec la création d'une plate-forme de gestion multilingue en Irlande, capable d'opérer vers tous les pays de l'Union européenne. L'offre assurance est centrée sur des garanties associées au crédit : l'assurance des emprunteurs, le développement de produits liés aux biens vendus par les enseignes (extension de garantie, remplacement à neuf) et la distribution de produits de prévoyance.

À l'international, Finaref dispose d'un réseau structuré en Belgique et en Europe du Nord (Suède, Finlande, Norvège et Danemark).

L'ANNÉE 2005

L'année 2005 a été marquée par la conclusion de deux nouveaux partenariats dans le domaine du crédit à la consommation : l'un avec La Maison De Valérie (LMDV), filiale du groupe PPR et quatrième VPCiste en France ; le second avec Téléshopping, filiale du groupe TF1 et n° 2 sur son secteur. Dans le domaine

de l'assurance, l'exercice 2005 a été marqué par la poursuite du développement international auprès des sociétés du Groupe en Allemagne, Pologne, Espagne, Italie, Pays-Bas et bientôt au Portugal. En complément de ces activités, le groupe Crédit Agricole S.A. a confié à Finaref la mission de développer l'activité Assurance des Emprunteurs et des risques parabancaires à l'international.

Crédit-bail

Crédit Agricole Leasing

Crédit Agricole Leasing apporte des solutions de financement locatif aux entreprises, professionnels, agriculteurs et aux collectivités publiques pour leurs investissements en biens d'équipement mobiliers et immobiliers. Leader en France dans le domaine du crédit-bail immobilier, Crédit Agricole Leasing est numéro 2 en crédit-bail mobilier et location financière. Il est aussi numéro 1 des financements de type Sofergie (source : ASF, Société).

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Grâce à ses filiales dédiées qui disposent chacune d'un réseau commercial distinct, Crédit Agricole Leasing peut se prévaloir de l'offre la plus complète du marché :

- équipement du secteur public et des collectivités publiques (Fip) ;
- projets liés à l'économie et à la production d'énergie et projets environnementaux (Unifergie) ;
- Location Opérationnelle Informatique (LOI) et gestion de parcs informatiques (Etica) ;
- financement et gestion des flottes de véhicules d'entreprises en Location Longue Durée (Ucalease).

Crédit Agricole Leasing a noué des partenariats avec plus de 1 000 constructeurs distributeurs de matériels, qui proposent des solutions de financement pour la vente de leurs équipements à leurs clients. Pour les métiers du crédit-bail mobilier et crédit-bail immobilier, Crédit Agricole Leasing compte également sur ses propres implantations commerciales dédiées aux clients des Caisses régionales de Crédit Agricole, de LCL et à ceux de HSBC et de ses filiales en France.

L'ANNÉE 2005

Après une année 2004 consacrée à la consolidation du Groupe issu du rapprochement des entités Ucabail, LixxBail et CBIF, Crédit Agricole Leasing a engagé en 2005 un grand projet de modernisation visant à simplifier sa structure en réduisant le nombre des sociétés du groupe et en rationalisant ses systèmes d'information.

EFL

EFL est leader du leasing en Pologne, en particulier du financement automobile, qui représente toujours les deux tiers de son activité globale. EFL s'est engagé dans un projet de restructuration en deux

branches, l'une dédiée au financement des véhicules, l'autre au financement des équipements. EFL a par ailleurs gagné la première place sur le marché du financement de camions.

Affacturage

Eurofactor

Eurofactor, premier réseau intégré d'affacturage en Europe, accompagne le développement de toutes les entreprises. Il construit avec les entreprises la solution de gestion du poste clients la mieux adaptée à leur stratégie, à leur secteur d'activité, à leur taille et à la typologie de leur clientèle, en France et à l'international, en développant notamment une offre paneuropéenne.

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Fort de son réseau exclusif européen déjà implanté en Allemagne, au Benelux, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni, de ses participations au Maroc et en Tunisie, et de son appartenance à l'I.F.G. (International Factors Group), avec 60 partenaires répartis dans 35 pays, Eurofactor garantit à ses clients une gestion de proximité, assurée par des professionnels maîtrisant parfaitement les spécificités économiques, culturelles et juridiques de chaque pays.

Outre le mandat de gestion, Eurofactor commercialise maintenant en France, une solution de syndication qui a déjà fait ses preuves dans les pays anglo-saxons. Fort de ses performances, Eurofactor élargit son offre au recouvrement pour compte, qui permet d'assurer l'intégralité du recouvrement pour un client qui souhaite réduire ses délais de règlement, sans développer d'expertise interne dans ce domaine et en toute confidentialité.

Eurofactor développe un modèle ouvert avec les différents acteurs du marché de l'affacturage : les réseaux bancaires qui représentent environ 50 % de l'activité en France ; les réseaux d'apporteurs d'affaires en France et en Europe ; les partenaires en Europe ; les syndicats professionnels, les métiers et associations connexes.

L'international représente 30 % du chiffre d'affaires factoré.

L'ANNÉE 2005

Eurofactor a développé une coopération élargie en 2005 avec Intesa Mediofactoring : poursuite paneuropéenne de titrisation de créances commerciales ; signature d'une convention d'apports croisés ; renégociation conjointe des assurances respectives des deux groupes en France et en Italie, fin 2005, en capitalisant sur leurs savoir-faire en matière de gestion du risque débiteurs et en respectant leurs spécificités de gestion.

Eurofactor a également augmenté sa participation au capital de la société Tunisie Factoring, pour la porter de 9,09 % à 36,36 %.

► Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels

Gestion d'actifs

La gestion d'actifs est exercée en premier lieu par Crédit Agricole Asset Management et ses filiales. Crédit Agricole S.A. détient également la BFT qui propose aux investisseurs institutionnels, aux entreprises, aux établissements bancaires et aux collectivités publiques des produits financiers et des services « sur-mesure ».

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Crédit Agricole Asset Management a en charge la conception et la gestion de produits de gestion et de service d'allocation d'actifs pour des clientèles de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels. CAAM regroupe des sociétés multi-expertises (gestion classique, épargne entreprise) et des sociétés de gestion spécialisée. Elle met au service des investisseurs institutionnels français et internationaux, des entreprises, des particuliers, des professionnels et PME une expertise reconnue par de très nombreuses distinctions.

Avec 490 milliards d'euros d'actifs sous gestion fin 2005, CAAM figure parmi les cinq premiers acteurs européens, occupe le premier rang en France (source : Europerformance) et le troisième en Italie (source : Assogestion).

La distribution des produits est assurée à travers les réseaux du Crédit Agricole et de LCL, et de partenaires agréés. En France comme à l'international, la société de gestion développe par ailleurs une activité commerciale auprès des entreprises, des institutionnels et de partenaires de distribution.

CAAM privilégie une approche « multilocale », avec 8 centres de gestion internationaux situés à Paris, Londres, Milan, Madrid, Chicago, Hong Kong, Singapour, Tokyo et Séoul. Le Groupe dispose d'une couverture commerciale directe en France et dans 6 pays supplémentaires, au plus proche des clients.

Six filiales de gestion spécialisées complètent ce dispositif :

- gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) : I.DE.A.M. ;
- gestion alternative : Systeia Capital Management ;
- multigestion alternative : Crédit Agricole Alternative Asset Management ;
- gestion structurée : Crédit Agricole Structured Asset Management, joint-venture avec Calyon ;
- gestion d'actifs immobiliers et fonciers : Crédit Agricole Asset Management Immobilier ;
- gestion active : CPR Asset Management.

L'ANNÉE 2005

Après la fusion des sociétés CAAM et CLAM en 2004, l'année 2005 est marquée par des développements importants : création de CASAM avec Calyon, de Fund Channel au Luxembourg (centrale d'achat de fonds tiers), puis, en décembre, prise de contrôle de Nextra en Italie. L'année est aussi marquée par une activité intense en collecte.

La vocation multi-expertises (gestion « core »/« core plus », gestion quantitative, multigestion alternative, performance absolue, épargne salariale, immobilier...) du pôle Gestion d'Actifs est réaffirmée, notamment avec la création de CASAM : cette société, filiale à 50 % de CAAM et à 50 % de Calyon, est chargée de développer la Gestion Structurée et les offres de « comptes gérés alternatifs » et ETF (Exchange Traded Funds) au profit des réseaux du Groupe et des unités de distribution à l'international, mais également au service des clients institutionnels.

L'agence internationale de notation Fitch-AMR a attribué à CAAM la note « AM2 » pour ses activités de gestion exercées à Paris, Londres, Hong Kong, Tokyo et Singapour. Cette note reflète la solidité financière de CAAM et la qualité des process de gestion. Elle tient également compte des changements d'organisation intervenus au niveau de la gestion, qui commencent à produire leurs effets.

Titres et services financiers aux institutionnels : CACEIS

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

CACEIS est né en 2005 de la volonté du Crédit Agricole et du Groupe Caisse d'Épargne de réunir les activités Titres de leurs filiales respectives en Europe (CA-IS et IXIS IS), dédiées aux institutionnels et aux grandes entreprises. Avec ce partenariat, le Groupe s'est doté d'un acteur leader dans les métiers de banque dépositaire, de conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs. CACEIS fédère désormais l'ensemble de ces activités sous une marque commerciale commune, CACEIS Investor Services.

Le nouvel ensemble est détenu à parité par Crédit Agricole S.A. et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Il est présent dans six pays européens (la France, le Luxembourg, l'Espagne, la Belgique, l'Irlande et les Pays-Bas).

L'ANNÉE 2005

L'année 2005 s'est caractérisée par un fort développement des produits et des offres de services innovants et notamment : première banque dépositaire et premier valorisateur des fonds ARIA EL avec prime broker en France ; lancement d'une plate-forme européenne de support à la distribution transfrontalière des OPCVM, quel que soit le domicile des fonds ; mise en place de solutions externes et internes répondant aux nouvelles exigences de la Directive Professionnelle UCITS III ; et développement de solutions d'outsourcing en private labelling pour la clientèle institutionnelle des Banques.

CACEIS est la première banque dépositaire d'OPCVM en France, et le 9^e conservateur mondial avec des encours de 1 546 milliards d'euros (source : Global Custodian). Il est 1^{er} administrateur de fonds en France et parmi les trois premiers européens avec 738 milliards d'euros en gestion administrative et comptable. Il compte enfin parmi les trois principaux prestataires en France pour les services aux émetteurs et est l'un des leaders européens pour les services d'agent de transfert (source : Société).

Assurances

Predica

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Créée en 1986, Predica est la filiale d'assurances de personnes du groupe Crédit Agricole. La fusion avec l'Union des Assurances Fédérales (UAF) intervenue le 30 juin 2004, a permis à Predica de renforcer sa position de leader : premier bancassureur, deuxième assureur vie en France (source : FFSA).

Les offres d'assurance vie et de prévoyance de Predica sont conçues pour répondre aux attentes diversifiées des particuliers, de la clientèle patrimoniale, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises. Elles sont distribuées par les réseaux bancaires :

- les Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- le réseau bancaire LCL ;
- BGP Indosuez pour la clientèle patrimoniale ;
- et des réseaux alternatifs : le réseau de La Médicale de France, intervenant auprès des professionnels du secteur de la santé : il comporte 100 agents généraux répartis au sein de 40 délégations en France. Depuis 2001, un réseau de conseillers « vie » dans les agences renforce la position de La Médicale de France en épargne assurance vie ; le réseau des Conseillers en gestion de patrimoine indépendants via la marque UAF Patrimoine.

Le Groupe exporte son savoir-faire à l'étranger et mène son développement à l'international, soit avec des partenaires bancaires, soit directement avec les entités du Groupe déjà présentes dans les pays concernés.

L'ANNÉE 2005

En 2005, Predica a achevé sa fusion avec l'UAF, avec la mise en place d'une plate-forme informatique unique, destinée à harmoniser et rationaliser la gestion des contrats. Cette opération a donné lieu à la plus grande migration de contrats jamais réalisée dans l'assurance française.

Sur un marché qui confirme sa progression, Predica a enregistré d'excellentes performances commerciales sur l'ensemble de ses gammes de produits et dans tous ses réseaux de distribution.

Pacifica

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Pacifica, filiale d'assurance dommages du Groupe créée en 1990, est l'un des dix premiers acteurs de l'assurance des particuliers en France. Son principal objectif est de développer des produits complétant les services bancaires et financiers.

Pacifica s'est d'abord orienté vers le marché des particuliers en proposant aux clients du groupe Crédit Agricole une gamme complète de contrats d'assurance, permettant de répondre aux besoins de chacun, à tout instant de la vie : Automobile, Habitation, Complémentaire santé, Protection juridique (PJ), Garantie des accidents de la vie (GAV), et aussi 2 roues, caravane, chasse, plaisir...

Pacifica a ensuite profité de l'expertise et de la légitimité du Crédit Agricole dans le monde professionnel. En 2001, Pacifica a lancé une offre complète dédiée aux agriculteurs actifs et retraités et se positionne comme 3^e assureur agricole français (source : FFSA, Société). Pacifica aborde maintenant un nouveau marché, celui des professionnels (artisans, commerçants et professions libérales).

L'ANNÉE 2005

En mai 2005, Pacifica a acquis 40 % des Assurances Fédérales IARD qui proposent des produits d'assurances de particuliers distribués par le réseau LCL. Par ailleurs, l'activité a été dynamique sur l'ensemble de l'année, avec un chiffre d'affaires global supérieur à un milliard d'euros.

Banque privée

Activité et organisation

Les activités de Banque privée du Groupe sont désormais regroupées sous la marque Crédit Agricole Private Bank, après la finalisation des opérations de rapprochement à l'étranger entre les unités du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole, déclinées en fonction des positionnements locaux et permettant de renforcer la position du Groupe sur les principales places de Banque privée.

En France, le projet Haut de gamme a renforcé la collaboration entre les différents acteurs du groupe Crédit Agricole (hors LCL) : les Caisse régionales, la nouvelle plate-forme de banque privée structurée autour de la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), et de sa société de gestion Gestion Privée Indosuez (GPI), et les filières métiers sur les produits et services d'investissements ou de placement. La gestion privée de LCL reste conduite de manière autonome.

À l'international, les opérations de rapprochement se sont fondées sur la préservation des fonds de commerce et des équipes commerciales, et la réalisation de synergies sur les fonctions support. En Suisse, Crédit Agricole (Suisse) S.A. se positionne comme la 2^e banque privée étrangère du pays, avec des actifs gérés de 29 milliards d'euros (source : Société). Au Luxembourg, Crédit Agricole Luxembourg gère désormais plus de 10 milliards d'euros d'actifs, ce qui la place parmi les principales banques privées locales.

À Monaco, le CFM reste leader sur la place bancaire monégasque, avec plus de 8 milliards d'euros d'actifs gérés (source : Société). Le Groupe est également présent de manière significative aux États-Unis (Miami), en Espagne et au Brésil.

L'ANNÉE 2005

2005 s'est caractérisée par un fort développement de l'activité et par la réalisation des opérations de rapprochement entre les unités du Crédit Lyonnais et du Crédit Agricole. En France, le projet Haut de gamme a porté ses fruits, permettant d'accroître significativement le service au client, et donc le développement commercial sur le segment de la clientèle fortunée. À l'international, l'année 2005 a été principalement marquée par le succès des opérations de rapprochement. La fin d'année a vu l'acquisition du fonds de commerce de banque privée de la Banque Colbert dans le cadre d'une opération conjointe avec CACEIS.

► Banque de financement et d'investissement - Calyon

Après les opérations de rapprochement de Crédit Agricole Indosuez et de la BFI du Crédit Lyonnais en mai 2004, Calyon figure parmi les 10 premières banques de financement et d'investissement européennes.

Activité et organisation

Présent dans 55 pays, Calyon cible les grands clients *corporate* et institutions financières partout dans le monde, auxquels il offre une gamme complète de produits financiers et un dispositif géographique puissant et étendu. Environ les 2/3 de l'activité de Calyon sont réalisés hors de France. Par ailleurs, en France, les clients régionaux, clients des Caisse régionales de Crédit Agricole ou de LCL, trouvent auprès des succursales de Calyon l'expertise de la banque de marchés et d'investissement.

Les activités de Calyon sont organisées autour de deux pôles d'activité : la Banque de marchés et d'investissement, et la Banque de financement.

La Banque de marchés et d'investissement rassemble les Marchés de capitaux, le Courtage et la Banque d'investissement :

- l'activité Marchés de capitaux est présente sur les plus grandes places financières, avec des positions majeures en Europe, au Japon et aux États-Unis. Ses activités sont organisées autour de 8 lignes produits : dérivés actions et fonds, *credit and liquid bonds*, trésorerie, change, matières premières, titrisation, taux - IRD, et structurés de crédit ;

- la ligne Courtage est organisée autour de trois filiales de premier plan : Cheuvreux, courtier européen classé meilleure recherche sur actions françaises par Institutional Investors ; CLSA, leader sur les marchés Asie-Pacifique, qui offre des services de courtage, banque d'investissement et placements privés, avec plus de 800 professionnels sur l'ensemble de l'Asie ; et Calyon Financial, l'un des leaders mondiaux du courtage sur options et contrats à terme ;
- la Banque d'investissement rassemble les activités de haut de bilan à destination de la clientèle Corporate : fusions & acquisitions, equity capital markets et placements privés. La Banque d'investissement de Calyon est présente en France et en Europe au travers des implantations de Milan, Madrid et Francfort, en Amérique du Nord et du Sud à partir de New York.

La Banque de financement rassemble les Financements structurés, la Syndication de crédits, et le Corporate Banking :

- métiers de crédit et de conseil à forte valeur ajoutée, les Financements structurés couvrent toute la gamme des financements d'actifs et de la grande exportation, à l'échelle mondiale : financement de projets, financements aéronautiques et maritimes, financement du commerce international, de l'immobilier et de l'hôtellerie, de l'énergie ;
- en Syndication de crédits, la fusion des équipes réalisée en 2004 a produit pleinement ses effets et Calyon est désormais en mesure d'intervenir partout dans le monde sur tous types de transactions, à destination de toutes les entreprises à partir d'un montant de 100 millions d'euros ;

- le pôle Corporate Banking & Services (CBS) est en charge des activités de Banque Commerciale. Il dispose d'une gamme complète de produits et services s'appuyant sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Calyon ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux (Caisses régionales et LCL) et les filiales spécialisées du Groupe (crédit-bail, gestion d'actifs, affacturage...).

Les banquiers conseils de Calyon basés à Paris et en Europe animent la relation commerciale en s'appuyant sur les compétences des métiers, les succursales et filiales de Calyon à l'international.

L'année 2005

Calyon, un an après sa création, affiche des performances très satisfaisantes dans tous ses métiers. En banque d'investissement, Calyon se classe à la première place européenne pour les introductions en bourse en 2005, grâce notamment aux opérations EDF et GDF. En fusions et acquisitions, Calyon a conseillé Suez pour le rachat des minoritaires d'Electrabel. 2005 a également été

une année déterminante pour les activités de marchés de capitaux, tant au plan de l'amélioration de l'organisation que du renforcement de la pénétration auprès des clients, et des résultats sur les pôles d'excellence : taux et titrisation. Les courtiers (Cheuvreux, CLSA et Calyon Financial) affichent une croissance sensible sur l'ensemble de leurs marchés. Dans le domaine des financements syndiqués, Calyon s'affirme comme un acteur majeur dans le monde en faisant son entrée dans le top 10 (8^e place). Enfin Calyon réaffirme en 2005 ses positions parmi les tout premiers mondiaux en matière de financements structurés, notamment en projets (1^{er} mondial), maritime, aéronautiques, activités alliant conseil et crédit.

L'année 2005 a été marquée par la mise en place d'une organisation solide du réseau à l'international. En 2005, des bureaux de représentation ont été ouverts au Canada et au Portugal, et les implantations de Pékin et Prague ont été transformées en agences. Les grandes réalisations de l'année montrent la réelle capacité des équipes à conduire des transactions complexes, mettant en œuvre des savoir-faire techniques sur plusieurs places.

► Banque de détail à l'international

Crédit Agricole S.A. a une présence significative en Europe et, dans une moindre mesure, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

En Europe, Crédit Agricole S.A. est actionnaire de banques de premier plan avec lesquelles il a noué des partenariats et créé des filiales dans les métiers financiers spécialisés, tels que crédit à la consommation ou assurance-vie. Il est ainsi le 1^{er} actionnaire de la 1^{re} banque italienne, Banca Intesa, et le 2^o actionnaire de Banco Espírito Santo au Portugal. Crédit Agricole S.A. détient également une participation en Grèce : Emporiki Bank. En mai 2005, Crédit Agricole S.A. a acquis 71 % de Meridian Bank en Serbie, avec pour objectif de devenir l'un des leaders sur le marché serbe des services financiers, en particulier dans la banque de détail.

Dans les autres régions, le groupe Crédit Agricole se renforce dans des entités dont il assume la gestion. Il est ainsi présent en Afrique et au Moyen-Orient : Maroc (avec 51 % du Crédit du Maroc, 6^e banque du pays), Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Congo, Djibouti, Madagascar et, avec Calyon, en Arabie saoudite et en Égypte.

En Amérique latine, Crédit Agricole S.A. est désormais seul actionnaire de Crédit Uruguay Banco et, au Chili, Crédit Agricole S.A. détient près de 24 % du Banco del Desarrollo, établissement spécialisé dans le financement des PME et des particuliers.

Début janvier 2006, Crédit Agricole S.A. a signé un accord prévoyant l'acquisition de 75 % du capital de l'Egyptian American Bank, le 3^e réseau privé de banque de détail en Égypte, avec 36 succursales, qui emploie 1 200 personnes au service d'environ 100 000 clients particuliers et 800 entreprises et clients institutionnels.

4 | Rapport de gestion

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A.

p. 62

Changements de principes et méthodes comptables : application du référentiel IAS/IFRS	p. 62
Évolution du périmètre de consolidation	p. 62

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

p. 63

Environnement économique et financier	p. 63
Résultats consolidés	p. 64
Résultats par pôle d'activité	p. 66
Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.	p. 79
Ratios prudentiels	p. 81
Le contrôle interne	p. 83
Les facteurs de risques	p. 83

Tendances récentes et perspectives

p. 94

Perspectives 2006	p. 94
Événements récents	p. 96

Analyse des comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

p. 99

Résultats financiers des cinq derniers exercices	p. 100
Évolution récente du capital	p. 101
Délégations en matière d'augmentations de capital	p. 102
Rémunérations et mandats des mandataires sociaux	p. 103

Informations sociales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

p. 104

Informations sociales	p. 104
La prise en compte de l'impact territorial	p. 113
Informations environnementales	p. 113

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A.

► Changements de principes et méthodes comptables : application du référentiel IAS/IFRS

En application du règlement CE n° 1606/2002 adopté par l'Union européenne le 19 juillet 2002, complété par les règlements des 29 septembre 2003, 19 novembre et 29 décembre 2004, 4 février, 7 juillet, 25 octobre, 8 et 15 novembre et 21 décembre 2005, les états financiers consolidés de Crédit Agricole S.A. sont établis, à compter de 2005, selon le référentiel « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS). Le Groupe applique aussi la recommandation du 30 décembre 2003 émise par le Comité des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) et requise par la recommandation AMF du 6 juillet 2004 sur la transition aux normes IFRS. La note préambule aux comptes consolidés, en page 118 du document, expose le cadre réglementaire, la transition aux normes IFRS et la comparabilité avec les données relatives à l'exercice 2004.

La note 1 de l'annexe aux états financiers « Principes et méthodes applicables dans le Groupe » présente une description des principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et des modalités d'application.

Conditions de constitution des éléments chiffrés

Les états financiers ont été établis selon les règles comptables publiées et applicables à la date de clôture. La date de transition aux normes IFRS étant le 1^{er} janvier 2004 pour l'ensemble des normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 4 applicables à compter du 1^{er} janvier 2005, les comptes de l'exercice 2004 sont présentés sans intégrer l'impact de ces normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. En conséquence, les états financiers présentent les

comptes de l'exercice 2005 aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne pour 2005 comparés aux comptes de 2004 aux normes IFRS applicables en 2004 (c'est-à-dire hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4).

Pour faciliter la compréhension et l'analyse des informations financières 2005, les données 2004 ont également été estimées y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 4. Ces données financières comparées aux comptes consolidés de l'exercice 2005 sont présentées à la suite des états réglementaires, en pages 218 à 241 du document. Ces simulations au titre de l'exercice 2004 n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Sauf indication contraire, dans ce rapport d'activité, l'analyse des évolutions est faite à norme constante c'est-à-dire par rapport aux données 2004 estimées selon le référentiel IAS/IFRS complet.

Impacts du nouveau référentiel IAS/IFRS sur les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. en 2004 et au 1^{er} janvier 2005

Les impacts du passage des normes françaises aux normes IAS/IFRS sur les résultats de l'exercice 2004 ainsi que sur les capitaux propres aux 1^{er} janvier 2004 et 2005 et sur le bilan au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005 sont présentés et explicités en note 3 de l'annexe aux états financiers en page 145 du document.

► Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2005, le périmètre de consolidation du Groupe comprend 421 filiales et participations contre 412 au 31 décembre 2004. Les notes 14 et 4 de l'annexe aux états financiers présentent respectivement le périmètre de consolidation et son évolution au cours de l'exercice.

Les principales variations de périmètre entre les exercices 2004 et 2005 résultent de :

- l'acquisition par Sofinco de 100 % de la société C.P. LEASING en République tchèque, consolidée dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2005 ;

- de la prise de contrôle par Sofinco de la société financière Credilar, filiale de la banque portugaise Millennium bcp, spécialisée dans le financement « équipement de la maison ». La société a été consolidée à compter du troisième trimestre 2005, puis fusionnée dans Credibom ;
- l'acquisition par Crédit Agricole S.A. d'une participation de 71 % au capital de la banque serbe Meridian Bank A.D. fin juin 2005. La filiale est consolidée par la méthode globale dans les comptes de Crédit Agricole S.A. à compter du quatrième trimestre 2005 ;
- l'augmentation de la participation de Pacifica dans les Assurances Fédérales IARD, portée à 40 %. AF IARD est consolidée par mise en équivalence à compter de juin 2005.

L'impact de ces acquisitions sur les résultats n'est pas significatif.

- la création, le 1^{er} juillet 2005, de CACEIS (Crédit Agricole - Caisse d'Epargne Investor Services), qui regroupe l'ensemble des métiers « Titres » des groupes Crédit Agricole et Caisse d'Épargne. Détenue à parité par Crédit Agricole S.A. et la CNCEP, CACEIS est consolidé depuis le troisième trimestre 2005 par intégration proportionnelle dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

Les activités filialisées dans le groupe Crédit Agricole S.A. au sein de CA-IS (Crédit Agricole Investor Services) et de Fastnet ont été apportées à CACEIS (pour certaines la fusion juridique aura lieu en 2006). En conséquence, les comptes 2005 de Crédit Agricole S.A. intègrent, pour le premier semestre 2005, les entités CA-IS et Fastnet consolidées à 100 %, et pour le second semestre, 50 % du nouveau groupe constitué autour de CACEIS ;

- l'acquisition par Crédit Agricole Asset Management de 65 % de Nextra Investment Management (« Nextra »), société de gestion, filiale de

Banca Intesa. L'accord n'ayant été finalisé qu'en toute fin d'année (le 22 décembre 2005), la prise de participation dans Nextra est sans impact sur les résultats consolidés 2005 de Crédit Agricole S.A. ; seul le bilan de Nextra est consolidé dans les comptes de Crédit Agricole S.A. par intégration proportionnelle ;

- la cession par Crédit Agricole S.A. de 80 % de CPR Billets au groupe Tessi qui en a pris le contrôle majoritaire. En conséquence, CPR Billets, qui était consolidé par intégration globale en 2004, n'est plus consolidé qu'à 20 % par mise en équivalence dans les résultats de Crédit Agricole S.A. ;
- la cession par Calyon, le 30 juillet 2004, de 42 % des 51 % de sa participation dans la Banque Libano-Française SAL. Aussi, ses résultats étaient encore pris en compte dans ceux de Crédit Agricole S.A. en 2004 au titre du premier semestre.
- Enfin, Crédit Agricole S.A. avait porté de 49,1 % à 98,2 % sa participation dans Eurofactor en rachetant, en toute fin d'année 2004, la participation que détenait Euler Hermès. Au 31 décembre 2004, le bilan était donc déjà consolidé globalement ; en revanche, les résultats 2004 d'Eurofactor étaient consolidés dans les comptes de Crédit Agricole S.A. par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres modifications affectant le périmètre du Groupe au cours de l'exercice 2005 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Il s'agit notamment de la consolidation en direct de 23 entités précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais. Il s'agit aussi de fusions d'entités dans le cadre notamment de la réorganisation du Groupe.

Activité et résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

► Environnement économique et financier

2005 : une économie mondiale résistante aux chocs

Aux États-Unis, l'année 2005 aura surtout démontré la robustesse de l'économie à l'accumulation de chocs négatifs. L'envolée des prix du pétrole (+ 45 % en moyenne entre 2004 et 2005), le passage d'ouragans dévastateurs et la remontée soutenue des taux d'intérêt de la Réserve fédérale (les taux directeurs ont terminé l'année à 4,25 %, contre 2,25 % à la fin 2004) n'ont eu qu'un impact limité sur les rythmes d'activité et de demande. Le taux de croissance économique s'est établi un peu au-dessus de 3,5 %, ne marquant qu'un léger freinage par rapport à 2004 (4,2 %). L'inflation a accéléré en réponse à la tension générale des prix des matières premières importées. Cependant, dans un monde globalisé, où une grande partie des prix des biens restent tirés vers le bas grâce

à l'offre abondante de pays à bas coûts (surtout en Asie), il n'y a pas eu d'enclenchement de spirale prix-salaires, contrairement à ce qui s'était produit après les chocs pétroliers des années 1970. Dans ce contexte, le resserrement monétaire a pu se poursuivre de manière graduelle et, surtout, ne pas se répercuter sur les taux longs, qui sont restés quasiment stables au voisinage de 4,3 %. Les conditions de financement, pour les ménages et les entreprises, les deux moteurs internes de l'économie américaine, sont donc restées favorables. Mais, les déséquilibres financiers demeurent importants : absence d'épargne des ménages, déficit budgétaire, déficit extérieur. En 2005, le dollar est le grand gagnant du marché des devises grâce à un différentiel de taux en sa faveur, à un plus grand appétit des investisseurs privés pour les actifs américains, et au recyclage des excédents de l'Asie et de la rente pétrolière.

Pour le Japon, l'année 2005 aura marqué le grand retour sur le devant de la scène économique mondiale. Après dix à quinze années de croissance molle, de déflation, d'apurement des bilans bancaires et de restauration de la profitabilité des entreprises, l'économie nippone renaît, profitant pour une bonne part du dynamisme extraordinaire de ses voisins asiatiques, surtout la Chine.

Avec une croissance inférieure à 1,5 %, **la zone euro** a enregistré en 2005, pour la cinquième année consécutive, une croissance économique inférieure à son potentiel. De surcroît, l'année écoulée a été marquée par une succession de problèmes institutionnels, politiques et sociaux qui a pesé sur le climat des affaires et le moral des ménages. Une embellie conjoncturelle s'est dessinée au second semestre, les entreprises réagissant favorablement au dynamisme du commerce mondial et à la baisse de l'euro/dollar (qui a fini l'année à 1,18 contre 1,36 à la fin 2004). L'investissement des entreprises s'est redressé dans la plupart des pays de la zone et les perspectives d'embauche paraissent se réveiller. S'il reste très élevé, le taux de chômage a amorcé une décrue à partir de l'été, mouvement favorisé par diverses mesures de réforme des marchés du travail (en Allemagne et en France). Les principaux signes de reprise récents ont été enregistrés en Allemagne (excellentes performances à l'exportation et redressement de la demande intérieure). D'autres pays (France, Espagne) ont continué de profiter d'une bonne tenue de leurs marchés immobiliers.

Dans ce contexte, et compte tenu de risques inflationnistes liés au choc pétrolier, la BCE a mis fin, en décembre, à deux ans et demi de statu quo monétaire, en montant ses taux directeurs de 2 à 2,25 %. Durant la majeure partie de l'année, les incertitudes sur l'état de la conjoncture ont pesé sur la direction des taux longs, qui ont prolongé leur érosion amorcée en 2004 pour finir l'année au voisinage de 3,3 % (contre 3,6 % à la fin 2004). L'environnement de taux bas, la relative innocuité du choc pétrolier et l'assainissement financier des entreprises ont permis une belle progression des marchés d'actions dans la zone.

La France a enregistré en 2005 une croissance économique de 1,6 %. Après un premier semestre plutôt morose, l'activité s'est redressée grâce essentiellement au dynamisme de la consommation des ménages. Cette dernière a été stimulée par une baisse du taux d'épargne, un recours accru à l'endettement et par des effets de richesse liés au boom du marché de l'immobilier. L'investissement des entreprises non financières s'est aussi redressé en liaison avec la poursuite de l'amélioration de leur situation financière. La situation du marché du travail est toutefois restée morose, seuls les emplois non marchands montrant quelques signes de reprise en fin d'année. Enfin, les exportations françaises ont profité de la bonne tenue de l'économie mondiale, du redressement de la demande domestique chez les principaux partenaires commerciaux et de la dépréciation du taux de change.

► Résultats consolidés

Rappelons que, dans l'analyse des résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. présentée ci-après, les évolutions sont calculées par rapport aux données de l'exercice 2004 estimées⁽¹⁾ avec application du référentiel IAS/IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne pour 2005.

Le résultat net, part du Groupe, de Crédit Agricole S.A. sur l'exercice 2005 s'élève à 3 891 millions d'euros, en hausse de 55,6 % sur celui de l'exercice 2004. Avant prise en compte des coûts liés au rapprochement entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais, il atteint 4 042 millions d'euros, en croissance de 41,5 % sur celui de 2004.

En 2005, dans un environnement économique et financier globalement favorable, le Groupe bénéficie de la diversité de ses activités : tous les métiers enregistrent une forte dynamique de développement et contribuent à la croissance des résultats.

La banque de détail en France a engagé des initiatives majeures au plan commercial dont notamment le lancement de la nouvelle identité du Crédit Lyonnais, LCL, ainsi que le nouveau positionnement marketing des Caisses régionales. Dans la Banque de financement et d'investissement, les activités se développent vigoureusement permettant à Calyon de renforcer ses positions.

Le Groupe a accéléré son développement international avec des acquisitions ciblées en Europe et dans le bassin méditerranéen : Meridian Bank en Serbie, Credilar au Portugal, CP Leasing en Tchéquie, Nextra en Italie.

Dans les métiers de la gestion d'actifs et de titres, l'exercice a aussi été marqué par des développements importants avec notamment la création de CASAM, qui valorise les savoir-faire et les complémentarités de deux filiales de Crédit Agricole S.A., Calyon et Crédit Agricole Asset Management, et la création de CACEIS en partenariat avec le groupe Caisse d'Épargne.

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

COMpte de Résultats CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	2004 estimé⁽¹⁾ IFRS	2005	2005/2004⁽¹⁾
Produit net bancaire	12 107	13 693	+ 13,1 %
Charges d'exploitation	(8 579)	(9 166)	+ 6,8 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	3 528	4 527	+ 28,3 %
Coût du risque	(575)	(643)	+ 11,8 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1 169	1 490	+ 27,5 %
Résultat net sur autres actifs	(18)	36	n.s.
Coûts liés au rapprochement	(552)	(219)	- 60,3 %
Impôt sur les bénéfices	(754)	(942)	+ 24,9 %
Résultat net	2 798	4 249	+ 51,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 501	3 891	+ 55,6 %
Résultat avant impôts et coûts liés au rapprochement	4 104	5 410	+ 31,8 %

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Le produit net bancaire s'établit à 13 693 millions d'euros en croissance de 13,1 % par rapport à 2004 (+ 12 % à périmètre et taux de change constant). Cette progression est tirée par une dynamique de développement retrouvée dans tous les métiers après la profonde réorganisation qui a suivi l'intégration du Crédit Lyonnais dans le Groupe. Les revenus, en forte progression, résultent d'un bon niveau d'activité dans la banque de détail et dans les relais de croissance, notamment le crédit à la consommation, et surtout dans la Banque de financement et d'investissement ainsi que dans les métiers de gestion d'actifs et d'assurances. Ils profitent aussi des résultats de la stratégie de croissance externe du Groupe hors de France.

Dans le même temps, les charges d'exploitation sont contenues à 9 166 millions d'euros, en hausse de 6,8 % sur un an. Cette évolution, ramenée à + 5,7 % à périmètre et change constant, est liée à la croissance de chacun des métiers dont une partie est absorbée par la réalisation des synergies.

Le résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) ressort à 4 527 millions d'euros, enregistrant une progression de 28,3 % par rapport à 2004 (+ 26,5 % à périmètre et change constant). La productivité s'améliore très nettement (- 4 points), le coefficient d'exploitation passant de 70,9 % en 2004 à 66,9 % en 2005.

Le coût du risque représente 643 millions d'euros ; dans un environnement de risque resté très favorable, il s'accroît de 11,8 % par rapport à 2004 sous l'effet notamment de dotations liées à la comptabilisation des provisions sur créances douteuses imposée par les normes IAS (effet « actualisation » des flux futurs).

Les créances douteuses s'élèvent à 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 8,7 milliards d'euros en 2004, représentant 3,1 % des créances brutes sur la clientèle et les établissements de crédit contre 4,2 % sur l'année 2004. Elles sont couvertes à hauteur de 86,9 % par des provisions (84 % en 2004), dont 67,7 % hors provisions collectives.

La contribution des sociétés mises en équivalence est en hausse de 27,5 %, passant de 1 169 millions d'euros en 2004 à 1 490 millions d'euros en 2005. Cette forte croissance provient pour l'essentiel de la progression de 16,5 % de la quote-part des résultats des Caisses régionales et de la contribution des banques de détail à l'international (+ 30,3 % sur un an) dont principalement Banca Intesa.

Les éléments hors exploitation apportent une contribution positive de 36 millions d'euros (contre - 18 millions d'euros en 2004). Avant prise en compte des coûts liés au rapprochement, le résultat avant impôts s'élève à 5 410 millions d'euros, en hausse de 31,8 % par rapport à 2004. La charge fiscale augmente de 24,9 % à 942 millions d'euros.

Après déduction des 358 millions d'euros revenant aux intérêts minoritaires (+ 20,5 %), le résultat net part du Groupe atteint 3 891 millions d'euros, en hausse de 55,6 %, conduisant à un ROE de 15,8 % pour le Groupe (hors plus-values latentes et coûts liés au rapprochement). La rentabilité des capitaux propres alloués aux métiers s'établit à 19,6 %.

Les coûts bruts générés par le rapprochement de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais et comptabilisés en résultat

au cours de l'exercice 2005 s'élèvent à 219 millions d'euros (soit 141 millions d'euros nets d'impôt), en baisse de 60,3 % par rapport à 2004. Ils financent les projets destinés à concrétiser les synergies (rationalisation du dispositif immobilier et des systèmes informatiques, accompagnement social). Le rapprochement Crédit

Agricole S.A. - Crédit Lyonnais étant achevé, cette catégorie de charges n'existera plus en 2006.

Les synergies réalisées, soit 663 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2005, dépassent les objectifs de réduction de coûts attendus qui étaient de 620 millions d'euros.

► Résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs :

- Banque de proximité en France - Caisses régionales ;
- Banque de proximité en France - LCL ;
- Services financiers spécialisés ;
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- Banque de financement et d'investissement ;
- Banque de détail à l'international ;
- Gestion pour compte propre et divers.

L'organisation des pôles métiers du Groupe est présentée en pages 50 à 59 du présent document de référence et décrite dans l'annexe comptable note n° 8 « Informations sectorielles ».

Entre les deux derniers exercices, les découpages d'activités entre les pôles métiers ont subi quelques modifications suite aux réorganisations internes consécutives à l'intégration du Crédit Lyonnais dans le Groupe. Il s'agit du pôle Banque de détail à l'international affecté par le transfert de certaines filiales (BFCAG, UBAF, Yémen, Égypte) vers d'autres métiers (Banque de financement et d'investissement et Gestion pour compte propre et divers) ; il s'agit aussi de la réaffectation de CPR OnLine du métier Gestion d'actifs à la BFI.

Les résultats 2004 de ces métiers ont été retraités en conséquence, de même que l'allocation des fonds propres. Ces réaffectations sont marginales : elles affectent pour + 0,7 million d'euros le résultat brut d'exploitation de la Banque de financement et d'investissement (soit 0,06 %), pour + 6,1 millions d'euros le résultat brut d'exploitation du métier de Gestion d'actifs

(soit 0,4 %), pour - 9 millions d'euros le résultat brut d'exploitation de la Banque de détail à l'international (soit 12,2 %) et pour + 2,2 millions d'euros le résultat brut d'exploitation du pôle Compte propre et divers (soit 0,3 %).

Par ailleurs, l'affectation de l'activité de Capital-investissement a été modifiée. Cette activité, réalisée par Crédit Agricole Private Equity et IDIA, antérieurement intégrée au métier de Banque de financement et d'investissement, est rattachée au pôle « Gestion pour compte propre et divers » à compter de l'exercice 2005.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion des métiers concernés par ces réaffectations de produits et de charges sont indiqués pour 2004 à périmètre comparable à 2005.

Enfin, les résultats de Lukas, antérieurement affectés en totalité au métier Services financiers spécialisés, sont à compter de 2005 pour partie intégrés à la Banque de détail à l'international, en raison de la montée en puissance de l'activité de *retail banking* ; le métier SFS ne conservant pour sa part que l'activité de crédit à la consommation de la filiale polonaise.

Allocation du capital

La méthodologie d'allocation des fonds propres par pôle et de calcul des retours sur fonds propres ou ROE (*Return On Equity*) n'a pas été modifiée par rapport à celle en vigueur au 31 décembre 2004. Les règles sont décrites dans l'annexe comptable n° 8 « Informations sectorielles ».

RISQUES PONDÉRÉS RETENUS POUR L'ALLOCATION DES FONDS PROPRES

(en milliards d'euros)

	31/12/2004	31/12/2005
Banque de proximité en France		
- Caisses régionales	89,7	97,9
- LCL	52,1	57,1
Services financiers spécialisés	37,6	40,8
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	35,0	38,2
Banque de financement et d'investissement	11,4	15,3
Banque de détail à l'international	112,1	132,0
	3,4	3,2

FONDS PROPRES ALLOUÉS PAR MÉTIER

(en milliards d'euros)	31/12/2004 (*)	31/12/2005
Banque de proximité en France	5,5	6,0
- Caisse régionales	3,3	3,6
- LCL	2,2	2,4
Services financiers spécialisés	2,1	2,3
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	5,6	6,3
Banque de financement et d'investissement	6,9	8,2
- Banque de marchés et d'investissement	2,3	2,5
- Banque de financement	4,6	5,7
Banque de détail à l'international	2,4	2,6
TOTAL DES FONDS PROPRES ALLOUÉS AUX MÉTIERS	22,5	25,4

(*) Les calculs d'allocation des fonds propres ont été rétropolés sur l'année 2004 pour tenir compte du changement d'affectation de l'activité de Capital-investissement.

(en %)	31/12/2004	31/12/2005
Banque de proximité en France	24,4 %	23,6 %
Services financiers spécialisés	9,4 %	9,1 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	24,8 %	25,0 %
Banque de financement et d'investissement	30,6 %	32,1 %
Banque de détail à l'international	10,8 %	10,2 %
FONDS PROPRES ALLOUÉS AUX MÉTIERS	100 %	100 %

Pour chaque métier, le ROE (*Return On Equity*) est obtenu en divisant le résultat net ⁽¹⁾ du métier -après refacturation des

excédents ou déficits de fonds propres - par le montant des fonds propres, fin de période, alloués à ce métier.

Activité et résultats par pôle d'activité**CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT)**

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2005
Banque de proximité en France - Caisse régionales	730	854
Banque de proximité en France - LCL	750	863
Services financiers spécialisés	645	699
<i>hors dépréciation des écarts d'acquisition</i>	669	782
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	1 389	1 910
Banque de financement et d'investissement	1 155	1 774
Banque de détail à l'international	379	469
Gestion pour compte propre et divers	(943)	(1 159)
TOTAL	4 104	5 410

(1) Le résultat net s'entend avant coûts liés au rapprochement et hors variation de valeur des écarts d'acquisition.

1. Banque de proximité en France - Caisse régionales

La contribution des **Caisse régionales** au résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. enregistre une croissance de 16,2 % à 778 millions d'euros.

Rappelons que le résultat de Crédit Agricole S.A. n'intègre que 25 % des résultats des 40 Caisse régionales consolidées par

mise en équivalence ; leur impact apparaît uniquement au travers du poste « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Dans un contexte de taux bas peu favorable, la performance du pôle reflète la vitalité de l'activité des Caisse régionales, des charges d'exploitation bien maîtrisées et une couverture prudente des risques. Les résultats opérationnels sont en progression constante.

(en millions d'euros)

	2004	2005	2005/2004
PNB social cumulé	11 506	12 181	+ 5,9 %
PNB retraité (*)	11 137	11 655	+ 4,7 %
Charges d'exploitation	(6 483)	(6 676)	+ 2,9 %
Résultat brut d'exploitation cumulé	4 654	4 979	+ 7,0 %
Coût du risque	(788)	(648)	- 17,8 %
Résultat d'exploitation	3 866	4 331	+ 12,0 %

(en millions d'euros)

	2004	2005	2005/2004
Quote-part de résultats des mises en équivalence	733	854	+ 16,5 %
Résultat net sur autres actifs	(3)	-	n.s.
Résultat avant impôt	730	854	+ 17,0 %
Impôts (**)	(60)	(75)	+ 25,5 %
RÉSULTAT NET	670	778	+ 16,2 %

(*) Données cumulées des 40 Caisse régionales mises en équivalence retraitées des dividendes de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisse régionales.

(**) Charge fiscale des dividendes perçus des Caisse régionales.

Le produit net bancaire des Caisse régionales progresse de 5,9 % à 12,2 milliards d'euros (données sociales agrégées) et de 4,7 % hors dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A. Il bénéficie de l'accroissement des revenus de la gestion du portefeuille (+ 16,4 %) et de la progression régulière des commissions (+ 8,8 %) liées surtout aux opérations sur titres (+ 21,1 %) mais aussi aux ventes de produits d'assurances (+ 9,6 %) et de services bancaires et autres opérations (+ 9,1 %). La marge d'intérêt augmente de 2,4 % dans un contexte de taux peu favorable. D'importants succès commerciaux ont contribué à la dynamique commerciale des Caisse régionales : participation active dans le placement des titres (introductions en bourse de SANEF, GDF, EDF...), offres innovantes en matière de crédits immobiliers, placement de « l'Autre carte » et de la carte de paiement « Bonus Gold »... La campagne de communication sur la nouvelle signature des Caisse régionales, à la fin du troisième trimestre, a été favorablement remarquée et devrait s'accompagner d'un nouvel élan commercial.

L'activité de collecte bilan et hors-bilan se développe au rythme soutenu de 7 % soit + 30 milliards d'euros sur l'année, pour atteindre un encours total de 457,3 milliards d'euros.

La structure des placements se modifie légèrement au profit des produits de hors-bilan (+ 11,1 % en 2005 contre + 10,2 % en 2004). Dans un contexte de marchés favorable, les valeurs mobilières

augmentent fortement : + 13,8 % pour les OPCVM, FCPE et SCPI, contre + 8,7 % l'année précédente, et + 20,9 % pour les actions). L'assurance vie reste un support privilégié ; les encours augmentent de 11,8 % en 2005 après 10,8 % en 2004, enregistrant une croissance supérieure à celle du marché (+ 11 % - source FFSA).

L'augmentation des dépôts bancaires (+ 3,5 %) est portée par les placements liquides dans l'attente de placements plus rémunérateurs : les dépôts à vue enregistrent une progression significative de 8,3 % sur un an ; les dépôts à terme et les bons augmentent aussi de 11,2 % en liaison avec la légère remontée des taux à court terme. Les encours des livrets bancaires (CSL) s'accroissent de 8,8 % et les livrets jeunes de 6 %, soit un rythme de croissance élevé bien que ralenti par rapport à 2004 (+ 14,1 % et 7,8 % respectivement) suite à la baisse des taux réglementés intervenue à compter du mois d'août. Pour sa part, l'épargne contractuelle se tasse : les encours de PEP continuent à se réduire (- 2,4 milliards d'euros sur l'année) et les plans d'épargne logement, devenus moins attractifs, augmentent de 2,2 %.

La croissance de l'activité de crédit s'accélère dans un contexte de taux d'intérêt favorable aux emprunteurs. La production de prêts nouveaux des Caisse régionales dépasse 62 milliards d'euros, en hausse de 13,5 % par rapport au niveau déjà élevé réalisé en 2004. La production bénéficie d'une demande toujours aussi tonique sur

le marché de l'habitat (35 milliards d'euros hors réaménagements, + 20,5 % par rapport à 2004), mais aussi sur celui des entreprises (7,5 milliards d'euros, + 17 %) et des professionnels (5,4 milliards d'euros, + 14,5 %).

Il en résulte une croissance vigoureuse des encours de prêts bruts des Caisses régionales : + 10,2 % entre 2004 et 2005, supérieure à celle observée l'année précédente (+ 8,8 %) et supérieure au marché (+ 8,6 % - source BdF) ; ils atteignent 267,6 milliards d'euros au 31 décembre 2005. La hausse des encours concerne la totalité des secteurs, avec une nouvelle accélération de la progression des prêts à l'habitat (+ 14,7 % sur un an contre 12,9 % en 2004) et aux collectivités locales (+ 10,2 %) et une croissance soutenue sur les autres marchés : consommation (+ 6,1 % contre 5,5 % pour le marché - source BdF), entreprises (+ 4,8 %), agriculture (+ 5,1 %) et professionnels (+ 4,4 %).

Ce développement des crédits s'accompagne d'une nouvelle baisse du taux de créances douteuses et litigieuses qui ne représente plus que 3,0 % des encours de crédits contre 3,4 % un an auparavant. Néanmoins, le provisionnement reste prudent, le taux de couverture des créances douteuses et litigieuses se renforçant de 70,2 % en 2004 à 74,2 % en 2005.

Dans un contexte de modernisation des canaux de distribution, et compte tenu de la croissance des charges de personnel dont notamment les charges sociales, la progression des charges est maîtrisée (+ 2,9 % par rapport à 2004), à 6,7 milliards d'euros, ce qui permet de dégager un résultat brut d'exploitation (corrigé des dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A.) en progrès de 7 % sur l'année, et un coefficient d'exploitation à 57,3 %, en amélioration continue (- 0,9 point par rapport à 2004).

À 648 millions d'euros, le coût du risque a encore baissé par rapport à l'exercice précédent (- 17,8 %). Le coût du risque crédit représente 16 points de base des encours bruts. Après l'impôt sur les sociétés, le résultat net cumulé (hors dividendes et assimilés reçus de Crédit Agricole S.A.) des 40 Caisses régionales atteint 2 529 millions d'euros, en progression de 7,1 % sur un an.

Après passage aux normes IFRS, intégration des comptes de leurs filiales et retraitements de consolidation, la contribution des Caisses régionales au résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. passe de 730 millions d'euros en 2004 à 854 millions d'euros en 2005 (+ 17 %). La rentabilité des capitaux propres alloués au métier ressort à 20,4 %.

Au total, le métier Banque de proximité en France - Caisses régionales contribue ainsi pour près de 16 % au résultat avant impôts du Groupe (avant coûts liés au rapprochement).

2. Banque de proximité en France - LCL

La Banque de Proximité - LCL a réussi à maintenir en 2005 un rythme de progression de son résultat opérationnel supérieur à 10 % (résultat brut d'exploitation : + 10,3 %) avec notamment un bon second semestre au niveau commercial. Cette dynamique favorable s'est traduite par une accélération du rythme de croissance des encours de collecte et de crédit sur l'ensemble des segments de clientèle. Le lancement de la nouvelle marque, fin août 2005, et les opérations « coups de poing » qui l'ont accompagné ont également permis de renforcer l'attractivité de l'enseigne : le nombre d'ouvertures de comptes a atteint son meilleur niveau depuis 10 ans et le nombre de comptes s'est accru de 62 000 sur l'année, soit + 1,4 %.

(en millions d'euros)

	2004 estimé ⁽¹⁾ IFRS	2005	2005/2004
Produit net bancaire	3 396	3 501	+ 3,1 %
Charges d'exploitation	(2 477)	(2 487)	+ 0,4 %
Résultat brut d'exploitation	919	1 014	+ 10,3 %
Coût du risque	(169)	(151)	- 11,0 %
Résultat avant impôts	750	863	+ 15,2 %
Impôts	(234)	(259)	+ 10,8 %
RÉSULTAT NET	516	604	+ 17,1 %

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Les encours de ressources de bilan et hors-bilan se développent de 7,0 % (contre + 6,1 % en 2004) à 126,9 milliards d'euros.

L'épargne bancaire progresse ainsi de 5,5 %, à 33,9 milliards d'euros, tirée essentiellement par les comptes sur livret (+ 19,1 %), confirmant le succès du Livret Cerise et des opérations « taux boosté ». À l'inverse, les encours des plans d'épargne populaire et de l'épargne logement continuent à se réduire de 15,0 % et 3,7 % respectivement.

Les dépôts à vue progressent sur un rythme de 5,9 %, alimentés par la dynamique de conquête de nouveaux clients.

Avec une collecte de 4,5 milliards d'euros, l'assurance vie demeure un support privilégié de placement pour la clientèle ; les encours atteignent 32,8 milliards d'euros à fin 2005 (+ 10,3 %).

Les encours OPCVM se sont accrus de 7,6 % à 28,9 milliards d'euros. La clientèle a réservé un bon accueil aux nouvelles offres LCL, comme en témoignent les succès rencontrés par les fonds à capital garanti de la gamme Drakkar et les fonds profilés Egéris.

Suite à des retraits nets de la part de la clientèle des entreprises et des institutionnels, les encours de titres ressortent à fin 2005 en légère hausse de 3 % à 9,9 milliards d'euros. LCL a néanmoins affirmé son dynamisme commercial dans les placements des OPO auprès des particuliers en prenant une part de marché de plus du double de sa part de marché moyenne dans l'épargne.

L'activité crédit s'est sensiblement renforcée en 2005, avec une progression de 10,8 % qui porte les encours à 53,8 milliards d'euros en fin de période.

Cette bonne performance s'explique en grande partie par la nouvelle dynamique du crédit habitat enregistrée depuis le printemps 2005 et qui s'est accélérée au cours du dernier quadrimestre : la production a ainsi atteint un niveau record à près de 11 milliards d'euros (+ 43,8 % par rapport à 2004) et les encours ont gagné 16 % sur 12 mois à 29,9 milliards d'euros. De fait, dans un marché caractérisé par une forte demande, LCL a su pleinement tirer parti d'une remise à plat du processus de distribution des prêts habitat, ainsi que d'un nouveau positionnement plus proche des préoccupations de la clientèle.

Le rythme de progression des encours de crédits à la consommation s'est accéléré en cours d'année pour se rapprocher de la dynamique du marché et atteindre + 4,6 % à fin 2005 (soit 6,7 milliards d'euros), suite à des animations commerciales spécifiques menées au cours du dernier quadrimestre.

Les encours de crédits aux professionnels et aux entreprises s'élèvent à respectivement 8,1 milliards d'euros (+ 6,1 %) et 9,1 milliards d'euros (+ 4,3 %), grâce à une production toujours soutenue des crédits à moyen et long terme.

Conséquence de cette dynamique commerciale positive, le produit net bancaire de LCL s'établit à 3 501 millions d'euros, en hausse de 3,1 %. Dans un environnement marqué par des taux d'intérêt qui ont touché en 2005 des plus bas historiques, la marge d'intérêt progresse de seulement 1,0 % malgré la forte croissance des volumes gérés. Le développement sensible des commissions (+ 5,6 %) est notamment alimenté par la hausse des commissions perçues au titre de la gestion mobilière (+ 13,8 %) et par le maintien d'une bonne dynamique sur les commissions d'assurances vie et hors vie (+ 6,1 %). Au final, la part des commissions dans le produit net bancaire, déjà à un niveau élevé, gagne encore 0,5 point à 46,5 %.

Les charges d'exploitation demeurent très contenues à 2 487 millions d'euros (+ 0,4 % sur un an). Les économies obtenues sur les charges structurelles au travers de chantiers d'optimisations des moyens (mutualisation informatique, gestion de l'immobilier, allégement des effectifs dédiés aux traitements et aux fonctions supports) ont permis de financer des investissements commerciaux conséquents, marqués en 2005 par la création de 30 nouvelles agences et par le lancement de la nouvelle marque LCL. Conséquence de cette bonne maîtrise des charges, le coefficient d'exploitation se réduit de 1,9 point à 71,0 % à fin 2005.

La charge du risque diminue de 11 % à 151 millions d'euros malgré la progression de 12,8 % des emplois pondérés sur la période. Elle ressort à 37 points de base sur les engagements pondérés contre 45 points de base fin 2004.

Au total, le résultat net s'élève à 604 millions d'euros, en hausse de 17,1 %, ce qui correspond à un rendement des fonds propres de 24,7 %.

3. Services financiers spécialisés

Le pôle **Services financiers spécialisés**, qui réunit les métiers du crédit à la consommation, du crédit-bail et de l'affacturage, enregistre une progression significative de ses activités en 2005 et dégage un résultat net avant coûts liés au rapprochement de 445 millions d'euros en hausse de 7 % sur celui de 2004 ; avant variation de valeur des écarts d'acquisition, le résultat net s'élève à 528 millions d'euros en hausse de 20 %.

(en millions d'euros)	2004 estimé ⁽¹⁾ IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	2 260	2 466	+ 9,1 %
Charges d'exploitation	(1 216)	(1 291)	+ 6,1 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	1 043	1 175	+ 12,6 %
Coût du risque	(372)	(398)	+ 6,9 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2)	5	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(24)	(83)	X 3,5
Résultat avant impôts et coûts liés au rapprochement	645	699	+ 8,4 %
Impôt sur les bénéfices	(229)	(254)	+ 11,1 %
Résultat net avant coûts liés au rapprochement	416	445	+ 6,9 %
RÉSULTAT NET AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION	440	528	+ 19,9 %

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi son renforcement dans les métiers du crédit à la consommation et dans l'affacturage notamment à l'international dans le cadre de la stratégie d'expansion ciblée du Groupe.

L'évènement majeur de l'année pour **l'affacturage du Groupe** est la fusion d'Eurofactor et de Transfact, le 4 octobre 2005. La nouvelle entité a pris le nom d'Eurofactor. Ce rapprochement a donné naissance au n° 1 de l'affacturage en France et à l'un des leaders européens du secteur. Filiale détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A., Eurofactor est présente dans 6 pays d'Europe : en France, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni.

En fin d'année 2005, Eurofactor a, en outre, augmenté de 9,09 % à 36,36 % sa participation au capital de Tunisie Factoring, leader de l'affacturage en Tunisie.

En 2005, le chiffre d'affaires factoré atteint 30,8 milliards d'euros, en hausse de 11,6 % sur le chiffre d'affaires de 2004. La progression est nettement plus marquée à l'étranger (+ 22 %) de sorte que les filiales internationales génèrent désormais un tiers du chiffre d'affaires du Groupe. La plus forte contribution provient de l'Allemagne qui en apporte plus de la moitié. En France, l'activité s'accroît de 7,3 % porté par le développement du marché grande clientèle. Cette activité commerciale s'accompagne d'une croissance du PNB (+ 8,1 % hors effet de périmètre) et d'une très bonne maîtrise des charges (+ 2,6 %). Le résultat net avant coûts liés au rapprochement ressort à 42 millions d'euros contre 23 millions d'euros en 2004 (+ 80,6 %).

Crédit Agricole S.A. a aussi poursuivi en 2005 son renforcement dans **le métier du crédit à la consommation** qui fait partie de ses axes prioritaires de développement en France et à l'international. Le dispositif international a été étendu à la République Tchèque et renforcé au Portugal.

L'année 2005 a vu la consolidation des acquisitions réalisées en 2004 avec la fusion entre Wafasalaf et Credor, et l'acquisition par Credibom de Credilar, structure créée par Banco Comercial Português pour loger l'activité financement circuit long « équipement de la maison ». La fusion de Credibom et de Credilar permet au groupe Sofinco de renforcer sa place d'acteur majeur du marché portugais.

Par ailleurs, Sofinco s'est implantée en République Tchèque, au cours du quatrième trimestre 2005, par l'acquisition de CP Leasing, société spécialisée dans le financement automobile.

Sofinco a en outre remporté de nombreux succès commerciaux, parmi lesquels : les accords intervenus au Maroc entre Wafasalaf et RCI (groupe Renault) d'une part, et Marjane (groupe Auchan) d'autre part. Un accord de partenariat a été signé en Espagne entre Ikea et Finconsum. Un accord de coopération a été conclu en Grèce entre Credicom et le groupe Sygelidis, importateur des marques Citroën, Skoda et Chrysler-Jeep (150 points de vente).

En France, Sofinco a renforcé son dispositif commercial sur l'ensemble de ses canaux de distribution : entrée sur le marché du nautisme, lancements successifs d'une offre carte privative destinée aux clients des grandes enseignes, puis d'une nouvelle offre Carte Bancaire associant de nombreux services innovants aux fonctionnalités de paiement classiques, déploiement d'un dispositif permettant aux sites marchands de proposer aux internautes une offre de financement liée.

Finaref, pour sa part, a conclu deux nouveaux partenariats en vente à distance : l'un avec la Maison de Valérie (LMDV) et l'autre avec Téléshopping.

Au total, l'activité est restée très dynamique ; la production des filiales s'élève à 23,1 milliards d'euros, en hausse de 16,8 %. Elle a été particulièrement vigoureuse à l'étranger (+ 38,4 %, + 34,8 % hors acquisitions de l'année), avec des performances remarquables en Italie (Agos Itafinco : + 45,6 %) et en Espagne (+ 37 %). En France, la production globale augmente de 5,7 % sur un an.

Au 31 décembre 2005, les encours dépassent 37 milliards d'euros, en forte hausse de 17 % sur un an. En France, la coopération avec les réseaux continue de se développer à un rythme rapide : + 23,7 % avec les Caisses régionales (3 milliards d'euros) et + 11,4 % avec LCL (4,7 milliards d'euros) et l'encours atteint au total 24,2 milliards d'euros. À l'étranger, les encours des filiales marquent une progression de plus de 41 % pour représenter désormais près de 35 % du total contre moins de 29 % il y a un an.

Les encours en compte de tiers et partagés progressent aussi très vivement (+ 55,9 %). En Italie, Agos a renforcé sa forte croissance avec notamment la montée en charge des partenariats avec Carrefour, démarré en 2004, et avec Banca Intesa, co-actionnaire de l'entreprise.

Le produit net bancaire de l'activité augmente de 10,4 % (après correction de la variation de périmètre due à l'éclatement des résultats 2005 de Lukas entre le crédit à la consommation et la Banque de détail à l'international). Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par la croissance organique (+ 6,9 %), compte tenu de la bonne progression des volumes et en dépit d'un contexte concurrentiel vif qui pèse sur les marges, mais aussi par la croissance externe (+ 1,5 %).

Parallèlement, les charges d'exploitation affichent une hausse de 6,3 % (hors impact lié à la nouvelle affectation d'une partie des résultats de Lukas), liée au développement de l'activité et aux investissements commerciaux (4,4 %) (campagne publicitaire, coût du vecteur internet, dépenses informatiques d'adaptation des systèmes) et à la croissance externe (entrées de périmètre pour 1,3 %). Dans ces conditions, le métier améliore son résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) de 14,6 % (à périmètre inchangé) à 1 036 millions d'euros. Le résultat net avant prise en compte des coûts liés au rapprochement et de la dépréciation des écarts d'acquisition progresse de 22,2 % à 460 millions d'euros.

Dans le domaine du **crédit-bail**, après une année 2004 consacrée à la consolidation du Groupe issu du rapprochement des entités Ucabail, Lixxbail et CBIF, Crédit Agricole Leasing a enregistré en 2005 une progression du volume de sa production (à 3,8 milliards d'euros) notamment sur les marchés du crédit-bail mobilier (+ 9 %) et des financements réalisés auprès des services publics (+ 14 %). Ses encours sont restés relativement stables à 11,8 milliards d'euros fin 2005.

Crédit Agricole Leasing a engagé un vaste projet de modernisation visant à simplifier sa structure en réduisant le nombre de sociétés du Groupe (de 23 à 8) et en rationalisant ses systèmes informatiques et comptables. 3 opérations ont été réalisées au quatrième trimestre 2005.

Les encours d'EFL en Pologne, progressent très légèrement sur l'exercice (+ 1,7 %) à 663 millions d'euros ; la croissance de l'activité sur le segment de l'équipement (+ 19,5 %) permet de compenser la réduction de la production sur le marché des véhicules (- 2,9 %), celui-ci ayant été affecté par les conséquences de l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne (importations massives de véhicules d'occasion).

Le résultat net de cette activité, avant variation de valeur des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, s'établit à 33 millions d'euros, en recul de près de 14 millions d'euros par rapport à 2004.

Au total, le produit net bancaire du pôle s'élève à 2 466 millions d'euros sur l'exercice 2005. Sa progression de 9,1 % par rapport à 2004 (+ 8,3 % hors impact de l'éclatement des résultats de Lukas, de l'intégration globale d'Eurofactor et de la cession de Réunibail et Réuniroute en 2004) résulte pour l'essentiel de la croissance organique (+ 4,7 %).

Le développement des activités tant en France qu'à l'étranger fait augmenter les frais de fonctionnement de 6,1 % (+ 5,4 % à périmètre constant). Ainsi, le résultat brut d'exploitation du pôle (avant coûts liés au rapprochement) ressort à 1 175 millions d'euros en 2005, en progression de 12,6 % sur un an (+ 11,6 % à périmètre constant).

Le coût du risque représente 398 millions d'euros, en hausse de 6,9 % sous l'effet de la comptabilisation des provisions sur créances douteuses en normes IFRS.

Le résultat net avant variation de valeur des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement s'élève à 528 millions d'euros, en progrès de 20 % sur celui de 2004 ; après prise en compte de la dépréciation des écarts d'acquisition, il ressort à 445 millions d'euros (+ 6,9 %) et le rendement des fonds propres s'établit à 22,5 %.

4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Les métiers de gestion d'actifs, d'assurances et de banque privée ont enregistré en 2005 de très bonnes performances financières et commerciales dans un contexte de consolidation et de rationalisation des activités après l'achèvement des fusions de filiales consécutives à l'intégration du Crédit Lyonnais. On notera en particulier la fusion entre Predica et l'Union des Assurances Fédérales (UAF) et la création de Predica Europe ; la fusion de CAELS et CLEE au sein de CREELIA le 1^{er} janvier 2005, de Uniger et CLAM Immobilier au sein de CAAM Immobilier le 1^{er} juillet et le rapprochement des activités de Banque privée en Suisse et au Luxembourg.

L'exercice a aussi été marqué par une activité intense et par des développements opérationnels importants (créations de CASAM et de CACEIS, participation dans Nextra, création de Fund Channel au Luxembourg...) conférant des positions de premier plan dans plusieurs domaines d'activités.

L'accord signé avec le groupe Intesa prévoit, en outre, en 2006 la cession par CAAM de 35 % de sa filiale italienne CAAM Sgr à Intesa puis sa fusion avec Nextra ; l'opération est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

(en millions d'euros)	2004 estimé ⁽¹⁾ IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	2 749	3 333	+ 21,3 %
Charges d'exploitation	(1 355)	(1 465)	+ 8,1 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	1 394	1 868	+ 34,0 %
Coût du risque	(9)	19	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	13	28	X 2,2
Résultat net sur autres actifs (y c dépréciation des écarts d'acquisition)	(9)	(5)	- 40,7 %
Résultat avant impôts et coûts liés au rapprochement	1 389	1 910	+ 37,5 %
Impôt sur les bénéfices	(430)	(646)	+ 50,0 %
RÉSULTAT NET AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT	959	1 264	+ 31,8 %

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Le résultat net du pôle, avant coûts liés au rapprochement, atteint 1 264 millions d'euros, en très forte progression (+ 31,8 %). Le métier contribue ainsi pour plus de 35 % au résultat avant impôt du Groupe (avant coûts liés au rapprochement).

Les actifs gérés au sein du pôle progressent de 38,3 % pour atteindre en fin d'année 562,7 milliards d'euros (hors double comptes). Le dynamisme de la collecte tant en gestion d'actifs qu'en assurance vie conjugué à la bonne performance des marchés et l'acquisition de Nextra expliquent cette très forte croissance.

Dans le métier de la gestion d'actifs, l'encours total du Groupe (géré par les entités de CAAM Group et BFT) dépasse 490 milliards d'euros (491,2) au 31 décembre 2005. Sur un an, les actifs gérés croissent de 41,5 % y compris l'acquisition de 65 % de Nextra. À périmètre et méthode de valorisation inchangés, la progression est encore de 22 %, soit + 76,2 milliards d'euros sur l'exercice. Elle a été alimentée par un bon niveau de collecte nette, dépassant 35 milliards d'euros sur la période, et par la bonne performance des marchés tant pour les actions (+ 23,4 % pour le CAC 40) que pour les produits de taux.

L'année 2005 a été marquée par la rationalisation des offres d'OPCVM issues du rapprochement des sociétés de gestion CAAM et CLAM mais aussi par la poursuite de l'innovation et de l'enrichissement de la gamme de nouveaux fonds (Egériss, Atout Vivactions, Atout Moderactions...), de fonds à performance absolue (CAAM Dynarbitrage, Dynamo), de produits structurés (Protein', Biathlon, Magnesium, Acti PEA, Selecta)...

Le pôle Gestion d'actifs affirme ainsi sa vocation multi-expertises (gestion « core »/« core plus », gestion quantitative, multigestion alternative, performance absolue, épargne salariale, immobilier...), notamment avec la création, en septembre dernier, de Crédit Agricole Structured Asset Management (CASAM). Associant les savoir-faire

de CAAM et de Calyon, CASAM a vocation à développer la gestion structurée et la gestion alternative sous forme de comptes gérés et ETF (Exchange Traded Funds) au profit des réseaux du Groupe et des unités de distribution à l'international et au service des clients institutionnels. Dès sa création, CASAM se positionne comme un acteur majeur avec plus de 33 milliards d'euros d'encours sous gestion au travers de 430 fonds.

À l'international, outre la prise de contrôle majoritaire de Nextra Investment Management Sgr (Nextra) en fin d'année 2005, le Groupe a enregistré des performances commerciales satisfaisantes, en particulier au Japon et en Europe ; les filiales étrangères ont ainsi contribué pour près de 50 % (hors Nextra) à la collecte nette de l'exercice 2005. Au total, les encours commercialisés hors de France représentent, au 31 décembre 2005, plus de 22 % des encours globaux (y compris 65 % de Nextra soit 63 milliards d'euros) contre 9 % un an auparavant. La contribution de l'international aux performances financières s'est accrue aussi de façon significative en 2005.

Le résultat brut d'exploitation du métier (avant coûts liés au rapprochement) ressort à 686 millions d'euros, en hausse de 34 %. Il résulte d'un produit net bancaire de 1 213 millions d'euros (+ 24,4 %) et de charges d'exploitation de 527 millions d'euros (+ 13,9 %).

Dans le domaine des services financiers aux émetteurs, le fait marquant de l'exercice a été la création, le 1^{er} juillet 2005, de Crédit Agricole - Caisse d'Epargne Investor Services (CACEIS), qui permet au Groupe de renforcer ses positions dans les métiers de titres. Né de la volonté des deux groupes Crédit Agricole et Caisse d'Epargne de réunir les activités Titres de leurs filiales respectives (CA-IS et IXIS IS) pour créer un acteur de référence en Europe dans les métiers de banque dépositaire, de conservation institutionnelle,

d'administration de fonds et de services aux émetteurs, CACEIS est détenu à parité par Crédit Agricole S.A. et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Il est consolidé par intégration proportionnelle (à 50 %) dans les comptes de Crédit Agricole S.A. au second semestre 2005 ; les comptes de l'exercice 2004 et du premier semestre 2005 intégraient 100 % des entités CA-IS et Fastnet, filiales de Crédit Agricole S.A.

L'exercice 2005 a enregistré un fort développement des produits et des offres de services innovants dont notamment le lancement d'une plate-forme européenne de support à la distribution transfrontalière des OPVCM... Avec 1 544 milliards d'euros d'encours d'actifs en conservation institutionnelle fin 2005 (en hausse de 16 % sur un an), CACEIS est leader en France.

Le rapprochement des activités se poursuivra en 2006 avec le regroupement des activités de services aux émetteurs sous CACEIS CT, de l'activité administration de fonds sous CACEIS Fastnet et des activités de banque dépositaire sous CACEIS Bank.

En Banque privée, les travaux de rapprochement engagés depuis 2 ans entre les unités à l'étranger du Crédit Lyonnais et du Crédit Agricole au sein du métier se sont achevés en 2005. La fusion juridique, organisationnelle et informatique de Crédit Agricole Indosuez (Suisse) et Crédit Lyonnais Suisse a donné naissance, le 19 mars, à Crédit Agricole Suisse S.A., 3^e banque étrangère en Suisse.

Au Luxembourg, Crédit Agricole Indosuez Luxembourg et Crédit Lyonnais Luxembourg ont fusionné le 1^{er} juillet pour créer Crédit Agricole Luxembourg, qui opère désormais sous le nom commercial de Crédit Agricole Luxembourg Private Bank. En outre, au cours du quatrième trimestre, Crédit Agricole Luxembourg Private Bank a repris les activités de banque privée exercées par la Banque Colbert (Luxembourg) S.A. dans le cadre d'une opération conjointe avec CACEIS.

Au terme de ce processus de fusion, les activités de Banque Privée du Groupe sont désormais développées sous une marque « Crédit Agricole Private Bank ». La position du Groupe se trouve renforcée sur les principales places de Banque Privée et la mise en commun des moyens entre les entités permet d'optimiser les synergies.

Fin 2005, les actifs gérés par les entités dédiées à la Banque privée s'élèvent à 79,5 milliards d'euros dont 28,8 milliards d'euros en France et 50,7 milliards d'euros à l'étranger (dont 29 milliards d'euros en Suisse, 10 milliards d'euros au Luxembourg, 8,3 milliards d'euros à Monaco).

La progression de la fortune gérée sur l'exercice (+ 11,7 milliards d'euros, + 17,3 %) résulte pour partie (2,3 milliards d'euros) d'effets de périmètre et d'harmonisation des méthodes de recensement des encours dans les entités internationales restructurées. Elle traduit aussi la performance des marchés financiers sur la période

(+ 8 milliards d'euros) et une évolution positive de la collecte nette (+ 1,4 milliard d'euros). En France, l'activité s'est développée à un rythme soutenu grâce à une collaboration accrue entre les Caisses régionales, la BGPI et les filières métiers, portant à 14,5 milliards d'euros les encours gérés par la BGPI. À l'international, la gamme de produits et services a été adaptée suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation fiscale européenne. En outre, une plate-forme logistique de banque privée performante et compétitive est en cours de déploiement.

Le résultat brut d'exploitation de la banque privée (avant coûts liés au rapprochement) affiche une très forte augmentation de 43,3 % (à 121 millions d'euros), bénéficiant de l'effet de ciseau entre un produit net bancaire en hausse de 7,7 % à 514 millions d'euros et des charges d'exploitation stables à 393 millions d'euros.

L'assurance vie poursuit sa dynamique de croissance dans un environnement de marché favorable à l'épargne retraite et à la prévoyance.

Le chiffre d'affaires global du Groupe atteint 18,9 milliards d'euros (hors contrats prorogés), en croissance de 15,9 % sur celui de 2004. Ce niveau d'activité a été soutenu par l'arrivée à échéance des PEP bancaires, la faiblesse des taux rémunérateurs des placements alternatifs et la remontée des marchés boursiers. Le Groupe enregistre d'excellentes performances commerciales sur l'ensemble des gammes de produits et dans tous les réseaux de distribution (Caisses régionales, LCL, BGPI, Médicale de France et UAF Patrimoine). L'épargne s'est encore orientée massivement sur les produits en euros qui ont drainé 81 % du chiffre d'affaires ; néanmoins, les versements sur les contrats en unités de compte ont enregistré une forte remontée (+ 36 % sur un an), avec une collecte de 2,3 milliards d'euros dynamisée par le succès des fonds à fenêtre (Fonds Opportunité) et des contrats multi-supports haut de gamme.

Sur l'année 2005, le PERP a enregistré 146 000 nouvelles souscriptions portant le portefeuille à 585 000 contrats.

Au total, les encours gérés atteignent 144,3 milliards d'euros, en croissance de 11,2 %. Ces bons résultats confortent la place de numéro 2 que détient Predica dans l'assurance vie en France avec une part de marché de 15,3 %.

Predica se renforce aussi à l'international, avec notamment la création, en fin d'année 2005, de Predica Europe, issue de la fusion des deux sociétés luxembourgeoises contrôlées par Predica depuis son rapprochement avec l'Union des Assurances Fédérales (UAF). La nouvelle société, qui se positionne parmi les premières compagnies d'assurance au Luxembourg, a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 130 millions d'euros.

Au plan de l'organisation du métier, la fusion entre Predica et l'UAF s'est achevée au cours de l'exercice par la mise en place

d'une plate-forme unique d'informatique et de gestion, permettant l'atteinte des synergies attendues.

Dans le domaine des assurances dommages, Pacifica a pris une participation de 40 % dans Les Assurances Fédérales IARD, en mai 2005. AF IARD est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe à compter de juin 2005.

En 2005, Pacifica et Finaref ont poursuivi leurs activités sur une tendance très dynamique confortant ainsi la place de 2nd bancassureur qu'occupe le Groupe sur le marché de l'IARD en France. Leur chiffre d'affaires annuel global atteint 1 163 millions d'euros, en hausse de 16,7 % sur celui de 2004, dans un marché dont la croissance annuelle ralentit à + 2,5 % (source : La Tribune de l'assurance).

Cette progression reflète une forte activité commerciale dans toutes les branches : + 85 % pour l'assurance agricole et des professionnels, + 26 % pour la garantie des accidents de la vie et la santé, + 13 % pour la multirisque habitation, + 9 % pour l'assurance automobile et + 13,2 % pour les produits parabancaires et autres.

Dans le même temps, la sinistralité est maîtrisée ; au 31 décembre 2005, le ratio combiné global de l'assurance dommages, qui mesure le poids des sinistres et des frais de gestion (y compris les commissions versées aux distributeurs) par rapport aux cotisations, s'améliore à 93,4 %.

Avec plus d'un million de nouveaux contrats produits en 2005, le portefeuille total de Pacifica (hors produits d'assurance parabancaires) dépasse 4,7 millions de contrats en fin d'année, en augmentation de 14,2 % sur un an. De son côté, Finaref a placé près de 960 000 nouveaux contrats soit 13 % de plus qu'en 2004.

Le métier d'assurances dégage un produit net bancaire de 1 353 millions d'euros, en très forte hausse de 28 %, et des frais de gestion de 287 millions d'euros, en augmentation de 14,8 %, soit un résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) de 1 066 millions d'euros, en progression de 32,1 %.

Au total, à 3 333 millions d'euros, le produit net bancaire du pôle « Gestion d'actifs, assurances et banque privée » s'accroît de 21,3 % sur un an. Sa progression est portée principalement par le dynamisme de l'activité des assurances (produit net bancaire : + 28 %), la hausse sensible des revenus de la gestion d'actifs (+ 24,4 %) et par la variation positive des valeurs en normes IFRS.

Les charges de fonctionnement du pôle augmentent de 8,1 %, à 1 465 millions d'euros. Elles supportent l'augmentation des impôts et taxes et la création de CASAM.

Il en résulte une forte hausse du résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) de 34 % à 1 868 millions d'euros et un coefficient d'exploitation en amélioration sensible (- 5 points) à 44 %.

Le résultat net du pôle enregistre une reprise du coût du risque de 18,6 millions d'euros contre une dotation de 8,7 millions d'euros en 2004.

Le résultat des mises en équivalence profite de l'amélioration des résultats des filiales d'assurances portugaises et passe de 12,9 millions d'euros en 2004 à 28 millions d'euros en 2005.

Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'établit à 1 267 millions d'euros en hausse de 31 % sur le résultat de 2004 et le ROE par rapport aux fonds propres alloués s'établit à 20,1 %.

5. Banque de financement et d'investissement*

Pour la **Banque de financement et d'investissement**, l'exercice 2005 consacre une puissante dynamique de la part de l'ensemble des métiers ; le produit net bancaire atteint 4 456 millions d'euros, en hausse de 20 % sur celui de 2004.

(en millions d'euros)

	2004 estimé ⁽¹⁾ IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	3 715	4 456	+ 19,9 %
Charges d'exploitation	(2 652)	(2 813)	+ 6,1 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	1 063	1 643	+ 54,5 %
Coût du risque	43	(3)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	74	120	+ 62,0 %
Résultats sur autres actifs	(25)	14	n.s.
Résultat avant impôt et coûts liés au rapprochement	1 155	1 774	+ 53,5 %
Impôt sur les bénéfices	(277)	(398)	+ 43,7 %
RÉSULTAT NET AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT	878	1 376	+ 56,6 %

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

* Les activités de Private Equity, antérieurement présentées au sein de ce pôle, sont désormais rattachées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». Les données 2004 ont été retraitées en conséquence.

Les revenus progressent fortement tant dans les métiers de marchés et d'investissement (+ 26 %) que dans les métiers de financement (+ 13 %) ; l'amélioration du mix d'activités est en ligne avec l'objectif fixé dans le plan de développement du Groupe. Calyon dispose désormais d'un portefeuille d'activités complet composé de plus d'une vingtaine de lignes produits ayant chacune la taille critique sur son marché.

Dans le même temps, les frais de gestion connaissent une augmentation limitée, de 6,1 %, améliorant de plus de 8 points le coefficient d'exploitation de la BFI à 63,1 %. Le résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) ressort en forte croissance de 55 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net avant charges liées au rapprochement s'établit à 1 376 millions d'euros en progression de 56,6 %. À 17,0 %, la rentabilité des fonds propres alloués s'améliore de 4,3 points en un an (à périmètre et conventions comparables).

Ces performances permettent à Calyon de conforter ses positions en Europe et dans le monde dans de nombreux métiers (n° 2 mondial dans les financements aéronautiques, n° 4 mondial dans les financements de projets, n° 1 en Europe dans le primaire actions, etc.).

La banque de financement contribue pour 923 millions d'euros au résultat net du Groupe (avant coûts liés au rapprochement), en hausse de 37,8 % d'une année sur l'autre.

Cette excellente performance reflète l'amélioration sensible de l'efficacité opérationnelle de ce métier dont le coefficient d'exploitation, en diminution de près de 10 points, s'établit désormais au niveau très compétitif de 43,5 %.

Elle tient pour une part à la baisse de près de 8 % de la base de coûts à périmètre et taux de change comparables, qui traduit en année pleine les efforts de rationalisation entrepris depuis la création de Calyon au niveau de l'organisation des dispositifs tant en France qu'à l'international.

Elle résulte aussi d'une dynamique commerciale très soutenue faisant progresser les revenus de 12,6 % à taux de change et périmètre comparables à 1 873 millions d'euros.

Dans une conjoncture globalement porteuse mais marquée par une forte pression sur les marges, la banque de financement a démontré en 2005 sa capacité à tirer parti des opportunités offertes et à arranger des transactions de taille significative comme l'attestent les progressions enregistrées dans de nombreux classements par métiers.

Ainsi, les revenus progressent dans toutes les activités de financements structurés (+ 16,5 %) et notamment en commerce international, financements de projet et financements d'acquisition. La syndication a, pour sa part, bénéficié d'un volume de transactions très élevé, supérieur à celui de 2004 pourtant significatif.

Enfin, la banque commerciale voit son produit net bancaire augmenter également mais à un rythme moindre, conformément à la politique d'allocation des fonds propres orientée prioritairement vers les métiers à forte valeur ajoutée.

Le coût du risque continue de s'inscrire à un niveau particulièrement faible ; il enregistre une reprise de 2 millions d'euros sur l'exercice.

La contribution de la Banque de marchés et d'investissement au résultat net du Groupe (avant coûts liés au rapprochement) a plus que doublé par rapport à 2004, à 453 millions d'euros.

Le pôle a généré, en 2005, un produit net bancaire de 2 583 millions d'euros, en hausse de 25,6 % d'une année sur l'autre, les revenus trimestriels enregistrant une croissance continue tout au long de l'année.

Cette évolution très satisfaisante s'inscrit dans un environnement de marché globalement bien orienté, mais elle reflète avant tout l'incidence favorable des choix stratégiques et organisationnels adoptés en 2005 pour les marchés de capitaux.

Dans ces activités, l'année a consacré la progression des dérivés actions, dont les revenus ont plus que doublé, le développement prometteur des activités sur matières premières (x 4,8), les excellentes performances commerciales réalisées en titrisation (+ 43 %) ainsi que le bon niveau d'activité, également en progression, des dérivés de taux.

En courtage, 2005 s'est aussi révélée faste, tant pour les activités sur actions conduites par CA Cheuvreux et CLSA que pour celles sur options et futures développées par Calyon Financial. Ces activités, peu consommatrices de fonds propres, dégagent une très bonne rentabilité ; elles apportent un tiers des revenus de la banque de marchés et d'investissement en 2005 et leur résultat brut d'exploitation a doublé par rapport à 2004 (hors plus-value sur Euronext réalisée en 2004).

La Banque d'investissement a conclu des mandats de taille significative (Suez, EDF, GDF, Metrovacesa/Gecina...) ainsi que plusieurs transactions incluant une composante internationale.

Les charges d'exploitation s'établissent à 1 998 millions d'euros (+ 12,9 %) ; la bonne maîtrise des frais fixes permet de disposer de marges de manœuvre pour la réalisation d'investissements ciblés selon les axes de développement de Calyon tels l'optimisation des systèmes d'information et de risques du réseau international et des marchés de capitaux ainsi que le renforcement des équipes front-offices dans les métiers en développement (dérivés actions, de courtage...).

Dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement) double par rapport à celui de l'exercice précédent, à 585 millions d'euros, et le coefficient d'exploitation enregistre une diminution de près de 9 points pour s'établir à 77,4 %.

6. Banque de détail à l'international

(en millions d'euros)	2004 estimé ⁽¹⁾ IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	276	317	+ 15,2 %
Charges d'exploitation	(219)	(267)	+ 22,1 %
Résultat brut d'exploitation	57	50	- 11,2 %
Coût du risque	(22)	(33)	+ 48,6 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	347	452	+ 30,3 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-
Résultat avant impôts	379	469	+ 24,0 %
Impôt sur les bénéfices	(14)	(8)	- 46,2 %
RÉSULTAT NET	365	461	+ 26,8 %

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Une redéfinition du pôle « **Banque de détail à l'international** », en début d'exercice, a entraîné le transfert de certaines filiales (notamment BFCAG, UBAF, Yémen, Égypte) vers d'autres métiers (Banque de financement et d'investissement ou Gestion pour compte propre et divers). Le pôle est désormais composé essentiellement des entités africaines auparavant filiales du Crédit Lyonnais et des participations étrangères dont l'activité relève de la banque de détail. Les données de l'exercice 2004 ont été retraitées de ces modifications.

En 2005, le métier a repris, en outre, une partie des résultats de Lukas, antérieurement affectés en totalité au métier Services financiers spécialisés, en raison de la montée en puissance de l'activité de banque de détail de Lukas ; le métier Services financiers spécialisés ne conserve pour sa part que l'activité de crédit à la consommation de la filiale polonaise.

Le pôle a enregistré aussi une variation de périmètre résultant de la cession partielle de la participation de Calyon dans la Banque Libano-Française SAL qui n'est plus consolidée depuis le premier juillet 2004.

En revanche, l'acquisition de la banque serbe Meridian Bank A.D., consolidée par la méthode globale dans les comptes de Crédit Agricole S.A. à compter du quatrième trimestre 2005, a un impact négligeable sur les résultats 2005.

La contribution du pôle au résultat net du Groupe s'améliore sensiblement. Elle est essentiellement imputable aux résultats des participations mises en équivalence qui s'élèvent à 452 millions d'euros, en hausse de 30,3 % par rapport à 2004. Les performances de Banca Intesa ont encore nettement progressé (+ 24 % à

378 millions d'euros contre 304 millions d'euros) ; elles traduisent la forte amélioration de la rentabilité opérationnelle de la banque en Italie et le poids croissant de ses développements à l'étranger, en particulier en Europe de l'Est.

La contribution du Banco Espírito Santo s'améliore fortement pour s'établir à 60 millions d'euros en 2005.

La croissance du produit net bancaire, + 9,1 % à périmètre constant, ne se reflète pas encore dans le résultat brut d'exploitation de 2005 (- 0,6 % à périmètre constant) en raison des investissements réalisés (en termes d'équipes) en vue du développement de l'activité internationale du Groupe. Cette légère dégradation du résultat brut d'exploitation masque une forte augmentation de la contribution des réseaux africains (+ 43,8 % à 97 millions d'euros), dont le Crédit du Maroc notamment. Les filiales africaines dégagent aussi une excellente performance opérationnelle avec 77 millions d'euros de résultat d'exploitation, en hausse de 80,8 % sur 2004.

Au total, le résultat net du pôle atteint 461 millions d'euros ; il progresse de 26,8 % par rapport à celui de 2004 conduisant à un ROE de 18,3 %.

Meridian Bank A.D. dans laquelle Crédit Agricole S.A. a acquis, mi 2005, une participation majoritaire démontre déjà sa capacité à bénéficier du dynamisme du marché serbe, en triplant ses encours gérés sur l'exercice. Elle se positionne comme un acteur important dans la banque de détail principalement sur les clientèles de particuliers et de PME. Elle a également pour mission de pénétrer les marchés de l'assurance, du crédit-bail et du crédit à la consommation, par le biais d'entités spécialisées.

7. Gestion pour compte propre et divers

(en millions d'euros)	2004 estimé ⁽¹⁾ IFRS	2005	Variation 2005/2004
Produit net bancaire	(288)	(380)	+ 31,9 %
Charges d'exploitation	(659)	(843)	+ 27,7 %
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	(947)	(1 223)	+ 29,0 %
Coût du risque	(46)	(77)	+ 68,4 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4	31	X 7,1
Résultat net sur autres actifs (y c dépréciation des écarts d'acquisition)	46	110	X 2,4
Résultat avant impôts et coûts liés au rapprochement	(943)	(1 159)	+ 22,8 %
Impôt sur les bénéfices	294	631	X 2,1
RÉSULTAT NET AVANT COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT	(649)	(528)	- 18,6 %

(1) Afin de rendre les comparaisons pertinentes, les données relatives à 2004 ont été estimées en normes IAS/IFRS, y compris les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

La contribution du pôle Gestion pour compte propre et divers au résultat net du Groupe avant coûts liés au rapprochement passe de - 649 millions d'euros en 2004 à - 528 millions d'euros en 2005.

Les activités de Private Equity, antérieurement présentées au sein du métier de Banque de financement et d'investissement, sont désormais rattachées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». Les données 2004 ont été retraitées en conséquence. En IFRS, cette activité est comptabilisée en valeur de marché.

Dans sa nouvelle configuration, après la réorganisation de l'activité autour de trois métiers : le capital investissement (financement en direct d'entreprises non cotées) avec Crédit Agricole Private Equity, le métier de haut de bilan dans les secteurs agricole et agroalimentaire avec IDIA, les fusions et acquisitions mids-caps via Sodica, le pôle capital-investissement gère environ 2 milliards d'euros de fonds. L'année 2005 marque une étape importante en terme d'investissements avec plusieurs projets démarrés au cours de l'exercice.

Le Produit net bancaire de 91 millions d'euros est composé de commissions de gestion et de gains nets sur le portefeuille à la juste valeur. Après un coût du risque en reprise de 4 millions d'euros, la contribution du métier est positive de 60 millions d'euros en 2005 contre un résultat négatif de 55 millions d'euros en 2004.

Hors les activités de Private Equity, le pôle enregistre une forte volatilité du produit net bancaire entre 2004 et 2005. Le PNB de la gestion financière baisse de 200 millions d'euros, à 395 millions d'euros. Cette diminution s'explique principalement par la diminution de la marge de transformation (- 125 millions d'euros, notamment liée au renouvellement de couvertures à des taux plus bas que ceux qui prévalaient à leur initiation suite à la baisse tendancielle des taux d'intérêt européens) et par - 65 millions d'euros d'impacts IFRS liés à la comptabilisation en trading des dérivés de couverture.

Il inclut par ailleurs un accroissement de 82 millions d'euros des coûts de financement des investissements (à 1,2 milliard d'euros) suite aux nouvelles acquisitions en cours d'année 2004 et en 2005.

L'accroissement des charges d'exploitation reflète les effets de la restructuration du Groupe sur les fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. suite à l'acquisition du Crédit Lyonnais.

Le résultat net sur autres actifs de 110 millions d'euros enregistre notamment la plus-value de cession liée à CACEIS (92 millions d'euros).

► Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Fin 2005, le total du bilan du groupe Crédit Agricole S.A. dépasse 1 000 milliards d'euros (à 1 061 milliards d'euros) contre 933 milliards d'euros un an avant. Par rapport au bilan au 31 décembre 2004 estimé à normes constantes c'est-à-dire avec application des IAS 32 et 39 et IFRS 4, sa taille s'accroît de 128 milliards d'euros soit + 13,7 %.

Les variations nettes du périmètre de consolidation entre 2004 et 2005 n'ont pas d'impact significatif sur le bilan ; elles expliquent 0,5 % de sa croissance. La nouvelle consolidation de Nextra, de CP Leasing, de Meridian Bank ainsi que le changement de méthode d'intégration d'Eurofactor augmentent le bilan de 2,8 milliards d'euros ; à l'inverse, les changements de méthode de consolidation de CPR Billets et des filiales constituant le groupe CACEIS le réduisent de 2,1 milliards d'euros. Par ailleurs, l'appréciation des principales devises par rapport à l'euro entre fin 2004 et fin 2005 (USD + 13 %, JPY - 0,5 %, GBP + 3 %) contribue aussi à augmenter le bilan de 1,3 %.

Au total, à périmètre et taux de change constant, le bilan augmente de près de 116 milliards d'euros soit de 12,4 % sur un an.

Cette progression du bilan s'explique par le développement de l'activité commerciale du Groupe. Elle tient aussi à la forte croissance des opérations de pensions dans le cadre d'activités de transaction et d'arbitrage réalisées par Calyon. De fait, l'importance de ces opérations au regard du total de l'actif du Groupe (soit plus de 10 %) et sa forte progression au cours de l'exercice (+ 82,6 % soit + 50,6 milliards d'euros) proviennent du développement d'activités de trading et d'arbitrage, fortement utilisatrices de ce type d'instruments financiers. Ces activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris qui représente 83 % des encours.

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des actifs financiers en valeur de marché par résultat (32 %), des prêts et créances émis sur les établissements de crédit et sur la clientèle (42 %), des actifs financiers disponibles à la vente (14 %). L'ensemble de ces postes contribue à l'accroissement de l'actif du bilan.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat représente 339,5 milliards d'euros. L'essentiel du portefeuille (94 %) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une réelle intention de transaction. Il s'agit principalement d'opérations de pension (pour 87,5 milliards d'euros), de titres de transaction sous forme d'actions et autres

titres à revenu variable (pour 43,8 milliards d'euros) ou d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 43,2 milliards d'euros) ainsi que d'instruments dérivés de transaction (pour 114,6 milliards d'euros). Le portefeuille contient par ailleurs des titres (6 %) dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le Groupe ; il s'agit pour l'essentiel (18,9 milliards d'euros) des actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurances dont l'accroissement de 21 % par rapport à 2004 est lié également au succès de la collecte sur ces produits.

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat sont en hausse de 18 % d'une année sur l'autre en liaison avec l'évolution des performances des marchés financiers entre les deux exercices mais aussi avec le développement de l'activité du Groupe. Elle s'explique par une progression de 7,9 % des instruments dérivés de transaction pour l'essentiel de taux d'intérêt, une augmentation de 3,7 % des titres détenus à des fins de transaction sous forme d'actions et d'obligations et de 68,2 % des opérations de pension dans le cadre d'activités de transaction et d'arbitrage de Calyon. L'accroissement de près de 21 % sur un an des actifs financiers en valeur de marché par résultat sur option concerne essentiellement les contrats en unités de compte des activités d'assurances dont l'évolution (+ 3,3 milliards d'euros) est liée aux effets de valorisation mais aussi au succès de la collecte sur ces produits.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables, nets des provisions pour dépréciation. L'encours global s'élève à 446,5 milliards d'euros ; il enregistre une forte augmentation de 19,4 % par rapport à 2004 soit + 72,6 milliards d'euros.

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit bail) s'élève à 187,6 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Dans un contexte de forte demande de crédit de la part des agents économiques (particuliers et entreprises notamment), l'encours net s'accroît de près de 24 milliards d'euros sur l'exercice (+ 14,6 %), traduisant le dynamisme de l'activité du groupe Sofinco dans le crédit à la consommation et de la banque de réseau du Crédit Lyonnais. Il reflète aussi sur l'exercice le dynamisme commercial de Calyon en Banque de Financement et d'investissement, dont les engagements à l'international demeurent prépondérants (plus des deux tiers du total). L'activité clientèle de la banque de détail à l'étranger monte aussi en puissance au cours de l'exercice (+ 2,1 milliards d'euros) en ligne avec les axes du plan de développement du Groupe.

L'essentiel de la progression des créances sur la clientèle concerne les « autres concours à la clientèle » qui se développent de 22,8 milliards d'euros et les créances commerciales (+ 1,3 milliard d'euros), tandis que les comptes ordinaires débiteurs enregistrent une très légère baisse (à 9,7 milliards d'euros). Dans un environnement de faible risque, les provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle diminuent de 3,4 % par rapport à 2004 à 7,3 milliards d'euros ; elles incluent 1,6 milliard d'euros de provisions collectives.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 259 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en forte progression de 23,1 % soit + 48,7 milliards d'euros sur l'exercice. Ils incluent principalement les opérations internes au Groupe pour 190,3 milliards d'euros qui recouvrent notamment les comptes et avances à terme de Crédit Agricole S.A. en faveur des Caisses régionales. La composition de ce poste reflète les mécanismes financiers qui régissent les relations entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Sa forte augmentation en 2005 (+ 11,6 % soit + 19,8 milliards d'euros) traduit le développement de l'activité de crédit des Caisses régionales.

Les opérations avec les établissements de crédit hors Groupe représentent 68,6 milliards d'euros ; elles s'accroissent de 72,8 % sur un an (soit + 29 milliards d'euros). Deux postes expliquent cette évolution, les comptes et prêts en augmentation de 12,7 milliards d'euros et les opérations de prise en pension en hausse de 15,1 milliards d'euros sur la période en liaison avec le développement de l'activité de Calyon.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente se sont développés de 9,2 milliards d'euros entre les 31 décembre 2004 et 2005 pour représenter 144,3 milliards d'euros. Ils sont constitués d'obligations, d'actions et d'effets publics et valeurs assimilées, qui ne peuvent être comptabilisés ni en valeur de marché par résultat, ni détenus jusqu'à l'échéance, et évalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice. 2,1 milliards d'euros ont été comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur les titres et les créances disponibles à la vente. Les plus-values latentes nettes (avant impôts différés) des actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 2,6 milliards d'euros.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Leur montant est resté relativement stable à 19,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 19 milliards d'euros au 31 décembre 2004 (+ 4,2 %).

Les écarts d'acquisition sont en hausse de 737 millions d'euros à 14,1 milliards d'euros, compte tenu des investissements complémentaires réalisés au cours de l'exercice (Nextra et Caceis principalement).

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les passifs financiers à la juste valeur par résultat (23 %), les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle (41 %), les dettes représentées par un titre (9 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (15 %) qui représentent dans leur ensemble plus de 90 % du passif hors capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat représente 243,4 milliards d'euros. Ce portefeuille est constitué uniquement d'instruments de dette évalués par nature en valeur de marché à la date d'arrêté comptable en contrepartie du compte de résultat, le groupe Crédit Agricole S.A. n'utilisant pas l'option de juste valeur sur les passifs financiers. Il se compose d'instruments financiers dérivés de transaction (pour 114,5 milliards d'euros), d'opérations de pension (pour 81,3 milliards d'euros), d'opérations de vente à découvert (pour 28,5 milliards d'euros) et de dettes représentées par un titre (pour 19 milliards d'euros).

Le portefeuille de transaction est en forte croissance de près de 20 % d'une année sur l'autre (soit + 40,2 milliards d'euros). Celle-ci résulte principalement de l'augmentation des activités de pension (+ 32 %), des dettes représentées par un titre (qui passent de 8,5 milliards d'euros en 2004 à 19,1 milliards d'euros en 2005, soit x 2,2) et des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt (+ 10,3 %) ; elle tient aussi aux effets de valorisation.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle approchent 433 milliards d'euros ; elles se développent de 45,5 milliards d'euros sur l'année (+ 11,7 % par rapport à 2004). Les dettes envers les établissements de crédit, qui incluent principalement les opérations internes au groupe Crédit Agricole, sont en croissance de plus de 25 milliards d'euros (+ 28 %). L'essentiel de cette augmentation concerne les comptes et emprunts (+ 14,3 milliards d'euros soit + 23,7 %) et les titres donnés en pension (+ 9,1 milliards d'euros soit x 2,2).

Pour leur part, les dettes envers la clientèle s'élèvent à 318,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Leur croissance de 20,4 milliards d'euros sur l'exercice (+ 6,9 %) reflète le développement de

l'activité de collecte bancaire des entités du groupe Crédit Agricole S.A. tant en France qu'à l'international. Rappelons en outre que, du fait des mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole, la collecte d'épargne des Caisses régionales (livrets, épargne logement, bons et comptes à terme, PEP...) est centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A. ; elle représente plus de 166 milliards d'euros. L'augmentation des dettes envers la clientèle porte en partie sur les comptes ordinaires créditeurs en hausse de 14,1 % à 54,3 milliards d'euros. Elle porte aussi sur les produits d'épargne à régime spécial dont la progression dépasse 9,2 milliards d'euros (à 197,7 milliards d'euros) en liaison avec la bonne tenue de la collecte d'épargne de la banque de détail en France (LCL et Caisses régionales). Les opérations données en pension s'accroissent de 32,8 % à 7,8 milliards d'euros et les autres dettes envers la clientèle (dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne...) augmentent de 5,6 % à 56,1 milliards d'euros. La répartition géographique des ressources illustre le développement international du Groupe ; la part des dettes envers la clientèle étrangère représente 21 % du total en 2005 contre moins de 16 % un an auparavant.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre se sont développées de 5,1 milliards d'euros au cours de l'exercice pour représenter 98,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Eu égard au niveau des taux, le Groupe a accru de 6,1 milliards d'euros son recours au marché sous forme d'émissions de titres de créances négociables au détriment des emprunts obligataires qui se sont réduit de 613 millions d'euros, à 20,7 milliards d'euros.

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, provisions techniques des contrats d'assurance, d'un montant de 162,5 milliards d'euros, se sont accrus de 20,7 milliards d'euros sur l'exercice (+ 14,6 %) sous l'effet du développement de l'activité de Predica et de Pacifica, les filiales d'assurance vie et non vie du Groupe ; les passifs d'assurance étant toujours évalués en normes françaises conformément aux règles internationales en vigueur à la date d'arrêté.

Fonds propres

Les capitaux propres, part du Groupe, du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2005) s'élèvent à fin 2005 à 30,7 milliards d'euros. Ils augmentent de 4,6 milliards d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 17,8 %) sous l'effet principal du résultat de l'exercice (3 891 millions d'euros) auquel s'ajoute l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 26 août 2005 (+ 395 millions d'euros y compris la prime d'émission).

Ont également contribué à la hausse des capitaux propres, la progression des gains latents sur les titres disponibles à la vente (+ 805 millions d'euros) qui affectent les capitaux propres ainsi que les impacts positifs de même nature sur les capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+ 270 millions d'euros), partiellement compensés par la distribution des dividendes au titre de 2004 (- 809 millions d'euros après déduction des dividendes perçus par les Caisses régionales et les filiales).

Avec les intérêts minoritaires et les dettes subordonnées, **les fonds propres** bruts atteignent 56,2 milliards d'euros, en augmentation de 7,5 milliards d'euros par rapport à 2004 ; outre l'accroissement des capitaux propres, les émissions nettes de dettes subordonnées (+ 2,4 milliards d'euros), à durée indéterminée principalement, expliquent cette évolution.

► Ratios prudentiels

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

Conformément à la réglementation, depuis sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule semestriellement le ratio international de solvabilité.

Il est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les risques du groupe Crédit Agricole S.A. mesurés en équivalent risque de crédits (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

(en milliards d'euros)	31/12/2004 publié	31/12/2005
	normes françaises	normes IAS
Risques		
Risques de crédit	195,0	224,7
Risques de marché	20,6	23,8
- Risques de taux	14,3	18,5
- Risques actions	2,4	0,3
- Risques de change	1,5	1,4
- Risques sur les matières premières	0,0	0,0
- Risques évalués par modèle interne	2,4	3,6
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS (DÉNOMINATEUR)	215,6	248,5
Fonds propres disponibles		
Tier 1	17,6	20,7
Tier 2	14,2	16,5
Tier 3	1,2	0,7
Déductions	(14,5)	- 16,8
TOTAL DES FONDS PROPRES DISPONIBLES	18,5	21,1
Ratio de solvabilité Tier 1	8,0 %	8,2 %
Ratio de solvabilité global	8,6 %	8,5 %

Au 31 décembre 2005, le ratio global de solvabilité s'établit à 8,5 % ; au 31 décembre 2004, il s'établissait à 8,6 % en normes françaises. Le ratio de solvabilité sur noyau dur (Tier 1) s'inscrit à 8,2 % (8,0 % au 31 décembre 2004 en normes françaises).

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les encours pondérés s'élèvent à 248,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 en progression de 32,9 milliards d'euros sur l'année 2005 (+ 15,3 %). Cette évolution reflète pour l'essentiel la progression des risques pondérés de la Banque de Financement et d'Investissement (+ 12,2 % hors effet dollar) ;
- les fonds propres durs (Tier 1) s'élèvent à 20,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en hausse de 3,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2004 essentiellement en raison du résultat conservé sur la période et des émissions de titres super subordonnés (1,2 milliard d'euros) ;
- les fonds propres complémentaires (Tier 2) augmentent de près de 2,3 milliards d'euros, à 16,5 milliards d'euros, sous l'effet des émissions de TSR et de TSDI (2,4 milliards d'euros au total) ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) s'amortissent de 500 millions d'euros ;
- les déductions, quant à elles, augmentent de 2,3 milliards d'euros, principalement en raison de la hausse de la valeur des établissements mis en équivalence.

Réforme des ratios de solvabilité

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les ratios de solvabilité européens et internationaux sont calculés sur la base des comptes établis en normes IFRS. La Commission bancaire a adapté la définition des fonds propres et intégré des « filtres prudentiels » qui ont pour objet de retracter les comptes établis en normes IAS/IFRS pour limiter la volatilité des fonds propres induite par la réforme comptable.

À compter du 1^{er} janvier 2006, les obligations déclaratives liées à l'entrée en vigueur de la Directive européenne applicable aux conglomérats reconnus par la Commission bancaire se traduiront pour le groupe Crédit Agricole S.A. par :

- la production d'un ratio bancaire « hors assurance » éliminant au numérateur la contribution aux réserves consolidées des compagnies d'assurance et au dénominateur leur valeur de mise en équivalence ;
- la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Enfin, s'agissant du futur ratio européen de solvabilité, le parlement européen a adopté le 28 septembre 2005, au terme des travaux conduits au niveau européen en parallèle de ceux du Comité de Bâle, une nouvelle directive sur l'adéquation des fonds propres : la directive CRD (Capital Requirement Directive) qui est très proche de l'accord Bâle II, hormis quelques adaptations liées au contexte européen. Elle vise toutes les institutions financières de l'Union Européenne.

La directive européenne qui, contrairement à l'accord de Bâle, a force légale doit, à l'issue des travaux en cours de transposition dans les règlements nationaux, entrer en vigueur :

- au plus tôt à compter du 1^{er} janvier 2007 pour les établissements utilisant la méthode standard ou la méthode notation interne Fondation ;
- au plus tard au 1^{er} janvier 2008 pour les établissements ayant opté pour la méthode avancée.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a opté pour l'approche avancée.

Jusqu'au 31 décembre 2007, tous les établissements peuvent, avec l'accord du régulateur, continuer de déclarer leurs ratios sous le format :

- CAD/RSE (ratio de solvabilité européen) ; et
- Cooke/Bâle 1 (ratio de solvabilité internationale).

Pour évaluer les effets de la réforme, la cinquième étude d'impact (QIS5), demandée par le régulateur sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole, a pu être réalisée en s'appuyant sur le test grandeur nature que le Groupe avait déjà prévu d'effectuer au 30 septembre 2005. L'exercice QIS5, dont l'objectif pour le Comité de Bâle était notamment de s'assurer de la pertinence des hypothèses et des modèles, a permis, conformément au plan de marche interne, de vérifier pour l'ensemble du Groupe :

- le fonctionnement des systèmes de production des données ;
- l'application des procédures ;
- son impact globalement positif sur le niveau des exigences de fonds propres avec toutes les réserves d'usage s'agissant d'un premier test.

► Le contrôle interne

La loi de Sécurité financière (LSF) du 1^{er} août 2003 a créé, pour les personnes morales faisant appel public à l'épargne, de nouvelles obligations d'information vis-à-vis des actionnaires et du marché. En application de ces dispositions, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société sur base consolidée.

Le rapport du Président de Crédit Agricole S.A. à l'Assemblée générale (intégralement repris ci-après) rassemble notamment les informations relatives aux principes d'organisation du dispositif de contrôle interne et aux procédures de contrôle interne en vigueur dans la société. Y sont décrits en particulier les dispositifs de

contrôle permanent et de maîtrise et surveillance des risques en matière :

- de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités ;
- de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme ;
- d'organisation de la Conformité -déontologie et de contrôle de la Conformité ;
- d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière ;
- de contrôle périodique de l'ensemble des dispositifs par l'Inspection générale Groupe et la ligne métier Audit-inspection.

► Les facteurs de risques

L'organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe est décrite dans l'annexe comptable n° 5 en page 158. Y sont présentés le dispositif de surveillance et de consolidation des risques, les facteurs de risques et les méthodologies d'identification et de mesure.

Pilotage et exposition aux risques du groupe Crédit Agricole S.A.

L'exercice 2005 a vu la mise en œuvre progressive de nouveaux processus opérationnels de gestion des risques constitutifs du dispositif Bâle II. Par ailleurs, le dispositif plus global de gestion des risques du Groupe s'est appliqué aux entités nouvelles intégrées

dans le Groupe (Meridian Bank-Serbie) ou réorganisées (CACEIS, lié au partenariat avec les Caisses d'Épargne, et la création du nouveau pôle d'affacturage sous la marque Eurofactor).

Le dispositif Bâle II

La mise en œuvre opérationnelle du projet Bâle II, lancée dès 2001 au Crédit Agricole et à LCL, s'est poursuivie en 2005, dans un cadre concerté associant les entités du groupe Crédit Agricole S.A., d'une part, et l'ensemble des Caisses régionales, d'autre part. L'état d'avancement des projets est conforme au calendrier de validation sur lequel le Groupe s'est engagé auprès de la Commission bancaire.

Le projet Bâle II du groupe Crédit Agricole est piloté par la ligne métier risques de Crédit Agricole S.A. ; les responsables des risques des divers pôles métiers (Caisse régionales, LCL, SFS, BFI...), sont en charge de la mise en œuvre du projet sur leurs périmètres respectifs avec chacun sa structure projet.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., l'organisation et le pilotage du projet s'articulent en deux niveaux :

- au niveau central, Crédit Agricole S.A. définit les orientations communes et les standards de niveau Groupe ; ces principes communs sont soumis pour validation à un Comité de pilotage placé sous l'autorité du Directeur des risques Groupe, qui associe des représentants des principales filiales et métiers et de l'informatique ;
- au niveau de chaque filiale ou métier, un responsable Bâle II désigné au sein de la Direction des risques a la responsabilité de la mise en œuvre du projet sur son périmètre et de sa bonne fin, conformément aux orientations retenues pour le Groupe.

Les travaux ont été organisés en trois chantiers principaux :

- ▶ un chantier risque de crédit - méthodologie,
- ▶ un chantier risque de crédit - systèmes d'informations,
- ▶ un chantier risques opérationnels.

Conformément au planning prévu pour la mise en œuvre du projet, l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. a réalisé au cours de l'été sa mission de pré validation des portefeuilles « banque de détail ». Cette mission a donné lieu à une demande d'actions correctives sur la base de tableaux d'écart spécifiques à chaque entité. Les entités ont mis en place des plannings de régularisation de ces écarts et engagé les travaux nécessaires. À fin 2005, la plupart des entités avaient régularisé les écarts bloquants.

Sur le périmètre de la banque des entreprises, les conclusions des études menées sur la justification des paramètres ont conduit au printemps 2005 à un recalibrage de l'outil de notation de la clientèle entreprises, à la suite duquel la renotation de ce portefeuille a été engagée dans l'ensemble du groupe.

En termes de systèmes, les travaux ont visé à compléter et à fiabiliser l'alimentation par les entités de la base centrale de Crédit Agricole S.A., utilisée pour la consolidation des engagements du groupe Crédit Agricole S.A. traités en méthode IRB et plus généralement pour le suivi de risques au niveau centralisé. Par ailleurs, les différentes étapes du volet systèmes du chantier de mise en place d'un dispositif complet de gestion des tiers et des groupes ont été définies et sont progressivement mises en œuvre.

Le moteur de calcul central des emplois pondérés en méthode IRB (hors classes d'actifs « banque de détail ») a été mis en production. Parallèlement, les filiales ne visant pas l'utilisation d'une méthode IRB à brève échéance ont mis en œuvre la méthode standard. Un premier calcul Bâle II sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole a pu être effectué sur la base des données arrêtées au 30 septembre 2005, ce qui a permis de tester le circuit de déclaration réglementaire. Ce calcul, dont les résultats ont été

présentés en Comité des risques Groupe, marque la première étape du passage du dispositif Bâle II en mode production.

Sur le périmètre des Caisse régionales, l'année 2005 a été celle de l'examen préalable du dispositif Bâle II par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., conformément à la procédure demandée par la Commission bancaire, cette dernière ayant programmé une mission d'homologation sur l'année 2006. L'ensemble des GIE informatiques des Caisse régionales (les SIR) ainsi que 13 Caisse régionales ont été inspectés. Les missions d'audit ont porté plus particulièrement sur la conformité et l'homogénéité de mise en œuvre des concepts et données Bâle II par rapport aux spécifications nationales et sur l'administration locale du dispositif de la banque de détail. À la suite de ces missions, les Caisse régionales et les GIE informatiques vont résorber les quelques écarts significatifs relevés par l'Inspection, afin de disposer d'un système homogène et pertinent de mesure du risque de crédit sur la clientèle de la banque de détail, dans la perspective de son agrément par la Commission bancaire.

Systèmes de notation interne

Concernant la banque de détail, sur le périmètre des Caisse régionales, le Crédit Agricole a une méthodologie de notation interne et la détermination de modèles nationaux d'évaluation du risque pour chaque classe de notation. Un outil de notation (LUC, pour « Logiciel unique de cotation ») permettant le paramétrage des modèles de risques et le calcul mensuel des éléments réglementaires est en fonctionnement dans les Caisse régionales. Le dispositif de remontée des données pour le *back-testing*, est opérant depuis le début de l'année 2005.

Les modèles de notation de la clientèle de la banque de détail des Caisse régionales et leurs procédures de maintenance (*back-testing*) ont été examinés par un cabinet de conseil indépendant. Il en ressort que les modèles mis en œuvre constituent une pratique de référence. Leur calibrage, aux fins de calcul des exigences réglementaires de fonds propres, sera effectué à fin 2006 sur la base d'un historique suffisant en terme de qualité et de profondeur. Sur la base de ces systèmes de notations, opérationnels depuis la fin 2004, tant sur les marchés de la banque de détail que celui des entreprises, les Caisse régionales ont mis en œuvre en 2005 différentes approches d'usage intégrant les notes Bâle II, notamment dans les procédures de délégation et de pré-attribution de crédit.

LCL, de son côté, a mis en conformité des outils de scoring existants depuis 1990 (IRPAR, IRPRO) et a achevé les travaux d'adaptation des systèmes d'information visant notamment à compléter les données nécessaires pour Bâle II et à les fiabiliser. Les outils de *back-testing* sont développés et opérationnels. Il en est de même pour les filiales de crédit à la consommation (Sofinco, Finaref, Lukas SA Pologne).

Sur le périmètre de la banque des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole, dont les Caisses régionales, CALYON et LCL, disposent de méthodologies communes de notation, avec 15 gradations, mixant des critères quantitatifs et qualitatifs. Un dispositif commun, « FRANE » (Fonctions réglementaires d'accompagnement de la Notation entreprises), assure, d'une part, la mise en œuvre d'une notation homogène dans le Groupe, via le fichier national des notes (FNN), et, implémente, d'autre part, les outils de *back-testing* et de constitution des séries historiques nécessaires pour justifier les paramètres de mesure bâlois, dans une optique IRB. Des dispositifs de contrôle destinés à assurer la qualité et la fiabilité des données ont aussi été définis. Ces dispositifs prévoient la mise en place d'une piste d'audit, d'indicateurs de contrôle, de procédures et d'outils d'alerte, de procédures de réconciliation des données comptables et risques, de procédures de gestion et d'administration des données et de procédures spécifiques de surveillance des notations.

Système d'information risques

S'agissant des impacts en termes de systèmes d'information, sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le système d'information risques a permis une harmonisation des référentiels (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données entre les entités, permettant ainsi d'améliorer la qualité du suivi des risques. L'intégration de toutes les filiales du Groupe ayant opté pour la méthode IRB est achevée et sera poursuivie en 2006 pour les autres. La base centrale de Crédit Agricole S.A. est utilisée pour la consolidation des engagements du groupe Crédit Agricole S.A. traités en méthode IRB. Sur le périmètre des Caisses régionales, le déploiement de l'outil de pilotage et de gestion des risques de crédit, ARCADE a permis l'homogénéisation des agrégats et indicateurs de risque. Cet outil a contribué au calcul de manière automatisée, dans chaque Caisse régionale, des éléments des déclarations réglementaires « crédits », notamment pour les premiers calculs Bâle II sur la base du 30 septembre 2005.

Le risque de crédit

LES GRANDS RISQUES DE CONTREPARTIE

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe lié de contreparties d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont

enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle communique trimestriellement à la Direction des risques Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 300 millions d'euros, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des risques Groupe en vue d'un suivi par le Comité des risques du groupe, simultanément à un traitement à des fins de déclaration réglementaire.

Fin 2005, les engagements en risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties s'élèvent à environ 100 milliards d'euros pour une centaine de groupes (données de gestion, intégrant tous les types de risques en montant net de garanties d'assurances crédit étatiques mais brutes de toutes autres garanties sur opérations de crédit, titres et de marché), les engagements en risques auprès des 20 groupes les plus importants totalisant un montant de 45 milliards d'euros dont 11 milliards d'euros sur trois établissements publics français non industriels.

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2005, garantissait à 50 % les 7,0 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales sur leurs plus grands risques. Depuis le 1^{er} janvier 2005, LCL est entré dans ce dispositif pour son activité entreprise. Il bénéficie, dans les mêmes conditions que les Caisses régionales, de la couverture de Foncaris. Son seuil d'éligibilité a été fixé à 50 millions d'euros. Au total, les engagements de Foncaris s'élèvent à fin 2005 à 3,4 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentaient un tiers de ses engagements totaux.

UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

En outre, dans le cadre de la gestion de son portefeuille (*Banking Book*), le pôle Banque de financement et d'investissement du Groupe a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risques comprenant en particulier les titrisations. L'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédit pour le pôle Banque de financement et d'investissement s'élève en position nominale à 8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2005 ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 4,0 milliards d'euros.

LE RISQUE-PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché,

opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macroéconomique et financier spécifique.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « Stratégies et portefeuilles (CSP) » ou « Comités pays » du pôle « Banque de financement et d'investissement » et le Comité des risques du Groupe (CRG) ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement et la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique, scénarios de crise) conçues dans le cadre d'une méthodologie interne. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- le département des risques pays et portefeuille du pôle « Banque de financement et d'investissement » procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et la dangerosité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques auprès de la Direction des risques du Groupe. Elles s'opèrent par pôles métiers et intègrent donc la Banque de détail à l'international.

Politique de risque pays

Le Groupe a connu en 2005 une croissance sensible de ses encours (+ 42 % dont 13 % d'effet change) sur ces pays émergents ou n'appartenant pas l'OCDE, tout en favorisant les opérations dans les pays les moins risqués et en veillant à améliorer le profil général de risque du Groupe.

Cette croissance concerne tant les encours logés dans les implantations locales que ceux liés aux opérations offshore.

L'amélioration qualitative du portefeuille s'est poursuivie au cours de l'année 2005, aidée par un environnement resté favorable sur le marché des pays émergents qui a permis d'améliorer la notation de 15 pays, sans qu'aucune dégradation ne soit enregistrée. Par ailleurs, la croissance des actifs s'est concentrée sur les pays émergents les moins risqués.

Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes sur les plans économique, financier ou politique, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en terme de notation que de gestion des limites et expositions du groupe.

Évolutions en 2005

Les encours en risque du pôle Banque de financement et d'investissement (financements, titres, opérations de marché) sur les pays émergents, essentiellement libellés en dollar US, ont fortement augmenté en 2005 (+ 28 % en USD et + 47 % en euros). Cela s'explique, d'une part, par un accroissement sensible de l'activité en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique Latine et dans une moindre mesure en Europe de l'Est et Asie centrale et, d'autre part, par l'effet de change (13 % dollar US/euro).

La concentration reste forte dans la mesure où 33 pays représentent 94 % du portefeuille et 7 pays 53 % de celui-ci.

En terme de profil de risque, on constate une amélioration sensible : d'une part les encours sur les pays émergents « *investment grade* » passent de 63 % du total au 31 décembre 2004 à 68 % en décembre 2005 et, d'autre part, les encours sur pays sensibles ont été ramenés de 11 % à 7 %.

En terme de répartition géographique, deux zones géographiques restent dominantes : l'Asie (43 %) et le Moyen-Orient/Afrique du Nord (25 %).

S'agissant des filiales à l'étranger relevant du pôle « Banque de détail », on constate une croissance globale de 24 % en euros, essentiellement due à la nette croissance des actifs en Pologne (+ 25 %), à une augmentation plus modeste au Maroc (+ 8,5 %) et une légère augmentation des encours des filiales africaines.

Asie

Avec 16 milliards d'euros d'encours à fin 2005, l'Asie concentre 43 % de l'exposition « Banque de financement et d'investissement » sur les pays émergents.

La politique de concentration des activités sur les pays les mieux notés : (Corée du Sud, Grande Chine et Inde) a été poursuivie, soutenue par la dynamique de croissance forte de la zone, notamment en Chine et en Inde.

La situation des Philippines, jugée très préoccupante en fin 2004, s'est quelque peu consolidée en 2005, ce qui a permis une reprise prudente d'activité, de manière très sélective, en faveur de contreparties ciblées.

Proche et Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent, après l'Asie, la deuxième grande zone d'exposition avec 9,6 milliards d'euros d'encours.

Le Maroc continue de représenter la principale exposition du Groupe dans cette région (2,6 milliards d'euros) du fait de la présence de Crédit Agricole S.A. au capital du Crédit du Maroc.

Les principales autres expositions sont concentrées sur les Émirats arabes unis, l'Iran et l'Arabie saoudite. Le maintien à niveau élevé du cours du pétrole a favorisé une progression des encours de cette région (+ 42 %) dont la situation politique nécessite toutefois une surveillance rapprochée.

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2005 de 4,2 milliards d'euros dont 70 % sur l'Afrique du Sud. Notons que l'exposition au titre de la banque de détail sur cette région s'élève à 1,3 milliard d'euros, répartie entre les 7 pays où elle est présente.

Europe centrale et orientale et l'Asie centrale

L'exposition sur cette région représente 13 % des risques sur pays émergents (4,9 milliards d'euros). Elle est concentrée sur quatre pays (Pologne, Russie, Hongrie et République tchèque). Il faut y ajouter les actifs des deux implantations polonaises du Groupe spécialisées dans les services financiers (crédits à la consommation, crédit-bail) et les actifs sur la Serbie.

Amérique Latine

Cette région qui partait d'une situation déséquilibrée il y a 2 ans, a connu une nette amélioration depuis 18 mois. Elle représente une exposition de 4,2 milliards d'euros, dont 72 % sont concentrés sur trois pays : Mexique, Brésil et Chili.

Au cours de l'année 2005, la plupart des pays de la région ont connu un niveau de croissance acceptable (4 %) qui a permis une amélioration sensible de leurs fondamentaux économiques et leur assure une meilleure résistance aux chocs extérieurs.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE

VALEURS NETTES INSCRITES AU BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Encours Nets ⁽¹⁾	au 31 décembre 2005		au 31 décembre 2004 ⁽²⁾		Évolution en %
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	
Opérations avec la clientèle	174 351	68 %	150 546	74 %	+ 15,8 %
Opérations sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	68 610	27 %	39 706	20 %	+ 72,8 %
Opérations de crédit-bail	13 235	5 %	13 146	6 %	+ 0,1 %
TOTAL CRÉDIT AGRICOLE S.A.	256 196	100 %	203 398	100 %	+ 26 %

Source : États financiers.

(1) Les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions et hors opérations internes au Crédit Agricole.

(2) Y compris IAS 32-39 et IFRS 4.

Les encours nets des opérations avec la clientèle, qui représentent les 2/3 des encours de prêts et créances au bilan, sont globalement en augmentation de 23,8 milliards euros, soit (+ 15,8 %) par rapport à décembre 2004 et intègrent la variation de la parité dollar/euro (+ 13 %) et l'augmentation du prix des matières premières.

Les opérations sur les établissements de crédits, présentées hors opérations internes au Crédit Agricole, traduisent la volatilité des

opérations, en particulier l'augmentation des titres reçus en pension livrée. Enfin, les encours nets d'opérations de crédit-bail conservent un poids relatif stable.

Les variations liées aux effets de périmètre ne sont pas représentatives. Toutefois notons en particulier la Serbie avec l'acquisition de Meridian Bank.

VENTILATION DES ENCOURS BRUTS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Encours Bruts⁽¹⁾ <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005	en % du Total
France (y compris DOM, TOM)	132 270	51 %
Union européenne (hors France)	59 931	23 %
Autres pays d'Europe	8 206	3 %
Amérique du Nord	15 448	6 %
Amérique centrale et du Sud	9 082	3 %
Afrique et Moyen-Orient	12 756	5 %
Asie et Océanie (hors Japon)	12 874	5 %
Japon	10 855	4 %
TOTAL (BILAN)	261 422	100 %

Source : États financiers.

(1) Y compris crédit-bail, affacturage et assimilés et hors créances rattachées.

Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

L'analyse des encours ventilés par zone géographique montre une composante en faveur de l'Europe occidentale de 74 % et une large diversification sur les autres zones. Cette tendance illustre notamment la stratégie de Calyon, qui donne une priorité aux grands clients européens multiproduits, mais aussi celle du pôle des services financiers spécialisés dont les actifs sont concentrés dans cette région. Rappelons le poids important de la France (51 %) avec LCL, en particulier son réseau en France avec la clientèle des particuliers et professionnels et PME, ainsi que la forte

présence des services financiers (affacturage, crédit-bail, crédits à la consommation, banque de flux).

En élargissant à l'ensemble des implantations de pays OCDE (avec les États-Unis et le Japon) la proportion s'approche des 90 %.

En Amérique du Nord, la stratégie de réduction du risque au travers de techniques de couverture (titrisation notamment) a été poursuivie dans les secteurs sensibles à la conjoncture économique (tel l'automobile).

VENTILATION DES ENCOURS BRUTS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours bruts⁽¹⁾ <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005	en % du total
État, administrations et collectivités publiques	7 921	3 %
Institutions financières	80 409	31 %
Particuliers et professionnels	66 566	25 %
Entreprises et autres agents économiques, y compris assurances	106 526	41 %
TOTAL (BILAN)	261 422	100 %

Source : États financiers.

(1) Y compris crédit-bail, affacturage et assimilés et hors créances rattachées

L'analyse des encours ventilés par agent économique fait apparaître l'importance des opérations à la clientèle (66 % dont 25 % aux particuliers et professionnels) au détriment des administrations ou institutions financières (34 %).

Par ailleurs, il faut également noter l'impact, dans la catégorie des institutions financières, des titres en pension livrée.

Analyse des engagements par activité économique des entreprises

L'ensemble de la filière de l'énergie, qui intègre au sens large, tant les secteurs amont ou aval, de la production que du négoce, conserve une position importante, avec 18 % des engagements, contre 14 % précédemment. C'est une filière diversifiée qui a bénéficié en 2005 de l'évolution favorable du cours du pétrole mais

aussi des autres matières premières (gaz notamment). Les prix élevés du secteur de l'énergie ainsi que la présence du Groupe chez les grands opérateurs du secteur et les financements de projets expliquent l'importance des encours, avec un risque de crédit de sens contraire selon les métiers financés.

Le secteur de la distribution, avec un poids relatif de 8,3 %, intègre les grands groupes de la distribution sur lesquels l'application des limites de concentration permet de suivre étroitement l'évolution des risques.

Les autres secteurs ont une exposition au risque de crédit plus faible. Parmi ces secteurs, l'aéronautique et le secteur de l'hôtellerie restent des secteurs sensibles à la conjoncture économique et font l'objet d'un suivi rapproché. Les opérations de financements

du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, pour la plupart, de garanties sur les avions et un rééquilibrage a été opéré en faveur des constructeurs et compagnies européennes. Le secteur des « Télécommunications » fait toujours l'objet d'un suivi attentif car, même si la qualité des grands acteurs s'améliore, la dette reste néanmoins élevée et les évolutions technologiques ont un impact certain. Enfin le Groupe conserve une approche prudente voire restrictive sur le secteur automobile, à forte concentration sur les leaders, en particulier aux États-Unis.

Le secteur immobilier, pour l'essentiel au sein du pôle Banque de financement et d'investissement, se répartit principalement sur la France à hauteur des 2/3 et pour un quart sur les États-Unis. Cette exposition regroupe les financements aux investisseurs (7 milliards d'euros), dont le risque porte plus sur un cash-flow d'exploitation de l'actif immobilier que sur la valeur elle-même de cet actif ; les financements de constructeurs, lotisseurs et promoteurs (4,7 milliards d'euros) et les autres (hôtellerie, patrimonial notamment).

VENTILATION DE L'EXPOSITION DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Filières (en millions d'euros)	Exposition au 31/12/2005	%	Dont risque potentiel	Exposition au 31/12/2004	Dont risque potentiel
Énergie	39 771	18,4 %	10 306	23 769	7 166
Distribution - industries de biens de Consommation	17 803	8,3 %	5 708	16 639	4 782
Industrie lourde	16 310	7,6 %	6 433	11 408	4 487
Automobile	14 925	6,9 %	8 060	11 769	6 246
Télécom	14 091	6,5 %	4 092	8 991	2 875
Autres industries	14 018	6,5 %	3 385	7 664	1 780
Immobilier	13 496	6,3 %	2 653	11 116	2 016
Aéronautique - aérospatial	12 697	5,9 %	2 977	9 190	2 097
Agroalimentaire	12 348	5,7 %	2 990	8 492	1 822
Maritime	10 232	4,7 %	2 804	7 870	1 314
BTP	7 575	3,5 %	2 861	6 289	1 327
Informatique - technologie	6 545	3,0 %	2 161	4 564	1 591
Santé - pharmacie	5 604	2,6 %	1 823	4 275	1 655
Tourisme - hôtels - restauration	5 497	2,5 %	1 685	4 568	1 385
Média - édition	5 425	2,5 %	1 820	3 875	1 299
Autres transports	5 370	2,5 %	1 644	5 006	1 293
Services marchands (Utilities)	2 817	1,3 %	727	3 087	1 055
Bois - papier - emballage	2 353	1,1 %	720	1 934	624
Divers, dont sociétés financières, véhicules de titrisation	8 859	4,2 %	2 218	16 995	4 282
TOTAL	215 736	100 %	65 067	167 501	49 096

Source : Direction des risques Groupe.

Périmètre : encours bruts des opérations, bilan et hors bilan, en faveur des entreprises industrielles et commerciales (hors opérations avec les banques) et risque potentiel futur, y compris opérations sur titres, produits dérivés. Le risque potentiel est constitué du coefficient additionnel sur risque futur des opérations de marchés et des lignes de crédit confirmées non tirées.

Politique de provisionnement et couverture des risques

La couverture des risques de pertes repose sur deux natures de provisionnement, adaptées en 2005 aux nouvelles normes comptables :

- des provisions sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des provisions sur base collective visant à couvrir les risques de dégradation du profil sur les pays et sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de la dégradation de leur notation.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances dépréciées et sensibles :

- soit après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution pour les risques « professionnels », « entreprises » et autres grandes clientèles ;
- soit pour les particuliers de façon statistique selon des méthodologies fondées sur les taux de recouvrement et les taux de perte estimés et réévalués périodiquement ;
- soit pour les créances non en défaut, les risques pays et les secteurs sensibles, un provisionnement collectif.

L'ensemble des engagements douteux (sur créances interbancaires et clientèle de bilan) s'élève à 8,2 milliards euros, dont 4,2 milliards d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un éventuel non-recouvrement. Les encours douteux représentent 3,1 % (4,2 % en 2004) des encours bruts du Groupe et sont couverts par des provisions à hauteur de 67,7 % (68 % en 2004 hors provisions collectives), étant noté que les provisions sont des provisions affectées hors provisions sectorielles et pays.

Le tableau ci-après donne la répartition par zone géographique :

- de la part des encours douteux - compromis et non compromis - dans le total des engagements sur chaque région ;
- de la couverture des encours douteux totaux et compromis par les provisions qui s'est renforcée en 2005, notamment en France. Le taux plus faible observé aux États-Unis (43 %) s'explique par une pratique comptable locale laissant au bilan la seule partie des créances jugée recouvrable.

TABLEAU DES ENCOURS DOUTEUX, DONT DOUTEUX COMPROMIS ET DES PROVISIONS, VENTILÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET SES FILIALES

Encours au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
France	132 270	5 359	2 772	3 671	2 274	68 %
Union européenne (hors France)	59 931	996	493	628	318	63 %
Autres pays d'Europe	8 206	283	154	237	108	85 %
Amérique du Nord	15 448	558	275	242	156	43 %
Amérique centrale et du Sud	9 082	293	53	234	29	80 %
Afrique et Moyen-Orient	12 756	583	334	453	323	78 %
Asie et Océanie (hors Japon)	12 874	149	110	108	93	72 %
Japon	10 855	12	12	0	0	-
TOTAL	261 422	8 233	4 203	5 573	3 301	68 %

Source : États financiers.

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

Indépendamment des provisions sur encours douteux de 5,6 milliards d'euros, il convient de noter les 1,6 milliard d'euros de provisions collectives à fin 2005.

De même, le tableau ci-après montre la répartition par agent économique des encours douteux, dont ceux non compromis et leur couverture par les provisions.

TABLEAU DES ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS ET DOUTEUX COMPROMIS ET DES PROVISIONS VENTILÉS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET SES FILIALES

Encours au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions	Taux de couverture douteux compromis par provisions
État, administrations et collectivités publiques	7 921	128	100	105	86	82 %	86 %
Institutions financières	80 409	486	100	427	88	88 %	88 %
Particuliers et professionnels	66 566	3 353	1 984	2 256	1 529	67 %	77 %
Entreprises et autres agents économiques (y compris assurances) (1)	106 526	4 266	2 019	2 785	1 598	65 %	79 %
TOTAL	261 422	8 233	4 203	5 573	3 301	68 %	79 %

Source : États financiers.

(1) Crédit-bail, affacturage et assimilés inclus.

Coût du risque de crédit

Le profil de risque est resté favorable en 2005 grâce à un coût du risque faible et relativement stable lié pour l'essentiel à une situation favorable sur la clientèle des grandes entreprises, même si certains secteurs deviennent sensibles comme l'automobile aux États-Unis.

L'année 2005 se caractérise donc un coût du risque bas avec 37 points de base des emplois pondérés Cooke « crédit », la hausse en valeur absolue étant liée aux effets méthodologiques des nouvelles normes comptables.

EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

L'évolution de la VaR, déclinée par lignes produits, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. se présente de la façon suivante :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 J)

(en millions d'euros)	31/12/2005	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2004
Trésorerie	4	4	8	6	7
Change et commodities	5	2	7	4	2
Dérivés de taux	10	8	11	10	9
Crédit & liquid bonds	8	5	13	8	13
Crédits structurés	4	1	4	2	1
Actions	9	5	9	7	7
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	24	17	25	22	25

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A., incluant les risques de marché résiduels issus de filiales de Crédit Agricole S.A. peu actives sur les marchés, s'obtient par sommation des différentes VaR individuelles. Elle s'élève à 24 millions d'euros au 31 décembre 2005 (dont 21 millions d'euros sur le seul périmètre Calyon).

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Calyon a développé une activité de trading, structuration et ventes à sa clientèle de produits dérivés de crédit. Le montant de VaR de ces activités s'élève à environ 10 millions d'euros au 31 décembre 2005 ; il est inclus dans la VaR du groupe Crédit Agricole S.A. ci-dessus.

La gestion du bilan

LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

La Direction financière du groupe Crédit Agricole S.A. participe aux Comités actif-passif des filiales portant un risque de taux d'intérêt global significatif et assure l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ces entités. Elle consolide le risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. et de ces filiales.

Les risques de marchés

PÉRIMÈTRE

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc..

Au 31 décembre 2005, le risque de perte du groupe Crédit Agricole S.A. sur l'exercice en cas de variation adverse de 1 % des taux d'intérêt représente moins de 1 % des fonds propres prudentiels. Le risque de pertes cumulées et non actualisées sur les 10 prochaines années en cas de variation adverse de 1 % des taux d'intérêt représente moins de 10 % des fonds propres prudentiels.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé.

Au 31 décembre 2005, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 104 % contre 108 % au 31 décembre 2004.

Le montant total des émissions obligataires s'élève à 10,7 milliards d'euros dont 6,8 milliards d'euros dans le cadre du programme d'émissions d'Euro Medium Term Notes (EMTN).

Par ailleurs, le Groupe a réalisé deux émissions prenant la forme de titres super subordonnés Tier 1 pour un montant de 1,2 milliard d'euros.

Risques opérationnels

Au cours de l'année 2005, le groupe Crédit Agricole a poursuivi, dans la perspective du démarrage de Bâle II, la mise en place du dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du groupe :

- *la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels* : Il s'agit de la supervision du dispositif par la Direction générale, de la définition des rôles des Directions des risques (Crédit Agricole S.A. et filiales/entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, des responsabilités des filiales/entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels) ;
- *l'identification et l'évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- *la collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- *le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires et économiques* au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale/entité ;
- *la livraison périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels* au niveau filiale/entité, complété par une synthèse Groupe.

Ce dispositif est décliné dans les entités du Groupe selon le principe de subsidiarité.

Il vise l'homologation par la Commission bancaire au titre de la méthode avancée (« *Advanced Measurement Approach* ») pour les principales entités du groupe Crédit Agricole (Caisse régionales, Calyon, LCL, Sofinco, Finaref⁽²⁾ et CAAM) au plus tard d'ici fin 2007, avec un processus de validation démarrant d'ici fin 2006.

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sauf exception, les dispositifs de gestion des risques opérationnels au sein de chaque filiale sont pilotés par sa direction des risques et font l'objet d'une supervision par son Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels de son Comité de contrôle interne. Le réseau de managers des risques opérationnels est en place dans les filiales importantes regroupant de multiples entités géographiques et/ou métiers. Ce dispositif organisationnel sera renforcé en 2006 par la mise en œuvre de la fonction Contrôles permanents (nouveau règlement 97-02) rattachée à la direction des risques Groupe.

(2) Périmètre France pour Sofinco et Finaref.

Dans la perspective de la validation, l'année 2005 a permis d'achever le déploiement des cartographies des risques opérationnels (volet qualitatif - outil Europa) dans la grande majorité des filiales. Certaines d'entre elles ont de plus entrepris d'enrichir cette cartographie par un zoom sur les risques de non-conformité selon la méthodologie et l'outil commun (Europa 2) mis au point conjointement par la Direction des risques Groupe et la Direction Conformité-Déontologie.

Parallèlement, la collecte des pertes (volet quantitatif - outil Olimpia) ainsi que le tableau de bord (orienté vers « l'usage ») ont été étendus à la quasi-totalité du périmètre du Groupe.

Cette généralisation progressive des historiques internes permet de finaliser la mise au point du modèle interne de calcul et d'allocation des fonds propres basé sur les distributions statistiques de pertes (méthode avancée Bâle II dite LDA utilisée par la plupart des grands établissements), que viennent compléter des scénarios exceptionnels adverses en tant que de besoin. Dans le cadre du QIS 5, une première déclaration de l'estimation du capital réglementaire au titre du RO en méthode standard a été réalisée sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des produits nets bancaires 2003 et 2004.

À fin 2005, le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant l'ensemble de ses métiers (hors assurances) : Calyon, Banque privée, LCL, pôle Gestion d'actifs (CAAM, CACEIS, BFT), pôle Services financiers spécialisés (Sofinco, Finaref, CA Leasing, Eurofactor), Lukas, EFL.

Ce tableau de bord confirme les principales sources de risques impactant la plupart des métiers : fraude externe, respect insuffisant de certaines obligations réglementaires et des bonnes pratiques commerciales⁽³⁾ (dont les litiges pour défaut de conseil), maîtrise perfectible de certains processus (prêts réglementés, opérations de marchés en particulier).

On relève en même temps des profils d'exposition différenciés par filiale/type de métier : risque récurrent de fréquence prédominant dans la banque de proximité (LCL) le crédit à la consommation (majorité de pertes récurrentes frauduleuses « frontière » avec le risque de crédit chez Sofinco et Finaref) ainsi que dans la gestion d'actifs (CAAM), risque exceptionnel d'intensité plus marqué dans la banque de financement et d'investissement (Calyon).

Des plans d'actions sont suivis pour continuer à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (programme Fides pour la conformité, en particulier chez Calyon), d'autre part la fréquence des risques récurrents (baisse du coût du risque observée chez LCL y compris pour la monétique, surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

(3) Risque de non-conformité pour l'essentiel.

CAISSES RÉGIONALES ET LEURS FILIALES

L'année 2005 a été en grande partie consacrée à la mise en place de la collecte des incidents (risques opérationnels) et de leurs conséquences financières selon une méthodologie commune et un référentiel commun à l'ensemble des Caisse régionales.

Partant de là, les entités ont pu produire des tableaux de bords (reportings réglementaires et reportings « locaux ») permettant d'assurer une mesure et une surveillance des risques.

Ces reportings ont donné lieu à la mise en place de plans d'actions (usage) en vue de réduire/atténuer les zones de risques avérées.

Au niveau qualitatif, les résultats de la cartographie 2004 ont été exploités pour définir des plans d'actions (usage) d'amélioration des processus (sécurisation), qualité des processus (amélioration du service client notamment) et de priorisation des processus jugés critiques à l'égard d'un plan de continuité d'activité.

Enfin, l'étude de calcul d'exigence de fonds propres basé sur un modèle interne (tel que demandé par la réglementation par l'approche des mesures avancées) a permis de confirmer la pertinence de la méthodologie retenue. Une étude d'adaptation de l'outil existant au contexte des Caisse régionales est en cours.

Enfin, conformément au règlement 97-02 modifié, la gestion des risques opérationnels sera rattachée d'une manière générale à l'ensemble du dispositif de contrôles permanents permettant ainsi d'avoir une vision globale des risques.

Les Risques juridiques

Au 31 décembre 2005, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction générale de Crédit Agricole S.A.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours sont décrites dans le rapport de gestion sur l'exercice 2004 repris dans le document de référence enregistré par l'AMF le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233.

Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui ont connu une évolution au cours de l'année 2005.

Verte France

Le syndicat Verte France, regroupant des personnes physiques et des associations, a intenté en décembre 1999, devant le Tribunal de grande instance de Paris, une action à l'encontre de l'ensemble

des Caisse régionales de Crédit Agricole et d'un certain nombre de Caisse locales visant à faire constater que leur forme civile ne leur permettait pas d'exercer une activité commerciale, et, par conséquent, une activité bancaire. Le Tribunal de grande instance de Paris a débouté le syndicat Verte France de ses préentions par décisions en date des 21 et 28 janvier 2003, lesquelles ont été confirmées par la Cour d'appel de Paris par deux arrêts du 1^{er} avril 2005. Le syndicat Verte France s'est pourvu en cassation.

Executive Life

Dans le cadre des procédures relatives au plan de redressement de la société Executive Life, des transactions sont intervenues dès le 20 janvier 2004 avec l'US Attorney's Office de Los Angeles et le Conseil des Gouverneurs du « Federal Reserve System » mettant un terme aux procédures pénales et réglementaires en cours.

Les procédures civiles ont également fait l'objet de diverses transactions dans le courant de l'année 2005 et seule demeure une procédure intentée début 2005 par AIG Retirement Services Inc. (anciennement Sun America), actionnaire d'Executive Life Insurance Inc. devant les juridictions américaines à l'encontre de plusieurs défendeurs dont notamment le Crédit Lyonnais et CDR, son garant. La demande d'AIG ne comporte pour l'instant aucune réclamation chiffrée.

Fonds Clariden

Des fonds d'investissements ont conclu des opérations de couverture de leur exposition au risque de change USD/Rouble avec Calyon et IIF BV, sa filiale. À la suite de la crise financière russe de 1998, ces fonds d'investissement n'ont pu faire face à leurs engagements financiers, notamment vis-à-vis de Calyon et IIF BV.

En conséquence, Calyon et IIF BV ont prononcé la résiliation anticipée de certains contrats et ont appréhendé des actifs sur lesquels ils bénéficiaient de sûretés. Ces fonds ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 1998.

Reprochant à Calyon et IIF BV d'avoir fait un usage abusif des actifs des fonds, les liquidateurs ont initié une action à leur encontre en 2004. Calyon et IIF BV contestent les demandes de dommages et intérêts qui leur sont faites.

Un premier jugement favorable a été obtenu en mars 2005. La partie adverse a fait appel.

High Risk Opportunity

Calyon et le Crédit Lyonnais ont été assignés devant les juridictions de New York à propos d'un contrat de couverture de change à terme conclu avec la société HRO. Cette procédure relève désormais de Calyon.

Calyon fait appel d'une condamnation prononcée à son encontre, le 7 juillet 2005, concernant les modalités d'exécution de ce contrat.

Bernard Tapie - Adidas

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la société « Bernard Tapie Finance » (BTF), qui détenait indirectement Adidas, le Crédit Lyonnais fait l'objet, avec le CDR, qui est son garant, de deux procédures civiles :

- la première, initiée par les mandataires liquidateurs, sur la base d'une part, du soutien artificiel et, d'autre part, du préjudice qui résulterait des conditions de vente de la société Adidas ;
- la seconde, initiée par le mandataire ad hoc de la société BTF pour faute dans l'exécution du mandat de vente de la société Adidas. Par suite de la clôture de l'instruction pénale qui était en cours, la cour d'Appel de Paris, saisie de la seule affaire Adidas, a condamné le 30 septembre 2005, le CDR et le Crédit Lyonnais à payer aux mandataires liquidateurs la somme de 135 millions d'euros. Le CDR et le Crédit Lyonnais ont formé un pourvoi contre cette décision en février 2006.

Dapta

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du Groupe Ifi Dapta Mallinjoud.

Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de

l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex-CIA) du Groupe Pinault par le Groupe IFI.

Moulinex - Brandt

Les mandataires judiciaires de cette société ont initié, en octobre 2005, une action pour soutien abusif contre le Crédit Lyonnais, risque transféré à Calyon.

Lernout et Hauspie

Crédit Agricole Luxembourg a été assigné, le 6 décembre 2005, par certains actionnaires de Lernout et Hauspie. Il lui est reproché d'avoir, par divers services financiers et fiduciaires rendus à différentes personnes entourant le groupe Lernout et Hauspie, indirectement facilité l'établissement par celui-ci d'un chiffre d'affaire fictif.

En outre, Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont parties prenantes dans un certain nombre d'autres litiges, dont des class actions aux États-Unis.

DÉPENDANCES ÉVENTUELLES

Crédit Agricole S.A. n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Tendances récentes et perspectives

► Perspectives 2006

En 2006, les éléments de risque du scénario global restent liés aux déséquilibres financiers mondiaux sur l'axe Chine - États-Unis (problèmes des déficits américains et du yuan chinois) et à l'incertitude sur l'évolution des cours des matières premières. Sous réserve d'une stabilisation, voire d'un léger repli, des prix du pétrole, une consolidation de la croissance mondiale est envisageable.

Aux États-Unis, les perspectives d'activité se présentent comme la prolongation des tendances lourdes de la fin 2005, autrement dit un freinage en douceur des dépenses des ménages, une consolidation des dépenses d'investissement productif, une accalmie bien maîtrisée de l'investissement résidentiel. Le taux de chômage continuerait de se replier. Les déséquilibres budgétaires et extérieurs ne devraient, au mieux, que se réduire marginalement en lien avec le freinage léger de l'activité, laissant l'économie américaine dans la dépendance des afflux de capitaux étrangers. Au plan institutionnel, l'année sera marquée par des élections de mi-mandat qui pourraient réorienter les priorités de la géopolitique vers l'économie domestique. Par ailleurs, la transition à la tête de la

Réserve fédérale ne devrait pas provoquer de bouleversement : le cycle de normalisation monétaire, après un an et demi de hausses régulières des taux directeurs, devrait être mené à son terme au premier trimestre par le nouveau président de la Fed, avec un niveau de taux directeurs plafonnant à 4,75 % (contre 4,25 % à la fin 2005). Avec l'arrêt prochain des hausses de taux courts, la hausse des taux obligataires ne peut être que limitée tandis que, de son côté, le dollar perd un de ses soutiens principaux. La devise américaine devrait renouer avec sa tendance baissière, interrompue l'an passé.

Au Japon, l'année 2006 devrait confirmer la reprise d'activité et marquer la fin officielle de la déflation. Aussi la banque du Japon devrait-elle abandonner le réglage monétaire quantitatif et préparer les conditions pour une sortie de sa « politique de taux zéro ».

Dans la zone euro, la conjoncture qui fait preuve de robustesse à la charnière 2005-2006 laisse espérer un affermissement de la croissance, qui serait aussi moins dépendante de l'environnement

extérieur. Le redressement de l'emploi, après plusieurs années de quasi stagnation, permettrait de soutenir la demande intérieure européenne. La croissance pourrait alors s'accélérer pour se situer à 2,2 %, un peu au-dessus du potentiel. L'élément particulier de risque tient à l'évolution de l'euro : une hausse trop forte pèserait sur le moral des entrepreneurs. Stabilisation des prix pétroliers aidant, l'inflation reviendrait vers la cible de la BCE (2 %). Dans ce contexte, la banque centrale pourrait poursuivre la normalisation très graduelle de sa politique monétaire et viser à terme une situation de neutralité c'est-à-dire des taux courts à 3 %, contre 2,25 % à la fin 2005. Toutefois, la hausse des taux courts et longs serait assez modeste et étalée dans l'exercice pour ne pas mettre à mal la reprise, ni casser brutalement le tonus des marchés immobiliers.

En 2006, l'**économie française** devrait enregistrer une croissance proche de son potentiel (autour de 1,9 %). La demande domestique devrait continuer d'être le principal soutien de l'activité. Une amélioration de l'emploi est aussi attendue avec la montée en puissance des divers contrats aidés.

Pour le Groupe

Le groupe Crédit Agricole S.A. a vécu, au cours des 4 dernières années, de profondes transformations dont la plus importante a été l'intégration du Crédit Lyonnais qui s'est achevée au cours de l'exercice 2005 ; sa réussite se traduit dans l'activité commerciale comme dans les résultats financiers de l'exercice 2005.

Le Groupe, aujourd'hui stabilisé et structuré dans son organisation, engage une nouvelle étape qui s'exprime dans le plan de développement stratégique annoncé en fin d'année 2005. Ce plan de développement pour les trois ans à venir fixe des objectifs de création de valeur qui s'appuient sur un ambitieux programme visant à renforcer la place de leader du groupe Crédit Agricole dans la Banque de détail en France et dans les métiers qui lui sont rattachés et à développer significativement les activités et la part de résultats à l'international tout en renforçant la cohérence entre les métiers. Il repose sur quatre leviers : la différentiation des marques Crédit Agricole et LCL, un projet industriel, l'accès à des réseaux de distribution hors de France, le développement des plates-formes produits.

Ce plan de développement devrait se traduire, sur la période 2006-2008, par une croissance annuelle moyenne de 10 % du produit net bancaire et le passage de 35 % à 50 % de la part du produit net bancaire réalisée à l'international. Ce développement serait assuré concomitamment à une bonne maîtrise des coûts, conduisant à une amélioration du coefficient d'exploitation de 150 points de

base en moyenne annuelle. Le profil global des risques ne serait pas modifié. Au total, l'objectif est d'augmenter le bénéfice net par action de 10 % en moyenne annuelle sur la période ⁽¹⁾.

Pour 2006, les principales orientations se déclinent par métiers.

Dans la banque de proximité en France, les Caisses régionales engagent une vigoureuse relance de leur dynamique commerciale pour « être la référence pour le nouveau consommateur bancaire ». A la base de ce développement, elles mettent en œuvre une politique continue d'innovation en termes de produits bancaires et financiers (nouvelles gammes de produits et nouveaux services).

Pour sa part, LCL s'est fixé des objectifs volontaristes d'élargissement de sa base de clientèle en « créant la préférence par un contrat consumériste ». Pour ce faire, il entend développer de nouvelles offres, ouvrir et rénover des agences, poursuivre un strict contrôle des charges et continuer d'améliorer le coefficient d'exploitation.

Ces ambitions s'accompagnent d'un plan industriel visant à gagner en productivité.

Après l'achèvement en 2005 des dernières opérations de rapprochement, les axes de développement du **pôle Services financiers spécialisés** pour 2006 consistent à consolider le leadership du Groupe en France et à poursuivre sa croissance à l'international.

En crédit à la consommation, les ventes seront intensifiées (notamment par l'innovation produits, l'ouverture sur les nouveaux marchés, le renforcement de la fidélisation, l'utilisation des nouvelles technologies). En crédit-bail, l'efficacité des réseaux commerciaux sera améliorée. En affacturage, l'offre de produits sera enrichie.

Dans ces trois métiers, la mise en œuvre des synergies sera accélérée. Ces synergies entre les sociétés du pôle et l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole permettront à la fois des économies de coûts, des partages de compétences et une plus grande efficacité sur leurs marchés respectifs. Enfin, le développement à l'international sera poursuivi, soit par des opérations ciblées de croissance externe, soit par la création de nouvelles sociétés.

En gestion d'actifs, 2006 sera consacrée principalement à la mise en œuvre de l'intégration de Nextra. Une offre de produits adaptés aux besoins des différents réseaux de distribution sera développée. La présence du Groupe à l'international sera renforcée, notamment en Asie. Des compétences techniques complémentaires seront développées.

La forte croissance **des assurances** sera développée tant en assurance vie qu'en assurances dommages ; en particulier seront

⁽¹⁾ Information prévisionnelle, au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, ayant fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions de résultat (présenté dans le prospectus - visa AMF n° 06-042 du 13 février 2006). L'élaboration de cette prévision repose sur des hypothèses (présentées dans ce même prospectus). L'ensemble des informations est repris ci-après pages 271 et 272.

développés les produits IARD dont le taux de pénétration est encore faible. L'ambition du Groupe de se diversifier à l'international dans le domaine des assurances s'illustre, dès le début 2006, par la prise de contrôle des sociétés d'assurances portugaises, Tranquilidade Vida et Espírito Santo Seguros. L'accord conclu avec son partenaire Banco Espírito Financial Group S.A. prévoit l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 50 % du capital et du contrôle du management des deux filiales de bancassurance vie et dommages du groupe Portugais BES (se reporter aux évènements récents ci-dessous).

Le développement de CACEIS en 2006 permettra de renforcer le positionnement du Groupe dans **les métiers de titres et de services financiers aux institutionnels**. En outre, **en Banque privée**, le Groupe ambitionne d'accroître ses positions sur le marché français de haut de gamme et d'accentuer sa présence dans les zones à potentiel telle l'Asie...

En Banque de financement et d'investissement, la banque de financement s'attachera à poursuivre ses efforts de conquête en vue d'élargir la base de clientèle et d'accroître ses positions dans les zones géographiques offrant une meilleure rentabilité, à poursuivre la rationalisation des systèmes d'information à l'international et àachever la mise en œuvre du projet Bâle II.

Pour la banque de marchés et d'investissement, les axes d'action consistent à renforcer ses capacités de distribution électronique des produits de flux ; dans le domaine des dérivés actions et fonds, ils consistent à étendre l'offre commerciale, améliorer les capacités de structuration et développer les ventes de produits structurés à

partir de la plate-forme de CASAM. Il s'agit aussi de densifier la couverture géographique de CA Cheuvreux au Royaume-Uni et en Europe de l'Est et celle de Calyon Financial en Asie et poursuivre le développement de CLSA sur les marchés japonais, indiens et chinois.

Conformément au plan de développement du Groupe, **la Banque de détail à l'International** concentrera ses efforts sur deux zones :

- l'Europe de l'Ouest, les investissements dans cette région visant à tirer parti de l'ensemble de la chaîne de valeur distribution-production des métiers du Groupe ;
- l'Europe centrale et orientale ainsi que le bassin méditerranéen, par des acquisitions ciblées présentant un fort potentiel de croissance.

Les opérations d'ores et déjà engagées depuis le début de 2006 participent de cette ambition.

Ainsi, outre la prise de contrôle des deux sociétés d'assurances du Groupe portugais Banco Espírito Santo, l'acquisition réalisée début 2006, aux côtés du partenaire égyptien MMID, de 74,6 % dans l'Egyptian American Bank (EAB) marque la première étape du développement international du Groupe après l'annonce de son plan de développement (se reporter aux évènements récents ci-dessous). En rapprochant EAB et Calyon Bank Egypt, leur filiale commune, Crédit Agricole S.A. et MMID vont renforcer leur position sur le marché égyptien et créer un intervenant de premier plan dans les services bancaires tant aux particuliers qu'aux entreprises.

► Événements récents

Les opérations récentes de croissance externe et partenariats participent de la mise en œuvre de ce programme ambitieux.

Développement des activités de Crédit Agricole S.A. en Égypte

Extrait du communiqué de presse du 5 janvier 2006

Crédit Agricole S.A. et son partenaire égyptien El Mansour & El Maghraby Investment and Development Co (MMID) ont signé un accord de vente et d'achat avec la Bank of Alexandria S.A.E. et le groupe American Express pour l'acquisition de la participation de 74,6 % qu'ils détiennent ensemble dans l'Egyptian American Bank ; Crédit Agricole S.A. devrait acquérir 75 % de ces actions et MMID 25 %.

Le prix que Crédit Agricole S.A. et MMID ont convenu de verser est de 45 EGP par action, ce qui revient à valoriser 100 % de l'Egyptian American Bank à 2 916 millions EGP (421,4 millions d'euros).

L'Egyptian American Bank a le troisième réseau privé de banque de détail en Égypte, avec 36 succursales et une part de marché d'environ 2 %. Au 30 septembre 2005, son produit net bancaire s'est établi à 433 millions EGP (62,6 millions d'euros) et ses fonds propres s'élevaient à 1 019 millions EGP (147,4 millions d'euros). La banque emploie 1 200 personnes au service d'environ 100 000 particuliers et 800 entreprises et clients institutionnels. Le regroupement des opérations de l'Egyptian American Bank et de Calyon Bank Egypt, la filiale commune de Crédit Agricole et de MMID, permettra au groupe Crédit Agricole et à MMID de renforcer leur position sur le marché égyptien, l'objectif étant de créer un intervenant de premier plan dans les services bancaires aux particuliers comme aux entreprises.

L'Egyptian American Bank est cotée à la Bourse du Caire et d'Alexandrie.

Sous réserve de l'obtention de tous les agréments nécessaires de la part de la banque centrale d'Égypte et de l'Autorité égyptienne des

marchés financiers, Crédit Agricole SA et MMID lanceront une OPA sur 100 % des actions émises par l'Egyptian American Bank.

Finaref et La Maison de Valérie, enseigne de Redcats, signent un partenariat commercial

Extrait du communiqué de presse du 9 janvier 2006

Finaref, leader de la carte privative appartenant au groupe Crédit Agricole S.A., vient de conclure un partenariat commercial exclusif avec La Maison de Valérie, société de vente à distance spécialiste de l'équipement de la maison, enseigne de Redcats.

La Maison de Valérie, qui avait développé sa propre solution de financement, a lancé en avril 2005 une consultation afin de sélectionner un établissement spécialisé pour développer son offre de crédit. Finaref a été retenu pour son expertise de vente à distance de produits financiers, exercée depuis plus de 35 ans.

Aux termes de cet accord, Finaref développera une palette de services dédiée aux clients de La Maison de Valérie prévoyant, outre les offres de crédit actuels, un élargissement de la gamme de produits financiers, étendue notamment aux crédits renouvelables et à l'assurance des emprunteurs. Une carte dédiée va être créée à l'image de l'enseigne.

Le démarrage opérationnel de ce partenariat est prévu pour le 4^e trimestre 2006.

Finaref et Alpha Crédit créent Finalia, société commune de crédit à la consommation en Belgique

Extrait du communiqué de presse du 6 février 2006

Alpha Crédit, filiale du groupe Fortis, et Finaref, filiale du groupe Crédit Agricole, ont signé un accord de partenariat qui prévoit, sous conditions de l'accord des autorités belges et européennes, la création d'une société commune dénommée « Finalia » basée à Bruxelles. Finalia sera détenue à 51 % par Finaref à 49 % par Alpha Crédit. Le président du Conseil nommé par Finaref sera Laurent Garin et l'administrateur délégué nommé par Alpha Crédit en charge de la gestion opérationnelle journalière sera Marc Smet.

Cette société commune fournira des services financiers aux particuliers dans le secteur de la moyenne et grande distribution,

hors secteur automobile. Cette activité comprend des produits de crédit à la consommation, l'émission et la gestion de cartes privatives ou co-brandées liées à un compte de crédit renouvelable et la distribution de produits d'assurance liés aux crédits octroyés aux emprunteurs.

Finaref ouvre à Finalia l'accès à son portefeuille de clients développé en Belgique auprès de La Redoute et de la Fnac ainsi que son expertise de la gestion des partenaires de la distribution. Alpha Crédit apportera à la société commune sa connaissance du marché belge et ses plates-formes d'octroi et de gestion du crédit.

À propos de cet accord, Hubert de Pelet, Président du Directoire de Finaref déclare « La création de Finalia va permettre à Finaref de poursuivre son développement en Europe en s'adossant à un acteur majeur du marché du crédit à la consommation Belge. Alpha Crédit est une entreprise avec laquelle notre Groupe entretient depuis plusieurs années des relations de confiance et nous sommes convaincus que cette nouvelle association au travers de Finalia permettra de renforcer à l'égard de nos partenaires Fnac et La Redoute les services destinés à leurs clients ».

Calyon acquiert 100 % du capital de Omicron Invest Management GmbH

Communiqué de presse du 7 février 2006

Calyon, la banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, a acquis 100 % du capital de Omicron Invest Management GmbH, société autrichienne agréée de gestion de CDO, fondée par MM. Marcus Klug et Manfred Exenberger.

MM. Klug et Exenberger apportent à Calyon leur expérience en gestion de CDO investis en ABS/MBS/CDO, leur savoir-faire en gestion opérationnelle et leurs contacts au sein de la communauté financière. Forts d'une expertise dans la modélisation des risques complexes des CDO, ils poursuivront le développement d'une plate-forme technologique sophistiquée avec leurs partenaires.

Les fondateurs de Omicron continueront à gérer de près les opérations courantes de la société et travailleront en étroite collaboration avec les autres équipes de Gestion de CDO de Calyon (à New York, Londres et Paris) de manière à monter une plate-forme intégrée de gestion de structurés de crédits. Au cœur de l'offre de cette plate-forme figureront les leveraged loans, les ABS/MBS et les CDO.

Partenariat renforcé entre Espírito Santo Financial Group S.A. et Crédit Agricole S.A. dans leurs activités de bancassurance vie et dommages au Portugal

Cession par Crédit Agricole S.A. à Espírito Santo Financial Group S.A. de sa participation indirecte dans Tranquilidade Seguros, société d'assurance traditionnelle du Espírito Santo Financial Group S.A.

Extrait du communiqué de presse du 20 février 2006

- Espírito Santo Financial Group S.A. (« ESGF ») et Crédit Agricole S.A. (« CASA ») ont convenu de l'acquisition de 50 % du capital et du contrôle par CASA du management de Tranquilidade Vida et Espírito Santo Seguros, filiales de bancassurance vie et dommages d'ESFG au Portugal.
- Banco Espírito Santo (« BES »), filiale d'ESFG, fera l'acquisition de 50 % du capital de Tranquilidade Vida et conservera 25 % du capital d'Espírito Santo Seguros. Par ailleurs, Tranquilidade Seguros restera actionnaire d'Espírito Santo Seguros à hauteur de 25 %.
- ESGF détiendra 100 % du capital de Tranquilidade Seguros (grâce au rachat des intérêts minoritaires indirectement détenus par CASA) qui conduira le développement des activités d'assurance traditionnelle du Groupe.
- Les revenus tirés de cette réorganisation seront utilisés par ESGF pour réduire son endettement net et améliorer ses ratios financiers.

LOGIQUE STRATÉGIQUE

- Cette opération est pour CASA une étape importante dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement à l'international en assurance vie et dommages. Elle témoigne également de la qualité du partenariat de longue date de CASA avec ESGF. Ce partenariat dans le domaine de la bancassurance au Portugal offre d'importantes opportunités de création de valeur, en conjuguant l'expertise de CASA en bancassurance et le dynamisme du réseau commercial des 644 agences du BES.
- Le BES sera en mesure, par cette opération, de diversifier ses sources de revenus et d'être directement associé au fort développement des activités de bancassurance vie et dommages. Ces activités lui permettront en outre de bénéficier davantage et plus directement de la convergence entre les produits bancaires et les produits d'assurance, en particulier dans le domaine de l'épargne-retraite, où il occupe déjà une place prédominante sur le marché portugais.
- Pour ESGF, cette opération recentre et rationalise son activité d'assurance dommages traditionnelle, tout en lui permettant de conserver un intérêt indirect dans l'activité de bancassurance grâce à sa participation dans le BES. Elle étoffera également la gamme des produits distribués en la complétant d'une activité d'assurance vie traditionnelle. Le réseau d'agents continuera de mettre l'accent sur la distribution d'une sélection de produits bancaires élaborés par le BES, activité d'« assurbanque » récente mais en fort développement. Au travers de cette opération, ESGF accroît sa flexibilité financière en améliorant son ratio d'endettement.

STRUCTURE DES OPÉRATIONS

- Acquisition par CASA de 50 % de Tranquilidade Vida et 50 % d'Espírito Santo Seguros.
- Acquisition par le BES de 50 % de Tranquilidade Vida et maintien de sa participation de 25 % dans Espírito Santo Seguros. Sous réserve de l'approbation par son Assemblée générale extraordinaire, le BES financera ces acquisitions par une augmentation de capital en 2006.
- Tranquilidade Seguros conserve sa participation de 25 % dans Espírito Santo Seguros.
- Contrôle du management de Tranquilidade Vida et d'Espírito Santo Seguros par CASA. Dans le cadre d'un accord de distribution de 25 ans, les produits de ces deux sociétés seront diffusés à travers le réseau commercial du BES.
- Acquisition par ESGF de la participation indirecte de 33,3 % de CASA dans Tranquilidade Seguros, la filiale d'assurance traditionnelle dommages d'ESFG. Parallèlement à cette opération, le portefeuille d'assurance vie de Tranquilidade Vida issu du réseau de courtiers et d'agents sera transféré à Tranquilidade Seguros.

VALORISATIONS

Ces opérations valorisent 100 % des activités de bancassurance de Tranquilidade Vida à 900 millions d'euros et 100 % de celles d'Espírito Santo Seguros à 80 millions d'euros.

La valorisation pour 100 % de Tranquilidade Seguros est de 398 millions d'euros, incluant les plus-values liées aux participations de Tranquilidade Seguros dans Tranquilidade Vida et dans Espírito Santo Seguros. Le portefeuille de produits distribués par le canal traditionnel des agents et des courtiers de Tranquilidade Vida transféré à Tranquilidade Seguros est valorisé à 50 millions d'euros.

DÉLAIS

Ces transactions devraient être finalisées au deuxième trimestre 2006 sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

Crédit Agricole S.A. développe ses activités en Ukraine

Communiqué de presse du 24 mars 2006

Crédit Agricole S.A. a conclu avec les actionnaires de JSC Index Bank un contrat de cession portant sur l'acquisition d'au moins 98 % du capital de cette banque. Le prix que Crédit Agricole S.A. s'est engagé à payer valorise la totalité du capital d'Index Bank à 1 326 millions d'UAH (220 millions d'euros).

Index Bank, dont la création remonte à 1993, se classe aujourd'hui parmi les plus grandes banques en Ukraine avec 186 agences dont 25 succursales réparties sur l'ensemble du territoire. Au 28 février 2006, l'actif total d'Index Bank s'élevait à 2 330 millions d'UAH (389 millions d'euros), son portefeuille de prêts et investissements à 1 800 millions d'UAH (300 millions d'euros) et sa part de marché

à 2 %. Index Bank emploie 2 900 personnes et compte environ 210 000 clients dans la banque de détail et 20 000 dans le segment des grandes entreprises et des investisseurs institutionnels.

Le regroupement des activités d'Index Bank et de Calyon Bank Ukraine, l'une des plus grandes banques étrangères pour le financement des grandes entreprises et la banque d'affaires dans ce pays où elle est implantée depuis 13 ans, permettra au groupe Crédit Agricole de consolider sa position sur un marché ukrainien en plein essor, constituant ainsi un acteur de premier plan dans la banque de détail comme dans la banque de grande clientèle.

L'exécution de ce contrat est subordonnée à diverses conditions d'usage, notamment l'obtention des autorisations de la Banque Centrale d'Ukraine et de la Commission des anti-monopoles ukrainienne.

Après les acquisitions effectuées en Egypte et au Portugal annoncées en début d'année, cette opération marque une nouvelle étape dans l'expansion à l'international du groupe Crédit Agricole S.A.

Analyse des comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

Au 31 décembre 2005, le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. (société mère) s'établit à 2 622 millions d'euros, en progression de 811 millions d'euros par rapport à l'exercice 2004 (1 811 millions d'euros).

Cette forte croissance reflète la progression des revenus des titres à revenu variable (dividendes et produits assimilés), qui atteignent 3 565 millions d'euros en 2005, en progression de 1 221 millions d'euros par rapport à l'exercice 2004. Cette évolution traduit les bonnes performances des résultats des filiales et des Caisses régionales en 2004, complétées par des distributions exceptionnelles accompagnant des opérations de réallocation de fonds propres intervenues à l'intérieur du Groupe.

Parallèlement, le coût de refinancement du fonds de roulement (investissements dans les filiales et les Caisses régionales nets des capitaux propres y compris FRBG) s'établit à - 1 359 millions d'euros en 2005, contre -1 276 millions d'euros en 2004, notamment sous l'effet des acquisitions du Groupe pendant la période.

Les résultats des titres de l'activité de portefeuille bénéficient de reprises significatives de provisions, consécutives à des augmentations de valeur sensibles et durables constatées sur ce portefeuille.

Les autres produits nets d'exploitation bancaire s'établissent à - 95 millions d'euros, contre + 293 millions d'euros en 2004, qui avait bénéficié sur cette ligne des produits liés à la distribution de réserves et de primes d'émission, dans le cadre de la simplification de la structure de contrôle des filiales polonaises du Groupe.

Les frais de fonctionnement s'établissent à 486 millions d'euros, en hausse de 76 millions d'euros par rapport à l'exercice 2004, sous l'effet de l'augmentation de la charge des engagements de retraite, ainsi que des études et travaux sous-traités.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 136 millions d'euros en 2005, en hausse de 735 millions d'euros par rapport à l'exercice 2004 (1 401 millions d'euros).

Le coût du risque reste très faible, en reprise nette de 21 millions d'euros, contre 24 millions d'euros en 2004.

Le résultat net sur actifs immobilisés s'établit à - 34 millions d'euros, contre - 561 millions d'euros en 2004, qui enregistrait sur cette ligne la dépréciation consécutive à la réduction de l'actif net de la structure de contrôle des filiales polonaises du Groupe.

Les charges liées au rapprochement sont ramenées à 11 millions d'euros, contre 87 millions d'euros en 2004. 2005 voit s'achever les actions engagées dans le cadre du plan de rapprochement.

À - 666 millions d'euros, le résultat exceptionnel enregistre, à hauteur de - 665 millions d'euros, la comptabilisation, au 1^{er} janvier 2005, de la provision pour risques qui couvre désormais les risques liés aux engagements défavorables supportés par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des contrats de plans et de comptes épargne-logement. Les variations ultérieures de cette provision (en augmentation de 23 millions d'euros sur l'exercice) affectent le produit net bancaire.

En contrepartie, le FRBG épargne-logement, constitué jusqu'au 31 décembre 2004 (610 millions d'euros) a été repris au 1^{er} janvier 2005.

Par ailleurs, le fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité a été doté de 60 millions d'euros au cours de l'exercice 2005, conformément aux termes de la convention créant ce fonds lors de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Les gains fiscaux, résultant des mécanismes de l'intégration fiscale en France dont Crédit Agricole S.A. est tête de Groupe, atteignent 455 millions d'euros en 2005, contre 383 millions d'euros en 2004.

Au total, le résultat net de l'exercice est de 2 451 millions d'euros, en progression de 1 202 millions d'euros par rapport à 2004 (1 249 millions d'euros).

► Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2001	2002	2003	2004	2005
Capital en fin d'exercice	2 916 629 697	2 916 629 697	4 420 567 311	4 420 567 311	4 491 966 903
Nombre d'actions émises	972 209 899	972 209 899	1 473 522 437	1 473 522 437	1 497 322 301
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	24 293	9 424	13 825	14 708	16 945
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	333	599	539	1 032	1 381
Participation des salariés	16	3	4	0	0
Impôt sur les bénéfices	16	(362)	(433)	(383)	(455)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 045	1 008	611	1 249	2 451
Bénéfice distribué	535	729	800	954	1 407
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,311	0,985	0,657	0,960	1,226
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1,075	1,037	0,415	0,847	1,636
Dividende attribué à chaque action	0,55	0,55	0,55	0,66	0,94 ⁽²⁾
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽³⁾	3 245	3 125	2 983	2 685	2 882
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	159	160	165	157	177
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	75	79	84	81	144

Par décision de l'Assemblée générale mixte du 29 novembre 2001, la valeur nominale de l'action a été ramenée de 30 euros à 3 euros et le nombre d'actions composant le capital social de la Société a été consécutivement multiplié par dix.

(1) Les chiffres d'affaires des exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 incluent les produits des opérations de macrocouverture nets des charges de même nature. En appliquant ce principe à l'exercice 2001, le chiffre d'affaire aurait été de 15 810 millions d'euros.

(2) Montant du dividende net proposé à l'Assemblée générale du 17 mai 2006.

(3) Il s'agit de l'effectif du siège.

► Évolution récente du capital

Le capital social de Crédit Agricole S.A. n'a pas connu d'évolution depuis le 26 août 2005.

Le tableau ci-après présente son évolution au cours des cinq dernières années.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31/12/2000	2 240 801 070	74 693 369
04/07/2001		
Paiement du dividende en actions (<i>Assemblée générale du 22/05/2001</i>)	+ 77 665 530 2 318 466 600	+ 2 588 851 77 282 220
29/11/2001		
Augmentation de capital consécutive à l'apport des participations des Caisses régionales dans les filiales apportées (opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.) (<i>Conseil d'administration du 31/10/2001 et Assemblée générale mixte de la CNCA du 29/11/2001</i>)	+ 547 464 480 2 865 931 080	+ 18 248 816 95 531 036
29/11/2001		
Division de la valeur nominale des actions par dix (<i>Assemblée générale mixte de la CNCA du 29/11/2001</i>)	2 865 931 080	955 310 360
28/12/2001		
Augmentation de capital réservée aux salariés (<i>Assemblée générale du 29/11/2001</i>)	+ 50 698 617	+ 16 899 539
Capital au 31/12/2001	2 916 629 697	972 209 899
Capital au 31/12/2002	2 916 629 697	972 209 899
19/06/2003		
Augmentation de capital par création d'actions nouvelles (<i>Conseil d'administration du 10/06/2003</i>)	+ 1 059 857 214 3 976 486 911	+ 353 285 738 1 325 495 637
10/10/2003		
Augmentation de capital réservée aux salariés (<i>Conseils d'administration des 21/05 et 09/09/2003</i>)	+ 75 699 792 4 052 186 703	+ 25 233 264 1 350 728 901
24/11/2003		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (<i>Conseil d'administration du 09/09/2003</i>)	+ 368 380 608	+ 122 793 536
Capital au 31/12/2003	4 420 567 311	1 473 522 437
Capital au 31/12/2004	4 420 567 311	1 473 522 437
26/08/2005		
Augmentation de capital réservée aux salariés (<i>Conseils d'administration des 08/03/2005 et 18/05/2005</i>)	+ 71 399 592	+ 23 799 864
Capital au 31/12/2005	4 491 966 903	1 497 322 301

► Délégations en matière d'augmentations de capital

Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières :

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'**augmentation de capital** et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice :

Assemblée générale du 18/05/2005	Délégations de compétence	Objet de la délégation et durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2005
17 ^e résolution	Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription,	Tous pouvoirs de compétence de décision au Conseil d'administration, pour augmenter le capital social, et compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués pour : déterminer la forme, les caractéristiques des valeurs mobilières, les dates, délais et modalités d'émission ; fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance ; etc. dans les limites ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">• le montant total nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 2 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ;• le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; pour une durée de 26 mois.	Aucune
18 ^e résolution	Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,	Tous pouvoirs de compétence de décision au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, et compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués pour : déterminer la forme, les caractéristiques des valeurs mobilières, les dates, délais et modalités d'émission ; fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance ; etc. dans les limites ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">• le montant total nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 900 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant ;• le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ;• le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la 17^e résolution ; pour une durée de 26 mois.	Aucune
19 ^e résolution	Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Tous pouvoirs de compétence de décision au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, et compétence, avec faculté de subdélégation pour : fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, arrêter les dates, etc. dans la limite ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">• le montant nominal des augmentations de capital réalisées à ce titre ne pourra dépasser 3 milliards d'euros et est indépendant du plafond global fixé aux 17^e et 18^e résolutions ; pour une durée de 26 mois.	Aucune

Assemblée générale du 18/05/2005	Délégations de compétence	Objet de la délégation et durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2005
20 ^e résolution	Augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	Tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à (aux) augmentation(s) de capital social, avec faculté de subdélégation, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre, etc. dans la limite ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">• le montant maximal en nominal de la (ou les) augmentation(s) de capital est fixé à 150 millions d'euros ;• le prix de souscription des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédent le jour de la décision... ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. pour une durée de 26 mois.	Émission réalisée en août 2005 *
21 ^e résolution	Augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employees	Tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour décider le nombre d'actions à émettre, arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités, etc. dans la limite ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">• le montant maximal en nominal de la (ou les) augmentation (s) de capital est fixé à 40 millions d'euros ;• le prix d'émission des actions devra être identique au prix auquel les actions seront offertes aux autres bénéficiaires du Groupe (20^e résolution) et ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédent le jour de la décision... Cette autorisation expirera le jour de la réunion de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2005.	Émission réalisée en août 2005 *
22 ^e résolution	Augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole, adhérents à un plan d'épargne groupe aux États-Unis	Tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, pour décider le nombre d'actions à émettre, arrêter les dates et les modalités, etc. dans la limite ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">• le montant maximal en nominal de la (ou les) augmentation (s) de capital est fixé à 40 millions d'euros ;• le prix d'émission des actions sera égal au montant le plus élevé entre 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action sur l'Eurolist d'Euronext lors des 20 séances de bourse précédent le jour de la décision... et 85 % du cours de bourse de l'action le jour de la décision etc. dans un délai de 18 mois.	Émission réalisée en août 2005 *

* Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'administration (séances des 8 mars et 18 mai 2005) a fait usage des résolutions n° 20, 21 et 22 approuvées par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 18 mai 2005 afin de réaliser une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole.

Cette opération, effective au 26 août 2005, a permis de créer 23 799 864 actions nouvelles, portant à 4 491 966 903 euros le montant du capital social de Crédit Agricole S.A. et à 1 497 322 301 le nombre d'actions le composant.

► Rémunérations et mandats des mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux, requises par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, issu de la loi sur les Nouvelles régulations économiques (dite loi NRE) du 15 mai 2001, par la loi de Sécurité

financière du 1^{er} août 2003, et par l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, figurent dans le chapitre « Gouvernance et contrôle interne » en page 32 du document de référence.

Informations sociales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Après plusieurs années de profonde modification du Groupe dans sa dimension et son organisation, l'année 2005 a été celle de la consolidation qui s'est appliquée aussi à la politique de développement durable.

Le rôle de la mission développement durable, créée en 2002, située dans l'organe central a été confirmé : proposition des orientations générales d'une politique socialement responsable, coordination, soutien voire impulsion d'initiatives en la matière. Les orientations et les actions, établies en cohérence avec les valeurs du Groupe et les engagements pris par l'adhésion au pacte mondial des Nations Unies en mars 2003, ont permis l'entrée de Crédit Agricole S.A. dans l'indice FTSE4Good en septembre 2005.

De plus pour faciliter son rôle transverse, la mission a été rattachée, au début de l'année 2006, au Secrétariat général. Elle continuera comme en 2005 à animer le réseau des 80 correspondants développement durable issus de chaque filiale ou unité fonctionnelle du Groupe et de chaque Caisse régionale (41).

Un chapitre entier du rapport d'activité 2005 de Crédit Agricole S.A. est consacré au développement durable dans toute son acceptation et sur un périmètre élargi pouvant inclure les Caisses régionales. Les lignes qui suivent sont plus particulièrement relatives aux informations sociales et environnementales requises par le décret d'application de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (dite loi NRE).

► Informations sociales

Chaque société du groupe Crédit Agricole S.A. est rattachée à un pôle d'activité et possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des ressources humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la DRH du Groupe.

La collecte des données 2005 a été étendue au périmètre des filiales à l'international, avec pour chaque indicateur une couverture du périmètre comprise entre 75 % et 100 % du nombre de salariés à l'étranger.

I. Effectif global du groupe Crédit Agricole S.A.

A. Répartition par pôle

Pôle	2005		2004 ⁽¹⁾	
	Effectif en ETP	%	Effectif en ETP	%
Banque de proximité en France, Flux	24 843	40,0 %	24 138	38,9 %
Banque de financement et d'investissement	11 071	17,8 %	11 125	17,9 %
Services financiers spécialisés	8 535	13,7 %	8 190	13,2 %
Banque de détail à l'international et capital investissement	7 607	12,2 %	7 636	12,3 %
Métiers de gestion d'actifs et titres	3 651	5,9 %	3 343	5,4 %
Banque privée (France et international)	2 310	3,7 %	2 420	3,9 %
Assurances	933	1,5 %	907	1,5 %
Fonctions centrales, fonctionnement et logistique (France), gestion pour compte propre	3 162	5,1 %	4 242	6,8 %
TOTAL	62 112	100 %	62 001	100 %

ETP = Équivalent Temps Plein.

(1) Repositionnement d'une partie de Lukas du pôle Services financiers spécialisés vers la Banque de détail à l'international.

La légère hausse des effectifs en global, + 111 ETP, se traduit par une baisse des effectifs en France, - 1 376 ETP (- 3,17 %), contrebalancée par une hausse des effectifs à l'international, + 1 487 ETP (+ 7,96 %).

Outre les réductions d'effectifs liées au rapprochement des activités avec le Crédit Lyonnais,

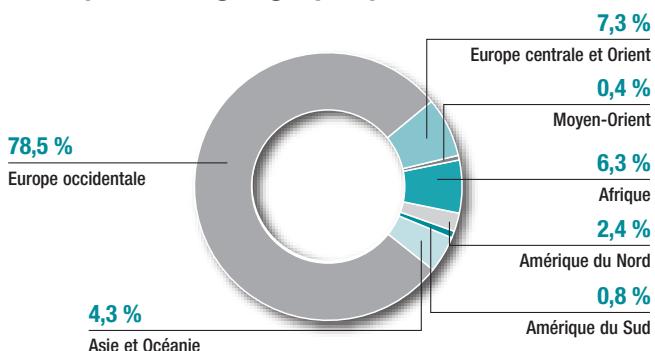
En France, l'évolution des effectifs a principalement été marquée par :

- la poursuite des recherches de synergie notamment sur la banque de détail et sur la banque de financement ;
- la fusion entre Transfact et Eurofactor ;
- la réorganisation du pôle gestion d'actifs avec les créations de CASAM (en partenariat avec Calyon), de Segespar Finance et de Segespar Intermédiation ;
- la naissance de Silca (GIE Informatique) regroupant des effectifs de LCL, de Calyon et de Crédit Agricole S.A.

À l'étranger, les principales variations ont été les suivantes :

- une forte croissance de l'activité de banque de détail en Pologne ;
- la poursuite du développement de l'activité en Services financiers spécialisés (notamment en Italie).

B. Répartition géographique



En 2005, la part de l'Europe occidentale baisse de 2 points au profit de l'Europe centrale et orientale.

La part de la France dans le total du Groupe s'établit à 67,5 % à fin 2005 contre 70 % à fin 2004.

II. Effectif du Groupe en France

A. Répartition par type de contrat au 31 décembre de l'année

	2005	2004
Effectif CDI en poste (ETP)	41 083	42 292
Effectif CDI en dispense d'activité (ETP)	5 936	5 081
Effectif CDI Total (ETP)	47 019	47 373
Effectif en CDD (ETP)	870	1 037
TOTAL FRANCE (ETP)	47 889	48 410

La baisse des effectifs CDI actifs en 2005 est de - 2,8 % tandis que celle des CDD s'établit à - 16,1 %.

L'accroissement significatif (+ 16,8 %) des CDI inactifs correspond essentiellement à l'augmentation du nombre de salariés en préretraite avec suspension du contrat de travail.

Les CDD représentent 2,1 % des actifs à fin 2005, 30 % d'entre eux étant des cadres. Les contrats de CDD signés en 2005 se répartissent de façon égale entre remplacement et surcroît d'activité.

Le recours au personnel temporaire représente 1,6 % de la population CDI en poste pour 656 équivalents temps plein en moyenne sur l'année.

Le recours au personnel de renfort représente ainsi l'équivalent de 3,7 % du total des CDI en poste.

S'ajoutent à l'effectif, les jeunes en contrat de formation en alternance ou en stage, pour lesquels le nombre moyen en 2005 équivaut à 4 % de l'effectif CDI en poste.

Effectif moyen mensuel

Contrats de professionnalisation (ex. : qualification, orientation, adaptation)	397
Contrats d'apprentissage	410
Stagiaires école	837
% du périmètre France : 98 %	

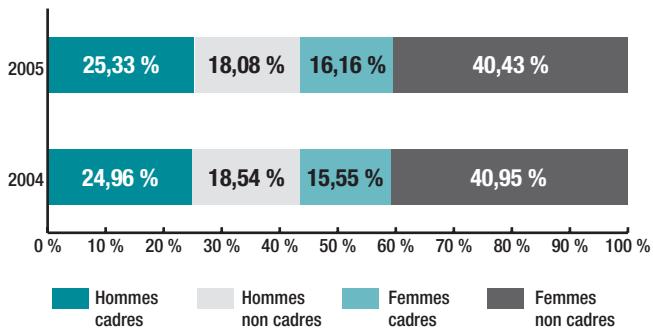
Le groupe Crédit Agricole S.A. a signé en juin 2005 la charte de l'apprentissage, en partenariat avec l'institut de l'Entreprise et dans le cadre de la mission « Valorisation de l'apprentissage » conduite à l'initiative du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Jean-Louis Borloo.

Cette charte rassemble une centaine d'entreprises dont 30 groupes du CAC 40 qui s'engageront à valoriser l'apprentissage (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

Le groupe Crédit Agricole S.A. témoigne ainsi sa volonté de soutenir la formation et l'emploi des jeunes diplômés.

B. Structure des effectifs CDI en poste à fin 2005

1. RÉPARTITION PAR SEXE ET STATUT



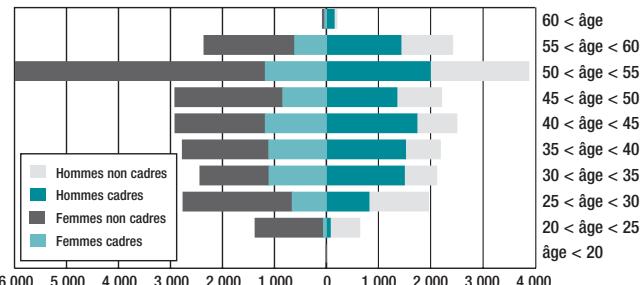
La répartition hommes/femmes dans le Groupe n'a pas évolué entre décembre 2004 et décembre 2005 pour les CDI en poste (56,5 % de femmes).

Poursuivant la même tendance que l'année précédente, le taux d'encadrement global augmente de 1 point, passant à 41,5 % à fin 2005 avec + 0,6 point pour les femmes et + 0,4 point pour les hommes.

2. ÂGE ET ANCIENNETÉ

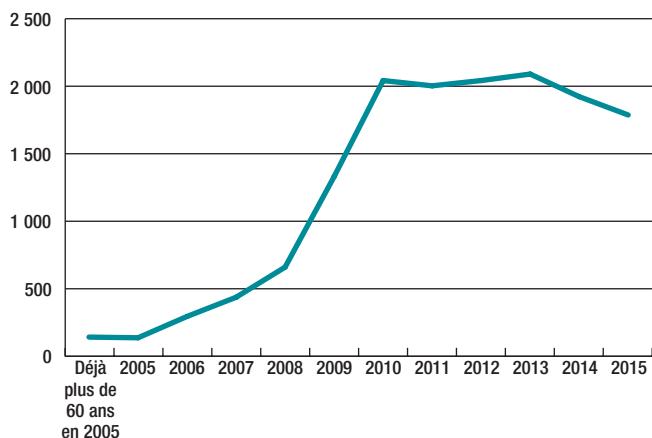
À noter un léger rajeunissement de la population active par rapport à la situation à fin 2004 avec comme âge moyen et ancienneté moyenne respectivement 42 ans et 18 ans pour 2005 au lieu de 43 ans et 20 ans pour 2004.

PYRAMIDE DES ÂGES



La répartition par tranche d'âge des effectifs a évolué par rapport à 2004 avec notamment une augmentation de la part des populations junior et senior. Ainsi la part des moins de 30 ans est passée de 14,2 % à 16,1 % et celle des plus de 50 ans de 35,6 % à 35,8 %.

PROJECTION DES SALARIÉS ATTEIGNANT L'ÂGE DE SOIXANTE ANS LORS DES 10 PROCHAINES ANNÉES



La projection sur les dix prochaines années fait apparaître une forte progression du nombre de salariés atteignant l'âge de 60 ans entre 2008 et 2010 (+ 400 %) pour se stabiliser à 2 000 salariés par an en moyenne de 2010 à 2015.

C. Organisation du travail

1. RÉGIME DE TRAVAIL

EFFECTIF CDI EN POSTE (EN NOMBRE) AU 31 DÉCEMBRE 2005 PAR TYPE D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

	Cadres	%	Non cadres	%	Total	%
Régime heure	5 495	32 %	24 223	100 %	29 718	71 %
Régime jour	11 608	67 %	68	-	11 676	28 %
Autres régimes	183	1 %	33	-	216	1 %
TOTAL	17 286	100 %	24 324	100 %	41 610	100 %

% du périmètre France : 98 %

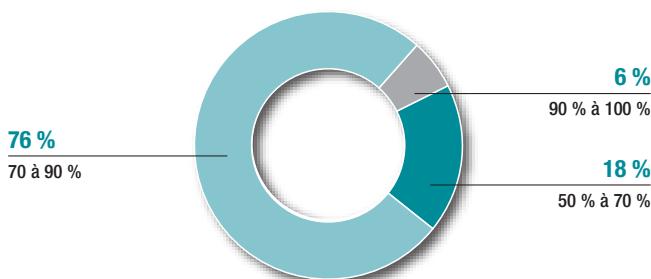
La répartition de l'organisation du temps de travail au sein du Groupe demeure stable entre les différents régimes de temps de travail, les trois-quarts des effectifs étant en régime heure.

2. TEMPS PARTIEL

	2005			2004		
	Cadres	Non cadres	Total	Cadres	Non cadres	Total
Effectif à temps partiel	1 142	5 790	6 932	1 048	3 450	4 498
% effectif à temps partiel	6,6 %	23,8 %	16,7 %	4,5 %	19,4 %	10,7 %
% du périmètre France :			98 %			93 %

Sur ces 6 932 salariés travaillant à temps partiel, 3,9 % bénéficient d'un temps partiel aidé. La forte augmentation entre 2004 et 2005 des salariés à temps partiel correspond à des temps partiels « De Robien » (assimilé temps plein) arrivés à échéance et ayant opté pour un temps partiel « Aubry » en 2005 (plus de 2 600 salariés).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS À TEMPS PARTIEL SUIVANT LEUR TAUX D'ACTIVITÉ

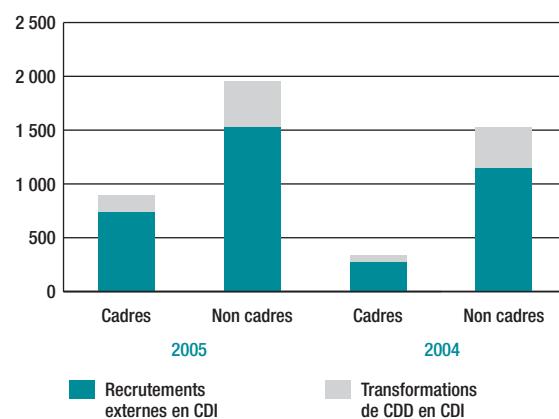


Le temps partiel concerne une population essentiellement féminine (85 %) et non cadre (83 % des temps partiels).

D. Gestion de l'emploi

1. LES RECRUTEMENTS EN CDI

Le nombre de recrutements a augmenté par rapport à 2004 passant de 1 868 à 2 846 recrutements en 2005, les 3/4 étant concentrés sur LCL (56 % du total) et sur les services financiers spécialisés (18 % du total), conformément à la politique décidée début 2003 dans le cadre du rapprochement entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais consistant à fortement limiter les recrutements autres que ceux de commerciaux.



La part des effectifs de moins de 26 ans représente 51 % des personnes recrutées en CDI tandis que la part des plus de 50 ans représente, elle, 3,1 %.

2. LES SORTIES DES CDI (FLUX DÉFINITIFS)

	2005				2004	
	Cadres	Non cadres	Total	%	Total	%
Démissions	302	406	708	22,4 %	695	24,0 %
Départs volontaires (mob ext)	630	175	805	25,5 %	139	4,8 %
Retraites et préretraites	407	686	1 093	34,6 %	1 590	54,9 %
Licenciements	168	65	233	7,4 %	225	7,8 %
Décès	16	37	53	1,7 %	59	2,0 %
Autres départs (rupture période d'essai...)	88	183	271	8,6 %	188	6,5 %
TOTAL	1 611	1 552	3 163	100 %	2 896	100 %
% du périmètre France :				98 %		98 %

Dans la continuité de l'année 2004 qui a vu la mise en œuvre de l'accord emploi Groupe au travers des plans de sauvegarde de l'emploi (entreprise par entreprise), les flux de départs aidés se

concrétisent avec d'une part les départs volontaires (mobilités externes) et d'autre part les préretraites avec rupture de contrat de travail.

	2005		
	Cadres	Non cadres	Total
Départs volontaires (départs définitifs + effectifs en instance de départ)			
Hommes	903	248	1 151
Femmes	485	82	567
Retraite et préretraite (avec rupture du contrat)			
Hommes	418	166	584
Femmes	407	686	1 093
TOTAL	287	248	535
% du périmètre France :			98 %

À ces départs, viennent aussi s'ajouter des mesures de passage à temps partiel aidé.

3. LES MOBILITÉS INTER-SOCIÉTÉS

Plus de 600 mobilités inter-sociétés, hors transferts d'activités, ont été réalisées en 2005.

4. LES PROMOTIONS

Au cours de l'année 2005, sur 5 249 promotions, 58,5 % concernent les femmes, taux supérieur à leur part dans l'effectif (56,6 %) et très proche du taux de 2004.

À noter que le nombre des promotions entraînant un « passage cadre » a augmenté de 19,5 %.

	2005			2004		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Promotion dans la catégorie non cadre	924	2 113	3 037	987	2 357	3 344
Promotion de non cadre à cadre	422	429	851	353	359	712
Promotion dans la catégorie cadre	834	527	1 361	813	489	1 302
TOTAL	2 180	3 069	5 249	2 153	3 205	5 358
%	41,5 %	58,5 %	100 %	40,2 %	59,8 %	100 %
% du périmètre France :						96 %

E. Rémunération et épargne salariale

La politique salariale du groupe Crédit Agricole S.A. s'inscrit dans une approche globale de la rémunération. Elle comprend, outre la rémunération fixe, la rémunération variable individuelle calculée à partir d'objectifs spécifiques et la rémunération variable collective (participation et intérressement). À cet égard la quasi-totalité des entités du Groupe bénéficient d'accords qui permettent d'associer les collaborateurs aux résultats financiers de leurs entreprises.

Les filiales au sein de chaque pôle métier déterminent leur politique salariale en respectant les principes fixés par la DRH Groupe.

1. RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE

Le salaire total annuel moyen des salariés CDI en poste en 2005 est d'environ 41 800 euros (39 960 euros à fin 2004). L'augmentation globale depuis 2004 résulte d'une part (pour 2/3) d'une augmentation de la partie fixe de la rémunération et d'autre part (pour 1/3) d'une augmentation de la partie variable suite notamment aux versements de primes dans le cadre des réorganisations.

Cette évolution est à nuancer du fait d'un effet de structure lié à un changement de périmètre sur certaines données par rapport à la consolidation des chiffres 2004.

SALAIRS MENSUELS MOYENS DE BASE DES CDI ACTIFS À FIN 2005

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	3 659 €	4 565 €	4 205 €
Non cadres	2 117 €	2 009 €	2 082 €
TOTAL	2 566 €	3 448 €	2 953 €

% du périmètre France : 98 %

Le salaire mensuel moyen de base au 31 décembre 2005 des non cadres est de 2 082 euros en progression de 1,8 % par rapport à fin 2004.

Pour les cadres, le salaire mensuel moyen de base augmente de 3,4 % par rapport à l'an passé, augmentation en partie due à un périmètre d'étude plus large.

La rémunération moyenne des femmes cadres augmente de 2,5 %.

2. RÉMUNÉRATION COLLECTIVE

La quasi-totalité des entités du groupe Crédit Agricole S.A. bénéficient d'un accord de participation et d'intérressement permettant d'associer les salariés aux résultats et à la croissance de leur entité.

RÉMUNÉRATION VARIABLE COLLECTIVE VERSÉE SUR 2005

	Montant global	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen
Participation	57 832 110 €	16 878	3 426 €
Intérressement	115 314 579 €	47 296	2 438 €
Abondement	23 350 661 €	32 954	709 €
% du périmètre France :			95 %

3. ÉPARGNE SALARIALE

En matière **d'épargne d'entreprise**, à fin 2005, le montant des avoirs en épargne salariale des collaborateurs du Groupe s'établissait à 1,9 milliard d'euros. En 2005, le groupe Crédit Agricole S.A., particulièrement attaché à développer des systèmes de rémunération attractifs, a poursuivi ses réflexions sur la mise en œuvre de dispositifs issus de la loi Fillon, permettant aux collaborateurs de se constituer une épargne pour la retraite.

En 2005, le Groupe a conduit une opération d'augmentation de capital réservée à ses salariés. Lancée deux ans après la dernière augmentation réservée elle aussi aux salariés, qui avait suivi le rapprochement avec le Crédit Lyonnais, cette opération témoigne de la volonté du Groupe de continuer d'associer ses collaborateurs à son développement. En souscrivant de manière significative, ceux-ci ont exprimé leur confiance dans l'entreprise. 60 000 salariés ont souscrit des actions pour un montant global de 462,5 millions d'euros, réduits à 400 millions d'euros

Au 31 décembre 2005, 5,8 % du capital de Crédit Agricole S.A. était détenu par les collaborateurs du Groupe, y compris ceux des Caisses régionales.

F. Dialogue social

Le dialogue social en 2005 s'est traduit notamment par plus de 139 accords d'entreprise avec notamment cette année des négociations sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la formation et des accords relatifs aux réorganisations dans les groupes Segespar et CA Leasing.

Thèmes des accords d'entreprise	Nombre
Rémunérations et périphériques : dont négociations annuelles obligatoires, rémunération variable collective, PEE, PERCO, Prévoyance	68
Réorganisation du Groupe : dont Convention collective, rapprochement, compositions d'UES, adaptation des statuts collectifs	17
Formation	7
Institutions représentatives du personnel	22
Emploi : dont préretraite et CATS, mobilités géographiques, transfert de salariés	3
Temps de travail : dont aménagement du temps de travail, horaires, Compte épargne temps	17
Autres : dont informatique, organisation du travail, handicapés, travaux exceptionnels	5
TOTAL	139
% du périmètre France :	98 %

G. Absentéisme/motif/statut

ABSENTÉISME EN JOURS CALENDAIRES

Motifs d'absence	2005						2004 ⁽¹⁾	
	Cadres		Non cadres		Total	Nombre moyen de jours d'absence par salariée	Nombre	Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nombre			%
Maladie moins de 3 jours	2 215	2 225	10 582	4 139	19 160	2 %	0,47	18 425 2 %
Maladie 3 jours et plus	54 413	48 875	290 172	86 353	479 813	62%	11,86	504 585 64%
Accidents de trajet	1 304	1 254	8 259	2 385	13 202	2 %	0,33	10 560 1 %
Accidents de travail	798	1 179	7 140	1 965	11 082	1 %	0,27	12 694 2 %
Maternité/paternité/allaitement	66 415	2 303	101 986	473	171 177	22 %	4,23	173 127 22 %
Congés autorisés	17 162	12 280	27 702	9 233	66 377	9 %	1,64	49 109 6 %
Autres absences	1 662	2 674	7 208	3 232	14 776	2 %	0,37	22 084 3 %
TOTAL	143 969	70 789	453 048	107 780	775 586	100 %	19,17	790 584 100 %
% du périmètre France :						95 %		93 %

(1) Données recalculées en jours calendaires.

Le nombre moyen de jours d'absence par salarié ressort à 19 jours (dont 4 jours pour maternité).

H. Hygiène et sécurité

NOMBRE D'ACCIDENTS

	2005		
	Cadres	Non cadres	Total
Accidents de travail	92	199	291
Accidents de trajet	91	294	385
TOTAL	183	493	676
% du périmètre France :		95 %	

Le taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents/effectif moyen) ressort à 1,7 %.

Sur 2005, il y a eu plus de 690 réunions avec les différents Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et plus de 55 millions d'euros ont été dépensés en matière de prévention pour la sécurité des salariés.

LCL a mis en place à destination de ses salariés un site intranet à vocation pédagogique sur le thème de la santé au travail qui propose quatre campagnes d'information portant sur les grands thèmes d'actualité et de prévention.

Chaque thème se décline en plusieurs rubriques :

- l'amélioration des connaissances (symptômes, causes, traitements) ;
- un comparatif de matériels, de parcours de soins ;
- et une information sur le coût des soins.

Cette information vise à faire prendre conscience à chacun de la nécessité de devenir un consommateur responsable.

I. Formation

	Cadres	Non cadres	Total
Nombre de salariés formés	Femmes	5 865	16 858
	Hommes	8 979	7 860
	TOTAL	14 844	24 718
Nombre d'heures de formation	Femmes	153 258	464 827
	Hommes	230 276	261 261
	TOTAL	383 534	726 088
% du périmètre France :		97 %	

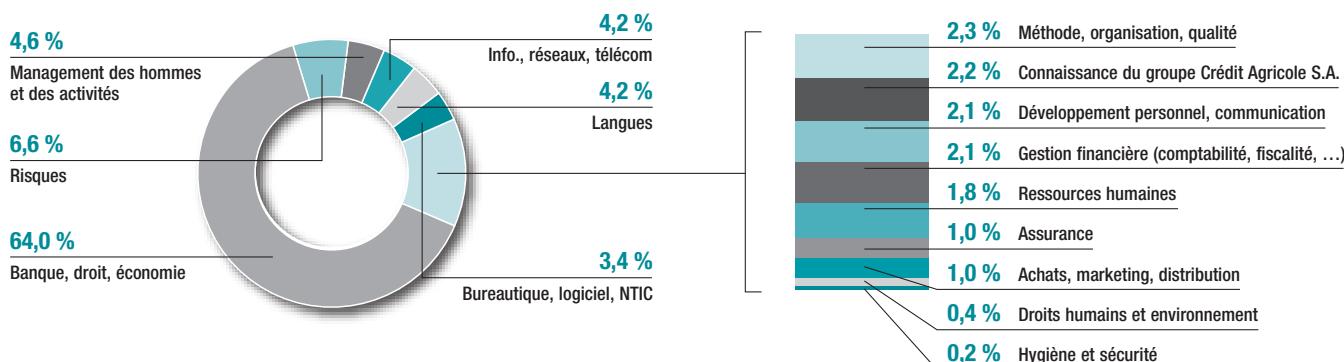
En 2005, 39 562 personnes ont bénéficié d'une formation, soit près de 95 % de la population des CDI actifs en poste à fin 2005 contre 79 % en 2004. Cette évolution significative du nombre de salariés formés résulte notamment de la formation Groupe Fides qui avait pour objectif de sensibiliser l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. à la conformité et à la déontologie.

Le nombre d'heures de formation dispensées en 2005 demeure relativement stable par rapport à 2004.

Les dépenses de formation représentent près de 4 % de la masse salariale cumulée du groupe Crédit Agricole S.A.

Thèmes	2005		2004	
	Nombre d'heures	%	Nombre d'heures	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	24 944	2,2 %	34 754	3,2 %
Management des hommes et des activités	50 563	4,6 %	46 579	4,2 %
Banque, droit, économie	710 178	64,0 %		
Assurance	10 977	1,0 %		
Gestion financière (comptabilité, fiscalité...)	23 456	2,1 %	807 972	73,5 %
Risque	73 173	6,6 %		
Méthode, organisation, qualité	25 460	2,3 %	21 081	1,9 %
Achats, marketing, distribution	10 650	1,0 %	19 556	1,8 %
Informatique, réseaux, télécom	46 738	4,2 %	49 345	4,5 %
Langues	46 259	4,2 %	45 904	4,2 %
Bureautique, logiciel, NTIC	37 339	3,4 %	31 700	2,9 %
Développement personnel, communication	23 757	2,1 %	25 038	2,3 %
Hygiène et sécurité	1 881	0,2 %		
Droits humains et environnement	4 722	0,4 %		
Ressources humaines	19 527	1,8 %	17 809	1,6 %
TOTAL	1 109 622	100 %	1 099 738	100 %
% du périmètre France :		97 %		97 %

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR THÈME



J. L'intégration des personnes handicapées

En juin 2005 l'accord Groupe en faveur de l'intégration des personnes handicapées a été signé par l'ensemble des organisations syndicales. Cet accord énonce des objectifs précis et ambitieux en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi et d'amélioration des conditions de travail, de recours au secteur protégé. Il est le premier accord Groupe de cette nature entériné par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris. Fin 2005, environ 1 700 salariés en France reconnus handicapés représentaient 4,1 % de l'effectif de référence.

Pour sa part, Finaref a poursuivi sa politique d'intégration des personnes handicapées engagée depuis plusieurs années. L'entreprise a ainsi négocié un nouvel accord et développé un partenariat avec l'AGEFIPH (Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées) en matière de lutte contre toute forme de discrimination. Sofinco a développé en 2005 sa politique en matière d'accompagnement des personnes handicapées (adaptation des postes de travail, formation des managers...).

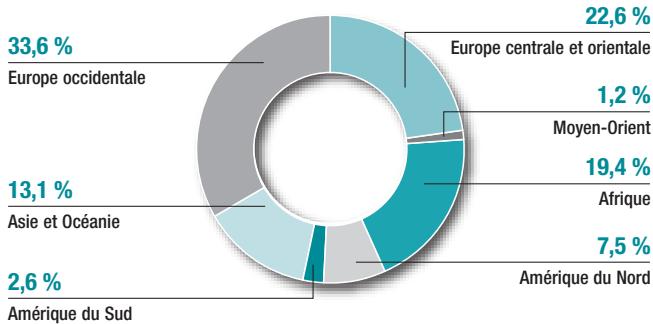
III. Effectif du groupe Crédit Agricole S.A. à l'international

A. Répartition et flux d'effectif

Les effectifs à l'international représentent 20 159 ETP. Les femmes représentent 48,7 % de ce total.

Les stagiaires représentent eux 1,6 % de la population.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2005 EN ETP



Zones géographiques	% de femmes dans l'effectif	% du périmètre
Europe occidentale (hors France)	46,0 %	87 %
Europe centrale et orientale	66,3 %	90 %
Moyen-Orient (dont Turquie)	33,3 %	100 %
Amérique (Nord et Sud)	34,7 %	63 %
Afrique	39,4 %	100 %
Asie et Océanie	50,2 %	60 %
TOTAL	48,7 %	84 %
100 % du périmètre à l'international		

Si l'activité de Banque d'investissement et de financement est implantée partout dans le monde, l'activité de Services financiers spécialisés est, quant à elle, exclusivement implantée en Europe où elle représente environ un quart des effectifs.

L'Europe est aussi marquée par l'activité de Banque de détail à l'international (notamment en Pologne) avec 30 % des effectifs et par l'activité de Banque privée à l'international avec 15 %.

En Afrique, l'activité est principalement tournée vers la Banque de détail à l'international découlant d'un historique de LCL dans cette région.

FLUX DE CDI (OU ASSIMILÉ)

Zones géographiques	2005		
	Entrées	Sorties	% du périmètre
	Total	Dont en % démission	
Europe occidentale (hors France)	892	763	55,7 %
Europe centrale et orientale	714	416	81,7 %
Moyen-Orient (dont Turquie)	31	23	82,6 %
Amérique (Nord et Sud)	177	183	61,2 %
Afrique	294	254	39,0 %
Asie et Océanie	274	313	74,4 %
TOTAL	2 382	1 952	62,9 %
			84 %

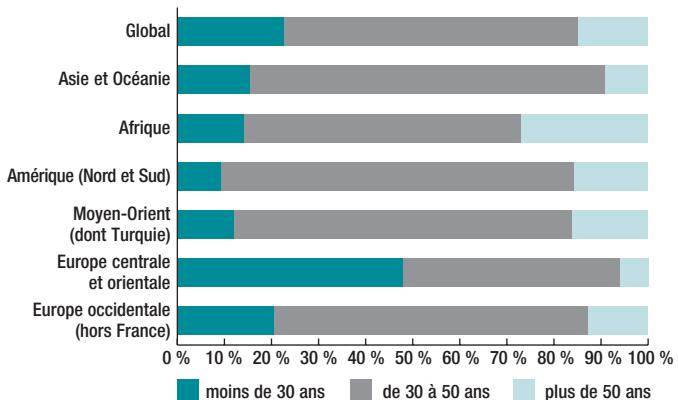
La part des femmes dans les recrutements représente 49,5 % du total du fait notamment de l'Europe centrale et orientale où la part des femmes recrutées atteint 66 %.

B. Âge et ancienneté

Zones géographiques	2005		
	Âge moyen	Ancienneté moyenne	% du périmètre
Europe occidentale (hors France)	37,6	7,7	87 %
Europe centrale et orientale	32,4	11,9	90 %
Moyen-Orient (dont Turquie)	39,8	11,0	100 %
Amérique (Nord et Sud)	40,9	8,4	63 %
Afrique	41,9	14,9	100 %
Asie et Océanie	38,0	7,8	60 %
GLOBAL	38,0	10,5	84 %

Avec une ancienneté moyenne très proche de celle des hommes, la population féminine est en moyenne plus jeune que la population masculine avec près de 3 ans d'écart sur les âges moyens respectifs.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'INTERNATIONAL PAR TRANCHE D'ÂGE

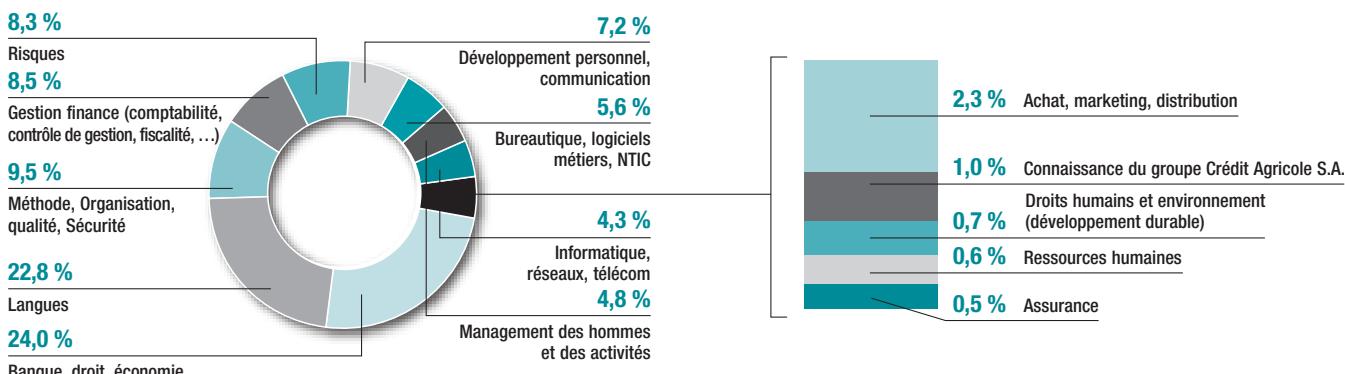


84 % du périmètre à l'international.

C. Formation

Zones géographiques	2005			
	Salariés formés en % de l'effectif à fin d'année	Dépenses de formation en % de la masse salariale	Dépenses de formation par salariée	% du périmètre
Europe occidentale (hors France)	70,2 %	1,4 %	520 €	73 %
Europe centrale et orientale	73,8 %	1,9 %	237 €	87 %
Moyen-Orient (dont Turquie)	41,1 %	1,1 %	251 €	72 %
Amérique (Nord et Sud)	65,7 %	1,1 %	1 109 €	58 %
Afrique	99,2 %	2,0 %	365 €	87 %
Asie et Océanie	47,1 %	0,5 %	352 €	60 %
GLOBAL	75,5 %	1,3 %	432 €	75 %

Les thèmes de formation les plus récurrents à l'international sont les formations métier de la banque et les langues.



% du périmètre à l'international : 52 %.

► La prise en compte de l'impact territorial

Depuis de nombreuses années, les Caisses régionales (détenues à 25 %, et donc ne faisant pas partie du périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. au sens de la loi NRE) mènent des actions d'animation

du territoire et d'insertion économique (Cf. pages 75 à 77 du chapitre développement durable du rapport d'activité 2005).

► Informations environnementales

Le groupe Crédit Agricole S.A. a renforcé en 2005 la prise en compte de l'environnement aussi bien dans ses impacts directs qu'indirects. Les Caisses régionales (détenues à 25 %, et donc ne faisant pas partie du périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. au sens de la loi NRE), ont aussi pris des initiatives sur leurs impacts directs et indirects, parfois en relation étroite avec l'organe central (Cf. partie environnement des pages 72 à 74 du chapitre développement durable du rapport d'activité 2005).

A. La politique environnementale en interne

Même si l'impact direct de la Banque sur l'environnement reste limité, il n'est cependant pas négligeable pour un Groupe de 60 000 personnes. C'est pourquoi il a été décidé en 2005 de faire un premier état des lieux des consommations internes, ceci favorisant aussi la sensibilisation des salariés du Groupe.

Cette politique sera poursuivie en 2006.

Des consommations de matières premières mieux appréhendées

Un état des lieux des consommations énergétiques et des consommables (papier, matériel bureautique) ainsi que des conditions de tri et recyclage, a été réalisé par un cabinet extérieur sur le périmètre francilien du groupe Crédit Agricole S.A. Ce périmètre porte sur 5 sites principaux, correspondant à plus de 465 000 m². Dans un premier temps, les informations sur les consommations énergétiques ont été collectées de façon homogène sur l'ensemble des sites. Le Comité de développement durable qui se réunira au cours du premier semestre 2006 déterminera les axes de progrès.

TABLEAU DES CONSOMMATIONS

	Unité	Total
Électricité	MWh	76 770
CPCU	MWh	41 760
Gaz	MWh	4 543
Eau	m ³	413 720

Des actions conduites en interne

ÉNERGIE

Le site de Saint-Quentin (70 000 m²) a mis en place une politique de récupération d'énergie : la chaleur émise par le fonctionnement des salles informatiques est récupérée et distribuée dans le réseau d'immeubles pour chauffer l'ensemble des bureaux des 4 bâtiments du site. Cela permet d'éviter l'utilisation de la chaudière tant que la température externe n'est pas inférieure à 3 °C. Ainsi, près de 60 % du chauffage de Saint-Quentin est assuré par récupération de chaleur.

DÉCHETS

Expérimenté depuis 2003 sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines, le dispositif de collecte, d'enlèvement et de recyclage des piles et des cartouches d'encre a été étendu à l'ensemble des sites franciliens du groupe Crédit Agricole S.A. en décembre 2005 par la Direction de la logistique.

Une vingtaine de collecteurs de piles installés dans les halls des immeubles et à l'entrée des restaurants d'entreprise et des bacs dédiés installés à proximité des photocopies, permettent à 20 000 collaborateurs de déposer piles et cartouches d'encre usagées.

Environ 25 000 cartouches d'encre et 3 000 kilos de piles devraient ainsi être valorisés en 2006.

Le tri sélectif dans les bureaux par l'installation de corbeilles à double bac et l'acheminement du papier dans des conteneurs dédiés sera mis en place à Saint-Quentin au cours du premier trimestre, puis étendu à l'ensemble des sites courant 2006 par Crédit Agricole Immobilier. 4 000 tonnes de papier devraient alors être recyclées.

Enfin, au cours du premier trimestre 2006 sera proposé un plan d'actions relatif au traitement des matériels informatiques et bureautiques obsolètes qui porte sur environ 10 000 postes de travail par an. Plusieurs formes de sortie peuvent être envisagées : don, vente, démantèlement...

Les choix s'effectueront selon deux critères :

- le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement ;
- la sécurité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Fin 2006, le groupe Crédit Agricole S.A. a pour objectif de disposer d'un dispositif complet et sécurisé de traitement des déchets de bureau.

SENSIBILISATION

Par ailleurs, cette année, à l'occasion de la semaine du développement durable, une exposition a été montée et mise en ligne sur le site intranet du Groupe pour sensibiliser d'une manière ludique et pédagogique les collaborateurs aux enjeux du développement durable et aux actions menées par le Crédit Agricole dans ce domaine. Elle a été labellisée par le Ministère de l'environnement et du développement durable.

Après l'observation, 2006 sera une année d'actions : un bilan Carbone est programmé (premier semestre 2006) sur le périmètre francilien du groupe Crédit Agricole S.A. Au vu des conclusions de l'étude, la mission développement durable proposera au Comité développement durable du groupe Crédit Agricole S.A. des axes de progrès.

B. La prise en compte de l'environnement dans les cœurs de métier du groupe Crédit Agricole S.A.

Unifergie

La filiale de Crédit Agricole Leasing, est une entité spécialisée dans le financement des investissements du secteur de l'énergie et de l'environnement.

Forte de 20 ans d'expérience, Unifergie a développé une expertise sectorielle sur le créneau du développement durable la positionnant parmi les leaders de son marché.

En 2005, l'année a été principalement consacrée à des projets de parcs éoliens pour des clients agriculteurs des Caisses régionales de Crédit Agricole et des investisseurs spécialisés dans la production autonome d'électricité. Unifergie aura, sur trois ans, participé au financement de 200 MW, correspondant à près de 25 % des parcs installés, dont 120 MW sur la seule année 2005.

Unifergie a également poursuivi ses interventions sur ses autres secteurs de compétence comme la valorisation des déchets dans le cadre de la mise aux normes d'installations et la création de nouvelles unités de traitement.

Enfin, un réseau de chauffage urbain alimenté à la biomasse a bénéficié d'un financement d'Unifergie et d'un soutien financier de l'ADEME.

Calyon et les « *Principes Équateur* »

Les « *Principes Équateur* » sont issus des directives de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (SFI). Ils concernent les prêts structurés dans les financements de projets de plus de 50 millions de dollars et comptent aujourd'hui 35 institutions financières, dont une seule française : Calyon

Calyon, a poursuivi et renforcé la mise en œuvre des « *Principes Équateur* » durant l'année 2005 les appliquant à toutes les nouvelles transactions structurées en financement de projets. De même, il a été entrepris, pour compléter l'évaluation environnementale et sociale de son portefeuille de projets, d'appliquer la méthodologie des « *Principes Équateur* » à certaines transactions ne présentant pas toutes les caractéristiques d'un financement de projet ou dont l'investissement sous jacent était inférieur à 50 millions de dollars.

Durant l'exercice 2005, la validation du classement des projets retenus en 3 catégories (A, B, C selon une échelle de risque environnemental ou social potentiel décroissant), a été confiée à un comité indépendant présidé par la Direction de la conformité de Calyon et comprenant des experts du groupe Crédit Agricole.

Pour une application efficace et adéquate des « *Principes Équateur* », un nouvel outil d'aide à l'évaluation environnementale et sociale des projets va être introduit au 1^{er} trimestre 2006 et sera accompagné d'une formation spécifique. Ce dispositif devrait permettre de préciser les questions clefs liées à la classification des projets dans chacun des secteurs industriels dans lesquels Calyon intervient. Il devrait ainsi constituer une aide essentielle aux chargés d'affaires dans l'appréciation de ce type de projets. Cette approche opérationnelle dans la prise en compte de ces nouveaux enjeux vise à assurer une plus grande technicité ainsi qu'à instaurer une plus grande proximité entre Calyon et ses clients.

Le processus de révision des normes environnementales et sociales de la SFI durant 2005, a été l'occasion pour Calyon de participer au dialogue engagé sur ce sujet entre les « banques Équateur » et leurs partenaires (SFI, clients et organisations non gouvernementales). L'implication de Calyon via sa participation à des groupes de travail, l'organisation en avril 2005 de deux journées de consultations entre les « banques Equateur » et la SFI, a témoigné de son engagement actif à promouvoir un dialogue franc et constructif entre les parties prenantes et à apporter une contribution utile au processus de révision des « *Principes Équateur* » qui en résultera en 2006.

Au 31 décembre 2005, 254 projets ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. Ils ont été répartis, après approbation du Comité, de la manière suivante :

- 6 % classés A ;
- 82 % classés B ;
- 12 % classés C.

Leur application traduit ainsi l'engagement de Calyon en matière environnementale et sociale et s'inscrit ainsi pleinement dans l'esprit du pacte mondial des Nations Unies.

Ces principes constituent un standard de marché reconnu mondialement comme l'expression des meilleures pratiques environnementales et sociales appliquées pour le financement des projets.

La politique de vote de CAAM

Dans le cadre de l'application de sa politique de vote, CAAM a voté en 2005 dans, environ, 980 assemblées générales de 845 sociétés réparties sur tous les continents. Elle s'est opposée dans 435 assemblées générales à 2 330 résolutions dont notamment 20 % portant sur les mandats d'administrateurs et 11 % sur les plans de stocks options et d'actions gratuites. Elle a soutenu 265 résolutions déposées par des actionnaires dont 80 % concernaient la gouvernance, 14 % le social et 6 % l'environnement.

Une prise en compte progressive des risques extra-financiers

En tant qu'acteur important du dispositif de contrôle interne, la Direction des risques Groupe prend en compte les problématiques de responsabilité sociale et environnementale dans la réalisation de ses missions :

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels et de l'application de la réglementation Bâle II, la DRG assure le déploiement d'un dispositif d'identification et de mesure des risques (cartographie des risques, collecte des incidents). Elle contribue ainsi à l'identification et à la maîtrise des risques d'image qui résulterait pour le Groupe d'un non-respect de ses obligations sociales et environnementales, que ces risques résultent de ses relations avec la clientèle, le marché, les fournisseurs, et plus largement de ses relations avec la société civile.

Une gestion durable du patrimoine forestier

Propriétaire pour compte propre et pour compte de tiers de 13 500 hectares de forêts, le groupe Crédit Agricole S.A. gère ce patrimoine selon une charte de gestion durable. Le bois en provenance de ces forêts bénéficie d'une certification européenne PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*) garantissant les règles d'une exploitation durable et respectueuse du milieu naturel.

C. Des partenariats pour une prise en compte collective de l'environnement

Le Crédit Agricole et LCL ont participé en 2005 au soutien d'une étude initiée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la MIES (mission interministérielle à l'effet de serre) sur les pratiques bancaires en Europe en matière de prêts préférentiels aux particuliers pour « l'habitat » durable.

Un partenariat a été signé début 2006 avec la ligue de protection des oiseaux pour recenser la biodiversité dans 160 exploitations agricoles. Des actions pour favoriser une plus grande diversité biologique pourront ensuite être entreprises. Ce programme soutenu par le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'écologie reçoit également le soutien des réseaux « Farre », « agriculteurs biologiques » et « agriculture durable ».

D. Les relations avec les fournisseurs

Les conditions générales et les contrats-cadres font référence aux obligations des fournisseurs en matière d'environnement, de sécurité et de travail.

Par ailleurs, la Direction des achats du Groupe demande progressivement à ses fournisseurs d'imprimés de faire-valoir leur labellisation « Imprim'Vert », garante de leur démarche environnementale.

5

Informations financières

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

p. 118

Préambule	p. 118
Cadre général	p. 119
Compte de résultat	p. 125
Bilans consolidés	p. 126
Tableau de variation des capitaux propres	p. 128
Tableau des flux de trésorerie	p. 129
Notes annexes aux états financiers	p. 131
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 216

Informations financières consolidées au 31 décembre 2005 selon les normes IFRS avec données comparatives à normes constantes

p. 218

Préambule	p. 218
Compte de résultat	p. 219
Bilans consolidés	p. 220
Tableau de variation des capitaux propres	p. 222
Notes annexes	p. 223

Informations sur les comptes individuels p. 242

Bilan de Crédit Agricole S.A.	p. 242
Hors bilan de Crédit Agricole S.A.	p. 244
Compte de résultat de Crédit Agricole S.A.	p. 245
Changements de méthodes comptables	p. 246
Variation des capitaux propres	p. 247
Titres de participation et de filiales	p. 248

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

► Préambule

Cadre réglementaire

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005) et du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005).

L'ordonnance du Ministère des Finances du 20 décembre 2004 (n° 2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

Transition aux normes internationales

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes internationales, le groupe Crédit Agricole applique la recommandation émise par le Comité des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) du 30 décembre 2003, et reprise par la recommandation AMF du 6 juillet 2004 sur la transition aux normes IFRS. Cette dernière recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises aux normes internationales communiquent leurs informations financières pendant la période de transition.

La date d'adoption étant le 31 décembre 2005, le groupe Crédit Agricole S.A. publie pour la première fois à compter de cette date ses premiers états financiers IFRS conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Par ailleurs, la date de transition aux IFRS étant le 1^{er} janvier 2004 pour l'ensemble des normes à l'exception des normes IAS 32, 39 et IFRS 4, le groupe Crédit Agricole S.A. présente des informations comparatives selon les normes IAS/IFRS à compter de cette date. Il est précisé que la date de transition des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 est le 1^{er} janvier 2005.

Normes applicables et comparabilité

Pour établir le bilan d'ouverture et les comptes annuels de l'exercice 2005, les seules règles comptables publiées au journal officiel de l'Union européenne et applicables à la date de clôture ont été utilisées. En revanche, les normes et interprétations dont la date d'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2005 n'ont pas été retenues.

Du fait de la mise en œuvre réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32, 39 sur les instruments financiers et IFRS 4 sur les passifs d'assurances, les états financiers concernant l'exercice 2004 sont présentés sans intégrer les impacts de ces normes. En conséquence, les actifs et passifs relatifs à l'activité d'assurances et les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les règles françaises telles que décrites dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2004. Dans ces conditions, les paragraphes « Instruments financiers » et « Activités d'assurance » ci-après ne s'appliquent pas aux données relatives à l'exercice 2004.

Pour faciliter la compréhension et l'analyse des informations financières 2005, des données financières consolidées à normes constantes ont également été préparées : elles comprennent des données comparatives 2004 incorporant une simulation d'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces informations complémentaires ne figurent pas dans les états financiers réglementaires.

► Cadre général

Présentation juridique de l'entité

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Adresse du siège social de la société : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416.

Code APE : 651 D.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Commission bancaire.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisse locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelque 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisse locales détiennent la majeure partie du capital des Caisse régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie regroupe les Caisse régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisse régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art. L. 511-31 et Art. 511-32) à la cohésion du réseau du Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

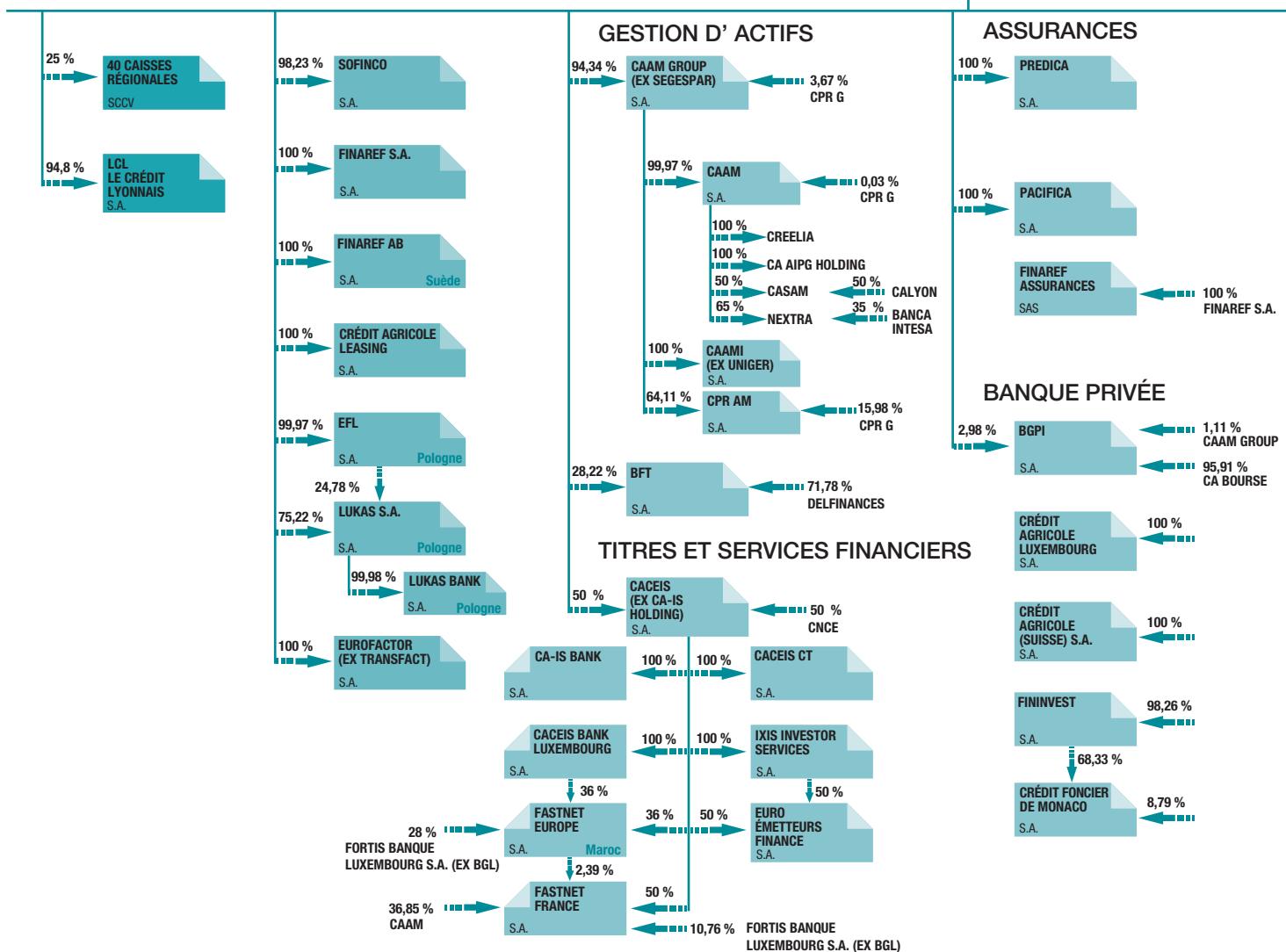
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

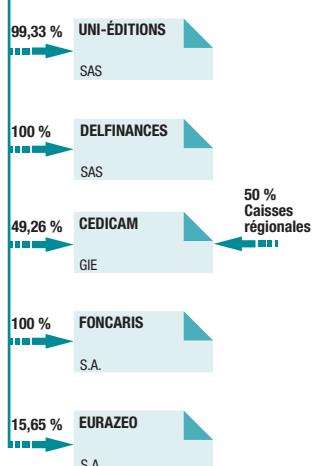
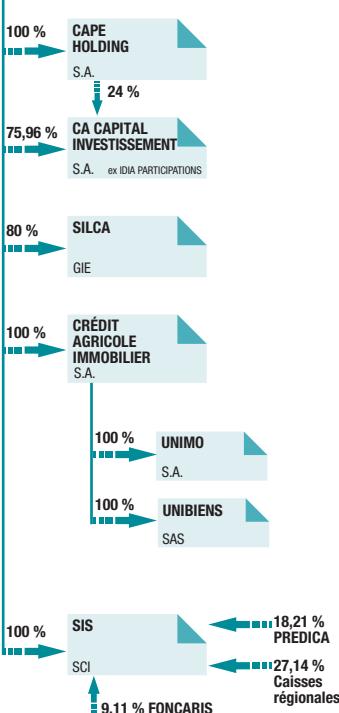
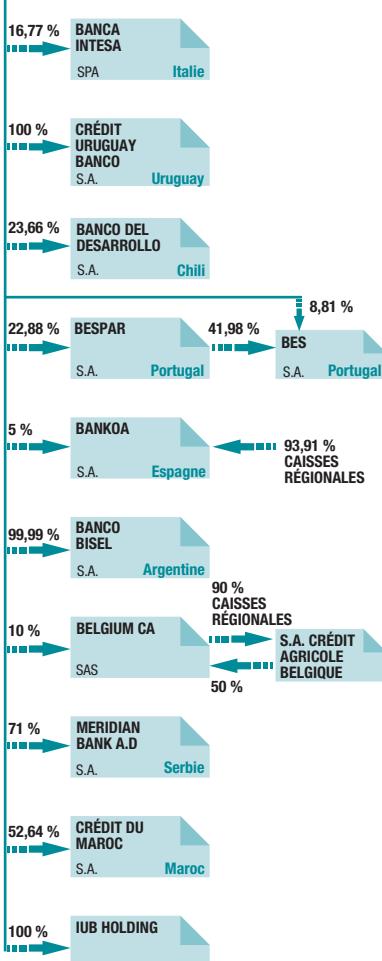
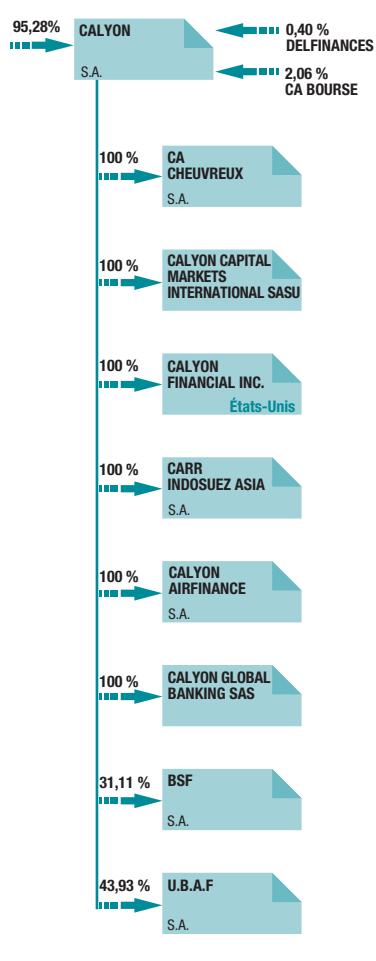


AU 31/12/2005 (% d'intérêt)

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

BANQUE DE DÉTAIL A L'INTERNATIONAL

GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS



Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit Agricole ».

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créateurs de la clientèle ».

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie, a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de CCA et de CCI, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de la société et qui confèrent à leur détenteur un droit sur l'actif net de la société en proportion du capital qu'ils représentent.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., organe central de Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé et lui permet ainsi de les consolider selon la méthode de mise en équivalence.

Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Pactes d'actionnaires

Sont décrits ci-après les pactes d'actionnaires relatifs à des sociétés cotées et qui ont fait l'objet d'une information publique.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU GROUPE BANCA INTESA

Le 3 mai 2005, une mise à jour du pacte d'actionnaires unissant les principaux actionnaires de Banca Intesa a été signée et a fait l'objet d'une publicité par la Consob. Les actionnaires participants au pacte sont organisés en cinq groupes : Crédit Agricole ; Fondation Cariplo ; groupe Generali, regroupant Assicurazioni Generali, Alleanza Assicurazioni ainsi que diverses autres sociétés contrôlées par Generali ; Fondation Cariparma ; groupe Lombard, regroupant Banca Lombarda, IOR, Mittel et Carlo Tassara.

Le pacte prévoit notamment :

- la constitution d'un Comité directeur du pacte, composé de membres représentant chaque groupe d'actionnaires et d'un Président élu par les autres membres, chargé de désigner le Président et le Directeur général de Banca Intesa et des principales sociétés contrôlées ; il examine les principales décisions de gestion et orientations stratégiques du groupe ;
- la composition du Conseil d'Administration de la banque en 21 membres, selon la répartition suivante : Crédit Agricole 5, Fondation Cariplo 4, groupe Generali 3, groupe Lombard 2, Fondation Cariparma 2 et Comité directeur du pacte 5 ;
- l'engagement des parties de ne pas détenir d'actions hors pacte au-delà de 5 % du volume d'actions intégrées au pacte ;
- un droit de préemption du Comité directeur du pacte, en faveur de ses membres ou d'un tiers, si une des parties souhaite céder ses actions ;
- en cas d'offre publique d'achat, une évaluation de l'offre par le Comité directeur du pacte pour orientation commune ; s'il n'y a pas unanimité entre les membres du Comité, les membres souhaitant rester dans le pacte disposent d'un droit de préemption, au prix de l'offre publique, sur les actions des membres favorables à celle-ci.

Le pacte vient à échéance le 15 avril 2008. Il est renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans sauf dénonciation par une des parties 6 mois avant l'échéance.

Au 20 décembre 2005, le pacte d'actionnaires de Banca Intesa est le suivant :

	Actions pactées	% sur le total des actions pactées	% sur le capital ordinaire	Autres actions détenues
1-Crédit Agricole S.A.	1,064,827,301	41,13	17,80	2,596,258
2-Fondation Cariplo	554,578,319	21,42	9,27	
3-Groupe Generali	435,229,478	16,81	7,27	
4-Fondation Cariparma	254,375,410	9,83	4,25	6,139,792
5-Groupe Lombard	279,926,547	10,81	4,68	
TOTAL	2,588,937,055	100,00	43,27	22,429,809

Compte tenu de ce qui précède, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Banca Intesa est consolidée par mise en équivalence.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU GROUPE EURAZEO

Le 21 avril 2005, un pacte d'actionnaires signé entre la société civile Haussmann Percier (SCHP), Monsieur Michel David-Weill, Michel David-Weill 2001 Trust, Madame Eliane David-Weill, la fondation Atmer et la fondation Bellema (ensemble le groupe SCHP), d'une part, et Crédit Agricole S.A., d'autre part, relatif à la société Eurazeo, a remplacé les pactes existant antérieurement. Ce pacte d'actionnaire a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2005. Il prévoit notamment :

- un engagement réciproque de plafonnement et d'inaliénabilité des participations dans Eurazeo ;
- un engagement de concertation entre le groupe SCHP et le Crédit Agricole concernant les opérations de fusion ou de scission auxquelles Eurazeo serait partie ;
- la présence de trois représentants du groupe SCHP et de deux représentants de Crédit Agricole au sein du conseil de surveillance d'Eurazeo qui compte dix-huit membres ;
- la résiliation du pacte le 31 décembre 2007 et la fin concomitante de l'action de concert entre les parties au pacte.

Au 31 décembre 2005, Crédit Agricole S.A. et le groupe SCHP détiennent respectivement 16,2 % et 23 % du capital ainsi que 20,9 % et 33 % des droits de vote d'Eurazeo.

Compte tenu de ce qui précède, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Eurazeo est consolidée par mise en équivalence.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note annexe N°14. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminées en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration

proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du groupe.

Les encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2005 sont relatifs au groupe CACEIS, pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 50 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 275 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 426 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2005 ne sont pas significatifs.

GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITES, PRÉRETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans les principes comptables (Chapitre 1.1), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations » définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants est détaillée dans la note annexe n°10 « Avantages au personnel et autres rémunérations » au point 10.7.

► Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Intérêts et produits assimilés	7.1	40 773	23 984
Intérêts et charges assimilés	7.1	(31 838)	(21 031)
Commissions (produits)	7.2	7 198	6 028
Commissions (charges)	7.2	(3 689)	(3 538)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	5 033	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4 - 9.4	2 105	
Résultat sur opérations financières			4 567
Marge brute des sociétés d'assurances			2 410
Produits des autres activités	7.5	22 912	1
Charges des autres activités	7.5	(28 801)	
Produit net bancaire		13 693	12 421
Charges générales d'exploitation	7.6 - 10.1 - 10.4 - 10.6	(8 712)	(8 242)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	7.7	(454)	(509)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)		4 527	3 670
Coût du risque	7.8	(643)	(465)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4.3	1 490	1 158
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.9	122	87
Coûts liés au rapprochement	7.10	(219)	(551)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	4.6	(86)	(55)
Résultat avant impôt		5 191	3 844
Impôts sur les bénéfices	7.11	(942)	(822)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		4 249	3 022
Intérêts minoritaires		358	298
Résultat net – part du Groupe		3 891	2 724
Résultat par action		2,682	1,877
Résultat dilué par action		2,682	1,877

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière de la société, les coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais sont identifiés distinctement au compte de résultat. En conséquence, le résultat brut d'exploitation est présenté avant coûts liés au rapprochement. La définition des coûts liés au rapprochement est fournie dans les principes comptables en note 1.1, et leur analyse figure en note 7.10.

► Bilans consolidés

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004
			Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Caisse, banques centrales, CCP	9.1	6 721	23 585
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9.2	339 535	
Instruments dérivés de couverture	5.4	4 947	
Actifs financiers disponibles à la vente	9.4	144 267	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.1 - 5.3 - 9.5 - 9.6	258 928	257 562
Prêts et créances sur la clientèle	5.1 - 5.3 - 9.5 - 9.6	187 586	165 751
Portefeuilles titres	9.8		138 691
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5.4	4 229	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9.6 - 9.9	19 769	
Actifs d'impôts courants	9.11	116	
Actifs d'impôts différés	9.11	6 503	2 207
Comptes de régularisation et actifs divers	9.12	52 992	61 382
Actifs non courants destinés à être cédés	9.13		
Placements des entreprises d'assurances	8.3		137 888
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.3	15 491	13 938
Immeubles de placement	9.15	3 278	
Immobilisations corporelles	9.16	2 460	2 552
Immobilisations incorporelles	9.16	511	523
Écarts d'acquisition	4.6	14 110	13 323
TOTAL DE L'ACTIF		1 061 443	817 402

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004
			Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Banques centrales, CCP	9.1	484	504
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9.2	243 432	
Instruments dérivés de couverture	5.4	5 607	
Dettes envers les établissements de crédit	5.3 - 9.7	114 494	142 470
Dettes envers la clientèle	5.1 - 5.3 - 9.7	318 365	305 192
Dettes représentées par un titre	5.2 - 5.3 - 9.10	98 123	101 032
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5.4	2 569	
Passifs d'impôts courants	9.11	780	
Passifs d'impôts différés	9.11	5 822	1 564
Comptes de régularisation et passifs divers	9.12	48 838	76 869
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	9.13		
Provisions techniques des contrats d'assurances	9.18	162 482	135 580
Provisions pour risques et charges	9.19	4 291	5 601
Dettes subordonnées	5.2 - 5.3 - 9.10	21 248	18 509
Capitaux propres	9.20		
Capitaux propres part du Groupe		30 682	26 222
Capital et réserves liées		17 520	17 240
Réserves consolidées		7 126	6 311
Gains ou pertes latents ou différés		2 145	(53)
Résultat de l'exercice		3 891	2 724
Intérêts minoritaires		4 226	3 859
TOTAL DU PASSIF		1 061 443	817 402

Tableau de variation des capitaux propres

► Tableau de variation des capitaux propres

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées part du Groupe	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net - part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consoliddées ⁽¹⁾	Élimination des titres d'auto-contrôle	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Capitaux propres au 31 décembre 2003 normes françaises	4 418	19 329	(13)	23 734	(163)		
Changement de méthodes comptables		(110)		(110)		(110)	(110)
Incidence de l'adoption des normes IFRS (Hors IAS 32-39 et IFRS 4)	1 221	(254)	967	163		1 130	(179) 951
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	4 418	20 440	(267)	24 591	0	0	24 591 4 264 28 855
Augmentation de capital				0			0
Variation des réserves de réestimation				0			0
Dividendes versés en 2004	(801)		(801)			(801)	(185) (986)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	106		106			106	106
Résultat au 31 décembre 2004	2 724		2 724			2 724	300 3 024
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0		0	(351) (351)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	(5)		(5)			(5)	(5)
Restructuration des lignes métier du Groupe	(51)		(51)			(51)	31 (20)
Variation de l'écart de conversion			0	(53)		(53)	(140) (193)
Autres variations	2	(291)	(289)			(289)	(61) (350)
Capitaux propres au 31 décembre 2004	4 418	22 415	(558)	26 275	(53)	0	26 222 3 858 30 080
Changement de méthodes comptables							
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32-39 et IFRS 4)	(1 469)		(1 469)		1 258	31	(180) (7) (187)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	4 418	20 946	(558)	24 806	(53)	1 258	31 0 26 042 3 851 29 893
Augmentation de capital	71	324		395			395
Variation des titres d'auto-contrôle		(60)	(60)				(60) (60)
Dividendes versés en 2005	(954)		(954)				(954) (236) (1 190)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	145		145			145	145
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)		0		697		697	697
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)		0		(62)		(62)	(62)
Résultat au 31 décembre 2005		0				3 891	3 891 358 4 249
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	262		262			262	262
Variation de l'écart de conversion		0	266	8		274	264 538
Autres variations	52		52			52	(11) 41
Capitaux propres au 31 décembre 2005	4 489	20 775	(618)	24 646	213	1 963	(31) 3 891 30 682 4 226 34 908

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Les notes détaillant les incidences des normes IAS/IFRS au 1^{er} janvier 2004 et au 1^{er} janvier 2005 sont présentées dans le chapitre « Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS »

► Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises

consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2005	2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Résultat avant impôts	5 191	3 844
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	454	568
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	86	250
Dotations nettes aux provisions	(1 127)	(1 561)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 490)	(1 158)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(122)	(24)
Produits/charges des activités de financement	964	863
Autres mouvements	(301)	523
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(1 535)	(541)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(17 062)	(8 033)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 471)	7 087
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(20 913)	305
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	20 624	7 541
Impôts versés	(528)	(495)
Augmentation/diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(19 350)	6 405
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(15 694)	9 708
Flux liés aux participations ⁽¹⁾	(2 715)	(970)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(334)	(327)
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(3 049)	(1 297)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	(384)	(1 419)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽³⁾	690	(2 010)
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	306	(3 429)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(711)	(207)
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(19 147)	4 775
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25 667	20 892
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	23 081	12 080
Comptes (actif et passif) et prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 586	8 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 520	25 667
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	6 237	23 081
Comptes (actif et passif) et prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	283	2 586
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(19 147)	4 775

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'exercice 2005, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe s'élève à - 2 423 millions d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : acquisition de 65 % du groupe Nextra, dans le cadre des accords sur la gestion d'actifs intervenus entre Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa ; acquisition de la participation résiduelle de 10 % dans Finaref sa et Finaref AB (accord conclu le 31 décembre 2004 avec paiement effectif en date du 27 janvier 2005) ; acquisition de Meridian Bank.

Au cours de l'exercice 2004, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe s'élève à - 639 millions d'euros, portant essentiellement sur les opérations suivantes : acquisition d'une tranche complémentaire de 14,5 % de Finaref sa et Finaref AB ; acquisition des 49,1 % d'Eurofactor antérieurement détenus par le groupe Euler.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires, à hauteur de - 521 millions d'euros pour l'exercice 2005 et - 1 234 millions d'euros (dont - 433 millions d'euros d'acompte sur dividende 2005) pour l'exercice 2004.

Ce montant comprend également le montant des dividendes payés aux actionnaires minoritaires, à hauteur de - 261 millions d'euros pour l'exercice 2005 et - 185 millions d'euros pour l'exercice 2004.

Ce montant comprend enfin, à hauteur de 395 millions d'euros, l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole S.A. réalisée au second semestre 2005.

(3) Au cours de l'exercice 2005, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à + 2 447 millions d'euros, dont deux émissions de titres super subordonnés de 600 millions d'euros chacune (au 1^{er} et au 4^e trimestre). Les dettes obligataires se réduisent de - 613 millions d'euros pendant la même période.

Au cours de l'exercice 2004, les dettes subordonnées avaient été réduites de - 311 millions d'euros : remboursement de titres subordonnés pour - 1 157 millions d'euros et deux émissions d'emprunts subordonnés à terme pour + 846 millions d'euros. Sur la même période, les dettes obligataires avaient été réduites de - 775 millions d'euros.

La ligne « Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement » recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

► Notes annexes aux états financiers

Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe	p. 132	
1.1 Principes et méthodes comptables	p. 132	
1.2 Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)	p. 141	
Note 2 : Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers	p. 143	
Note 3 : Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS	p. 145	
3.1 Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31 décembre 2004 (Hors normes IAS 32-39 et IFRS 4)	p. 145	
3.2 Impacts sur les capitaux propres part du Groupe hors normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1 ^{er} janvier 2004	p. 146	
3.3 Impacts sur les capitaux propres part du Groupe des normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1 ^{er} janvier 2005	p. 147	
3.4 Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1 ^{er} janvier 2005	p. 149	
Note 4 : Périmètre de consolidation	p. 150	
4.1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	p. 150	
4.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	p. 152	
4.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence	p. 154	
4.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés	p. 154	
4.5 Les participations non consolidées	p. 155	
4.6 Les écarts d'acquisition	p. 156	
Note 5 : La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture	p. 158	
La gestion du bilan – les risques financiers structurels	p. 158	
La gestion du bilan – le risque de taux d'intérêt global	p. 158	
La gestion des risques de crédit, de marchés et opérationnels	p. 159	
Organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe	p. 159	
Dispositif de surveillance des risques	p. 159	
5.1 Risque de crédit	p. 160	
5.2 Risque de marchés	p. 166	
5.3 Risque de liquidité et de financement	p. 170	
5.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change	p. 173	
Note 6 : Autres risques	p. 174	
6.1 Risque opérationnel	p. 174	
6.2 Assurances et couverture des risques	p. 175	
Note 7 : Notes relatives au compte de résultat	p. 176	
7.1 Produits et charges d'intérêt	p. 176	
7.2 Commissions nettes	p. 176	
7.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	p. 177	
7.4 Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente	p. 177	
7.5 Produits et charges nets des autres activités	p. 177	
7.6 Charges générales d'exploitation	p. 177	
7.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	p. 177	
Note 8 : Informations sectorielles	p. 179	
Définition des secteurs d'activité	p. 179	
Présentation des pôles métiers	p. 179	
8.1 Information sectorielle par pôle d'activité	p. 180	
8.2 Information sectorielle par zone géographique	p. 182	
8.3 Spécificité de l'assurance	p. 183	
8.4 Banque de proximité en France - Activité et contribution des Caisses régionales et de leurs Filiales	p. 184	
Note 9 : Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005	p. 185	
9.1 Caisse, banques centrales, CCP	p. 185	
9.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	p. 185	
9.3 Instruments dérivés de couverture	p. 187	
9.4 Actifs financiers disponibles à la vente	p. 187	
9.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	p. 188	
9.6 Provisions inscrites en déduction de l'actif	p. 189	
9.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle	p. 189	
9.8 Portefeuille titres	p. 190	
9.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	p. 190	
9.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	p. 191	
9.11 Actifs et passifs d'impôts différés	p. 191	
9.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers	p. 192	
9.13 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	p. 192	
9.14 Participations dans les entreprises mises en équivalence	p. 192	
9.15 Immeubles de placement	p. 193	
9.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	p. 193	
9.17 Écarts d'acquisition	p. 193	
9.18 Provisions techniques des contrats d'assurances	p. 194	
9.19 Provisions pour risques et charges	p. 194	
9.20 Capital propres	p. 195	
Note 10 : Avantages au personnel et autres rémunérations	p. 197	
10.1 Charges de personnel	p. 197	
10.2 Effectif fin de période	p. 197	
10.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	p. 197	
10.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	p. 198	
10.5 Autres engagements sociaux	p. 199	
10.6 Paiements à base d'actions	p. 199	
10.7 Rémunérations de dirigeants	p. 201	
Note 11 : Engagements de financement et de garantie	p. 202	
Note 12 : Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût	p. 202	
Note 13 : Événements postérieurs à la clôture	p. 203	
Note 14 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2005	p. 205	

Note 1 :**Principes et méthodes applicables dans le Groupe****1.1 Principes et méthodes comptables****RÈGLES SPÉCIFIQUES DE PREMIÈRE APPLICATION (IFRS 1)**

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Par principe, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le groupe Crédit Agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

- regroupements d'entreprises : le groupe Crédit Agricole conserve le traitement appliqué dans les comptes publiés conformément aux normes françaises, aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation ;
- utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût.
- Le groupe Crédit Agricole a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations.
- avantages au personnel : l'option permettant la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels n'a pas été utilisée par le groupe Crédit Agricole ;
- écarts de conversion cumulés : Crédit Agricole S.A. a choisi de considérer qu'à la date de transition, le montant cumulé des écarts de conversion est nul pour toutes ses activités à l'étranger. En conséquence, seuls les écarts de conversion postérieurs à la date de transition, qui seront classés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21, seront pris en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieur des activités concernées ;
- instruments financiers hybrides : Dans le cas d'émissions d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité peut ne pas identifier séparément les valeurs d'origine des deux composants si la partie dette est nulle à la date de transition. Le groupe Crédit Agricole a retenu cette option, qui n'a pas de conséquence significative sur le bilan d'ouverture ;
- actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises : ces dispositions traitent des impacts de la date de transition aux IFRS au sein d'un groupe, pour le cas où une filiale adopte les IFRS, soit antérieurement, soit postérieurement, à la date d'adoption choisie par la maison mère. Au sein du groupe Crédit Agricole, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005 ;
- désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés (dans un autre référentiel) : une entité présentant ses premiers états financiers IFRS est autorisée, au début de sa première période de publication IFRS, à désigner à cette même date, à la juste valeur tout actif ou passif financier qui remplit les conditions d'une telle désignation conformément aux dispositions de la norme IAS 39 amendée. Le groupe Crédit Agricole applique cette exception prévue par l'IFRS 1 ;
- plans d'attributions d'options sur actions : un premier adoptant peut, sans y être tenu, appliquer la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002 ou, attribués postérieurement à cette date, s'ils ont été acquis avant le 1^{er} janvier 2005. Le groupe Crédit Agricole a choisi d'appliquer IFRS 2 aux plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 ;
- contrats d'assurances : un premier adoptant peut appliquer antérieurement au 1^{er} janvier 2005 les dispositions transitoires de la norme IFRS 4. Le groupe Crédit Agricole n'a pas retenu cette option et applique la norme IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle : Le groupe Crédit Agricole n'a pas choisi d'appliquer rétrospectivement au 1^{er} janvier 2005 l'interprétation IFRIC 1 ;
- contrats de location simple et de location financière : un premier adoptant peut déterminer si un accord conclu antérieurement et existant à la date de transition aux IFRS contient un contrat de location au sens de la norme IAS 17. Ces dispositions transitoires prévues par l'IFRIC 4 n'ont pas été retenues par le groupe Crédit Agricole ;
- évaluation à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale : selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Dans le cas contraire, ces marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement. Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer rétroactivement ces dispositions à tous les contrats en cours au 1^{er} janvier 2005.

Précisions sur les impacts qui modifient les capitaux propres à l'ouverture :

- toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres non recyclables. Exemple : FRBG et provisions générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture ;
- toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres à caractère variable. Exemple : réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente », valorisation des dérivés en couverture de flux de trésorerie ;
- tout résultat qui aurait dû être différé si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées est constitutif de capitaux propres amortissables. Exemple : également de certaines commissions.

LE TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations (hors écarts d'acquisition) lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

LES AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention collective du groupe Crédit Agricole, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions pour risques et charges ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé

des différents accords de départ anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielle, financière et démographique, et selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurances éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

LES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multiplié par le nombre d'actions souscrites. Ce traitement comptable est conforme au communiqué du CNC du 21 décembre 2004 relatif aux plans d'épargne entreprise, et est susceptible d'être modifié par l'IFRIC. La charge correspondant à cet avantage, étant non significative au niveau du Groupe, n'a pas été comptabilisée.

LES INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2005 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'a pas utilisé l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2005.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Les titres

Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat - affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés comme des actifs disponibles à la vente ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise a déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escampte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenu fixe ou déterminable.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de

l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, le groupe Crédit Agricole S.A. considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Date d'enregistrement

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation

Titres au passif (IAS 32)

Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisse régionales et les Caisse locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Dans l'attente d'une interprétation de l'IFRIC sur ce sujet, le traitement comptable suivant a été appliqué :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et pour le solde est inscrit un écart d'acquisition ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement du montant de l'écart d'acquisition ;
- la quote part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction du montant de l'écart d'acquisition.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et

sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

L'activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisse régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisse régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisse régionales.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le groupe Crédit Agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Provisionnement du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole S.A. par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le groupe Crédit Agricole S.A. constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitements des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Provisionnement du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses provisions sur bases collectives telles que les provisions sectorielles, les provisions sur pays à risque et les provisions sur encours sensibles.

Les intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste

valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de la collecte

Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le groupe Crédit Agricole S.A., ils sont comptabilisés dans la catégorie des « Autres passifs ».

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée au point 8.1.8.

Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de microcouverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macrocouverture (c'est-à-dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macrocouverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macrocouverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la microcouverture. Toutefois, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie pour les relations de macrocouverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union européenne.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- réparti du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés

Selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée seulement lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes « standards » utilisant des données de marché « observables ».

Instruments traités sur un marché actif

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché sont retenus.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un

négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée grâce à l'utilisation de méthodologies et de modèles de valorisation intégrant tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables :

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisations de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée immédiatement en compte de résultat.

Instruments valorisés en fonction de modèles interne utilisant des données de marché non observables :

Dans le cas d'instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données non observables, le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a décidé d'appliquer ces dispositions en retraitant de façon rétroactive tous les contrats en stock au 1^{er} janvier 2005.

Les garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières répondent à la définition d'un contrat d'assurances lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces garanties financières, en application de la norme IFRS 4, demeurent évaluées conformément aux normes françaises, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Ces garanties font donc l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à

une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux , et ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actif et en passif.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

LES IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

LES ACTIVITÉS D'ASSURANCES (IFRS 4)

Les passifs d'assurances restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux normes internationales, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurances du Groupe sont quant à eux reclasés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 4, les contrats d'assurances avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs. Cette « comptabilité miroir » consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui les concernent, et

permet ainsi de limiter les conséquences sur le bilan d'ouverture en normes internationales de ces sociétés.

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (IAS 37,19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les travaux en cours au CNC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement, et qui ont fait l'objet d'un communiqué du CNC le 20 décembre 2005.

Des informations détaillées selon le modèle prévu sont fournies au point 9.19.

LES COÛTS LIÉS AU RAPPROCHEMENT

Dans le cadre du plan de rapprochement Crédit Agricole – Crédit Lyonnais, dont la réalisation s'achève en 2005, les charges induites par la mise en œuvre de moyens dédiés, notamment pour permettre l'extraction des « synergies », économies de coûts issues

du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissements, de la mise en commun de moyens de production, font l'objet d'un suivi comptable individualisé et sont isolées sur la ligne « coûts liés au rapprochement ».

Cette ligne recense les charges engagées sur la période ainsi que les charges, estimées sous forme de provision, qui satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par la norme IAS 37.

Une analyse des charges encourues et des mouvements de provisions, par grande catégorie (frais de personnel, immobilier, informatique et autres) figure à la note 7.10.

LES CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - ▶ l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - ▶ la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - ▶ la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

LES OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.2 Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

LES NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A., détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, les OPCVM dédiés sont consolidés.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou pour les entités sous contrôle conjoint. Lorsqu'une entité sous contrôle conjoint est mise en équivalence, l'information est communiquée en annexe.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion de la monnaie locale (monnaie de tenue de comptes le cas échéant) à la monnaie de fonctionnement selon la méthode du cours historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement comptabilisés en résultat ;
- puis conversion de la monnaie de fonctionnement dans la monnaie de consolidation selon la méthode du cours de clôture, l'écart de conversion constaté est porté sur une ligne distincte des capitaux propres pour la part revenant à l'entreprise et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant. Cet écart est réintégré au compte de résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

La monnaie de fonctionnement d'une entité est très étroitement liée à son caractère autonome ou non autonome :

- la monnaie de fonctionnement d'une entité non autonome correspond à la monnaie de fonctionnement dont elle dépend (i.e. celle dans laquelle ses principales opérations sont libellées) ;
- la monnaie de fonctionnement d'une entité étrangère autonome correspond à sa monnaie locale, sauf cas exceptionnels.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ÉCARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application de la norme IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence.

Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à l'enregistrement d'un écart d'acquisition complémentaire en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Note 2 :

Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2005 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

Ainsi, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert des paramètres de corrélation ou de volatilité non confrontables directement à des données de marché peuvent être classés comme non observables.

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les front offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée de *data management*, rattachée au département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues.

La classification officielle des paramètres entre « observables » et « non observables » fait l'objet d'une validation par un comité de valorisation mensuel qui comprend des représentants du front office, du département indépendant des risques de marché et de la direction financière.

Pour l'exercice 2005, l'impact sur le résultat de l'application de ce principe sur les comptes de Calyon a été de (57) millions d'euros, nets d'impôts différés. Au 31 décembre 2005, le montant de marge non encore reconnue en résultat s'élevait à 359 millions d'euros nets d'impôts différés.

L'ensemble des produits de marché, indépendamment de leur modalité de reconnaissance en résultat, est soumis au dispositif de contrôle des risques décrits dans la note relative aux risques de marché.

RÉGIMES DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AINSI QUE LES PLANS DE STOCK-OPTION

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Les plans de paiements fondés sur des actions sont évalués pour l'essentiel à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée au paragraphe « Paiements à base d'actions ».

Tout ce qui concerne les avantages au personnel sont détaillés dans la note annexe N°10.

LES MOINS-VALUES DURABLES

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

PROVISIONS POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économique ou sectoriel. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Une provision collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2005 ;
- les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dévaluation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Une description de la méthode appliquée est détaillée dans le chapitre « Principes et méthodes de consolidation ».

CONSTATATION D'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Note 3 :**Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS****3.1 Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31 décembre 2004
(Hors normes IAS 32-39 et IFRS 4)**

(en millions d'euros)	Normes françaises 31/12/2004	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/12/2004 (Hors IAS 32-39 et IFRS 4)
Produit net bancaire	12 513	(3)	(89)	12 421
Charges générales d'exploitation	(8 231)	(12)	1	(8 242)
Dot/rep sur amortissement et provisions des immos d'exploitation	(521)			12 (509)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	3 761	(15)	(76)	3 670
Coût du risque	(576)	81	30	(465)
Quote-part des résultats nets des entreprises mises en équivalence	1 113		45	1 158
Gains ou pertes sur autres actifs	78		9	87
Coûts liés au rapprochement	(349)		(202)	(551)
Résultat exceptionnel	(55)	55		0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(729)		674	(55)
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux	121	(121)		0
Résultat avant impôts	3 364	0	480	3 844
Impôt sur le résultat	(857)		35	(822)
Résultat net de l'exercice	2 507	0	515	3 022
Intérêts minoritaires	304		(6)	298
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	2 203	0	521	2 724

DÉTAIL PAR NATURE DES IMPACTS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (HORS IAS 32, 39 ET IFRS 4)

(en millions d'euros)

Impacts nets d'impôt part du Groupe

Normes françaises au 31 décembre 2004 – Résultat net part du Groupe	2 203
Badwill et goodwill ⁽¹⁾	550
Autres	(74)
Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	45
Impacts IFRS (Hors 32, 39 et IFRS 4)	521
NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (HORS 32, 39 ET IFRS 4) – RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 724

(1) Badwill et goodwill : la ligne recense l'effet net de deux catégories de retraitements :

- arrêt de l'amortissement des goodwills et mise en place de tests de dépréciation (+ 674 millions d'euros) ;
- inscription en résultat des ajustements du goodwill Crédit Lyonnais intervenus au second semestre 2004 : les normes françaises autorisent ces ajustements jusqu'à la fin de l'exercice qui suit

l'exercice d'acquisition, alors que les normes IFRS limitent ce délai à 12 mois – au-delà, les ajustements sont constatés en résultat (- 124 millions d'euros).

(2) Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence : Incidence de l'arrêt de l'amortissement des goodwills constatés sur des sociétés mises en équivalence.

3.2 Impacts sur les capitaux propres part du Groupe hors normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1^{er} janvier 2004

(Impacts nets d'impôts en millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2003 - Normes Françaises	23 571
Changement de méthodes comptables - Normes Françaises	(110)
Impacts sur Capitaux Propres Non Recyclables	576
FRBG & Provisions pour risques et charges (IAS 30, 37) ^(a)	867
Badwill et Goodwill (IFRS 3) ^(b)	11
Impôts différés (IAS 12) ^(c)	66
Actions Propres (IFRS 2) ^(d)	(254)
Subventions (IAS 20) ^(e)	(128)
Autres	14
Impacts sur Capitaux Propres Variables	0
Impacts sur Capitaux Propres Amortissables	(57)
Commissions (IAS 18) ^(f)	(57)
Autres impacts	611
Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence ^(g)	611
Impacts IAS/IFRS hors normes 32-39 et IFRS 4 au 01/01/04	1 130
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2004 - NORMES IFRS HORS IAS 32, 39 ET IFRS 4 ^(h)	24 591

(1) Le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 communiqué lors de la présentation de la conversion aux normes IFRS du 22 avril 2005 s'élevait à 24 666 millions d'euros. La différence par rapport au montant figurant dans le présent tableau, soit - 75 millions d'euros, correspond à l'impact des changements de méthode intervenus en 2004 en normes françaises et désormais présentés au 1^{er} janvier 2004 (- 110 millions d'euros), ainsi qu'aux impacts des sociétés cotées dans lesquelles le groupe détient une participation minoritaire et qui n'avaient pas encore rendus publics les impacts de leur conversion (- 2 millions d'euros) et à des ajustements sur le montant des provisions et des impôts différés (+ 37 millions d'euros).

a) FRBG et provisions pour risques et charges : reclassement en réserves consolidées de la fraction des FRBG et des provisions pour risques et charges constitués en normes françaises et qui ne répondent pas aux critères de justification de la norme IAS 37.

b) Badwill et goodwill : reclassement en réserves consolidées du solde non amorti des badwills à la date de conversion.

c) Impôts différés : extension du champ de l'inscription au bilan des actifs et passifs d'impôts différés, essentiellement sur les points suivants : passifs d'impôts dont le caractère probable est dépendant d'une décision de gestion non encore intervenue (notamment impôts différés sur la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie, impôts différés liés à la fiscalité des

TSDI reconditionnés) ; actifs d'impôts sur différences temporaires dont l'horizon de déduction était par principe imprévisible (impôts différés relatifs à des risques antérieurement couverts par FRBG et désormais couverts par provisions).

d) Actions propres : annulation, par imputation sur les réserves consolidées, des actions propres détenues dans le cadre de la couverture des plans de stock options et destinées au personnel.

e) Subventions : présentation des subventions au bilan en déduction des comptes d'actifs correspondants et non plus dans une rubrique dédiée des capitaux propres consolidés.

f) Commissions : également de certaines commissions de services (notamment certaines commissions sur cartes bancaires de la banque de détail).

g) Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence : cette ligne recense la quote part du groupe dans les impacts de conversion aux normes IFRS des sociétés du Groupe mises en équivalence : ensemble des Caisses régionales + 616 millions d'euros, Banca Intesa + 18 millions d'euros, BES - 20 millions d'euros, Eurazeo - 3 millions d'euros.

3.3 Impacts sur les capitaux propres part du Groupe des normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 1^{er} janvier 2005

(Impacts nets d'impôts en millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2004 - Normes IAS/IFRS hors IAS 32, 39 et IFRS 4	26 222
Impacts sur Capitaux Propres Non Recyclables	(793)
Provisions (IAS 39) ^(a)	(68)
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39) ^(b)	(245)
Réévaluation des dérivés (IAS 39) ^(c)	(495)
Couverture de juste valeur (IAS 39) ^(d)	13
Impôts différés (IAS 12)	4
Autres	(2)
Impacts sur Capitaux Propres Variables	1 294
Titres disponibles à la vente (IAS 39) ^(e)	1 258
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39) ^(f)	(101)
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39) ^(g)	137
Impacts sur Capitaux Propres Amortissables	(468)
Day one profit (IAS 39) ^(h)	(196)
Commissions (IAS 39) ⁽ⁱ⁾	(69)
Provisions sur risque de crédit - Actualisation (IAS 39) ^(j)	(203)
Autres impacts	(213)
Quote part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence ^(k)	(213)
Impacts IAS/IFRS des normes IAS 32-39 et IFRS 4 au 01/01/05	(180)
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2005 ^(l)	26 042

(1) Le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 communiqué lors de la présentation de la conversion aux normes IFRS du 22 avril 2005 s'élevait à 26 603 millions d'euros. La différence par rapport au montant figurant dans le présent tableau, soit - 561 millions d'euros, correspond principalement aux impacts des sociétés cotées dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire et qui n'avaient pas encore rendus publics les impacts de leur conversion, soit - 290 millions d'euros, ainsi qu'à des ajustements sur le traitement des dérivés et le montant des provisions.

(a) Provisions : constitution des provisions en application de la norme IAS 39 (notamment provisions collectives sur risque de crédit) et ajustement du calcul des provisions épargne-logement selon les préconisations de la norme IAS 39.

(b) Réévaluation des titres : la ligne recense l'effet net de deux catégories de retraitements : - inscription en réserves consolidées des résultats latents sur les portefeuilles désormais classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » (et notamment le portefeuille des activités de Private Equity, classé en « Actifs à la juste valeur par résultat sur option »,) : le portefeuille est ainsi réévalué et inscrit

au bilan pour sa juste valeur en date de conversion – les variations ultérieures de sa juste valeur affecteront le compte de résultat ; - inscription en réserves consolidées des impacts liés aux modalités de calcul et d'enregistrement des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente : annulation des dépréciations non durables ; dépréciations durables utilisant des références de valorisation parfois différentes de celles retenues en normes françaises, calculées rétrospectivement à partir de la date d'identification de la dépréciation et ayant un caractère définitif pour les instruments de capitaux propres.

(c) Réévaluation des dérivés : inscription en réserves consolidées des résultats latents sur les instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de couverture que les normes IAS 32 et 39 excluent par principe.

(d) Couverture de juste valeur : inscription en réserves consolidées de l'inefficacité mesurée sur les relations de couverture de juste valeur dûment documentées.

(e) Titres disponibles à la vente : inscription dans un compte dédié des capitaux propres de l'effet de la réévaluation à la juste valeur (hors dépréciation durable constatée en réserves consolidées) des titres classés en actifs financiers disponibles à la vente.

(f) Micro-couverture de flux de trésorerie : inscription dans un compte dédié des capitaux propres de la partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de micro-couverture de flux de trésorerie.

(g) Macro-couverture de flux de trésorerie : inscription dans un compte dédié des capitaux propres (identique au précédent) de la partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de macro-couverture de flux de trésorerie.

(h) Day one profit : retraitement des résultats mesurés à l'initiation (« day one profit ») sur certains instruments financiers dont la détermination de la juste valeur repose sur l'utilisation de modèles internes intégrant des paramètres « non observables » : contrairement aux normes françaises qui prévoient l'enregistrement immédiat de ces résultats, la norme IAS 39 dispose que leur reconnaissance soit étalée dans le temps jusqu'à l'observabilité des paramètres ou la maturité des instruments concernés.

(i) Commissions : intégration au taux d'intérêt effectif utilisé, pour la reconnaissance des revenus sur les instruments de dette évalués au coût amorti, de commissions antérieurement constatées immédiatement en résultat (commissions de prescripteurs du crédit à la consommation, certaines commissions de participation de la Banque de financement et d'investissement).

(j) Provisions sur risques de crédit – effets d'actualisation : Ajustement des dépréciations pour risque de crédit mesurées sur base individuelle pour tenir compte de l'actualisation des flux recouvrables estimés. La majoration des stocks de dépréciation ainsi constatée aura pour contrepartie un produit d'intérêt sur la durée restante à courir jusqu'à l'encaissement des créances douteuses.

(k) Quote-part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence : cette ligne recense la quote part du groupe dans les impacts d'adoption des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 des sociétés du groupe mises en équivalence : ensemble des Caisses régionales + 11 millions d'euros, Banca Intesa - 282 millions d'euros, BES + 2 millions d'euros, Eurazeo + 54 millions d'euros.

3.4 Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005

Actif <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2004 Normes françaises	Transition aux normes IAS/IFRS (Hors IAS 32-39 et IFRS 4)		31/12/2004 Normes IAS/ IFRS Hors IAS 32-39 et IFRS 4	Transition aux normes IAS/IFRS (des normes IAS 32-39 et IFRS 4)		01/01/2005 référentiel IAS/IFRS Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
		Reclassements IFRS	Impacts IFRS		Reclassements IFRS	Impacts IFRS	
Caisse, banques centrales, CCP	23 585			23 585			23 585
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				0	288 715	(868)	287 847
Instruments dérivés de couverture				0	215	283	498
Actifs financiers disponibles à la vente				0	128 499	6 615	135 114
Prêts et créances sur établissements de crédit	257 562			257 562	(47 396)	95	210 261
- dont opérations internes au Crédit Agricole	170 520			170 520			170 520
Prêts et créances sur la clientèle	165 957		(206)	165 751	(1 075)	(984)	163 692
- dont opérations de crédit-bail internes au Crédit Agricole	13 356		(206)	13 150			13 150
Portefeuille titres	136 618		(529)	136 089	(136 618)	529	0
- Effets publics et valeurs assimilées	48 474			48 474	(48 474)		0
- Opérations sur titres	88 144		(529)	87 615	(87 615)		0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				0	15	4 569	4 584
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				0	18 973		18 973
Actifs d'impôts courants				0	39	2	41
Actifs d'impôts différés	1 580		627	2 207		3 174	5 381
Actifs non courants destinés à être cédés				0			0
Placement des entreprises d'assurances	139 234	(1 363)	17	137 888	(137 871)	(17)	0
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	2 602			2 602	(2 602)		0
Titres mis en équivalence	13 233	252	453	13 938	(251)	111	13 798
Immeubles de placement				0	3 326	9	3 335
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 607	(3 500)	(32)	3 075	3 209	(3 494)	2 790
Écarts d'acquisition	9 682	3 248	393	13 323	(3 447)	3 497	13 373
Comptes de régularisation et actifs divers	60 202	735	445	61 382	(14 298)	2 947	50 031
TOTAL	815 282	952	1 168	817 402	99 433	16 468	933 303

Passif

	31/12/2004 Normes françaises	Transition aux normes IAS/IFRS (Hors IAS 32-39 et IFRS 4)		31/12/2004 Normes IAS/ IFRS Hors IAS 32-39 et IFRS 4	Transition aux normes IAS/IFRS (des normes IAS 32-39 et IFRS 4)		01/01/2005 référentiel IAS/IFRS Y compris 32-39 et IFRS 4
		Reclassements IFRS	Impacts IFRS		Reclassements IFRS	Impacts IFRS	
(en millions d'euros)							
Caisses, banques centrales, CCP	504			504			504
Passifs à la juste valeur par résultat				203 417	(139)		203 278
Instruments dérivés de couverture				268	845		1 113
Dettes envers les établissements de crédit	142 470			142 470	(51 985)	(1 047)	89 438
- dont opérations internes au Crédit Agricole	14 286			14 286			14 286
Comptes créditeurs de la clientèle	305 192			305 192	(7 851)	619	297 960
Dettes représentées par un titre	101 032			101 032	(8 095)	132	93 069
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						3 288	3 288
Passifs d'impôts courants			0	204		59	263
Passifs d'impôts différés	952	612	1 564			3 009	4 573
Comptes de régularisation et passifs divers	76 757	112	76 869	(34 094)		2 376	45 151
Provisions techniques des contrats d'assurances	135 137	443	135 580			6 213	141 793
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			0				0
Provisions pour risque et charges	4 906	695	5 601	(1 679)		286	4 208
Dettes subordonnées	18 470	39	18 509	(1)		264	18 772
Fonds pour risques bancaires généraux	1 833	(1 833)	0				0
Capitaux propres part du Groupe	24 940	1 282	26 222	(751)		571	26 042
- résultat de la période	2 203	521	2 724			(223)	2 501
- réserves consolidées	22 737	761	23 498	(751)		794	23 541
Intérêts minoritaires	4 041	(182)	3 859			(8)	3 851
TOTAL	815 282	952	1 168	817 402	99 433	16 468	933 303

Note 4 :**Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 est présenté de façon détaillée dans la note annexe N°14.

4.1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

I- SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES

AU 31 DÉCEMBRE 2005

Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification :

Alcor

Ares

CACF Immobilier

CA Grands Crus

Calixis Finance

Cardinalimmo

Carrefour Servizi Finanziari SPA

CASAM

CASAM Equity Quant

CASAM Futures Euro

CASAM Systeia Event Driven

CASAM Systeia Global Macro

CASAM Systeia Pair Trading

CP Leasing

Credilar

Crédit Agricole Centre Est Immobilier

EEF (Euro Emetteur Finance)

Epsilon SGR S.p.A.

ESF

FCC ESF

Federal

Fund Channel	Eurofactor SA/NV (Belgique)
GIE Silca	Eurofactor UK (Angleterre)
GRD7	Financière Européenne d'Affacturage
GRD10	Inter-Factor Europa (Espagne)
GRD11	LCL
GRD14	Maco
Hypersud	Ubaf
IAF	
IUB Holding	
IXIS Investor Services	II- SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2005
IXIS Urquijo	Cession de sociétés hors Groupe : N/A
Keytrade	Application des seuils de signification ou cessation d'activité :
Les Assurances Fédérales IARD	CAIC (S) Pte Ltd
Meridian Bank	CAIC Futures Ltd
Merisma	CAIC Hong Kong Ltd
Mezzasia	CAIC International UK
NEXTRA Alternative Investments SGR S.p.A.	CAL FP US
NEXTRA Investment Management SGR S.p.A.	CAIC Securities Japan Ltd
PCA IMMO	Centre Est Alizée
Prediquant	Crédit Lyonnais Rouse (USA)
Segespar Intermédiation	Egelant Finance BV
Sopar Serbie	Equalt Alternative Asset Management
Systeia Equity Linked Fund	Equalt Convertible Arbitrage Fund (ECA)
Passage d'un palier à une consolidation en directe :	Equalt Core Macro Fund
Les filiales précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais sont désormais consolidées individuellement :	Equalt Fixed Income Arbitrage Fund
Banque Thémis	Equalt Fixed Income Arbitrage X 2
Interfimo	Equalt Selection
Slibail Autos	Equalt Statistical Arbitrage Fund
CAI Suisse (Bahamas)	Equalt Systemic Futures Fund
Corelyon	Gestimocam
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft mbH	Lederlex (ex-Crédit Foncier de Monaco France)
Consortium Rhodanien de Réalisation	Maine Anjou Obligations
Crédit Lyonnais Assurance, Réassurance, Courtage (CLARC)	Saint Georges 2
Crédit Lyonnais Bénélux	Serves
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Soflim
Crédit Lyonnais Europe	Transimmo
Crédit Lyonnais Notolion	
Crédit Lyonnais Preferred Capital	Fusion ou absorption par une société du groupe :
Eurofactor AG (Allemagne)	CA Luxembourg absorbe Crédit Lyonnais Luxembourg
Eurofactor France	Calyon Paris absorbe CPRAAMI
Eurofactor S.A. (Portugal)	Clee absorbe CA - Épargne Longue des salariés et devient Creelia
	Crédit Agricole S.A. absorbe Financière européenne d'affacturage (TUP)
	Credibom absorbe Credilar

La Caisse régionale de la Somme absorbe la Caisse régionale de la Brie et devient la Caisse régionale de la Brie-Picardie

La Caisse régionale Normandie est créée et absorbe la Caisse régionale du Calvados et la Caisse régionale Normand

Equalt Alternative Asset Management est apportée et fusionnée par Calyon lors de la constitution de Casam

Etica absorbe Lixxservices

Finaref SA absorbe Marbeuf Gestion (ex-Banque Finaref)

Transfact absorbe Eurofactor France et devient Eurofactor France

Uniger absorbe CLAM Immobilier

Passage d'une consolidation en direct à un palier :

Crédit Lyonnais Securities est intégrée dans le palier Crédit Lyonnais Securities Asia BV

III- CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Banco C.L. Brasil devient Banco Calyon Brasil

Banque Finaref devient Marbeuf Gestion

CA Brasil Private Management devient CA Brasil DTVM

CAI Conseil SA devient CA Conseil SA

CAI Egypt devient Calyon Bank (Egypt)

CA Indosuez Luxembourg devient CA Luxembourg

CA IS Holding devient CACEIS

CAI Suisse (Singapour) devient CA (Suisse) Singapour

CAI Suisse (Bahamas) devient CA (Suisse) Bahamas

Calyon Suisse SA devient CA (Suisse) SA

CLAM Finance devient Segespar Finance

CLCM Asia BV devient Calyon Capital Market Asia BV

CLCMI devient Calyon Capital Market International (CCMI)

CL DTVM devient CA Brasil Private Management

CL Global Banking devient Calyon Global Banking

Conduit 1 devient Cardinalimmo

Crealfi devient Menafinance

Crédit Agricole Indosuez Turk A.S. devient Calyon Turk A.S.

Crédit Lyonnais Bank Hungary devient Calyon Bank Hungary Ltd

Crédit Lyonnais Bank Praha devient Calyon Bank Czech Republic

Crédit Lyonnais Bank Slovakia A.S. devient Calyon Bank Slovakia A.S.

Crédit Lyonnais Finance Guernesey devient Calyon Finance Guernesey

Crédit Lyonnais Financial Products devient Calyon Financial Products

Crédit Lyonnais Global Partners Inc. devient Calyon Global Partners Inc.

Crédit Lyonnais Leasing Corporation devient Calyon Leasing Corporation

Crédit Lyonnais North America Inc. devient Calyon North America Inc.

Crédit Lyonnais Polska devient Calyon Polska S.A.

Crédit Lyonnais Private Equity devient Crédit Agricole Private Equity

Crédit Lyonnais Russie devient Calyon Rusbank S.A.

Crédit Lyonnais Securities USA devient Calyon Securities USA Inc.

Crédit Lyonnais Ukraine devient Calyon Bank Ukraine

Crédit Lyonnais Uruguay devient Calyon Uruguay S.A.

Federlux devient Predicai Europe S.A.

Finaref Group AB devient Finaref AB

Groupe Crédit Lyonnais devient Groupe LCL

Indosuez Air Finance S.A. devient Calyon Air Finance S.A.

Indosuez Asia Shipfinance Service Ltd devient Calyon Asia Shipfinance Service Ltd

Indosuez Australia devient Calyon Australia Ltd

Indosuez North America HLD devient Calyon North America Holding

Menafinance devient Crealfi

Segespar devient Crédit Agricole Asset Management Group

UCABAIL devient Crédit Agricole Leasing

UI devient Crédit Agricole Private Equity Holding

Uniger devient CAAM Immobilier

4.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

ACCORD SUR LA GESTION D'ACTIFS ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET BANCA INTESA

Le 30 mai 2005, Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa ont signé un accord portant sur l'acquisition par Crédit Agricole Asset Management (CAAM) à hauteur de 65 % de l'entité issue du rapprochement de Nextra Investment Management sgr (Nextra) filiale de gestion d'actif de Banca Intensa et de CAAM sgr, filiale de CAAM en Italie.

Le 22 décembre 2005, l'aval des autorités compétentes ayant été obtenu, Crédit Agricole Asset Management (filiale du groupe Crédit Agricole) a acquis 65 % de Nextra Investment Management (« Nextra »), société dont le groupe Intesa détenait l'intégralité du capital et dont il conserve 35 %. L'accord prévoit, en outre, l'acquisition en 2006 par le groupe Intesa de 35 % de Crédit Agricole Asset Management sgr, filiale italienne de Crédit Agricole Asset Management, la participation de cette dernière y étant ainsi ramenée à 65 %. Il est par la suite envisagé de procéder à la fusion des activités de Nextra et de la filiale italienne de Crédit Agricole Asset Management, cette opération étant soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Le nouvel ensemble commercialisera ses produits et services via le réseau de plus de 3 000 guichets du groupe Intesa en Italie, sur la base d'un accord de distribution de 12 ans liant étroitement producteur et distributeur, doublé d'un accord de gouvernance de même durée.

Par ailleurs, pour mieux satisfaire les besoins de diversification de sa clientèle, le groupe Intesa pourra également distribuer des produits de tiers en « architecture ouverte ».

Cette opération majeure se traduira par une amélioration sensible des produits et services offerts à la clientèle et, de ce fait, par des potentialités nouvelles pour le réseau de distribution du groupe Intesa dans la gestion d'actifs. Elle accroît les capacités d'innovation de Nextra et ouvre de nouveaux débouchés hors des frontières de l'Italie.

Pour sa part, Crédit Agricole Asset Management consolide sa position parmi les grands gestionnaires d'actifs en Europe. La transaction a été réalisée sur la base d'une valorisation de 100 % de Nextra de 1 255 millions d'euros. Cette valorisation est soumise à un mécanisme d'ajustement, au titre de la collecte nette générée par le groupe Intesa entre 2005 et 2007 : majoration de 100 millions d'euros si la collecte nette dépasse 10 milliards d'euros ou réduction de 100 millions d'euros en cas de collecte nette négative.

La transaction, d'un montant de 815,8 millions d'euros, permet au groupe Intesa de réaliser une plus-value dans le compte de résultat consolidé du quatrième trimestre 2005, hors éventuelle révision ultérieure à la hausse ou à la baisse de prix, liée aux clauses d'ajustement.

L'accord de gouvernance qui organise les relations entre les deux actionnaires établit un contrôle conjoint du groupe Nextra. En conséquence, le bilan et le compte du résultat du groupe Nextra sont consolidés par intégration proportionnelle à 65 %.

En date d'acquisition, les actifs et les passifs identifiables ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire et sont essentiellement composés d'actifs financiers à la juste valeur (206 millions d'euros).

Prix d'acquisition :	816 M€
Frais d'acquisition :	14 M€
Effet de l'annulation de la plus-value réalisée par Intesa :	(114 M€)
Prix revient consolidé :	716 M€
Juste valeur de l'actif net acquis :	153 M€
Écart d'acquisition :	563 M€

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet de corrections dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « groupe CAAM »

Le groupe Nextra a été consolidé par intégration proportionnelle à partir du 22 décembre 2005. Son résultat n'est pas consolidé au titre de l'exercice 2005.

NAISSANCE DE CACEIS

Le 04 juillet 2005, le Crédit Agricole et le Groupe Caisse d'Épargne ont signé les accords donnant naissance à CACEIS (Crédit Agricole-Caisse d'Épargne Investor Services), issu du regroupement au sein d'une structure commune de l'ensemble de leurs métiers « titres » : banque dépositaire et de conservation (Crédit Agricole Investor Services Bank à Paris, Dublin et au Luxembourg, IXIS Investor Services à Paris et IXIS Urquijo à Madrid), administration de fonds (réseau européen Fasnet et IXIS Administration de Fonds) et services aux émetteurs (CA-IS Corporate Trust et Euro Emetteurs Finance).

CACEIS est détenu à parité par Crédit Agricole S.A. et la CNCEP. À ce titre, CACEIS bénéficie de la puissance financière de ses deux actionnaires.

CACEIS s'impose comme un acteur majeur en Europe sur ses trois métiers. Entré dans le Top 10 des conservateurs mondiaux, CACEIS est aussi la première banque dépositaire en France et la première banque pour les actifs déposés en Euroclear France. En Espagne, la société se situe parmi les principales banques dépositaires.

CACEIS est le 1^{er} administrateur d'OPCVM en France, quatrième administrateur de fonds au Luxembourg et parmi le leader européen de l'administration de fonds et plus de 5 000 portefeuilles valorisés. CACEIS est aussi l'un des trois principaux prestataires en France pour les services aux émetteurs.

L'opération, concrétisée par l'apport par CNCEP à CA-IS Holding, renommée CACEIS, de la société IXIS IS et de ses filiales, suivi de la cession par Crédit Agricole S.A. de 12 % de CACEIS à CNCEP, a conduit Crédit Agricole S.A. et CNCEP à détenir chacun 50 % de CACEIS.

Les modalités de gouvernance qui organisent les relations entre les deux actionnaires établissent un contrôle conjoint sur le groupe CACEIS. En conséquence, le bilan et le compte de résultat du groupe CACEIS sont consolidés par intégration proportionnelle à 50 %.

En date d'opération, la cession réalisée par Crédit Agricole S.A. de 50 % de ses activités propres a conduit à la réalisation d'une plus-value de 92 millions d'euros.

A la même date, les actifs et les passifs identifiables des activités acquises ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire. Compte tenu d'un prix d'acquisition de 148 millions d'euros, l'écart constaté en conséquence s'élève à 88 millions d'euros.

Cet écart d'acquisition a été déterminé de manière provisoire et peut faire l'objet de corrections dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « groupe CACEIS »

Le groupe CACEIS a été consolidé par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} juillet et contribue au résultat consolidé 2005 à hauteur de 33 millions d'euros.

4.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2005						31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière ⁽¹⁾	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote part de résultat ⁽²⁾	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière ⁽¹⁾	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote part de résultat ⁽²⁾
Sociétés financières (détail) :	15 029					1 463	13 517					1 146
Bank Al Saudi Al Fransi	477	4 270	15 256	666	477	116	337	2 128	11 692	483	328	70
B.E.S.	510	917	50 222	1 530	280	63	388	864	43 052	1 345	152	34
Caisse régionales et filiales	9 974					863	8 995					729
Banca Intesa SpA	3 713	5 156	273 535	10 167	3 025	377	3 605	4 070	274 598	9 726	1 884	303
Autres	355					44	192					10
Sociétés non financières (détail) :	462					27	421					12
Partran	(104)					(1)	(126)					(1)
Eurazeo	559	698				27	473	447				5
Autres	7					1	74					8
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	15 491					1 490	13 938					1 158

(1) La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur leur marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

(2) Pour les sociétés cotées, le résultat consolidé est le plus récent résultat publié disponible à la date d'arrêté des comptes, en l'absence d'autre élément pertinent disponible.

également accordé à ces fonds un montant total de 19,23 milliards d'euros au 31 décembre 2005 de lignes de liquidité.

- Calyon gère par ailleurs un véhicule consolidé (ESF), pour lequel Calyon a accordé des lignes de liquidité pour un montant total de 827 millions d'euros au 31 décembre 2005.
- Au 31 décembre 2005, Calyon a consenti 112 millions d'euros de lettres de crédit et 1,71 milliard d'euros de lignes de liquidité à des fonds de titrisation non consolidés et non gérés par la banque.

4.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

OPÉRATIONS DE TITRISATIONS ASSURÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Ces opérations impliquent généralement la création d'entités dédiées qui ne sont pas consolidées dès lors que Calyon n'en a pas le contrôle, ce critère étant le plus souvent apprécié en substance (sur la base des risques et avantages).

Calyon réalise des opérations pour le compte de sa clientèle de différentes natures :

- Calyon gère en Europe et en Amérique du Nord cinq véhicules non consolidés (Hexagon Finance a.r.l., LMA, H2O, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization) relatifs aux opérations réalisées par sa clientèle. Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. Calyon garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 1,65 milliards d'euros au 31 décembre 2005, une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2005. Calyon a

OPÉRATIONS DE TITRISATIONS ASSURÉES

POUR COMPTE PROPRE

Calyon et LCL réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

1. Opérations réalisées par Calyon

Dans le cadre de la gestion de son bilan, Calyon procède à la mise en place de titrisations sous forme synthétique en vue de transférer au marché le risque de crédit attaché à certains portefeuilles.

En 2005, la Banque a mené à bien un programme de 5 nouvelles titrisations en Europe et aux Etats Unis pour un montant total de 19,3 milliards d'euros. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une gestion de l'évolution des encours de risques de la banque de financement ; il vise également à assurer le remplacement des titrisations venant à échéance fin 2005 ou début 2006.

Au 31 décembre 2005, 9 opérations de titrisations synthétiques dont les maturités s'échelonnent de 2006 à 2012 totalisent un encours nominal de 36,8 milliards d'euros.

Les parts de risques non investment grade conservées par Calyon s'élèvent à 991 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches investment grade de 426 millions d'euros.

Comptablement, les encours de crédit concernés sont conservés au bilan tandis que les protections achetées figurent pour l'essentiel parmi les instruments financiers.

2. Opérations réalisées par LCL

LCL bénéficie au 31 décembre 2005 de deux opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Une de ces opérations a été réalisée par cession d'actifs. Elle représente un encours total de 177 millions d'euros au 31 décembre 2005, le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 11,4 millions d'euros. Cette opération porte sur des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau.

4.5 Les participations non consolidées

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
BFO S.A.	135	99,7	135	99,7
Crédit Logement (titres A)	228	16,5	222	16,5
Crédit Logement (titres B)	219	18,0	202	18,0
Emporiki Bank (Banque Commerciale de Grèce)	336	8,8	331	9,0
Resona Holding	180	1,8		
Sicovam Holding	106	17,6	44	17,6
Autres titres	1 912		1 668	
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS⁽¹⁾	3 116		2 602	

(1) Dont 1 057 millions d'euros comptabilisés au 31 décembre 2005 au titre de la dépréciation durable.

La seconde opération est une titrisation synthétique portant sur un encours au 31 décembre 2005 de 1953 millions d'euros. La banque conserve un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'euros. Cette opération porte sur un portefeuille de crédits accordés à de grandes entreprises américaines et européennes.

AUTRES ENTITÉS AD-HOC – PARTS DE FONDS

Les entités ad hoc et fonds sont consolidés lorsque le groupe en détient le contrôle en substance.

Les entités concernées sont recensées dans le périmètre de consolidation qui figure en note 14.

Notamment, au 31 décembre 2005, Calyon a ainsi consolidé par intégration globale 8 fonds, et Predica 14 fonds.

4.6 Les écarts d'acquisition

	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4 (en millions d'euros)	01/01/2005	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Valeur brute								
Banque de proximité en France								
- Groupe LCL	5 263	5 263	17					5 280
Services financiers spécialisés								
- Groupe Sofinco	505	505	69					574
- Groupe Finaref - France	1 392	1 392						1 392
- Groupe Finaref - Nordic	242	242						242
- Dan-aktiv	41	41						41
- Lukas	264	264						264
- Groupe CA Leasing	160	160						160
- EFL	196	196						196
- Groupe Eurofactor	62	62						62
- Autres	13	13					(13)	0
Gestion d'actifs, assurances et banque privée								
- Groupe CAAM	1 942	1 942	582			9		2 533
- Calyon - BPI	497	497						497
- Groupe Predica	483	483						483
- Groupe Pacifica	33	33						33
- Groupe CACEIS			88					88
- Autres	487	487						487
Banque de financement et d'investissement								
	1 778	1 828				44		1 872
Banque de détail à l'international		0	37					37
Compte propre et Divers	10	10			(10)			0
Cumul des pertes de valeur								
Banque de proximité en France								
Services financiers spécialisés								
- Groupe Finaref - Nordic					(34)			(34)
- EFL	(24)	(24)			(49)			(73)
- Autres								
Gestion d'actifs, assurances et banque privée								
	(7)	(7)			(3)			(10)
Banque de financement et d'investissement								
	(14)	(14)						(14)
Banque de détail à l'international								
Compte propre et divers								
VALEUR NETTE AU BILAN	13 323	13 373	793	(10)	(86)	0	40	14 110

Au cours de l'exercice 2005, les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultait des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans établies dans le cadre du Projet de développement du Groupe ;

- taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT, compris entre 0 % et 2,75 % en zone euro, compris entre 0 % et 4 % hors zone euro ;
- taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, compris entre 9 % et 12,7 %.

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation pour un montant total de 86 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

(en millions d'euros)	01/01/2004 Hors IAS 32- 39 et IFRS 4	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2004 Hors IAS 32- 39 et IFRS 4
Valeur brute							
Banque de proximité en France							
- Groupe LCL	5 207	137		(81)			5 263
Services financiers spécialisés							
- Groupe Sofinco	490	15					505
- Groupe Finaref - France	1 167	225					1 392
- Groupe Finaref - Nordic	183	59					242
- Dan-aktiv	0	41					41
- Lukas	264						264
- Groupe CA Leasing	160						160
- EFL	196						196
- Groupe Eurofactor	49	13					62
- Autres	11	2					13
Gestion d'actifs, assurances et banque privée							
- Groupe CAAM	1 942						1 942
- Calyon - BPI	497						497
- Groupe Predica	483						483
- Groupe Pacifica	33						33
- Groupe Finaref	258	229					487
Banque de financement et d'investissement							
Banque de détail à l'international	1 822	2		(46)			1 778
Compte propre et divers	10	4					10
Cumul des pertes de valeur							
Banque de détail en France				(3)			0
Services financiers spécialisés							
- EFL				(24)			(24)
Gestion d'actifs, assurances et banque privée							
Banque de financement et d'investissement				(7)			(7)
Banque de détail à l'international				(14)			(14)
Compte propre et divers				(3)			0
VALEUR NETTE AU BILAN	12 772	730	0	(55)	0	(124)	13 323

Note 5 :**La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture****La gestion du bilan – les risques financiers structurels**

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

L'optimisation financière des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent, de même que le non arbitrage au sein du Groupe et de la part de tiers, et ce, en cohérence avec les règles financières existantes entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ces principes assurent que les transferts d'excédent ou de déficit en terme de ressources clientèle, en provenance des Caisses régionales et de l'activité banque de détail de LCL, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A.

Cette mise en commun participe au refinancement des autres filiales du Groupe (notamment Calyon, Sofinco, Finaref...) en tant que de besoin.

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers, localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses régionales, mais également au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole S.A. se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Les décisions et les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité actif/passif de la fonction Finances Groupe et porte sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales ne prennent pas de risque actif/passif ou observent les limites fixées par le Comité actif/passif de Crédit Agricole S.A. en concertation avec elles ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif/passif du Groupe sont définies par la gestion financière Groupe. En ce qui concerne en particulier, les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif/passif des bilans de la banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèle d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales et LCL ;

- les filiales rapportent à Crédit Agricole S.A. à des fins de suivi et de consolidation, les mesures de leurs risques actif/passif, selon les principes et procédures définis par la gestion financière Groupe. Ces résultats sont suivis par la gestion actif/passif Groupe ;
- les fonctions actif/passif de Crédit Agricole S.A. et des filiales (lorsqu'elles sont autorisées à gérer des positions actif/passif) sont considérées comme générant des résultats. Ceux-ci doivent être identifiés en tant que tels et mesurés selon les normes Groupe. Ces résultats sont suivis par la gestion actif/passif Groupe ;
- des responsables de la gestion actif/passif de Crédit Agricole S.A. (société mère) participent au Comité actif/passif des filiales de premier rang.

La gestion du bilan – le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments de bilan sont mesurés en faisant apparaître des différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du Groupe.

Les limites mises en place au niveau du Groupe et par filiale permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant.

Au cours de l'année 2005, la montée en charge de la réforme des relations financières entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. s'est poursuivie :

- à mi-chemin de la période de transition (qui se termine le 31 décembre 2007), plus de la moitié de la collecte hors PEL est régie par les nouvelles règles ;
- les Caisses régionales sont désormais, sur cette part croissante de la collecte, rémunérées sur la base d'un taux de marché résultant d'un modèle de remplacement. Ce dernier, validé par les Caisses régionales et exécuté pour leur compte par Crédit Agricole S.A., reflète la structure et les risques de cette collecte.

Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers du type obligations ou swap de taux d'intérêts...

Compte tenu de la nature de leur activité, certaines filiales comme LCL, Calyon, Sofinco, Finaref, CA Leasing, Lukas et EFL peuvent également présenter un risque de taux d'intérêt global. Leur exposition au risque de taux justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au Comité actif/passif.

La gestion des risques de crédit, de marchés et opérationnels

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

Crédit Agricole S.A. ne gère pas directement les risques générés par les opérations des Caisses régionales. En tant qu'établissements de crédit de plein exercice, celles-ci assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. s'assure du maintien d'un niveau suffisant de liquidité et de solvabilité par les Caisses régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses régionales.

Organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe

L'organisation de la fonction « Risques », qui n'a pas subi d'évolutions au cours de l'année 2005, repose sur les principes suivants :

- une ligne métier intégrée, pilotée par la Direction des risques du Groupe selon les principes de subsidiarité et de délégations, définissant les pouvoirs décisionnels des échelons concernés ;
- la Direction des risques Groupe (DRG) qui supervise les risques de crédit, de marchés et les risques opérationnels sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. et consolide les données liées aux risques logés dans les Caisses régionales et les filiales du périmètre de consolidation.

L'organisation de la Direction des risques Groupe (DRG) a été structurée autour de trois périmètres, chacun sous la responsabilité d'un adjoint : Crédit Agricole S.A. et filiales (hors Calyon) d'une part, Calyon d'autre part, et les Caisses régionales. La supervision des risques et la consolidation des trois périmètres sont opérées au sein de trois départements en charge de chacun des trois types de risques bancaires : les risques de crédit, les risques de marchés, les risques opérationnels. Dans chacun de ces départements les éléments constitutifs du « *risk-management* » sont ainsi mis en œuvre : stratégies risques, cartographie des risques, fixation et suivi des limites, reporting, méthodologies, normes.

Les responsables des risques des filiales rapportent hiérarchiquement à la Direction générale de leur filiale et fonctionnellement à la DRG, notamment pour la fixation de plans d'actions dans le domaine des risques, l'évaluation des responsables, la nomination et les mobilités des responsables.

- la DRG s'appuie, en tant que de besoin, sur la Direction des risques des Caisses régionales, pour répondre aux besoins de consolidation des risques au niveau du Groupe Crédit Agricole (Bâle II, tableau de bord des risques, reportings réglementaires...) ;

- des comités qui valident les stratégies et les méthodologies applicables au sein de Crédit Agricole S.A. :

Le Comité des risques Groupe (CRG) a pour missions de :

- définir les orientations en matière de politique de risques au sein du Groupe,
- valider les stratégies risques présentées par chaque métier et notamment les limites de risques (crédit, marché) associées,
- examiner les risques sensibles (contreparties, pays, secteurs) et les provisions éventuellement proposées au regard de la dégradation du profil de ces risques,
- valider les limites sur les plus grandes contreparties du Groupe,
- assurer le suivi des grandes zones de risques du Groupe,

Le Comité des risques Groupe est présidé par le Directeur général et se réunit selon une périodicité en général mensuelle,

Le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques du Groupe a pour mission principale la validation des principales méthodologies de mesure des risques (crédit, marchés, opérationnels) sur les divers métiers du Groupe.

Dispositif de surveillance des risques

AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. SUR BASE CONSOLIDÉE

Le dispositif de la DRG repose notamment sur les éléments suivants :

- a) les trois unités dédiées à la gestion transverse du risque de crédit, de marchés, et opérationnel, comme précédemment exposé, qui ont une vision consolidée de tous les pôles métiers ;
- b) une fonction « suivi des filiales » en charge de la relation globale entre la DRG et les directions des risques des filiales, dont la mission générale est de lui donner une vision globale des risques des filiales, en ayant une bonne connaissance des dispositifs risques internes à chaque filiale, en s'assurant de la conformité aux règles du Groupe, et en surveillant l'évolution du profil de risque de chaque filiale. Cette fonction veille également à repérer les meilleures pratiques et à les faire partager.

Les modalités de fonctionnement entre la DRG et les responsables risques des filiales de Crédit Agricole S.A. s'organisent autour des principes suivants :

- nomination et évaluation du responsable de la fonction risques conjointement entre le Directeur des risques du Groupe et le Directeur général de la filiale ;
- gestion coordonnée des stratégies et des reportings sur les grands risques de contrepartie, sur les risques de marchés et sur l'évolution des portefeuilles par secteurs et transmission du tableau de bord « Risques » de la filiale à la DRG qui centralise ces éléments, les consolide et les synthétise pour présentation aux organes délibérant et exécutif ;
- positionnement garantissant l'indépendance des Directions des risques de chaque filiale ou métier par rapport aux opérationnels : elles sont indépendantes du front-office et sont rattachées au

Directeur général de la filiale ou du métier concerné. Dans ce contexte, les filiales ou métiers suivent et contrôlent les risques de crédit, de marchés et opérationnels suivant le principe de subsidiarité et de délégation défini ci-dessus. Ainsi, chaque filiale ou métier se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et met en place une organisation, des processus et des outils adaptés à ses besoins ;

- obligation de transparence et devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction des risques Groupe (DRG). Pour ce faire, des contrats de fonctionnement formalisés entre la DRG et les filiales ou métiers de Crédit Agricole S.A. précisent le niveau des délégations et les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques, d'alerte et de reporting. Ces contrats sont formalisés sur la base de l'organisation et des missions de la ligne risque et du périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- chaque filiale ou métier définit, en liaison avec la DRG, qui émet un avis et définit le cadre méthodologique, sa stratégie risque et la fait valider par le Comité des risques Groupe. Ces stratégies risques définissent le cadre dans lequel les filiales et métiers sont autorisés à développer leur activité (limites globales et individualisées, critères de sélectivité, dispositif de gestion des risques).

SUR LE PÉRIMÈTRE DES CAISSES RÉGIONALES

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

Afin d'avoir la vision consolidée des risques auxquels l'ensemble du groupe Crédit Agricole est exposé, d'une part et, d'autre part, en application du règlement 2001-03 du Comité de la réglementation bancaire française, Crédit Agricole S.A. procède à la consolidation des risques sur le périmètre du groupe Crédit Agricole et aux déclarations réglementaires (grands risques, division des risques).

Les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50 %). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ses fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1^{er} juillet 2001, les Caisses régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses régionales à Foncaris en rémunération de sa couverture sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par le service instructeur qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

S'agissant des risques de marchés, les Caisses régionales reportent également leurs positions à Crédit Agricole S.A.

Un Comité présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. examine périodiquement l'évolution des risques des Caisses régionales (tous types de risque sur tous les marchés).

5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit : Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un état et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace économique européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondues ;
- des règles de division des risques, des limites et des processus spécifiques au niveau de la décision et du suivi sont mis en place. Ceci, notamment, afin que les engagements sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas une concentration excessive du portefeuille et de la consommation de capital économique alloué aux métiers concernés et, *a fortiori*, n'atteignent pas les plafonds réglementaires ;

- un processus d'engagement encadré : les décisions d'engagement sont prises soit par un comité décisionnel, soit par un délégué avec formalisation d'un avis de la ligne métier risque (principe de double signature pour les engagements hors « banque de proximité »). Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième niveaux, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;
- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites internes et des plans d'action visant à les résorber ;
- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir de la dégradation des notations internes ou externes, des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels. Un suivi sur base consolidée s'opère trimestriellement avec un reporting au Comité des risques Groupe ;
- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à opérer le suivi de la stratégie-risque et à surveiller l'évolution des concentrations ;
- un reporting des expositions consolidées sur les plus grandes contreparties sur lesquelles le Groupe est engagé est effectué : la Direction des risques Groupe consolide et présente au Directeur général dans le cadre du Comité des risques du Groupe une revue semestrielle des engagements sur les groupes non bancaires clients du Groupe dépassant 300 millions d'euros ainsi que des limites sur les banques les plus importantes ;
- la tenue d'un tableau de bord des risques (indicateurs, engagements, structure des portefeuilles selon divers axes) par pôle métier et consolidé est présenté sur base trimestrielle aux organes exécutif et délibérant ;
- un modèle de portefeuille est utilisé au sein des métiers de la banque de financement et d'investissement permettant de mesurer les effets de diversification, les calculs de pertes futures (volatilité, pertes attendues et inattendues), les simulations de scénario de crise.

MÉTHODOLOGIES DE MESURE

Le Comité des normes et méthodologies (CNM) a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques ainsi que des procédures et normes en matière de risques bancaires. Cela a concerné notamment les méthodologies utilisées dans le cadre du projet Bâle II.

Le déploiement généralisé d'un système de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risque et de la définition des limites par secteur, par pays

et par contrepartie. De même, les indicateurs et des approches de type Bâle II sont présentés dans les dossiers de stratégie-risque des métiers.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliquée au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet *add-on* est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Calyon, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties, en complément des effets de compensation, négociés lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

DIVERSIFICATION DES RISQUES

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein des métiers liés à la banque de financement et d'investissement, notamment au travers d'une fonction dédiée de « *Credit portfolio management* » (CPM). L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie (ex. : dérivés de crédit, CLOs, etc.) permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits entre les diverses entités du Groupe (Caisses régionales, filiales) et entre des banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques, (assurance crédit, portage de risque avec Sofaris) constitue d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille, le pôle BFI du groupe a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations.

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit corporate, la diversification du portefeuille, et l'abaissement des niveaux de perte

RISQUE-PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est basé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine une évaluation du risque souverain – essentiellement le risque de non-remboursement de la dette – et une quantification du risque d'instabilité financière prenant sa source dans le secteur privé (banques et/ ou entreprises).

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques.

La mise en place d'un reporting et de revues régulières permet de renforcer une surveillance des risques pays de plus en plus élaborée, dans une logique de portefeuille, grâce à l'utilisation accrue d'outils quantitatifs.

Cette approche est complétée par des analyses de scénario qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels la banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE**PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

(en millions d'euros)	31/12/2005							31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4						
	Encours bruts	dont encours douteux	provisions sur encours douteux	dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	Total	Encours bruts	dont encours douteux	provisions sur encours douteux	dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	Total		
	compromis	compromis					compromis	compromis						
État, administrations et collectivités publiques	7 921	28	19	100	86	7 816	6 727	34	10	42	37	6 680		
Institutions financières	80 409	386	339	100	88	79 982	104 680	339	279	31	31	104 370		
Particuliers et professionnels	66 566	1 369	727	1 984	1 529	64 310	62 923	1 293	611	1 915	1 303	61 009		
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	106 526	2 247	1 187	2 019	1 598	103 741	62 894	1 945	1 036	2 425	1 911	59 947		
Non ventilé						0	21 707	814	624	381	296	20 787		
TOTAL⁽¹⁾	261 422	4 030	2 272	4 203	3 301	255 849	258 931	4 425	2 560	4 794	3 578	252 793		
Créances rattachées nettes						1 929								
Provisions collectives							(1 582)							
VALEURS NETTES AU BILAN						256 196								252 793

(1) En 2004, y compris créances rattachées.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
État, Administrations et collectivités publiques	5 077	5 279
Institutions financières	26 141	21 293
Particuliers et professionnels	29 612	20 679
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	61 445	40 717
Non ventilé		9 051
TOTAL	122 275	97 019
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
État, Administrations et collectivités publiques	166	170
Institutions financières	17 479	15 966
Particuliers et professionnels	1 757	812
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	45 166	19 954
Non ventilé		11 911
TOTAL	64 568	48 813

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
État, administrations et collectivités publiques	9 899	3 869
Institutions financières	29 149	35 273
Particuliers et professionnels	236 677	227 352
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	41 186	37 132
Non ventilé		
TOTAL	316 911	303 626
Dettes rattachées	1 454	1 566
VALEUR AU BILAN	318 365	305 192

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

Notes annexes aux états financiers

PRÉTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2005						31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4					
	Encours bruts	dont encours douteux	provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux compromis	Total	Encours bruts	dont encours douteux	provisions sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux compromis	Total
(en millions d'euros)												
France (y compris DOM-TOM)	132 270	2 587	1 397	2 772	2 274	128 599	130 554	1 861	1 022	2 212	1 666	127 866
Autres pays de l'Union européenne	59 931	503	310	493	318	59 303	57 509	658	302	585	446	56 761
Autres pays d'Europe	8 206	129	129	154	108	7 969	9 884	108	58	158	128	9 698
Amérique du Nord	15 448	283	86	275	156	15 206	10 811	274	67	499	247	10 497
Amériques Centrale et du Sud	9 082	240	205	53	29	8 848	6 704	270	181	71	25	6 498
Afrique et Moyen-Orient	12 756	249	130	334	323	12 303	8 863	119	83	369	303	8 477
Asie et Océanie (hors Japon)	12 874	39	15	110	93	12 766	7 683	149	41	139	104	7 538
Japon	10 855			12		10 855	3 567	19		15		3 567
Non ventilé					0	21 385	750	593	380	295	20 497	
TOTAL	261 422	4 030	2 272	4 203	3 301	255 849	256 960	4 208	2 347	4 428	3 214	251 399
Créances rattachées nettes						1 929						1 394
Provisions collectives							(1 582)					
VALEURS NETTES AU BILAN						256 196						252 793

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

		31/12/2005	31/12/2004
		Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
(en millions d'euros)			
Engagements de financement en faveur de la clientèle			
France (y compris DOM-TOM)		61 043	52 492
Autres pays de l'Union européenne		21 967	19 336
Autres pays d'Europe		4 479	2 891
Amérique du Nord		25 712	16 901
Amériques Centrale et du Sud		3 315	1 288
Afrique et Moyen-Orient		2 302	1 504
Asie et Océanie (hors Japon)		2 434	1 573
Japon		1 023	1 034
Non ventilé			
TOTAL		122 275	97 019
Engagements de garantie en faveur de la clientèle			
France (y compris DOM-TOM)		44 368	36 440
Autres pays de l'Union européenne		6 428	3 889
Autres pays d'Europe		2 277	1 355
Amérique du Nord		4 843	2 983
Amériques Centrale et du Sud		2 461	708
Afrique et Moyen-Orient		1 289	1 184
Asie et Océanie (hors Japon)		2 476	1 939
Japon		426	315
Non ventilé			
TOTAL		64 568	48 813

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
France (y compris DOM-TOM)	255 184	256 879
Autres pays de l'Union européenne	18 247	16 837
Autres pays d'Europe	6 942	4 284
Amérique du Nord	8 959	5 678
Amériques Centrale et du Sud	3 911	3 817
Afrique et Moyen-Orient	9 632	8 841
Asie et Océanie (hors Japon)	7 956	4 590
Japon	5 986	2 321
Non ventilé	94	379
TOTAL	316 911	303 626
Dettes rattachées	1 454	1 566
VALEUR AU BILAN	318 365	305 192

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - RISQUE DE CONTREPARTIE

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	797	489	3 485	1 841
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	88 720	52 802	85 433	43 578
Risques sur les autres contreparties	11 946	9 409	11 097	5 539
TOTAL (EN 2004, HORS LCL)	101 463	62 700	100 015	50 958
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	90 613	52 013	104 492	45 327
- dérivés actions et sur indices	10 850	10 687	6 455	8 306
Incidence des accords de compensation (en 2004, hors LCL)	85 454	38 886	79 431	24 901
Groupe LCL			947	1 109
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION	16 009	23 814	21 531	27 166

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

5.2 Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêt : Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

La maîtrise des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

LE PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marchés issus des activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc...

L'ORGANISATION DU DISPOSITIF

Dispositif local et central

La gestion des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. est structurée sur deux niveaux distincts mais complémentaires : un niveau central de coordination et d'agrégation et un niveau local où s'exerce le métier :

- au niveau central, la Direction des risques Groupe est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. La mission d'information et d'alerte de la Direction générale constitue son cœur de métier. Le suivi

centralisé s'effectue à partir de comptes-rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des filiales. Ces données sont retraitées (historisation, agrégation, analyse...) afin de produire une information de synthèse. Des restitutions de même nature sont fournies dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable du contrôle interne du Groupe qui le présente tous les six mois au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;

- au niveau local, la Direction des risques de la filiale est le bras agissant de la Direction des risques Groupe sur ce périmètre. Il lui revient d'effectuer un contrôle de premier niveau sur les risques de marchés encourus sur ses activités. Au sein de la filiale Calyon, la Direction des risques s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Deux instances interviennent dans la gestion des risques de marchés au niveau du Groupe :

- le **Comité des risques Groupe**, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce Comité valide les limites globales encadrant les risques de marchés de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ;
- le **Comité des normes et méthodologies** est une instance périodique présidée par le Directeur des risques Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies d'identification et de mesure des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propre à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marchés) de Calyon, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Calyon et les « *risk-managers* » responsables d'une activité donnée. Il effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés de Calyon et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur leurs demandes ponctuelles de révision de limites.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement quantitatif des risques de marchés repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces indicateurs peuvent être agrégés en trois grands groupes : la Value at Risk, les scénarii de stress, les indicateurs complémentaires :

- l'élément central du dispositif de mesure des risques de marchés est la Value at Risk (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas

de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Une procédure dite de « back-testing » (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Les méthodologies de VaR utilisées sont distinctes selon les facteurs de risques ou les activités concernées :

- ▶ VaR historique pour toutes les activités de produits dérivés (y compris dérivés de crédit mais hors matières premières) et les actions,
- ▶ VaR paramétrique et historique sur les produits linéaires de taux et de change,
- ▶ VaR Monte Carlo sur les matières premières et leurs dérivés ;
- le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact des situations de crise dans les marchés. Ces calculs de stress scénario simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - ▶ les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel des situations de crises historiquement observées (krach obligataire de 1994, krach boursier technologique de 2002, etc.),
 - ▶ les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables ajustés en fonction des évolutions économiques,
 - ▶ les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé ;
- enfin, un ensemble d'indicateurs complémentaires constitue le troisième élément du dispositif quantitatif d'encadrement des risques. Ces indicateurs (sensibilité, montants nominaux, encours, durées...) assurent une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de *front-office*. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

Ce dispositif est étoffé par des procédures d'alerte déclenchées, notamment, lorsque le seuil de 80 % d'une limite (limite spécifique, limite globale de perte, limite globale de VaR...) est atteint. Les unités de contrôle des risques de marchés des filiales doivent également informer la Direction des risques Groupe dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

L'UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Calyon a développé une activité de trading, structuration et ventes à sa clientèle de produits dérivés de crédit. Les produits traités vont des produits simples (« Credit Default Swaps »), avec pour facteur de risque principal les « spreads de credit », à des produits plus structurés introduisant d'autres facteurs de risques plus complexes (corrélation en particulier).

Les positions sont valorisées en juste valeur, incluant des réfactions liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de ces activités s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité au taux de recouvrement ;
- la sensibilité aux taux d'intérêts.

Des limites en « stop loss » ainsi que des stress scénarios sont également mis en place.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction de la Gestion et du Contrôle des Risques, sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

Notes annexes aux états financiers

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**31/12/2005**

(en millions d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total encours notionnel
	<1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	<1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	24 484	5 321	0	2 190 783	2 716 961	1 989 185	6 926 734
Futures	23 533	5 321		493			29 347
FRA				525 171	82 631		607 802
Swaps de taux d'intérêt				1 549 057	1 961 844	1 155 649	4 666 550
Options de taux				868	290 172	587 071	878 111
Caps-floors-collars				113 937	376 090	244 743	734 770
Autres instruments conditionnels	951			1 257	6 224	1 722	10 154
Instruments de devises et or	15 907	257	0	759 108	289 211	105 648	1 170 131
Opérations fermes de change	14 973			323 616	289 211	105 648	733 448
Options de change	934	257		435 492			436 683
Autres instruments	798	438	0	105 191	265 659	56 795	428 881
Dérivés sur actions et indices boursiers	645	270		49 730	107 139	21 785	179 569
Dérivés sur métaux précieux				500			500
Dérivés sur produits de base	153	168		41 105	13 675	212	55 313
Dérivés de crédits				13 856	144 845	34 798	193 499
Autres							
SOUS TOTAL	41 189	6 016	0	3 055 082	3 271 831	2 151 628	8 525 746
Opérations de change à terme				933 195	39 163	1 109	973 467
VALEURS NETTES AU BILAN	41 189	6 016	0	3 988 277	3 310 994	2 152 737	9 499 213

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4

(en millions d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total encours notionnel
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	34 285	1 587	2	2 315 853	2 362 323	1 214 810	5 928 860
Futures	17 669	779	2				18 450
FRA				523 114	142 694		665 808
Swaps de taux d'intérêt				1 621 995	1 787 491	916 108	4 325 594
Options de taux				93 041	185 874	126 590	405 505
Caps-floors-collars				73 799	244 781	169 447	488 027
Autres instruments conditionnels	16 616	808		3 904	1 483	2 665	25 476
Instruments de devises et or	29 020	5 810	0	424 997	214 275	82 177	756 279
Opérations fermes de change	25 412	5 645		125 992	189 934	80 219	427 202
Options de change	3 608	165		299 005	24 341	1 958	329 077
Autres instruments	53 374	4 061	0	51 176	127 572	19 074	255 257
Dérivés sur actions et indices boursiers	1 366			42 501	59 400	9 036	112 303
Dérivés sur métaux précieux	3			164	10		177
Dérivés sur produits de base	52 005	4 061		2 370	293		58 729
Dérivés de crédits				6 141	67 869	10 038	84 048
Autres							
SOUS TOTAL	116 679	11 458	2	2 792 026	2 704 170	1 316 061	6 940 396
Opérations de change à terme				364 057	526 967	220 123	1 111 147
VALEURS NETTES AU BILAN	116 679	11 458	2	3 156 083	3 231 137	1 536 184	8 051 543

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole S.A. conduit les Caisses régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Calyon induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction des risques de Crédit Agricole S.A.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

CONTRIBUTION DES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	848 883	813 431	674 098	672 438
Autres devises de l'Union européenne	30 115	36 641	20 061	21 255
CHF	7 933	5 438	5 817	3 171
USD	111 419	157 166	64 571	91 939
JPY	31 041	18 822	31 277	9 268
Autres devises	32 052	29 945	21 578	19 331
TOTAL BILAN	1 061 443	1 061 443	817 402	817 402

5.3 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunt et de placement.

Crédit Agricole S.A. en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;
- une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du Groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée à 100 % au niveau de Crédit Agricole S.A., 50 % étant remis à disposition des Caisses régionales ;
- Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du Groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal requis étant de 100 %.

Enfin, un comité de trésorerie et de liquidité a été créé avec notamment comme mission d'orienter le comité actif-passif dans la gestion des risques de liquidité du groupe.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a complété ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 6,8 milliards d'euros, la totalité ayant été réalisée sous forme d'émissions obligataires.

Enfin, le groupe Crédit Agricole S.A. a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement les positions de son passif en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre d'une gestion continue du passif de Crédit Agricole S.A. Les divers types d'émissions subordonnées doivent s'apprécier comme s'insérant, sans pouvoir être isolée formellement, dans une politique de refinancement globale de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS TSR

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés principalement sur le marché français, et sont donc émis dans le cadre de la législation française.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., et en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs accordés par l'émetteur. Les intérêts quand à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement.

La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le coupon peut être suspendu si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

ÉMISSION DE TITRES DE CRÉANCES COMPLEXES

DE CAPITAL JUMELÉS

L'émission de Titres de Créances Complexes de Capital Jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. est un placement privé entièrement souscrit par les Caisses régionales.

Les T3CJ sont des titres de créances émis sur le fondement des articles L 228-40 et L 228-41 du Code de commerce et sont inaccessibles.

L'émission réalisée pour un montant de 1 839 millions d'euros en 2003 donne droit au paiement d'un coupon qui est subordonné à l'existence d'un résultat consolidé net part du groupe positif de l'exercice social de Crédit Agricole S.A.

L'émission de T3CJ peut faire l'objet d'un remboursement anticipé pour son intégralité à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSION DE TITRES SUPER SUBORDONNÉS

Les titres super subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de maturité perpétuelle, senior par rapport aux actions ordinaires et aux T3CJ mais subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs et subordonnés au paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. ou au paiement d'un intérêt sur d'autres catégories de titres subordonnés, en ce compris spécifiquement les T3CJ. Il existe des options de rachat à 5 ans sans step up et à 10 ans avec step up.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
(en millions d'euros)						
EUR	20 545	11 180	6 965	19 402	10 595	6 889
Taux fixe	15 571	9 879	1 445	13 892		
Taux variable	4 974	1 301	5 520	5 510		
Autres devises de l'Union européenne	41	23	1 511			
Taux fixe		23				
Taux variable	41		1 511			
USD	52	772	0	1 445	21	
Taux fixe		6		698		
Taux variable	52	766		747		
JPY	0	72	0	607	312	
Taux fixe		72		594		
Taux variable				13		
Autres devises	95	0	0	535	71	
Taux fixe				359		
Taux variable	95			176		
TOTAL	20 733	12 047	8 476	21 989	10 999	6 889
TAUX FIXE	15 571	9 980	1 445	15 543	0	0
TAUX VARIABLE	5 162	2 067	7 031	6 446	0	0

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

Notes annexes aux états financiers

PRÉTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2005					31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	80 674	51 102	71 107	55 132	258 015	86 057	48 232	58 239	64 846	257 374
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont crédit-bail)	65 540	23 245	62 062	42 565	193 412	58 440	22 185	50 743	38 588	169 956
TOTAL	146 214	74 347	133 169	97 697	451 427	144 497	70 417	108 982	103 434	427 330
Créances rattachées					2 820					2 197
Provisions					(7 733)					(6 214)
VALEURS NETTES AU BILAN					446 514					423 313

DETTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2005					31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	61 074	20 145	23 091	8 266	112 576	86 385	28 735	19 633	6 766	141 519
Dettes envers la clientèle	239 432	37 187	27 684	12 913	317 216	194 113	22 275	74 647	12 591	303 626
TOTAL	300 506	57 332	50 775	21 179	429 792	280 498	51 010	94 280	19 357	445 145
Dettes rattachées					3 067					2 517
VALEUR AU BILAN					432 859					447 662

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2005				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	27	36	192	24	279
Titres du marché interbancaire			405	1 000	1 405
Titres de créances négociables :	36 472	23 865	11 643	2 593	74 573
- Émis en France	16 164	11 226	7 758	2 388	37 536
- Émis à l'étranger	20 308	12 639	3 885	205	37 037
Emprunts obligataires	1 141	1 623	12 568	5 401	20 733
Autres dettes représentées par un titre	145				145
TOTAL	37 785	25 524	24 808	9 018	97 135
Dettes rattachées					988
VALEUR AU BILAN					98 123
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	631	489	952	9 975	12 047
Dettes subordonnées à durée indéterminée				8 476	8 476
Dépôt de garantie à caractère mutuel				52	52
Titres et emprunts participatifs				234	234
TOTAL	631	489	952	18 737	20 809
Dettes rattachées					439
VALEUR AU BILAN					21 248

31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4

(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	85	43	49	1	178
Titres du marché interbancaire	11	360	305	1 100	1 776
Titres de créances négociables :	42 467	15 609	12 515	5 176	75 767
- Émis en France	23 731	3 760	6 553	2 194	36 238
- Émis à l'étranger	18 736	11 849	5 962	2 982	39 529
Emprunts obligataires	266	1 559	11 756	8 408	21 989
Autres dettes représentées par un titre	108				108
TOTAL	42 937	17 571	24 625	14 685	99 818
Dettes rattachées					
VALEUR AU BILAN					101 032
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	100	738	1 102	9 059	10 999
Dettes subordonnées à durée indéterminée				6 889	6 889
Dépôt de garantie à caractère mutuel				39	39
Titres et emprunts participatifs				237	237
TOTAL	100	738	1 102	16 224	18 164
Dettes rattachées					
VALEUR AU BILAN					345
VALEUR AU BILAN					18 509

5.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre **d'une relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de juste valeur ;
- de couverture de flux de trésorerie futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Les relations de couverture retenues dans le cadre de la documentation des risques financiers reposent principalement sur la stratégie de couverture de juste valeur. En effet, cette stratégie permet de retenir comme élément couvert des éléments que l'on retrouve dans la mesure économique du risque de taux d'intérêt global de la banque (y compris l'exposition au risque inflation) assurant ainsi une plus grande cohérence entre l'approche comptable et financière.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Les relations de couverture de risque de flux de trésorerie sont plus rarement utilisées. Elles le sont notamment, par exception, lorsque la justification de couverture de juste valeur n'est pas autorisée dans le référentiel IFRS (couverture des capitaux propres, titres détenus jusqu'à maturité, crédits douteux...). Il est à noter que cette documentation en flux de trésorerie ne dispense pas de l'intégration de ces couvertures dans les mesures des risques financiers de la banque soumises à limites et où ne figurent pas les éléments couverts en flux de trésorerie.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	4 763	5 402	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	4 267	5 123	
Instruments dérivés de cours de change	368	240	
Instruments dérivés sur actions et indices	111	25	
Autres instruments dérivés	17	14	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	184	205	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	165	194	
Instruments dérivés de cours de change	19	11	
Instruments dérivés sur actions et indices			
Autres instruments dérivés			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	4 947	5 607	

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	
Instruments dérivés de couverture			
Microcouverture	1 450	1 673	
- dont couverture de juste valeur	1 278	1 468	
- dont couverture de flux de trésorerie	172	205	
- dont couverture d'investissements nets à l'étranger			
Couverture en taux de portefeuille (macrocouverture de juste valeur)	3 485	3 934	
Couverture en taux de portefeuille (macrocouverture de flux trésorerie)	12	0	
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	4 947	5 607	

Note 6 :**Autres risques**

Les risques décrits ci-dessous font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

6.1 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

Au cours de l'année 2005, le groupe Crédit Agricole S.A. a poursuivi, dans la perspective du démarrage de Bâle II, la mise en place du dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : il s'agit de la supervision du dispositif par la Direction générale, de la définition des rôles des Directions des risques (Crédit Agricole S.A. et filiales/entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, des responsabilités des filiales/entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels) ;
- l'identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;

- la collecte des pertes opérationnelles et la remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaire et économique au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale/entité ;
- la livraison périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau filiale/entité, complété par une synthèse Groupe.

Ce dispositif est décliné dans les entités du Groupe selon le principe de subsidiarité.

6.2 Assurances et couverture des risques

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance (notamment AXA, AIG, GAN, ACE, ZURICH, CHUBB, LLOYD'S) ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent par elles mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les couvertures de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation et pour la couverture des recours des tiers sur les immeubles les plus exposés à ce risque (France : garanties dommages : 450 millions d'euros, garanties responsabilité civile d'exploitation : 30 millions d'euros, garanties additionnelles de recours des tiers : 100 millions d'euros).

Les polices pertes d'exploitation, fraude et « tous risques valeurs » ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son Groupe (Monde : garanties pertes d'exploitation 150 millions d'euros, garanties fraude : 75 millions d'euros, garanties tous risques valeurs : 49 millions d'euros).

De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 5 % des garanties ci-dessus.

Note 7 :**Notes relatives au compte de résultat****7.1 Produits et charges d'intérêt**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 626	5 217
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 046	5 729
Sur opérations avec la clientèle	8 066	9 199
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 676	
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 321	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 986	
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe		2 063
Sur opérations de location-financement	1 636	1 648
Autres intérêts et produits assimilés	416	128
PRODUITS D'INTÉRÊT	40 773	23 984
Sur opérations avec les établissements de crédit	(5 034)	(7 368)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(886)	(809)
Sur opérations avec la clientèle	(7 478)	(8 157)
Actifs financiers disponibles à la vente	(651)	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(9)	
Sur dettes représentées par un titre	(3 810)	
Sur dettes subordonnées	(964)	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(12 064)	
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe		(3 326)
Sur opérations de location-financement	(942)	(967)
Autres intérêts et charges assimilées		(404)
CHARGES D'INTÉRÊT	(31 838)	(21 031)

7.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	213	(176)	37	167	(91)	76
Sur opérations internes au Crédit Agricole	118	(639)	(521)	108	(555)	(447)
Sur opérations avec la clientèle	1 287	(298)	989	1 535	(313)	1 222
Sur opérations sur titres	678	(235)	443	540	(168)	372
Sur opérations de change	21	(13)	8	25	(24)	1
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	686	(168)	518	120	(78)	42
Prestations de services bancaires et financiers dont :	4 195	(2 160)	2 035	3 533	(2 309)	1 224
- Produits nets de gestion d'OPCVM	2 127	(215)	1 912			
- Produits nets sur moyens de paiement	581	(350)	231			
- Autres	1 487	(1 595)	(108)			
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	7 198	(3 689)	3 509	6 028	(3 538)	2 490

7.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	385	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	4 757	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(34)	
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(89)	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	14	
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 033	

7.4 Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	392	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	1 782	
Perdes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	(68)	
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(1)	
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2 105	

7.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	53	17
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurances	(5 804)	
Autres produits nets de l'activité d'assurances	9 622	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	(10 678)	
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	918	(16)
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(5 889)	1

7.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Charges de personnel	(5 061)	(4 735)
Impôts et taxes	(261)	(258)
Services extérieurs et autres charges	(3 390)	(3 249)
CHARGES D'EXPLOITATION	(8 712)	(8 242)

7.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dotations aux amortissements	(453)	(509)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(1)	
TOTAL	(454)	(509)

7.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dotations aux provisions	(2 291)	(2 286)
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	(1 693)	(1 732)
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	(598)	(554)
Reprises de provisions	1 587	1 843
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	987	1 121
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	600	722
Variation des provisions	(704)	(443)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(102)	(127)
Récupérations sur prêts et créances amorties	192	112
Autres	(29)	(7)
COÛT DU RISQUE	(643)	(465)

7.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	9	17
Plus-values de cession	24	27
Moins-values de cession	(15)	(10)
Titres de capitaux propres consolidés	113	70
Plus-values de cession	113	70
Moins-values de cession		
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	122	87

7.10 Coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
	Coûts nets provisionnés sur l'exercice	Coûts passés en charges sur l'exercice	Total	Total
Charges constatées en résultat hors pertes couvertes par provision⁽¹⁾	26	193	219	551
Dont :				
- Coûts de mise en œuvre de synergies	26	193	219	528
- Autres effets du rapprochement			0	23
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)			0	0
TOTAL DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES SYNERGIES	26	193	219	528
Dont :				
- Frais de personnel	22	43	65	234
- Coûts informatiques	(2)	61	59	92
- Coûts liés à l'immobilier	10	56	66	87
- Autres	(4)	33	29	115

(1) Par ailleurs, 300 millions d'euros de provisions pour coûts de mise en œuvre des synergies ont été utilisés au cours de l'exercice 2005.

« Le rapprochement se traduit par des économies des coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production, du partage des coûts fixes... Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies. »

7.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Charge d'impôts courants	(945)	
Charge d'impôts différés	3	
CHARGE D'IMPÔTS DE LA PÉRIODE	(942)	(822)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

	Base	Taux d'impôt	Impôts
Résultat avant impôts, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	3 787	34,93 %	(1 323)
Effet des différences permanentes		1,95 %	(74)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 4,49 %	170
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		- 4,99 %	189
Effet de l'imposition à taux réduit		- 1,53 %	58
Effet des autres éléments		- 1,00 %	38
Taux et charge effectif d'impôts		24,87 %	(942)

Note 8 :

Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

Les six pôles métiers suivants :

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales ;
2. Banque de proximité en France – LCL ;
3. Services financiers spécialisés ;
4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
5. Banque de financement et d'investissement ;
6. Banque de détail à l'international ;
7. Auquel s'ajoute un pôle « Gestion pour compte propre et divers »

Présentation des pôles métiers

1. BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (40) et leurs filiales. Les Caisses régionales sont détenues à hauteur de 25 % de leur capital par Crédit Agricole S.A. et sont consolidées par mise en équivalence (hors la Caisse régionale de la Corse qui n'est pas consolidée).

Les Caisses régionales représentent, la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaire, obligataire, titre), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

2. BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurances et la gestion de patrimoine.

3. SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref en France et au travers de filiales ou de partenariats

- à l'étranger (Agos Itafinco, Crédit-Plus, Lukas, Ribank, Credibom, Dan-aktiv, Emporiki, Credicom, etc.) ;
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Eurofactor France et ses filiales internationales) et le crédit-bail (Groupe CA Leasing, EFL).

4. LA GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET LA BANQUE PRIVÉE

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, CAAM Immobilier, CA-AIPG pour la gestion spécialisée, par CREELIA pour l'épargne entreprise ;
- les filiales de titres et services financiers aux émetteurs (CA-Investor Services Corporate Trust pour les services aux émetteurs, CA-Investor Services Bank pour la conservation et la fonction dépositaire, CA-Investor Services Fund Administration pour l'administration, ainsi que les services financiers de Calyon) ;
- les activités d'assurances de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France) ;
- les activités d'assurances dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Calyon (CAI Suisse SA, CAI Luxembourg SA, Crédit Foncier de Monaco...) et par des entités à l'étranger de LCL.

5. LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Elle se décompose en deux grandes activités pour l'essentiel réalisées par Calyon,

- la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et de contrats à terme, le primaire action et le conseil en fusions et acquisitions ;
- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon.

6. LA BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

Ce pôle métier comprend :

- les filiales et participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Banca Intensa Spa en Italie, Banco Espírito Santo au Portugal, Bankoa en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais au Cameroun,

Société Ivoirienne de Banque...). Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco, et de CA Leasing et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés » ;

- les résultats de participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. relevant de cette activité (la banque grecque Emporiki Bank...).

7. LA GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif/passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-éditions, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...) ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). En outre, les résultats nets sur immobilisations financières sont, à défaut d'être rattachables à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes, notamment sur titres d'activité de portefeuille, et plus ou moins-values de cession de participations), de même que les provisions non attribuables à l'activité spécifique d'une ligne métier.

Ce pôle comprend également les résultats de secteurs d'activités en « work-out » ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le Groupe (banque Finaref, activité flux de la banque de financement de LCL non transférée à Calyon...).

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et LCL ainsi que les écarts de taux d'imposition « normatifs » des métiers par rapport au taux d'impôt réel des filiales.

À noter que l'affectation de l'activité de Capital-investissement a été rattachée à ce pôle, elle était précédemment rattachée au pôle BFI. Cette activité est réalisée par Crédit Agricole Private Equity et IDIA.

8.1 Information sectorielle par pôle d'activité

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

(en millions d'euros)	31/12/2005						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
	Caisse régionales	LCL					
Produit net bancaire	3 501	2 466	3 333	4 456	317	(380)	13 693
Charges d'exploitation	(2 487)	(1 291)	(1 465)	(2 813)	(267)	(843)	(9 166)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	1 014	1 175	1 868	1 643	50	(1 223)	4 527
Coût du risque	(151)	(398)	19	(3)	(33)	(77)	(643)
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	854	5	28	120	452	31	1 490
Gains ou pertes nets sur autres actifs			(2)	14		110	122
Coûts liés au rapprochement		(25)	(32)	(77)		(85)	(219)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(83)	(3)				(86)
Résultat avant impôts	854	863	674	1 878	1 697	469	(1 244)
Impôts sur les bénéfices	(75)	(259)	(246)	(636)	(379)	(8)	(942)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées							0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	779	604	428	1 242	1 318	461	(583)
Actifs sectoriels dont :							
- parts dans les entreprises mises en équivalence	9 843		53	144	492	4 424	535
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	5 280		2 824	4 111	1 858	37	14 110
TOTAL ACTIF	9 843	88 975	58 163	234 324	579 256	8 763	82 119
FONDS PROPRES ALLOUÉS	3 557	2 447	2 316	6 345	8 160	2 582	25 407

L'allocation des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. par pôle est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances.

Les fonds propres alloués représentent, selon l'activité, 6 % des encours pondérés au sens du ratio de solvabilité internationale, 50 % de la valeur des titres, les capitaux propres comptables ou 100 % de la marge de solvabilité.

Le besoin en fonds propres ainsi calculé est majoré de 50 % de la valeur comptable des titres des sociétés mises en équivalence et des participations financières du Groupe ; à l'exception toutefois des Caisse régionales pour lesquelles le principe de transparence est appliqué : leurs encours risqués sont retenus à hauteur de 25 % pour la détermination des fonds propres alloués à la Banque de proximité en France – Caisse régionales.

Les fonds propres alloués par pôle sont établis comme suit :

- 6 % des risques pondérés pour la banque de proximité en France : LCL et Caisse régionales (pour 25 % des encours) ;
- 6 % des risques pondérés pour les services financiers spécialisés ;
- 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) pour la banque de financement et d'investissement ;

- pour l'asset management et la banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part un montant de 3 mois de charge d'exploitation ;
- pour les assurances, les exigences réglementaires propres à ces activités sont retenues comme fonds propres alloués (soit 100 % de la marge de solvabilité) ;
- pour la banque de détail à l'international, les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;
- pour le pôle « Gestion pour compte propre et divers », les fonds propres alloués sont de 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) et 50 % de la valeur des titres détenus par les entités exerçant des activités de Capital-investissement ou des activités de portefeuille. Pour les autres entités non bancaires (SCI, GIE de moyen par exemple) l'allocation se fonde sur les fonds propres comptables.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

Notes annexes aux états financiers

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4							
	Banque de proximité en France		Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'Investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
	Caisse régionales	LCL						
Produit net bancaire	3 399	2 387	2 807	3 756	271	(199)	12 421	
Charges d'exploitation	(2 476)	(1 403)	(1 367)	(2 666)	(214)	(625)	(8 751)	
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	923	984	1 440	1 090	57	(824)	3 670	
Coût du risque	(158)	(342)	(11)	59	(29)	16	(465)	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	725	(3)	12	73	346	5	1 158	
Gains ou pertes nets sur autres actifs				39		48	87	
Coûts liés au rapprochement		(17)	(52)	(207)	(1)	(274)	(551)	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	(24)	(9)		(3)	(16)	(55)	
Résultat avant impôts	722	765	598	1 380	1 054	370	(1 045)	3 844
Impôts sur les bénéfices	(60)	(230)	(220)	(432)	(224)	(4)	348	(822)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées							0	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	662	535	378	948	830	366	(697)	3 022
Actifs sectoriels dont :								
- parts dans les entreprises mises en équivalence	8 861		38	68	316	4 184	471	13 938
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	5 263		2 851	3 435	1 764		10	13 323
TOTAL ACTIF	8 861	94 171	51 196	187 641	427 573	7 911	40 049	817 402
FONDS PROPRES ALLOUÉS	3 262	2 255	2 116	5 613	6 904	2 427		22 577

8.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Produit net bancaire	Actifs sectoriels	Produit net bancaire	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	9 534	1 011 732	8 912	787 586
Autres pays de l'Union européenne	2 193	104 920	1 769	104 187
Autres pays d'Europe	382	22 816	237	13 306
Amérique du Nord	1 121	59 581	886	55 407
Amériques Centrale et du Sud	71	2 888	47	927
Afrique et Moyen-Orient	311	10 315	308	7 564
Asie et Océanie (hors Japon)	630	30 595	497	29 025
Japon	126	27 810	128	32 424
Opérations intragroupes	(675)	(209 214)	(363)	(213 024)
TOTAL	13 693	1 061 443	12 421	817 402

8.3 Spécificité de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

ACTIVITÉ ASSURANCES

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes émises	18 504	1 482	19 986	15 977	1 280	17 257
Variation des primes non acquises		42	42		44	44
Primes acquises	18 504	1 440	19 944	15 977	1 236	17 213
Produits des placements nets de charges de gestion	4 635	69	4 704	3 170	68	3 238
Plus ou moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	4 257	32	4 289	3 837	16	3 853
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(124)	3	(121)			
Variation des dépréciations sur instruments financiers		(6)	(6)		(5)	(5)
Produits financiers nets de charges hors coûts de financement	8 762	104	8 866	7 002	84	7 086
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	27 266	1 544	28 810	22 979	1 320	24 299
Charges de prestations des contrats	(25 499)	(865)	(26 364)	(21 343)	(735)	(22 078)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance		11	(44)	(33)	(61)	(56)
Charges des autres activités				0		0
Frais d'acquisition des contrats (y compris commissions)	(540)	(422)	(962)	(568)	(381)	(949)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilées				0		0
Frais d'administration	(192)	(58)	(250)	(167)	(59)	(226)
Autres produits et charges opérationnels courants		(20)		(20)	(19)	(19)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS	(26 240)	(1 389)	(27 629)	(22 158)	(1 231)	(23 389)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 026	155	1 181	821	89	910
Charge de financement		(150)		(150)		(104)
Retraitements de consolidation		23	1	24		32
Impôts sur les résultats		(346)	(36)	(382)		(226)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	553	120	673			612
Intérêts des minoritaires						0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	553	120	673			612

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 775	3 755	4 351	3 523	3 508	4 034
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 332	8 017	8 017	4 310	4 212	4 731
3 Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	17 329	17 329	17 329	14 150	14 150	14 501
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	10 219	10 219	10 219	9 195	9 195	10 355
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	104 540	105 326	107 153	92 662	93 402	101 201
6 Prêts hypothécaires	3	3	3	4	4	4
7 Autres prêts et effets assimilés	323	323	323	353	353	353
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 173	1 229	1 270	264	311	354
9 Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements				95	95	110
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	18 851	18 851	18 851	15 593	15 593	15 593
TOTAL	164 545	165 052	167 516	140 149	140 823	151 236
Retraitements de consolidation		(944)			(1 737)	
VALEUR NETTE		164 108			139 086	

8.4 Banque de proximité en France - Activité et contribution des Caisses régionales et de leurs Filiales

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Résultat net bancaire corrigé ⁽¹⁾	Résultat net cumulé des Caisses régionales corrigé	Résultat net cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées	Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)
Charges de fonctionnement			(6 676)	
Résultat brut d'exploitation			4 979	
Coût du risque			(648)	
Résultat d'exploitation			4 331	
Autres éléments			(117)	
Impôt			(1 683)	
Résultat net cumulé des Caisses régionales corrigé			2 531	
Résultat net cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées			81	
Retraitements et éliminations de consolidation, retraitement IFRS			243	
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)			2 855	
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)			714	
Retraitements et éliminations de consolidation			(6)	
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses régionales			44	
Profit d'augmentation dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽²⁾			102	
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES MISES EN ÉQUIVALENCE			854	

(1) PNB social cumulé corrigé des dividendes SAS Rue La Boétie reçus par les CR et la rémunération des T3CJ émis par Crédit Agricole S.A.

(2) Notamment écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Note 9 :**Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005****9.1 Caisse, banques centrales, CCP**

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	595		758	
Banques centrales, CCP	6 126	484	22 827	504
TOTAL	6 721	484	23 585	504

9.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	318 613	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	20 922	
JUSTE VALEUR AU BILAN	339 535	
Dont titres prêtés	2 747	

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit	34	
Créances sur la clientèle	238	
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	87 466	
Titres détenus à des fins de transaction	116 229	
Effets publics et valeurs assimilées	29 213	
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 228	
- Titres cotés	42 517	
- Titres non cotés	711	
Actions et autres titres à revenu variable	43 788	
- Titres cotés	43 617	
- Titres non cotés	171	
Instruments dérivés	114 646	
JUSTE VALEUR AU BILAN	318 613	

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

Notes annexes aux états financiers

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	18 851	
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	2 071	
Effets publics et valeurs assimilées	4	
Obligations et autres titres à revenu fixe	593	
- Titres cotés	222	
- Titres non cotés	371	
Actions et autres titres à revenu variable	1 474	
- Titres cotés	357	
- Titres non cotés	1 117	
JUSTE VALEUR AU BILAN	20 922	

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Titres vendus à découvert	28 548	
Valeurs données en pension	19 095	
Titres donnés en pension livrée	81 321	
Dettes envers la clientèle	6	
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	114 462	
JUSTE VALEUR AU BILAN	243 432	

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	90 681	92 460	
Instruments dérivés de cours de change	9 062	8 430	
Instruments dérivés sur actions et indices	5 067	8 714	
Autres instruments dérivés	9 836	4 858	
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	114 646	114 462	

9.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note annexe N° 5.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

9.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilées	50 583	
Obligations et autres titres à revenu fixe	57 683	
- Titres cotés	53 172	
- Titres non cotés	4 511	
Actions et autres titres à revenu variable	34 377	
- Titres cotés	28 823	
- Titres non cotés	5 554	
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	142 643	
TOTAL DES CRÉANCES DISPONIBLES À LA VENTE	1 624	
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (1)	144 267	

(1) Dont 2 074 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	50 583	230	(25)
Obligations et autres titres à revenu fixe	57 683	532	(77)
Actions et autres titres à revenu variable	31 261	1 052	(71)
Titres de participation non consolidés	3 116	1 054	(111)
Créances disponibles à la vente	1 624	0	(5)
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	144 267	2 868	(289)
Impôts différés		(648)	56
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		2 220	(233)

9.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	46 333	33 558
Valeurs reçues en pension	642	694
Titres reçus en pension livrée	19 906	52 261
Prêts subordonnés	511	491
Titres non cotés sur un marché actif	609	
Autres prêts et créances	9	
TOTAL	68 010	87 004
Créances rattachées	994	459
Provisions	394	421
Valeur nette	68 610	87 042
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires crébiteurs	4 279	3 703
Comptes et avances à terme	185 617	166 460
Prêts subordonnés	109	207
Titres non cotés sur un marché actif		
TOTAL	190 005	170 370
Créances rattachées	388	225
Provisions	75	75
Valeur nette	190 318	170 520
VALEUR NETTE AU BILAN	258 928	257 562

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	9 066	7 870
Autres concours à la clientèle	153 544	130 689
Titres reçus en pension livrée	3 780	8 212
Prêts subordonnés	332	
Titres non cotés sur un marché actif	2 550	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	540	
Créances nées d'opérations de réassurance	36	
Avances en comptes courants d'associés	357	
Comptes ordinaires débiteurs	9 674	9 877
TOTAL	179 879	156 648
Créances rattachées	1 261	1 254
Provisions	6 789	5 301
Valeurs nettes au bilan	174 351	152 601
Opérations de crédit-bail		
Crédit-bail immobilier	5 465	5 465
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 068	7 843
TOTAL	13 533	13 308
Créances rattachées	177	259
Provisions	475	417
Valeurs nettes au bilan	13 235	13 150
TOTAL	187 586	165 751

9.6 Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Sur créances interbancaires	496	492		69	(90)	28	(30)	469
Sur créances clientèle	5 301	7 059	17	1 445	(2 103)	250	121	6 789
dont provisions collectives		1 395	3	58	(106)	92	140	1 582
Sur opérations de crédit-bail	417	461	10	135	(135)	1	3	475
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance								
Sur autres actifs	1 785	113		14	(37)	3	11	104
TOTAL DES PROVISIONS SUR L'ACTIF	7 999	8 125	27	1 663	(2 365)	282	105	7 837

(en millions d'euros)	01/01/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Sur créances interbancaire	428	3	11	(26)	(15)	95	496
Sur créances clientèle	5 750	40	1 538	(1 830)	(68)	(129)	5 301
Sur opérations de crédit-bail	265		142	(134)		144	417
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	1 252	20	228	(507)	(12)	(183)	798
Sur participation et autres titres détenus à long terme	802		86	(158)	(3)	107	834
Sur autres actifs	168	(80)	24	(15)	(2)	58	153
TOTAL DES PROVISIONS SUR L'ACTIF	8 665	(17)	2 029	(2 670)	(100)	92	7 999

9.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	74 598	60 442
Valeurs données en pension	6 561	6 362
Titres donnés en pension livrée	16 674	60 615
TOTAL	97 833	127 419
Dettes rattachées	1 417	764
Valeur au bilan	99 250	128 183
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4 562	4 903
Comptes et avances à terme	10 486	9 197
TOTAL	15 048	14 100
Dettes rattachées	196	187
Valeur au bilan	15 244	14 287
VALEUR AU BILAN DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	114 494	142 470

DETTES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Comptes ordinaires créditeurs	54 305	47 614
Comptes d'épargne à régime spécial	197 718	188 519
Autres dettes envers la clientèle	56 084	53 028
Titres donnés en pension livrée	7 806	14 465
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	449	
Dettes nées d'opérations de réassurance	547	
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	2	
TOTAL	316 911	303 626
Dettes rattachées	1 454	1 566
VALEUR AU BILAN	318 365	305 192

9.8 Portefeuille titres

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme	Total
VALEUR NETTE AU BILAN	48 489	48 474	39 126	2 407	195	138 691

9.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Effets publics et valeurs assimilées	19 451	
Obligations et autres titres à revenu fixe	318	
Titres cotés	101	
Titres non cotés	217	
TOTAL	19 769	
Créances rattachées		
Provisions		
VALEUR NETTE AU BILAN	19 769	

9.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	279	178
Titres du marché interbancaire	1 405	1 776
Titres de créances négociables :	74 573	75 767
- Émis en France	37 536	36 238
- Émis à l'étranger	37 037	39 529
Emprunts obligataires	20 733	21 989
Autres dettes représentées par un titre	145	108
TOTAL	97 135	99 818
Dettes rattachées	988	1 214
VALEUR AU BILAN	98 123	101 032
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	12 047	10 999
Dettes subordonnées à durée indéterminée	8 476	6 889
Dépôt de garantie à caractère mutuel	52	39
Titres et emprunts participatifs	234	237
TOTAL	20 809	18 164
Dettes rattachées	439	345
VALEUR AU BILAN	21 248	18 509

Une description des dettes subordonnées est faite dans la note 5.3

Au 31 décembre 2005, l'encours des titres super subordonnés était de 1 200 millions d'euros (il était nul au 31 décembre 2004) ; l'encours de titres « T3CJ » était de 1 839 millions d'euros (comme au 31 décembre 2004).

9.11 Actifs et passifs d'impôts différés

IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Actifs disponibles à la vente	592	
Couvertures de flux de trésorerie	56	
Autres impôts différés passif	5 174	
TOTAL	5 822	1 564

IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Provisions pour risques et charges non déductibles	574	
Charges à payer non déductibles	55	
Couvertures de flux de trésorerie	66	
Autres impôts différés actif	5 808	
TOTAL	6 503	2 207

9.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Autres actifs	28 497	38 470
Comptes de stocks et emplois divers	21	14 037
Gestion collective des titres Codevi	2 576	2 196
Débiteurs divers	15 762	16 212
Comptes de règlements	5 932	4 818
Capital souscrit non versé		1
Autres actifs d'assurance	3 130	535
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 076	671
Comptes de régularisation	24 495	22 912
Comptes d'encaissement et de transfert	5 660	4 583
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7 184	8 184
Produits à recevoir	9 560	5 628
Charges constatées d'avance	962	358
Autres comptes de régularisation	1 129	4 159
VALEUR NETTE AU BILAN	52 992	61 382

COMPTE DE RÉGULARISATION - PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Autres passifs⁽¹⁾	22 760	53 464
Comptes de règlements	5 975	2 784
Créditeurs divers	16 200	15 661
Versement restant à effectuer sur titres	24	33 713
Autres	561	1 306
Comptes de régularisation	26 078	23 405
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	6 671	3 111
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5 763	9 166
Produits constatés d'avance	5 002	3 135
Charges à payer	8 633	7 226
Autres comptes de régularisation	9	767
VALEUR AU BILAN	48 838	76 869

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

9.13 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Aucun élément significatif n'affecte cette rubrique au 31 décembre 2005.

9.14 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au « périmètre de consolidation » en note annexe N° 4.3.

9.15 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Valeur brute		3 576	173	63	(70)	17	(293)	3 466
Amortissements et provisions		(241)	20	(22)	33	(13)	35	(188)
VALEUR NETTE AU BILAN	0	3 335	193	41	(37)	4	(258)	3 278

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

9.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	Solde 31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	01/01/2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	4 826	4 352	7	572	(794)	34	372	4 543
Créances rattachées ⁽¹⁾	9	9					(8)	1
Amortissements et provisions	(2 283)	(2 034)	(6)	(331)	459	(24)	(148)	(2 084)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 552	2 327	1	241	(335)	10	216	2 460
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	1 336	1 247	5	260	(228)	5	68	1 357
Amortissements et provisions	(813)	(784)	(1)	(171)	112	(5)	3	(846)
VALEUR NETTE AU BILAN	523	463	4	89	(116)	0	71	511

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	Solde 01/01/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	4 970	(71)	509	(695)	(16)	129	4 826
Créances rattachées ⁽¹⁾	3					6	9
Amortissements et provisions	(2 246)	36	(402)	437	14	(122)	(2 283)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 727	(35)	107	(258)	(2)	13	2 552
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 492	(19)	179	(97)	(4)	(215)	1 336
Amortissements et provisions	(963)	16	(172)	66	2	238	(813)
VALEUR NETTE AU BILAN	529	(3)	7	(31)	(2)	23	523

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

9.17 Écarts d'acquisition

Le tableau détaillant ce poste est présenté dans le chapitre relatif au « périmètre de consolidation » en note annexe N° 4.6.

9.18 Provisions techniques des contrats d'assurances

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Contrats d'assurances	28 519	324	28 843			
Contrats d'investissements avec problème discrétionnaire	113 954		113 954			
Contrats d'investissements sans problème discrétionnaire	2 824		2 824			
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	13 538	47	13 585			
Autres provisions techniques (sinistres, autres...)	1 627	1 516	3 143			
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILÉES	160 462	1 887	162 349	133 370	1 767	135 137
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(836)	(217)	(1 053)	(506)	(165)	(671)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	159 626	1 670	161 296	132 864	1 602	134 466

9.19 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2004 Hors IAS 32- 39 et IFRS 4	01/01/2005	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Risques sur les produits épargne-logement	787	912		38				5	955
Risques d'exécution des engagements par signature	374	375		86	(15)	(105)	6	(32)	315
Risques opérationnels	36	36		36	(1)	(27)		12	56
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	633	633	4	170	(68)	(78)	7	120	788
Litiges divers	543	543	1	389	(24)	(75)	7	(1)	840
Participations	117	117		7	(73)	(38)	8	7	28
Restructurations	52	52		33	(6)	(23)	1	3	60
Coûts de mise en œuvre des synergies	600	600		78	(300)	(52)	3	(108)	221
Autres risques	2 459	940	8	224	(148)	(235)	12	227	1 028
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 601	4 208	13	1 061	(635)	(633)	44	233	4 291

(1) Dont 547 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 10.4, dont 137 millions d'euros de provision au titre de pré-retraites constatées chez LCL, dont 58 millions d'euros au titre de la provision pour médailles du travail et 11 millions d'euros pour la provision au titre du compte épargne temps.

PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2005	01/01/2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	29 833	26 362
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	10 492	30 233
Ancienneté de plus de 10 ans	41 122	23 708
Total plans d'épargne-logement	81 447	80 303
Total comptes épargne-logement	16 114	16 067
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	97 561	96 370

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2005	01/01/2005
Plans d'épargne-logement	318	458
Comptes épargne-logement	429	519
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	747	977

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2005	01/01/2005
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	100	37
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	13	158
Ancienneté de plus de 10 ans	675	325
Total plans d'épargne-logement	788	520
Total comptes épargne-logement	167	392
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	955	912

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants. En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces encours (proche de 50 % à fin 2005), le solde étant porté par

les Caisses régionales : la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté. En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

9.20 Capitaux propres**COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2005**

Au 31 décembre 2005, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	819 541 855	54,73 %	55,71 %
Actions en autodétention	26 312 207	1,76 %	-
Salariés (FCPE)	87 225 178	5,83 %	5,93 %
Investisseurs institutionnels	405 003 587	27,05 %	27,53 %
Actionnaires individuels	159 239 474	10,63 %	10,83 %
TOTAL	1 497 322 301	100,00 %	100,00 %

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Les actions en autodétention le sont dans le cadre du programme de rachat en couverture des options attribuées.

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	Montant de l'émission en millions d'euros	31/12 /2005 en millions d'euros	31/12/2004 en millions d'euros
Liste des émissions					
CA Preferred Funding LLC	jan-03	1 500		1 272	1 101
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		466	404
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550	550
Credit lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02		750	750	750
		2 050	1 300	3 038	2 805

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en millions d'euros)	3 891	2 724
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 450 806 810	1 451 304 844
Nombre d'actions potentielles dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 450 806 810	1 451 304 844
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	2,682	1,877
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	2,682	1,877

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2005, le Conseil de Crédit Agricole S.A. a proposé un dividende net par action de 0,94 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes

(en euros)	Prévu 2005	2004	2003	2002
Dividende net par action	0,94	0,66 ⁽¹⁾	0,55	0,55
Dividende global (y compris avoir fiscal)	0,94	0,81 ⁽¹⁾	0,825	0,825

(1) dont 0,30 euro d'acompte versé le 16 décembre 2004.

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 954 millions d'euros dont 521 millions d'euros payés en 2005.

AFFECTATIONS DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE 2005

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2005 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le résultat net de l'exercice 2005 s'élève à 2 450 087 502,11 euros et que le report à nouveau est de 232 213 796, 33 euros, soit un total de 2 682 301 298,44 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

1. à la réserve légale, 5 % du bénéfice net de l'exercice, soit 122 504 375,11 euros ;
2. à la distribution du dividende global, soit un montant total de 1 407 482 962,94 euros au paiement du dividende net, égal à 0,94 euro par action ;
3. au report à nouveau, soit 1 152 313 960,39 euros.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du lundi 29 mai 2006.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte « report à nouveau » étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2^e du 3 de l'article 158 du même code, applicable à compter de l'imposition des revenus de 2006. Cette réfaction bénéficie aux seules personnes physiques.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Exercice (en euro)	Dividende	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Total
2002	0,55	0,275	0,825
2003	0,55	0,275	0,825
2004			
Acompte ⁽²⁾	0,30	0,15	0,45
Solde ⁽³⁾	0,36		0,36

(1) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50 % ; dans certains cas, ce taux est différent.

(2) Distribution au cours de l'année 2004.

(3) Distribution au cours de l'année 2005, ce solde était éligible à la réfaction au taux de 50 %.

Note 10 : Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Charges de personnel

DÉTAIL DES CHARGES

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Salaires et traitements	3 415	3 201
Autres charges sociales	1 223	1 275
Intéressement et participation	209	155
Impôts et taxes sur rémunération	214	104
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	5 061	4 735

10.2 Effectif fin de période

	31/12/2005	31/12/2004
France	41 953	43 329
Étranger	20 159	18 672
TOTAL	62 112	62 001

10.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel

pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes sur-complémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts-estimation au 31/12/05
Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A. hors CAAM et CA Leasing	Régime professionnel agricole 1,24 %	2 973
BFI	Calyon	Régime de type « Article 83 »	3 819
	BGPI	Régime de type « Article 83 »	400
Gestion titres	CACEIS	Régime de type « Article 83 »	790
Assurances	Predica	Régime professionnel agricole	699
	Pacifica	Régime professionnel agricole	233

(Effectifs payés au 31/12/2005 en ETP)

10.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2005	31/12/2004
Dette actuarielle au 31/12/N-1	1 280	1 029
Écart de change	9	0
Coût des services rendus sur la période	50	35
Coût financier	55	50
Cotisations de l'employé	4	1
Modification/réduction/liquidation de plan	(6)	(6)
Acquisition, cession et autres mouvements	(47)	(9)
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	(78)	(56)
Gains/pertes actuariels	60	(9)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	1 327	1 035

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2005	31/12/2004
Coût des services rendus sur l'exercice	50	35
Coût financier	56	50
Rendement attendu des actifs sur la période	(27)	(26)
Amortissement du coût des services passés	0	1
Amortissement des gains/pertes actuariels	27	(2)
Gains/pertes sur les réductions et liquidations	(7)	(5)
Gains/pertes sur la limitation de surplus	11	0
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	110	53

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME ET DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2005	31/12/2004
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	717	534
Écart de change	6	0
Rendement attendu des actifs	25	24
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	42	(4)
Cotisations de l'employeur	41	22
Cotisations de l'employé	4	1
Modification/réduction/liquidation de plan	0	0
Acquisition, cession et autres mouvements	0	7
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	(44)	(25)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	791	559

POSITION NETTE

	31/12/2005	31/12/2004
Dette actuarielle fin de période	1 327	1 035
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
Gains/pertes sur la limitation de surplus	11	0
Dette actuarielle nette fin de période	1 338	1 035
Juste valeur des actifs/droits à remboursement fin de période	791	559
POSITION NETTE ACTIF/PASSIF FIN DE PÉRIODE	547	476

Les données 2004 sont relatives aux seules entités françaises du groupe ainsi que Calyon UK. Les données 2005 décrivent exhaustivement les engagements du Groupe.

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES⁽¹⁾

	31/12/2005	31/12/2004
Composition des actifs		
- % d'obligations	59,1 %	54,9 %
- % d'actions	17,9 %	17,7 %
- % autres actifs	23,0 %	27,4 %

(1) Calculé sur la base de 414 millions d'euros d'actifs sur le périmètre Crédit Agricole S.A., Calyon et LCL.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation ⁽²⁾	2,5 % à 4,09 %	2,25 % à 4,74 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4 %	4 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	6,45 %	5,53 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽³⁾	2 à 4 %	2 à 4 %
Taux d'évolution des coûts médicaux ⁽⁴⁾	4,50 %	4,50 %
Autres (à détailler)	n/a	n/a

(2) Calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements.

(3) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

(4) Taux utilisés pour les engagements de Calyon. Les engagements de Crédit Agricole S.A. sont limités à l'évolution du plafond sécurité sociale, soit 2 %.

10.5 Autres engagements sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du ROE de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de ROE donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres rémunérations : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur (jusqu'à 1,5 mois de salaire brut dans certaines filiales).

10.6 Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002 et 21 mai 2003, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2004, trois plans d'options d'achat d'actions avaient été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Pendant l'année 2005, trois nouveaux plans spécifiques ont été mis en place.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2003

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place, le 15 avril 2003, un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existants dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2004

Le Conseil d'administration du 23 juin 2004, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ; en outre, certaines de ces options résultent de la transformation des plans d'options existant dans la filiale BFT, opération visant à poursuivre l'harmonisation des plans d'options

dans le Groupe. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan est de 10 861 220 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2005

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2005, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à une attribution de 25 296 options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., résultant de la transformation de plans d'options existants dans la filiale CL Suisse, au prix d'exercice de 22,57 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil. Les Conseils d'administration du 19 juillet 2005 et du 16 novembre 2005 ont procédé respectivement, au profit de deux salariés venant rejoindre le Groupe, à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros et de 15 000 options au prix d'exercice de 24,57 euros, ces prix correspondant à la moyenne des cours (sans décote) des 20 séances de bourse ayant précédé les réunions des conseils.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2005 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	2003	2004	2005	Total
Date du Conseil d'administration	15/04/2003	17/12/2003	23/06/2004	25/01/2005 19/07/2005 16/11/2005
Date d'attribution des options	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005 19/07/2005 16/11/2005
Date de durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Durée de la période d'inaccessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Date de départ de l'exercice des options	15/04/2007	17/12/2007	05/07/2008	25/01/2009 19/07/2009 16/11/2009
Date d'expiration des options	15/04/2010	17/12/2010	05/07/2011	25/01/2012 19/07/2012 16/11/2012
Nombre d'attributaires	428	288	1 488	17 1 1
Nombre d'options attribuées	4 231 847	6 257 460	10 861 220	25 296 5 000 15 000 21 395 823
Prix d'exercice	14,59 €	18,09 €	20,48 €	22,57 € 20,99 € 24,57 €
Conditions de performance	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe				
- démission	perte	perte	perte	perte
- licenciement	perte	perte	perte	perte
- retraite	maintien	maintien	maintien	maintien
- décès	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾
Nombre d'options				
- levées en 2005	0	18 000	0	0 0 0 18 000
- annulées depuis l'origine	256 048	259 576	85 140	0 0 0 600 764
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2005	3 975 799	5 979 884	10 776 080	25 296 5 000 15 000 20 777 059
Juste valeur (en % du prix à l'attribution)	31,9 %	21,8 %	18,0 %	18,3 % 18,3 % 18,3 %
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004		2005			Total
	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005		
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2004	4 007 930	6 079 813	10 853 220	0	0	0	0	0
- Attribuées en 2005	0	0	0	25 296	5 000	15 000	0	0
- Annulées en 2005	32 131	81 929	77 140	0	0	0	0	0
- Exercées en 2005	0	18 000	0	0	0	0	0	0
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2005	3 975 799	5 979 884	10 776 080	25 296	5 000	15 000	20 777 059	

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES RETENUES POUR LA VALORISATION
DES PLANS D'OPTION.**

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution.

Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plan	Plan 2003-1	Plan 2003-2	Plan 2004	Plan 2005
Date d'attribution	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005 19/07/2005 16/11/2005
Durée de vie moyenne	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux de perte de droit	5 %	5 %	5 %	5 %
Taux de dividende estimé	3,46 %	3,01 %	3,34 %	3,22 %
Volatilité à la date d'attribution	40 %	27 %	25 %	25 %

Volatilité - Implicite (source Calyon).

En l'absence de données historiques significatives sur le comportement des bénéficiaires de plans dans le Groupe, le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

10.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif.

Les membres du Comité exécutif sont : le Directeur général de Crédit Agricole S.A., les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2005 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 17 millions d'euros comprenant les rémunérations fixe et variable, y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 10 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- paiements en actions : pas d'attribution en 2005.

Note 11 :**Engagements de financement et de garantie****ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS HORS-BILAN DONNÉS ET REÇUS**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	142 892	105 100
Engagements en faveur d'établissements de crédit	20 617	8 081
Engagements en faveur de la clientèle	122 275	97 019
Ouverture de crédits confirmés	118 986	93 560
- Ouverture de crédits documentaires	8 996	4 793
- Autres ouvertures de crédits confirmés	109 990	88 767
Autres engagements en faveur de la clientèle	3 289	3 459
Engagements de garantie	72 585	65 854
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 018	17 041
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	985	1 344
Autres garanties	7 033	15 697
Engagements d'ordre de la clientèle	64 567	48 813
Cautions, avals et autres garanties		
- Cautions immobilières	2 090	605
- Garanties financières	26 480	19 092
Autres garanties d'ordre de la clientèle	35 997	29 116

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	14 006	14 040
Engagements reçus d'établissements de crédit	13 324	12 552
Engagements reçus de la clientèle	682	1 488
Engagements de garantie	55 909	44 147
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 050	24 638
Engagements reçus de la clientèle	33 859	19 509
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	9 876	8 152
Autres garanties reçues	23 983	11 357

Note 12 :**Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût**

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèse. Dans la mesure où ces modèles

présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT

	31/12/2005	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
(en millions d'euros)		
Actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	258 928	257 867
Prêts et créances sur la clientèle	187 586	188 509
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 769	21 164
Immeubles de placement	3 278	3 906
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédits	114 494	114 647
Dettes envers la clientèle	318 365	318 810
Dettes représentées par un titre	98 123	98 806
Dettes subordonnées	21 248	22 055

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de donnée fiable observable.

Note 13 : Événements postérieurs à la clôture

Le 5 janvier 2006, Crédit Agricole S.A. a publié le communiqué de presse suivant :

Développement des activités de Crédit Agricole S.A. en Égypte :

Crédit Agricole S.A. et son partenaire égyptien El Mansour & El Maghraby Investment and Development Co (MMID) ont signé un accord de vente et d'achat avec la Bank of Alexandria S.A.E et le groupe American Express pour l'acquisition de la participation de 74,6 % qu'ils détiennent ensemble dans l'Egyptian American Bank ; Crédit Agricole S.A. devrait acquérir 75 % de ces actions et MMID 25 %.

Le prix que Crédit Agricole S.A. et MMID ont convenu de verser est de 45 EGP par action, ce qui revient à valoriser 100 % de l'Egyptian American Bank à 2 916 millions EGP (421,4 millions d'euros).

Le 20 février 2006, Crédit Agricole S.A. a publié le communiqué de presse suivant :

Partenariat renforcé entre Espírito Santo Financial et Crédit Agricole S.A. dans les activités de bancassurance au Portugal :

Crédit Agricole SA et Espírito Santo Financial Group (ESFG) ont convenu d'un accord portant sur le renforcement de leur partenariat

dans le domaine de l'assurance vie et de l'assurance dommages au Portugal. Cet accord se traduit de la façon suivante :

- Acquisition par CASA de 50 % du capital et contrôle du management des deux filiales de bancassurance vie et dommages d'Espirito Santo Financial Group (ESFG) au Portugal : Tranquillidade Vida et Espirito Santo Seguros ;
- Cession des parts de CASA dans Tranquillidade Seguros, filiale d'assurances traditionnelles d'Espirito Santo Financial Group, à Espirito Santo Financial Group qui détiendra désormais 100 % du capital ;

- Banco Espirito Santo (BES), filiale bancaire d'Espirito Santo Financial Group fera l'acquisition des 50 % du capital restant de Tranquillidade Vida ;
- Les 50 % restant du capital d'Espirito Santo Seguros se répartissent entre 25 % pour le Banco Espirito Santo (BES) et 25 % pour Tranquillidade Seguros ;
- Dans le cadre d'un accord de distribution de 25 ans, les produits de ces deux sociétés seront diffusés à travers le réseau commercial du Banco Espirito Santo (BES).

Note 14 :**Périmètre de consolidation au 31 décembre 2005**

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt				
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04			
BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE										
Établissement bancaire et financier										
Banque Chalus		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Banque Thémis	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0		94,8				
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,1	25,1	25,1	25,1			
Caisse régionale Brie	S ^(d)	France	Équivalence		25,0		25,0			
Caisse régionale Calvados	S ^(d)	France	Équivalence		25,0		25,0			
Caisse régionale Centre Est		France	Équivalence	24,6	25,0	24,6	25,0			
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Centre Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Franche Comté		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Gard		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2			
Caisse régionale Ille et Vilaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,1	28,1	28,1	28,1			
Caisse régionale Midi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6			
Caisse régionale Nord Midi Pyrénées		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Nord-Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Normandie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,1			
Caisse régionale Oise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Paris et Ile de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Provence - Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Brie Picardie		France	Équivalence	25,0	25,2	25,0	25,2			
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,8	25,9	25,8	25,9			
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			
Caisse régionale Toulouse Midi Toulousain		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0			

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
LCL	E ⁽¹⁾	France	Globale	94,8		94,8	
Groupe LCL	S ⁽¹⁾	France	Globale		94,8		94,8
Interfimo	E ⁽¹⁾	France	Globale	99,0		93,8	
Sircam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sociétés de crédit bail et location							
Locam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Slibail Autos	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0		94,8	
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	E	France	Équivalence	24,6		24,6	
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	20,8	20,8
CACF Immobilier	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
CADS Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Équivalence	24,6	25,0	24,6	25,0
Cofinep		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Esprit Cantal		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Agro Partenaires		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Participex		France	Équivalence	37,5	31,9	27,0	17,7
Prestimmo		France	Équivalence	24,6	25,0	24,6	25,0
Sepi		France	Équivalence	24,6	25,0	24,6	25,0
Socadif		France	Équivalence	36,2	36,2	31,2	31,2
Transimmo	S ⁽²⁾	France	Équivalence		25,0		25,0
Vauban Finance		France	Équivalence	33,3	33,3	31,0	31,1
Assurance							
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Équivalence	45,6	45,6	39,9	39,9
Corelyon	E ⁽¹⁾	Luxembourg	Équivalence	100,0		94,8	
Divers							
Adret Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alli Domes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite		France	Équivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
AMT GIE		France	Équivalence	25,0	25,0	24,9	25,0
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft mbH	E ⁽¹⁾	Allemagne	Globale	100,0		94,8	
CA Participations		France	Équivalence	24,6	25,0	24,6	25,0
Caapimmo 1		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 2		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 3		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 5		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Centre Est Alizée	S ⁽²⁾	France	Équivalence		25,1		25,1
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Consortium Rhodanien de Réalisation	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0		94,8	
Creagrisere		France	Équivalence	25,0	25,0	22,8	22,8
Crédit Lyonnais Assurance, Réassurance, Courtage (CLARC)	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0		94,8	
Crédit Lyonnais Bénélux	E ⁽¹⁾	Pays-Bas	Globale	100,0		94,8	

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

Notes annexes aux états financiers

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Crédit Lyonnais Développement Economique (CLDE)	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0		94,8	
Crédit Lyonnais Europe	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0		94,8	
Crédit Lyonnais Notolion	E ⁽¹⁾	Pays-Bas	Globale	100,0		94,8	
Crédit Lyonnais Preferred Capital	E ⁽¹⁾	États-Unis	Globale	100,0		0,0	
Defitech		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Defitech Dauphicom		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Defitech Routage et Communication		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Europimmo		France	Équivalence	24,6	25,0	24,6	25,0
Force Alsace		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Lorraine Duo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Midi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Oise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Gard Obligation FCP		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Gestimocam	S ^(c)	France	Équivalence		25,0		25,0
Ical		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Inforsud FM		France	Équivalence	25,0	25,0	23,3	23,3
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	22,1	22,1
Maine Anjou Obligations	S ^(c)	France	Équivalence		25,0		25,0
Mat Alli Domes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Ozenne Institutionnel		France	Équivalence	25,0	25,0	24,9	24,9
Patrimocam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Patrimocam 2		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PCA IMMO	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Process Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Routage Express Service		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Saint Georges 2	S ^(c)	France	Équivalence		25,0		25,0
SARL Prospective Informatique		France	Équivalence	25,0	25,2	25,0	25,2
SCI Capimo		France	Équivalence	24,6	25,0	24,6	25,0
SCI Capucines		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI du Vivarais		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Hautes Faventines		France	Équivalence	25,0	25,0	24,9	24,9
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
SCI Paysagère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Scica HL		France	Équivalence	25,0	25,0	24,7	24,7
Scicam 13		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sparkway		France	Équivalence	24,6	25,0	24,6	25,0
SPI SNC		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Équivalence	25,0	25,2	25,0	25,2
Sté Picarde de Développement		France	Équivalence	25,0	25,2	25,0	25,2
Touraine Poitou Rendement	S ^(c)	France	Équivalence		25,0		25,0
BANQUE DE DÉTAIL A L'ÉTRANGER							
Établissement bancaire et financier							
Banca Intesa S.p.a.		Italie	Équivalence	17,8	18,0	16,8	16,9
Banco del Desarrollo		Chili	Équivalence	23,7	23,7	23,7	23,7
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	28,5	28,5
BES (Banco Espírito Santo)		Portugal	Équivalence	8,8	8,8	24,4	22,5

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Comptes consolidés au 31 décembre 2005 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2006

Notes annexes aux états financiers

**Périmètre de consolidation
Groupe Crédit Agricole S.A.**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
BNI Crédit Lyonnais Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	49,8
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	45,0	44,5	39,5	39,5
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	52,6	51,0	52,6	49,8
Crédit Lyonnais Cameroun		Cameroun	Globale	65,0	65,0	65,0	63,5
Crédit Lyonnais Congo		Congo	Globale	81,0	81,0	81,0	79,2
Crédit Lyonnais Sénégal		Sénégal	Globale	95,0	95,0	95,0	92,8
Crédit Uruguay Banco		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europabank		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	21,9	21,9
Meridian Bank	E	Serbie	Globale	71,0		71,0	
S.A.Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	21,9	21,9
Société Ivoirienne de Banque		Côte D'Ivoire	Globale	51,0	51,0	51,0	49,8
Union Gabonaise de Banque		Gabon	Globale	56,3	56,2	56,3	55,0
Divers							
Belgium CA SAS		France	Équivalence	10,0	10,0	32,8	32,8
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6
IUB Holding	E	France	Globale	100,0		100,0	
Sopar Serbie	E	France	Globale	100,0		100,0	

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS**Établissement bancaire et financier**

Agos Itafinco		Italie	Globale	51,0	51,0	58,7	58,9
Alsolia		France	Équivalence	34,0	34,0	33,7	33,7
Carrefour Servizi Finanziari SPA	E	Italie	Équivalence	40,0		23,5	
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	50,5	50,6
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Crédilar	S ^(d)	Portugal	Globale				
Créditplus (Ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Dan-aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Emporiki Credicom		Grèce	Équivalence	50,0	50,0	49,5	49,6
Eurofactor AG (Allemagne)	E ^(t)	Allemagne	Globale	100,0		100,0	
Eurofactor SA/NV (Belgique)	E ^(t)	Belgique	Globale	100,0		100,0	
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	E ^(t)	Portugal	Globale	100,0		100,0	
Eurofactor UK (Angleterre)	E ^(t)	Royaume-Uni	Globale	100,0		100,0	
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Securities AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finconsum ESC SA		Espagne	Équivalence	45,0	45,0	44,6	44,7
Inter-Factor Europa (Espagne)	E ^(t)	Espagne	Globale	99,9		99,9	
JOTEX FINANS AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
MENAFINANCE		France	Proportionnelle	50,0	50,0	49,5	49,6

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sofinco		France	Globale	99,1	99,2	99,0	99,2
Transfact	S ^(d)	France	Globale		100,0		100,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	34,0	33,7	33,6	33,4
Sociétés de crédit bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
CP Leasing	E	République Tchèque	Globale	100,0		99,0	
Crédit Agricole Leasing		France	Globale	100,0	99,8	100,0	99,8
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	99,8	100,0	99,8
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Lixxcredit		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,7
Lixxservices	S ^(d)	France	Globale		99,9		99,7
NVA (Négocie Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,7
Slibail Energie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Slibail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Slibail Location Informatique (SLOI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Slibail Murs		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	99,5	99,5
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finans		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Arès	E	Irlande	Globale	100,0		58,7	
Eda		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Divers							
GEIE Argence Developpement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
Sofinrec		France	Globale	100,0	99,8	99,0	99,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
METIERS DE GESTION D'ACTIFS							
Établissement bancaire et financier							
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

**Périmètre de consolidation
Groupe Crédit Agricole S.A.**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A Alternative Investment Products Group SGR		Italie	Globale	90,0	90,0	90,0	89,9
C.A Alternative Investment Products Group Holding		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A Alternative Investment Products Group Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A Alternative Investment Products Group Ltd (Ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A Alternative Investment Products Group Sas		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A Asset Management Espana Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0	98,0	97,9
C.A Asset Management Hong Kong Ltd		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A Asset Management Ltd (Ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	98,1	97,9
C.A Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A Invest. Services Banque Lux.		Luxembourg	Proportionnelle*	50,0	100,0	50,0	97,7
C.A Investor Services Bank		France	Proportionnelle*	50,0	100,0	50,0	99,2
C.A Investor Services Corporate Trust		France	Proportionnelle*	50,0	100,0	50,0	99,0
C.A.A.M Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA - Epargne Longue des Salariés	S ^(d)	France	Globale		100,0		98,1
CA (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
C.A. Asset Management Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	98,1	98,0
CASAM	E	France	Globale	100,0		98,0	
CPR AM (Ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0	98,4	98,4
CPR Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Crédit Agricole Asset Management Group		France	Globale	98,1	98,1	98,1	98,1
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	74,2	74,2
Crédit Lyonnais Luxembourg	S ^(d)	Luxembourg	Globale		100,0		97,7
CREELIA		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
E.P.E.M. Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
EEF (Euro Emetteur Finance)	E	France	Proportionnelle	50,0		50,0	
Epsilon SGR S.p.A	E	Italie	Proportionnelle	93,8		59,8	
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Fund Channel	E	France	Globale	100,0		98,1	
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ixis Investor Services	E	France	Proportionnelle	50,0		50,0	
Ixis Urquijo	E	Espagne	Proportionnelle	50,0		25,5	
NEXTRA Alternative Investment SGR S.p.A	E	Italie	Proportionnelle	90,0		57,4	
NEXTRA Investment Management SGR S.p.A	E	Italie	Proportionnelle	65,0		63,8	
Nonghyup-CA		Corée Du Sud	Proportionnelle	40,0	40,0	39,3	39,2
Segespar Finance		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Segespar Intermédiation	E	France	Globale	100,0		98,1	
Sim Spa Selezione e Distribuzione		Italie	Globale	100,0	100,0	98,1	97,9
Sociétés d'investissement							
Caceis		France	Proportionnelle*	50,0	100,0	50,0	100,0
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

**Périmètre de consolidation
Groupe Crédit Agricole S.A.**

(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04

Assurance

Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances Médicales de France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée 2001		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions France Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Placements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Federal	E	France	Globale	100,0		100,0	
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Insurance Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD11	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD14	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD2		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7	E	États-Unis	Globale	100,0		100,0	
Immobilière Federpierre		France	Globale	99,5	99,5	99,5	99,5
Les Assurances Fédérales IARD	E	France	Équivalence	40,0		40,0	
Médicale de France		France	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICAI EUROPE SA (ex-Federlux)		France	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0
Prediquant	E	France	Globale	100,0		100,0	
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tranquilidade		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3
Tranquilidade Vida		Portugal	Équivalence	29,7	29,7	29,7	29,7
Vendome Courtage		France	Globale	100,0	99,0	100,0	99,0

Divers

ABF-AM SAS		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Ca Investor Services Fund Adm.		France	Globale	86,8	86,8	61,2	86,1
CAAM Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CLAM Immobilier	S ^(d)	France	Globale		100,0		98,1
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Équivalence*	45,0	45,0	22,5	44,0
IAF	E	France	Proportionnelle	50,0		50,0	
Ideam		France	Globale	90,0	80,0	88,5	78,6
Rivoli Vineuse 1 SAS		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Systea		France	Globale	81,2	72,5	76,6	71,1

BANQUE DE FINANCE ET D'INVESTISSEMENT**Établissement bancaire et financier**

Al BK Saudi Al Fransi - BSF	Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Altra Banque	France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0

**Périmètre de consolidation
Groupe Crédit Agricole S.A.**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
CA (Suisse) Bahamas	E	Bahamas	Globale	100,0		97,8	
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	75,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
CAL FP US	S ^(c)	États-Unis	Globale		100,0		75,0
Calyon Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Bank Hungary Ltd		Hongrie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Bank Ukraine		Ukraine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Bank (Egypt)		Egypte	Globale	75,0	79,6	73,3	79,6
Calyon Bank Czech Republic		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Bank Slovakia A.S.		Slovaquie	Globale	100,0	90,0	97,8	87,9
Calyon Holding Italia Due SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	98,1	97,7
Calyon Leasing Corporation		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Rusbank S.A.		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon S.A.		France	Globale	97,8	97,7	97,8	97,7
Calyon Turk A.S.		Turquie	Globale	100,0	100,0	97,7	97,7
CLASI		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CPR BK		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Equalt Alternative Asset Management	S ^(d)	France	Globale		100,0		97,7
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
Lederlex (ex Crédit Foncier de Monaco France)	S ^(c)	France	Globale		100,0		86,4
LF Investments		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Soflim	S ^(c)	France	Globale		100,0		97,7
Sociétés de Bourse							
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAI Cheuvreux España SA (Ex-ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAIC (S) Pte Ltd	S ^(c)	Singapour	Globale		100,0		97,7
CAIC Futures Ltd	S ^(c)	Hong-Kong	Globale		100,0		97,7
CAIC Hong-Kong Ltd	S ^(c)	Hong-Kong	Globale		100,0		97,7
CAIC International Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAIC International UK	S ^(c)	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,7
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAIC North America Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAIC Securities Japan Ltd	S ^(c)	Japon	Globale		100,0		97,7
CAIC Securities Ltd		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Financial		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Financial Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Financial Singapore		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Securities Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Groupe Cholet Dupont		France	Équivalence	33,4	33,4	32,7	32,6
Keytrade	E	Belgique	Équivalence	10,0		17,8	

**Périmètre de consolidation
Groupe Crédit Agricole S.A.**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Sociétés de crédit bail et location							
Cardinalimmo	E	France	Globale	49,6		48,5	
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Sociétés d'investissement							
Banco Calyon Brasil		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	97,1	97,1
CA Grands Crus	E	France	Globale	100,0		80,0	
Calyon Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Capital Market International (CCMI)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Finance Guernesey		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,6
Calyon Financial Products		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,6
Calyon Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Global Partners Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Investment Products Limited		Iles Cayman	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon North America Holding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Securities USA inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Calyon Uruguay S.A.		Uruguay	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAPE Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Capital Plus		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CLIM		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Crédit Lyonnais Capital Investissement		France	Globale	99,9	99,8	99,9	99,8
Crédit Lyonnais Capital Market Plc		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Crédit Lyonnais Rouse (USA)	S ^(c)	États-Unis	Globale		100,0		97,7
Crédit Lyonnais Group Management Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Crédit Lyonnais Invest Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Crédit Lyonnais Property Broadwalk		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Crédit Lyonnais Rouse Limited		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Crédit Lyonnais Securities	S	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,7
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Hong-Kong	Globale	73,2	77,6	71,6	75,8
Crédit Lyonnais Venture Capital		France	Globale	99,9	99,8	99,9	99,8
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Doumer Philemon		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Egelant Finance BV	S ^(c)	Pays-Bas	Globale		100,0		97,7
Equalt Sélection	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0		37,9
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,0
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
I.PFO.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7

**Périmètre de consolidation
Groupe Crédit Agricole S.A.**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Divers							
Alcor	E	France	Globale	98,3		87,5	
CA Conseil Sa		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAI Derivatives Products PLC		Irlande	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,1	99,3
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,1	99,2
Calixis Finance	E	France	Globale	89,8		87,8	
Calyon Asia Shipfinance Service Ltd		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CASAM Equity Quant	E	Irlande	Globale	100,0		97,8	
Casam Futures Euro	E	Irlande	Globale	100,0		97,8	
CASAM Systeia Event Driven	E	Irlande	Globale	100,0		97,8	
CASAM Systeia Global Macro	E	Irlande	Globale	100,0		97,8	
CASAM Systeia Pair Trading	E	Irlande	Globale	100,0		97,8	
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	33,2	33,2
Cisa Sa		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
CPRAAMI	S(d)	France	Globale		100,0		97,7
Crédit Lyonnais L B 01		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Equalt Convertible Arbitrage Fund	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0		78,0
Equalt Core Macro Fund	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0		80,2
Equalt Fixed Income Arbitrage Fund	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0		75,0
Equalt Fixed Income Arbitrage X 2	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0		86,6
Equalt Statistical Arbitrage Fund	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0		90,8
Equalt Systematic Futures Fund	S ^(c)	Irlande	Globale		100,0		57,8
ESF	E	France	Globale	100,0		0,0	
FCC ESF	E	France	Globale	100,0		0,0	
Fonds ICF IIa		Iles Cayman	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Fonds ICF III		Iles Cayman	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	97,7
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Korea 21st Century TR		Corée Du Sud	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	60,0	60,0	58,7	58,6
MACO	E ⁽¹⁾	Iles Cayman	Proportionnelle	43,9		43,0	
MERISMA	E	France	Globale	100,0		97,8	
Mezzasia	E	France	Globale	100,0		84,7	
Serves	S ^(c)	États-Unis	Globale		100,0		97,7
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
SNC Haussmann Anjou		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,7
Systeia Equity Linked Fund	E	Irlande	Globale	100,0		97,8	
UBAF	E ⁽¹⁾	France	Proportionnelle	43,9		43,0	
GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS							
Crédit Agricole SA		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
Marbeuf Gestion (ex Banque Finaref)	S(d)	France	Globale		100,0		100,0
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	94,8	97,7
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
CPR Billets		France	Équivalence*	20,0	100,0	20,0	99,9
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	97,8	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31/12/05	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent. Régionales)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
GIE Attica		France	Équivalence	29,3	29,3	46,3	46,4
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofipaca		France	Équivalence	28,3	28,3	27,5	27,5
Sociétés d'investissement							
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	20,9	19,9	16,2	15,4
Partran		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3
Assurance							
Hypersud	E	France	Globale	51,4		51,4	
SOPAR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	98,1
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	62,4	62,5
CPR Compensation (CPRC)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Gestion (CPRG)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
GIE Silca	E	France	Globale	100,0		99,3	
Parfin		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Progica		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,2
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	100,0	100,0	92,4	98,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,7	79,7
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

(b) Société cédée au hors-groupe.

(c) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.

(d) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

(*) Changement de méthode de consolidation.

(1) Entité sortant du palier Groupe LCL pour être consolidée en direct.

► Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Comme indiqué dans la note 2 aux états financiers, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers.
- Votre groupe utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés et la prise en compte des risques associés à ces instruments, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers.
- Votre groupe constitue, comme indiqué dans les notes 1.1, 2, 3 et 9.19 aux états financiers, une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 20 décembre 2005. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités. Il convient de noter qu'antérieurement au 1^{er} janvier 2004, le risque identifié de déséquilibre du contrat épargne logement était couvert par des fonds pour risques bancaires généraux. Le montant correspondant a été traduit en provisions pour risques et charges.
- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, comme exposé en note 2 aux états financiers, qui portent, notamment, sur les charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs, les moins-values durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues telles que décrites dans les notes 1.1 et 2 aux états financiers, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier que ces notes donnent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

Informations financières consolidées au 31 décembre 2005 selon les normes IFRS avec données comparatives à normes constantes

► Préambule

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer les normes IAS 32, 39 et IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2005. Cependant, et afin de faciliter la compréhension et l'analyse financière des données 2005, le groupe Crédit Agricole S.A. fournit également des données comparatives 2004 en application du référentiel complet.

Les données financières ainsi présentées incluent les simulations des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 au titre de l'exercice 2004. Par conséquent, ces données, établies à titre d'informations

complémentaires, ont fait l'objet au titre de 2004 d'un processus partiel de documentation sur les aspects suivants :

- la documentation des paramètres observables ;
- la documentation statistique relative aux provisions collectives sur le risque de crédit ;
- la justification et la démonstration de l'efficacité des dérivés de couverture qui ont fait l'objet d'une approche estimative.

Ces données n'entrent pas dans le champ des états financiers réglementaires qui ont été audités par les Commissaires aux comptes.

► Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Intérêts et produits assimilés	2.1	40 773	33 973
Intérêts et charges assimilés	2.1	(31 838)	(26 500)
Commissions (produits)	2.2	7 198	6 530
Commissions (charges)	2.2	(3 689)	(3 665)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	5 033	4 152
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	2 105	1 449
Produits des autres activités	2.5	22 912	18 883
Charges des autres activités	2.5	(28 801)	(22 715)
Produit net bancaire		13 693	12 107
Charges générales d'exploitation	2.6	(8 712)	(8 068)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	2.7	(454)	(511)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)		4 527	3 528
Coût du risque	2.8	(643)	(575)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4.9	1 490	1 169
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.9	122	37
Coûts liés au rapprochement	2.10	(219)	(552)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	4.12	(86)	(55)
Résultat avant impôt		5 191	3 552
Impôts sur les bénéfices	2.11	(942)	(754)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		4 249	2 798
Intérêts minoritaires		358	297
Résultat net – part du Groupe		3 891	2 501
Résultat par action		2,682	1,723
Résultat dilué par action		2,682	1,723

► Bilans consolidés

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Caisses, banques centrales, CCP		6 721	23 585
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	339 535	287 847
Instruments dérivés de couverture		4 947	498
Actifs financiers disponibles à la vente	4.2	144 267	135 114
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.3 - 4.4	258 928	210 261
Prêts et créances sur la clientèle	4.3 - 4.4	187 586	163 692
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 229	4 584
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		19 769	18 973
Actifs d'impôts courants		116	41
Actifs d'impôts différés		6 503	5 381
Comptes de régularisation et actifs divers	4.7	52 992	50 031
Actifs non courants destinés à être cédés	4.8		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.9	15 491	13 798
Immeubles de placement	4.10	3 278	3 335
Immobilisations corporelles	4.11	2 460	2 327
Immobilisations incorporelles	4.11	511	463
Écarts d'acquisition	4.12	14 110	13 373
TOTAL DE L'ACTIF		1 061 443	933 303

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Banques centrales, CCP		484	504
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	243 432	203 278
Instruments dérivés de couverture		5 607	1 113
Dettes envers les établissements de crédit	4.5	114 494	89 438
Dettes envers la clientèle	4.5	318 365	297 960
Dettes représentées par un titre	4.6	98 123	93 069
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 569	3 288
Passifs d'impôts courants		780	263
Passifs d'impôts différés		5 822	4 573
Comptes de régularisation et passifs divers	4.7	48 838	45 151
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.8		
Provisions techniques des contrats d'assurances		162 482	141 793
Provisions pour risques et charges		4 291	4 208
Dettes subordonnées	4.6	21 248	18 772
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		30 682	26 042
Capital et réserves liées		17 520	17 240
Réserves consolidées		7 126	5 065
Gains ou pertes latents ou différés		2 145	1 236
Résultat de l'exercice		3 891	2 501
Intérêts minoritaires		4 226	3 851
TOTAL DU PASSIF		1 061 443	933 303

Tableau de variation des capitaux propres

► Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/perdes latents ou différés			Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoraires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées ⁽¹⁾	Élimination des titres d'auto-contrôle		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2003 normes françaises	4 418	19 329	(13)	23 734	(163)			23 571	4 443	28 014	
Changement de méthodes comptables		(110)		(110)					(110)		(110)
Incidence de l'adoption des normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4)	1 221	(254)		967	163				1 130	(179)	951
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	4 418	20 440	(267)	24 591	0	0	0	0	24 591	4 264	28 855
Augmentation de capital				0					0		0
Variation des réserves de réestimation				0					0		0
Dividendes versés en 2004		(801)		(801)					(801)	(185)	(986)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		106		106					106		106
Résultat au 31 décembre 2004		2 724		2 724					2 724	300	3 024
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0					0	(351)	(351)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence		(5)		(5)					(5)		(5)
Restructuration des lignes métier du Groupe		(51)		(51)					(51)	31	(20)
Variation de l'écart de conversion				0	(53)				(53)	(140)	(193)
Autres variations		2	(291)	(289)					(289)	(61)	(350)
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes 32-39 et IFRS 4)	4 418	22 415	(558)	26 275	(53)	0	0	0	26 222	3 858	30 080
Changement de méthodes comptables											
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32-39 et IFRS 4)		(1 469)		(1 469)		1 258	31		(180)	(7)	(187)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	4 418	20 946	(558)	24 806	(53)	1 258	31	0	26 042	3 851	29 893
Augmentation de capital		71	324		395				395		395
Variation des titres d'autocontrôle			(60)	(60)					(60)		(60)
Émission d'actions de préférence				0					0		0
Dividendes versés en 2005		(954)		(954)					(954)	(236)	(1 190)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		145		145					145		145
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)			0		697				697		697
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)			0			(62)			(62)		(62)
Résultat au 31 décembre 2005				0				3 891	3 891	358	4 249
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence		262		262					262		262
Variation de l'écart de conversion			0	266	8				274	264	538
Autres variations		52		52					52	(11)	41
Capitaux propres au 31 décembre 2005	4 489	20 775	(618)	24 646	213	1 963	(31)	3 891	30 682	4 226	34 908

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

► Notes annexes

Note 1 :	Impacts de la conversion aux normes IAS 32-39 et IFRS 4	p. 224
1.1	Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4)	p. 224
Note 2 :	Notes relatives au compte de résultat	p. 225
2.1	Produits et charges d'intérêt	p. 225
2.2	Commissions nettes	p. 226
2.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	p. 226
2.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	p. 226
2.5	Produits et charges des autres activités	p. 226
2.6	Charges générales d'exploitation	p. 227
2.7	Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	p. 227
2.8	Coût du risque	p. 227
2.9	Gains et pertes sur autres actifs	p. 227
2.10	Coûts liés au rapprochement	p. 228
2.11	Impôts	p. 228
Note 3 :	Informations sectorielles	p. 229
3.1	Informations sectorielles par pôle d'activité	p. 229
3.2	Informations sectorielles par zone géographique	p. 230
3.3	Spécificité de l'assurance	p. 231
3.4	Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales	p. 232
Note 4 :	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005	p. 233
4.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	p. 233
4.2	Actifs financiers disponibles à la vente	p. 234
4.3	Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	p. 235
4.4	Provisions inscrites en déduction de l'actif	p. 236
4.5	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	p. 236
4.6	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	p. 237
4.7	Comptes de régularisation actif, passif et divers	p. 237
4.8	Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	p. 238
4.9	Participations dans les entreprises mises en équivalence	p. 238
4.10	Immeubles de placement	p. 239
4.11	Immobilisations corporelles et incorporelles	p. 239
4.12	Écarts d'acquisition	p. 240
4.13	Provisions pour risques et charges	p. 241

Note 1 :**Impacts de la conversion aux normes IAS 32-39 et IFRS 4****1.1 Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4)**

(en millions d'euros)	Normes françaises 31/12/2004	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/12/2004 (Y compris IAS 32-39 et IFRS 4)
Produit net bancaire	12 513	50	(456)	12 107
Charges générales d'exploitation	(8 231)	(12)	175	(8 068)
Dot/rep sur amortissement et provisions des immos d'exploitation	(521)	1	9	(511)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	3 761	39	(272)	3 528
Coût du risque	(576)	81	(80)	(575)
Quote-part des résultats nets des entreprises mises en équivalence	1 113		56	1 169
Gains ou pertes sur autres actifs	78	(51)	10	37
Coûts liés au rapprochement	(349)		(203)	(552)
Résultat exceptionnel	(55)	55		0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(729)		674	(55)
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux	121	(121)		0
Résultat avant impôts	3 364	3	185	3 552
Impôt sur le résultat	(857)	(3)	106	(754)
Résultat net de l'exercice	2 507	0	291	2 798
Intérêts minoritaires	304		(7)	297
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	2 203	0	298	2 501

DÉTAIL PAR NATURE DES IMPACTS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (Y COMPRIS NORMES IAS 32-39 ET IFRS 4)

(en millions d'euros)	Impacts nets d'impôt part du Groupe
Normes Françaises au 31 décembre 2004 – Résultat net part du Groupe	2 203
Badwill et Goodwill ^(a)	550
FRBG et Provisions ^(b)	(107)
Réévaluation des titres et des dérivés ^(c)	(150)
Day one profit ^(d)	(34)
Autres	(17)
Quote part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence ^(e)	56
Impacts IFRS (y compris IAS 32, 39 et IFRS 4)	298
NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (Y COMPRIS 32, 39 ET IFRS 4) – RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 501

a) Badwill et goodwill : la ligne recense l'effet net de deux catégories de retraitements :
• arrêt de l'amortissement des goodwills et mise en place de tests de dépréciation (+ 674 millions d'euros),
• inscription en résultat des ajustements du goodwill Crédit Lyonnais intervenus au second semestre 2004 : les normes françaises autorisent ces ajustements jusqu'à la fin de l'exercice qui suit l'exercice d'acquisition, alors que les normes IFRS limitent ce délai à 12 mois. Au-delà, les ajustements sont constatés en résultat (- 124 millions d'euros).

b) FRBG et Provisions pour risques et charges : ajustement des mouvements de dotation et de reprises de la période en fonction des provisions maintenues en normes IFRS après application des critères d'enregistrement et des modalités de calcul prévus par les normes IAS 37 et 39.

c) Réévaluation des titres et des dérivés : la ligne recense l'effet net des retraitements suivants :
• neutralisation des plus-values de cession réalisées sur les titres classés en actifs à la juste valeur par résultat, à hauteur de leur plus-value latente au début de l'exercice ;

- impacts sur le résultat de la période des modalités de calcul et d'enregistrement des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente
 - enregistrement de la variation de juste valeur, sur l'exercice, des instruments dérivés utilisés dans le cadre de relations de couverture que les normes IAS 32 et 39 excluent par principe ;
 - enregistrement de l'inefficacité, sur l'exercice, des instruments dérivés utilisés dans des relations de couverture de juste valeur ;
- d) Day One Profit : enregistrement de l'effet net, sur l'exercice, du retraitement des résultats mesurés à l'initiation (« day one profit »)

sur certains instruments financiers dont la détermination de la juste valeur repose sur l'utilisation de modèles internes intégrant des paramètres « non observables » ;

- e) Quote-part des impacts IFRS des sociétés mises en équivalence : incidence de l'arrêt de l'amortissement des goodwill constatés sur des sociétés mises en équivalence et quote-part du groupe dans les impacts IFRS affectant le résultat des sociétés du groupe mises en équivalence.

Note 2 :

Notes relatives au compte de résultat

2.1 Produits et charges d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 626	2 769
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 046	5 706
Sur opérations avec la clientèle	8 066	7 661
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 676	4 827
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 321	1 628
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 986	9 476
Sur opérations de location-financement	1 636	1 648
Autres intérêts et produits assimilés	416	258
PRODUITS D'INTÉRÊT	40 773	33 973
Sur opérations avec les établissements de crédit	(5 034)	(4 573)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(886)	(708)
Sur opérations avec la clientèle	(7 478)	(7 302)
Actifs financiers disponibles à la vente	(651)	(90)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(9)	(64)
Sur dettes représentées par un titre	(3 810)	(2 695)
Sur dettes subordonnées	(964)	(862)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(12 064)	(9 239)
Sur opérations de location-financement	(942)	(967)
Autres intérêts et charges assimilés		
CHARGES D'INTÉRÊT	(31 838)	(26 500)

2.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	213	(176)	37	168	(97)	71
Sur opérations internes au Crédit Agricole	118	(639)	(521)	108	(555)	(447)
Sur opérations avec la clientèle	1 287	(298)	989	1 514	(313)	1 201
Sur opérations sur titres	678	(235)	443	540	(168)	372
Sur opérations de change	21	(13)	8	25	(25)	0
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	686	(168)	518	637	(245)	392
Prestations de services bancaires et financiers dont :						
- Produits nets de gestion d'OPCVM	2 127	(215)	1 912	1 766	(204)	1 562
- Produits nets sur moyens de paiement	581	(350)	231	565	(370)	195
- Autres	1 487	(1 595)	(108)	1 207	(1 688)	(481)
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	7 198	(3 689)	3 509	6 530	(3 665)	2 865

2.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	385	107
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	4 757	2 161
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(34)	1 811
Inefficacité des couvertures de juste valeur	(89)	37
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	14	36
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 033	4 152

2.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	392	484
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	1 782	1 045
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	(68)	(67)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(1)	(13)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2 105	1 449

2.5 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	53	28
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurances	(5 804)	(4 592)
Autres produits nets de l'activité d'assurances	9 622	7 530
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	(10 678)	(7 409)
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits/charges nets	918	611
PRODUITS/CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	(5 889)	(3 832)

2.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Charges de personnel	(5 061)	(4 768)
Impôts et taxes	(261)	(255)
Services extérieurs et autres charges	(3 390)	(3 045)
CHARGES D'EXPLOITATION	(8 712)	(8 068)

2.7 Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dotations aux amortissements	(453)	(511)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(1)	
TOTAL	(454)	(511)

2.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dotations aux provisions	(2 291)	(2 250)
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	(1 693)	(1 731)
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		(3)
Provisions pour risques et charges	(598)	(516)
Reprises de provisions	1 587	1 695
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	987	1 094
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		27
Provisions pour risques et charges	600	574
Variation des provisions	(704)	(555)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnés	(102)	(125)
Récupérations sur prêts et créances amortis	192	112
Autres	(29)	(7)
COÛT DU RISQUE	(643)	(575)

2.9 Gains et pertes sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	9	17
Plus-values de cession	24	27
Moins-values de cession	(15)	(10)
Titres de capitaux propres consolidés	113	20
Plus-values de cession	113	20
Moins-values de cession		
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	122	37

2.10 Coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
	Coûts nets provisionnés sur l'exercice	Coûts passés en charges sur l'exercice	Total	Total
Charges constatées en résultat hors pertes couvertes par provision ⁽¹⁾	26	193	219	552
Dont :				
- Coûts de mise en œuvre de synergies	26	193	219	528
- Autres effets du rapprochement				24
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)			0	0
TOTAL DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES SYNERGIES	26	193	219	528
Dont :				
- Frais de personnel	22	43	65	234
- Coûts informatiques	(2)	61	59	92
- Coûts liés à l'immobilier	10	56	66	87
- Autres	(4)	33	29	115

(1) Par ailleurs, 300 millions d'euros de provisions pour coûts de mise en œuvre des synergies ont été utilisés au cours de l'exercice 2005.

« Le rapprochement se traduit par des économies des coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production, du partage des coûts fixes... Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies. »

2.11 Impôts

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Charge d'impôts courants	(945)	
Charge d'impôts différés	3	
CHARGE D'IMPÔTS DE LA PÉRIODE	(942)	(754)

Note 3 :**Informations sectorielles****DÉFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ**

La définition des secteurs d'activité est détaillée dans la note annexe n°8.

3.1 Informations sectorielles par pôle d'activité

(en millions d'euros)	31/12/2005							Total
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers		
	Caisse régionales	LCL						
Produit net bancaire	3 501	2 466	3 333	4 456	317	(380)	13 693	
Charges d'exploitation	(2 487)	(1 291)	(1 465)	(2 813)	(267)	(843)	(9 166)	
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	1 014	1 175	1 868	1 643	50	(1 223)	4 527	
Coût du risque	(151)	(398)	19	(3)	(33)	(77)	(643)	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	854	5	28	120	452	31	1 490	
Gains ou pertes nets sur autres actifs			(2)	14		110	122	
Coûts liés au rapprochement		(25)	(32)	(77)		(85)	(219)	
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(83)	(3)				(86)	
Résultat avant impôts	854	863	674	1 878	1 697	469	(1 244)	5 191
Impôts sur les bénéfices	(75)	(259)	(246)	(636)	(379)	(8)	661	(942)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées							0	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	779	604	428	1 242	1 318	461	(583)	4 249
Actifs sectoriels dont :								
- Parts dans les entreprises mises en équivalence	9 843		53	144	492	4 424	535	15 491
- Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	5 280		2 824	4 111	1 858	37		14 110
TOTAL ACTIF	9 843	88 975	58 163	234 324	579 256	8 763	82 119	1 061 443
FONDS PROPRES ALLOUÉS	3 557	2 447	2 316	6 345	8 160	2 582		25 407

31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers	Total
	Caisse régionales	LCL					
Produit net bancaire	3 396	2 259	2 749	3 715	276	(288)	12 107
Charges d'exploitation	(2 478)	(1 216)	(1 355)	(2 652)	(219)	(659)	(8 579)
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	918	1 043	1 394	1 063	57	(947)	3 528
Coût du risque	(169)	(372)	(9)	43	(22)	(46)	(575)
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	733	(2)	13	74	347	4	1 169
Gains ou pertes nets sur autres actifs				(25)		62	37
Coûts liés au rapprochement		(17)	(53)	(207)		(275)	(552)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	0	(24)	(9)	(3)	(16)	(55)
Résultat avant impôts	730	749	628	1 336	948	379	(1 218)
Impôts sur les bénéfices	(60)	(234)	(223)	(413)	(227)	(14)	417
Gains ou pertes nets des activités arrêtées							0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	670	515	405	923	721	365	(801)
Actifs sectoriels dont :							
- Parts dans les entreprises mises en équivalence	8 964		39	76	351	3 878	490
- Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	5 263		2 851	3 435	1 814		10
TOTAL ACTIF	8 964	93 307	52 133	199 040	516 341	7 668	55 850
FONDS PROPRES ALLOUÉS	3 262	2 255	2 116	5 613	6 904	2 427	22 577

3.2 Informations sectorielles par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	
	Produit net bancaire	Actifs sectoriels	Produit net bancaire	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	9 534	1 011 732	8 562	898 397
Autres pays de l'Union européenne	2 193	104 920	1 709	104 360
Autres pays d'Europe	382	22 816	236	13 915
Amérique du Nord	1 121	59 581	907	55 648
Amériques Centrale et du Sud	71	2 888	46	796
Afrique et Moyen-Orient	311	10 315	306	7 497
Asie et Océanie (hors Japon)	630	30 595	497	29 417
Japon	126	27 810	125	32 392
Opérations intragroupes	(675)	(209 214)	(281)	(209 119)
TOTAL	13 693	1 061 443	12 107	933 303

3.3 Spécificité de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

ACTIVITÉ ASSURANCES

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes émises	18 504	1 482	19 986	15 817	1 281	17 098
Variation des primes non acquises		42	42		46	46
Primes acquises	18 504	1 440	19 944	15 817	1 235	17 052
Produits des placements nets de charge de gestion	4 635	69	4 704	4 740	70	4 810
Plus ou moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	4 257	32	4 289	3 890	14	3 904
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(124)	3	(121)	(2 461)		(2 461)
Variation des dépréciations sur instruments financiers		(6)	(6)	(5)		(5)
Produits financiers nets de charges hors coûts de financement	8 762	104	8 866	6 164	84	6 248
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	27 266	1 544	28 810	21 981	1 319	23 300
Charges de prestations des contrats	(25 499)	(865)	(26 364)	(20 395)	(731)	(21 126)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	11	(44)	(33)	(61)	(57)	(118)
Charges des autres activités			0			0
Frais d'acquisition des contrats	(540)	(422)	(962)	(568)	(381)	(949)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés			0			0
Frais d'administration	(192)	(58)	(250)	(167)	(58)	(225)
Autres produits et charges opérationnels courants	(20)		(20)	(19)		(19)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS	(26 240)	(1 389)	(27 629)	(21 210)	(1 227)	(22 437)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 026	155	1 181	771	92	863
Charge de financement	(150)		(150)			(104)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	23	1	24			32
Impôts sur les résultats	(346)	(36)	(382)			(207)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	553	120	673			584
Intérêts des minoritaires			0			0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	553	120	673			584

PLACEMENT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 775	3 755	4 351	3 511	3 493	3 993
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 332	8 017	8 017	4 979	4 674	4 674
3 Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	17 329	17 329	17 329	13 611	13 611	13 611
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	10 219	10 219	10 219	10 376	10 376	10 376
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	104 540	105 326	107 153	98 228	98 964	101 076
6 Prêts hypothécaires	3	3	3	4	4	4
7 Autres prêts et effets assimilés	323	323	323	352	350	352
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 173	1 229	1 270	277	325	354
9 Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements				95	95	109
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	18 851	18 851	18 851	15 593	15 591	15 593
TOTAL	164 545	165 052	167 516	147 026	147 483	150 142
Retraitements de consolidation		(944)			(1 737)	
VALEUR NETTE		164 108			145 746	

3.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales**ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES**

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	
	Résultat net bancaire corrigé ⁽¹⁾	Résultat net cumulé des Caisses régionales corrigé	Résultat net cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées	Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)
Produit net bancaire corrigé ⁽¹⁾	11 655	2 531	81	2 855
Charges générales d'exploitation	(6 676)	(6 676)	(243)	(243)
Résultat brut d'exploitation	4 979	2 331	4331	2 626
Coût du risque	(648)	(117)	(117)	(788)
Résultat d'exploitation	4 331	2 214	4 214	2 866
Autres éléments				
Impôt	(1 683)	(1 683)	(1 683)	(1 347)
Résultat net cumulé des Caisses régionales corrigé	2 531	2 331	4331	2 362
Résultat net cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées	81	81	81	48
Retraitements et éliminations de consolidation, retraitements IFRS				
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)	2 855	2 855	2 855	2 468
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)	714	714	714	618
Retraitements et éliminations de consolidation				
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses régionales	44	44	44	22
Profit d'augmentation dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽²⁾	102	102	102	90
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES MISES EN ÉQUIVALENCE	854	854	854	733

(1) PNB social cumulé corrigé des dividendes SAS Rue La Boétie reçus par les Caisses régionales et de la rémunération des T3CJ émis par Crédit Agricole S.A.

(2) Notamment écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Note 4 :**Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005****4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	318 613	270 540
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	20 922	17 306
JUSTE VALEUR AU BILAN	339 535	287 846
Dont titres prêtés	2 747	4 338

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit	34	
Créances sur la clientèle	238	173
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	87 466	51 996
Titres détenus à des fins de transaction	116 229	112 121
Effets publics et valeurs assimilées	29 213	
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 228	
- Titres cotés	42 517	
- Titres non cotés	711	
Actions et autres titres à revenu variable	43 788	
- Titres cotés	43 617	
- Titres non cotés	171	
Instruments dérivés	114 646	106 250
JUSTE VALEUR AU BILAN	318 613	270 540

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	18 851	15 593
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	2 071	1 713
Effets publics et valeurs assimilées	4	
Obligations et autres titres à revenu fixe	593	
- Titres cotés	222	
- Titres non cotés	371	
Actions et autres titres à revenu variable	1 474	
- Titres cotés	357	
- Titres non cotés	1 117	
JUSTE VALEUR AU BILAN	20 922	17 306

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	90 681	92 460	81 616	83 796
Instruments dérivés de cours de change	9 062	8 430	16 937	17 071
Instruments dérivés sur actions et indices	5 067	8 714	3 508	2 962
Autres instruments dérivés	9 836	4 858	4 189	3 360
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	114 646	114 462	106 250	107 189

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Titres vendus à découvert	28 548	25 886
Valeurs données en pension / dettes représentées par un titre	19 095	8 527
Titres donnés en pension livrée	81 321	61 667
Dettes envers la clientèle	6	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	9
Instruments dérivés	114 462	107 189
JUSTE VALEUR AU BILAN	243 432	203 278

4.2 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilées	50 583	
Obligations et autres titres à revenu fixe	57 683	
- Titres cotés	53 172	
- Titres non cotés	4 511	
Actions et autres titres à revenu variable	34 377	
- Titres cotés	28 823	
- Titres non cotés	5 554	
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	142 643	133 457
TOTAL DES CRÉANCES DISPONIBLES À LA VENTE	1 624	1 657
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE⁽¹⁾	144 267	135 114

(1) dont - 2 704 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	50 583	230	(25)			
Obligations et autres titres à revenu fixe	57 683	532	(77)			
Actions et autres titres à revenu variable	31 261	1 052	(71)			
Titres de participation non consolidés	3 116	1 054	(111)			
Créances disponibles à la vente	1 624	0	(5)			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	144 267	2 868	(289)			
Impôts différés				(648)	56	0
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)				2 220	(233)	0

4.3 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	46 333	33 600
Valeurs reçues en pension	642	768
Titres reçus en pension livrée	19 906	4 756
Prêts subordonnés	511	465
Titres non cotés sur un marché actif	609	76
Autres prêts et créances	9	
TOTAL	68 010	39 665
Créances rattachées	994	458
Provisions	394	417
Valeur nette	68 610	39 706
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4 279	3 703
Comptes et avances à terme	185 617	166 495
Prêts subordonnés	109	207
Titres non cotés sur un marché actif		
TOTAL	190 005	170 405
Créances rattachées	388	225
Provisions	75	75
Valeur nette	190 318	170 555
VALEUR NETTE AU BILAN	258 928	210 261

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	9 066	7 807
Autres concours à la clientèle	153 544	130 704
Titres reçus en pension livrée	3 780	3 720
Prêts subordonnés	332	427
Titres non cotés sur un marché actif	2 550	2 974
Créances nées d'opérations d'assurances directes	540	394
Créances nées d'opérations de réassurance	36	12
Avances en comptes courants d'associés	357	353
Comptes ordinaires débiteurs	9 674	9 877
TOTAL	179 879	156 268
Créances rattachées	1 261	1 337
Provisions	6 789	7 059
Valeurs nettes au bilan	174 351	150 546
Opérations de crédit-bail		
Crédit-bail immobilier	5 465	5 496
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	8 068	7 843
TOTAL	13 533	13 339
Créances rattachées	177	268
Provisions	475	461
Valeurs nettes au bilan	13 235	13 146
TOTAL	187 586	163 692

4.4 Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Sur créances interbancaires	492		69	(90)	28	(30)	469
Sur créances clientèle	7 059	17	1 445	(2 103)	250	121	6 789
dont provisions collectives	1 395	3	58	(106)	92	140	1 582
Sur opérations de crédit-bail	461	10	135	(135)	1	3	475
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Sur autres actifs	113		14	(37)	3	11	104
TOTAL DES PROVISIONS SUR L'ACTIF	8 125	27	1 663	(2 365)	282	105	7 837

4.5 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	74 598	60 316
Valeurs données en pension	6 561	6 355
Titres donnés en pension livrée	16 674	7 533
TOTAL	97 833	74 204
Dettes rattachées	1 417	742
Valeur au bilan	99 250	74 946
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4 562	4 902
Comptes et avances à terme	10 486	9 402
TOTAL	15 048	14 304
Dettes rattachées	196	188
Valeur au bilan	15 244	14 492
VALEUR AU BILAN DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	114 494	89 438

DETTES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Comptes ordinaires créditeurs	54 305	47 614
Comptes d'épargne à régime spécial	197 718	188 519
Autres dettes envers la clientèle	56 084	53 121
Titres donnés en pension livrée	7 806	5 880
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	449	609
Dettes nées d'opérations de réassurance	547	622
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocéssionnaires en représentation d'engagements techniques	2	29
TOTAL	316 911	296 394
Dettes rattachées	1 454	1 566
VALEUR AU BILAN	318 365	297 960

4.6 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	279	178
Titres du marché interbancaire	1 405	1 773
Titres de créances négociables :	74 573	68 459
- Émis en France	37 536	32 271
- Émis à l'étranger	37 037	36 188
Emprunts obligataires	20 733	21 346
Autres dettes représentées par un titre	145	109
TOTAL	97 135	91 865
Dettes rattachées	988	1 204
VALEUR AU BILAN	98 123	93 069
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	12 047	11 387
Dettes subordonnées à durée indéterminée	8 476	6 762
Dépôt de garantie à caractère mutuel	52	39
Titres et emprunts participatifs	234	237
TOTAL	20 809	18 425
Dettes rattachées	439	347
VALEUR AU BILAN	21 248	18 772

4.7 Comptes de régularisation actif, passif et divers

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Autres actifs	28 497	29 914
Comptes de stocks et emplois divers	21	1 273
Gestion collective des titres Codevi	2 576	2 197
Débiteurs divers	15 762	15 874
Comptes de règlements	5 932	9 767
Capital souscrit non versé		2
Autres actifs d'assurances	3 130	130
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 076	671
Comptes de régularisation	24 495	20 117
Comptes d'encaissement et de transfert	5 660	2 540
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7 184	8 743
Produits à recevoir	9 560	5 604
Charges constatées d'avance	962	310
Autres comptes de régularisation	1 129	2 920
VALEUR NETTE AU BILAN	52 992	50 031

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4
Autres passifs⁽¹⁾	22 760	22 126
Comptes de règlements	5 975	7 274
Créditeurs divers	16 200	14 727
Versement restant à effectuer sur titres	24	86
Autres	561	39
Comptes de régularisation	26 078	23 025
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	6 671	3 111
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5 763	9 496
Produits constatés d'avance	5 002	3 107
Charges à payer	8 633	7 220
Autres comptes de régularisation	9	91
VALEUR AU BILAN	48 838	45 151

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

4.8 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Aucun élément significatif n'affecte cette rubrique au 31 décembre 2005.

4.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2005						31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières (détail) :	15 029	10 343				1 463	13 327	7 062				1 158
Al Bank Al Saudi Al Fransi	477	4 270	15 256	666	477	116	337	2 128	11 692	483	328	70
B.E.S.	510	917	50 222	1 530	280	63	389	864	43 052	1 345	152	35
Caisses régionales et filiales	9 974					863	9 083					739
Banca Intesa SpA	3 713	5 156				377	3 323	4 070	274 598	9 726	1 884	304
Autres ⁽¹⁾	355					44	195					10
Sociétés non financières (détail) :	462	698				27	471	447				11
Partran	(104)					(1)	(126)					(1)
Eurazeo	559	698				27	527	447				3
Autre	7					1	70					9
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUivalence	15 491	11 041	65 478	2 196	757	1 490	13 798	7 509	0	0	0	1 169

4.10 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Valeur brute	3 576	173	63	(70)	17	(293)	3 466
Amortissements et provisions	(241)	20	(22)	33	(13)	35	(188)
VALEUR NETTE AU BILAN	3 335	193	41	(37)	4	(258)	3 278

4.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	Solde 31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2005
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	4 352	7	572	(794)	34	372	4 543
Créances rattachées ⁽¹⁾	9				(8)	1	
Amortissements et provisions	(2 034)	(6)	(331)	459	(24)	(148)	(2 084)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 327	1	241	(335)	10	216	2 460
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 247	5	260	(228)	5	68	1 357
Amortissements et provisions	(784)	(1)	(171)	112	(5)	3	(846)
VALEUR NETTE AU BILAN	463	4	89	(116)	0	71	511

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

4.12 Écarts d'acquisition

	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur Brute							
Banque de détail en France							
- Groupe LCL	5 263		17				5 280
Services Financiers Spécialisés							
- Groupe Sofinco	505		69				574
- Groupe Finaref - France	1 392						1 392
- Groupe Finaref - Nordic	242						242
- Dan-aktiv	41						41
- Lukas	264						264
- Groupe CA Leasing	160						160
- EFL	196						196
- Groupe Eurofactor	62						62
- Autres	13					(13)	0
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée							
- Groupe CAAM	1 942		582				9
- Calyon - BPI	497						497
- Groupe Predica	483						483
- Groupe Pacifica	33						33
- Groupe CACEIS		88					88
- Groupe Finaref	487						487
Banque de Financement et d'Investissement							
Banque de détail à l'international	1 828				44		1 872
Banque de détail à l'international	0		37				37
Compte propre et Divers	10			(10)			0
Cumul des pertes de valeur							
Banque de détail en France							
Services Financiers Spécialisés							
- Groupe Finaref - Nordic				(34)			(34)
- EFL	(24)			(49)			(73)
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée							
- Groupe Finaref	(7)			(3)			(10)
Banque de Financement et d'Investissement							
Banque de détail à l'international	(14)						(14)
Compte propre et Divers							0
VALEUR NETTE AU BILAN	13 373	793	(10)	(86)	0	40	14 110

4.13 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2004 Y compris IAS 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2005
Risques sur les produits épargne-logement	912		38			5		955
Risques d'exécution des engagements par signature	375		86	(15)	(105)	6	(32)	315
Risque opérationnel	36		36	(1)	(27)		12	56
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	633	4	170	(68)	(78)	7	120	788
Litiges divers	543	1	389	(24)	(75)	7	(1)	840
Participations	117		7	(73)	(38)	8	7	28
Restructurations	52		33	(6)	(23)	1	3	60
Coûts de mise en œuvre des synergies	600		78	(300)	(52)	3	(108)	221
Autres risques et charges	940	8	224	(148)	(235)	12	227	1 028
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 208	13	1 061	(635)	(633)	44	233	4 291

Informations sur les comptes individuels

Les comptes annuels de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2005, dont certains éléments figurent ci-après, ont fait l'objet d'un rapport général des Commissaires aux comptes qui présente une opinion sans réserve comportant des observations relatives aux changements de méthodes comptables détaillés ci-après.

Les comptes annuels ainsi que le rapport général des Commissaires aux comptes sur ces comptes sont disponibles au siège social de la société.

► Bilan de Crédit Agricole S.A.

(aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003)

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Opérations interbancaires et assimilées	41 689	39 211	36 637
Caisse, banques centrales, CCP	106	2 144	211
Effets publics et valeurs assimilées	3 466	3 815	5 467
Créances sur les établissements de crédit	38 117	33 252	30 959
Opérations internes au Crédit Agricole	190 378	170 596	157 718
Créances sur la clientèle	3 568	2 853	1 660
Autres concours à la clientèle	3 505	2 638	1 476
Comptes ordinaires débiteurs	63	215	184
Opérations sur titres	12 828	18 993	12 388
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 058	16 438	8 350
Actions et autres titres à revenu variable	3 770	2 555	4 038
Valeurs immobilisées	47 032	44 996	43 234
Participations et autres titres détenus à long terme	11 684	11 691	11 388
Parts dans les entreprises liées	35 155	33 106	31 645
Immobilisations corporelles et incorporelles	193	199	201
Actions propres	518	572	38
Comptes de régularisation et actifs divers	20 716	16 661	15 160
Autres actifs	10 096	7 487	6 768
Comptes de régularisation	10 620	9 174	8 392
TOTAL ACTIF	316 729	293 882	266 835

PASSIF

(en millions d'euros)

	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Opérations interbancaires et assimilées	31 680	30 793	18 768
Banques centrales et CCP	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	31 679	30 793	18 768
Opérations internes au Crédit Agricole	15 259	14 300	13 518
Comptes créditeurs de la clientèle	168 921	166 066	160 539
Comptes d'épargne à régime spécial	161 205	158 739	151 907
Autres dettes	7 716	7 327	8 632
Dettes représentées par un titre	38 955	30 448	21 256
Comptes de régularisation et passifs divers	17 474	13 055	14 198
Autres passifs	4 142	2 176	2 836
Comptes de régularisation	13 332	10 879	11 362
Provisions et dettes subordonnées	21 368	17 922	17 173
Provisions pour risques et charges	1 744	1 208	1 186
Dettes subordonnées	19 624	16 714	15 987
Fonds pour risques bancaires généraux	697	1 246	1 335
Capitaux propres hors FRBG	22 375	20 052	20 048
Capital souscrit	4 492	4 421	4 421
Primes d'émission	12 584	12 260	12 260
Réserves	2 615	2 553	2 599
Report à nouveau	232	-	153
Provisions réglementées et subventions d'investissement	1	2	4
Acomptes sur dividendes versés aux actionnaires	-	(433)	-
Résultat de l'exercice	2 451	1 249	611
TOTAL PASSIF	316 729	293 882	266 835

Hors bilan de Crédit Agricole S.A.

► Hors bilan de Crédit Agricole S.A.

(aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	16 900	51 909	19 516
Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 557	6 816	6 880
Engagements en faveur du Crédit Agricole	3 458	5 544	4 801
Engagements en faveur de la clientèle	1 084	994	1 808
Engagements de garantie	12 343	45 093	12 636
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	740	41 420	8 460
Engagements d'ordre du Crédit Agricole	34	3 256	3 759
Engagements d'ordre de la clientèle	11 569	417	417
ENGAGEMENTS REÇUS	8 265	3 456	4 293
Engagements de financement	8 219	3 328	4 158
Engagements reçus d'établissements de crédit	8 110	134	379
Engagements reçus du Crédit Agricole	103	3 194	3 779
Engagements reçus d'autres organismes	6	-	-
Engagements de garantie	46	128	135
Engagements reçus d'établissements de crédit	20	113	115
Engagements reçus du Crédit Agricole	11	4	5
Engagements reçus d'autres organismes	15	11	15

► Compte de résultat de Crédit Agricole S.A.

(aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	(586)	(485)	374
Revenus des titres à revenu variable	3 565	2 344	1 440
Produits nets des commissions	(523)	(448)	(890)
Produits nets sur opérations financières	261	107	(109)
Autres produits nets d'exploitation bancaire	(95)	293	(57)
Produit net bancaire	2 622	1 811	758
Charges générales de fonctionnement	(486)	(410)	(345)
Frais de personnel	(243)	(204)	(165)
Autres frais administratifs	(230)	(184)	(159)
Dotations aux amortissements	(13)	(22)	(21)
Résultat brut d'exploitation	2 136	1 401	413
Coût du risque	21	24	(44)
Résultat d'exploitation	2 157	1 425	369
Résultat net sur actifs immobilisés	(34)	(561)	(226)
Résultat courant avant impôt	2 123	864	143
Charges liées au rapprochement CA/CL	(11)	(87)	(79)
Résultat net exceptionnel	(666)	(2)	(14)
Impôt sur les bénéfices	455	383	432
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	550	91	129
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 451	1 249	611

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2005.
- Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03, Crédit Agricole S.A. calcule à compter du 1^{er} janvier 2005 ses provisions sur créances douteuses sur la base des flux futurs actualisés.
- Les effets qui découlent de l'actualisation constituent un changement de méthode. Ils sont non significatifs pour Crédit Agricole S.A. Les dotations de la période qui résultent de l'actualisation des provisions sont enregistrées en coût du risque. Les reprises de la période liées à l'écoulement du temps sont quant à elles enregistrées en produit net bancaire.
- Crédit Agricole S.A. applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005. Celui-ci modifie le règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit. A ce titre, les décotes sur prêts restructurés sont désormais calculées par référence aux taux effectif d'origine. L'impact de ce règlement est non significatif.

Par ailleurs, conformément à l'option offerte par ce règlement, Crédit Agricole S.A. présente sur la ligne « Intérêts et produits assimilés » l'amortissement de la décote sur crédits restructurés et la reprise de la dépréciation pour créances douteuses liée au passage du temps.

- Crédit Agricole S.A. applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2005-01 du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement modifie notamment le règlement CRB n° 90-01 et l'annexe au règlement CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels, afin de faire converger certaines dispositions de ces textes avec celles de la norme IAS 39, notamment celles relatives aux titres de transaction et d'investissement.

L'application de ce nouveau règlement a entraîné un déclassement des titres d'investissement vers le portefeuille de titres de placement pour un montant total de 3,2 milliards d'euros.

- Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence entre les comptes consolidés établis conformément aux normes IAS et ses comptes individuels, Crédit Agricole S.A. a constitué différentes provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques déjà identifiés et antérieurement couverts par des fonds pour risques bancaires généraux.

Ces provisions ont été dotées par le résultat exceptionnel et concernent le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de 665 millions d'euros.

Le montant des FRBG repris en contrepartie de ces dotations s'élève à 610 millions d'euros.

► Variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes et réserves et report à nouveau	Provisions réglementées Subventions d'investissement	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2002	2 917	9 323	5	12 245
Dividendes versés au titre de 2002		(729)		(729)
Variation de capital ⁽¹⁾	1 504			1 504
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		6 306		6 306
Résultat de l'exercice 2003		611		611
Autres variations	-	112	(1)	111
Solde au 31 décembre 2003	4 421	15 623	4	20 048
Dividendes versés au titre de 2003		(800)		(800)
Acompte sur dividende au titre de l'exercice 2004		(433)		(433)
Résultat de l'exercice 2004		1 249		1 249
Autres variations ⁽³⁾	-	(10)	(2)	(12)
Solde au 31 décembre 2004	4 421	15 629	2	20 052
Solde de dividendes versé au titre de 2004		(521)		(521)
Variation de capital ⁽¹⁾	71			71
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		323		323
Résultat au 31 décembre 2005		2 451		2 451
Autres variations	-		(1)	(1)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2005	4 492	17 882	1	22 375

<i>(1) Répartition de la variation du capital selon ses origines</i>	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Paiement du dividende en actions	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	445	-	71
Augmentation du capital par apport	1 059	-	-

<i>(2) Répartition de la variation des primes selon ses origines</i>	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Paiement du dividende en actions	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	1 860	-	323
Augmentation du capital par apport	4 446	-	-

(3) Autres variations de l'exercice 2003 : elles résultent pour 118 millions d'euros de l'affectation en compte de report à nouveau de l'impact du changement de méthode d'amortissement des frais d'émission des emprunts.

► Titres de participation et de filiales

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)			(en millions de contre-valeur euros)					
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus	prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 31/12/2005	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2005	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice			
		31/12/2005	31/12/2005	31/12/2005	Valeur brute	Valeur nette							
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital Crédit Agricole S.A.													
1° Parts dans les entreprises liées établissements de crédit (plus de 50 % du capital) 27 697 27 334													
Banco Bisel	Bartolome Mire 602 2000 Rosario Santa Fe (Argentine)	ARS	N.A.	N.A.	100,0	237	-	-	N.A.	N.A.			
Crédit du Maroc ⁽¹⁾	45 avenue du FAR Casablanca Maroc	MAD	834	0	52,6	115	115	-	8	128	20		
CA Preferred Funding LLC	C/O Calyon 666 Third Avenue NY 10017 USA	USD	2 889	15	67,0	107	107	-	-	158	165		
CL de Développement de la Corse	Avenue Napoléon III, 20193 Ajaccio	Euros	99	0	99,8	99	24	-	-	-	-		
LCL	18, rue de la République, 69002 Lyon	Euros	1 839	777	94,8	10 782	10 782	81	74	6 663	385	1 157	
Crédit Uruguay Banco SA	25 de Mayo 552 Montevideo (Uruguay)	UYU	413	26	100,0	49	18	-		34	12	5	
Eurofactor	Tour d'Asnières 4, Avenue Laurent Cély, 92608 Asnières	Euros	41	294	100,0	436	436	2 091	222	200	32	10	
Finaref SA	6, rue Émile Moreau, 59100 Roubaix	Euros	14	213	100,0	2 284	2 284	305	38	584	168	103	
Foncaris	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	225	122	100,0	320	320		24	34	20	23	
IDIA Participations	100, bd du Montparnasse, 75014 Paris	Euros	148	108	76,0	185	185	-	1	29	29	26	
Calyon	9, quai Paul Doumer, 92400 Courbevoie	Euros	3 120	4 434	95,3	9 185	9 185	2 346	8	4 889	2 895	238	
Finaref AB (Finaref groupe AB) ⁽¹⁾	Box 932 - SE - 501 10 Boras - Sweden	SeK	0	154	100,0	273	253	-	15	53	22	15	
Lukas SA	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53 605 Wrocław (Pologne)	PLN	1	174	75,2	386	386	-	23	43	7	2	
Crédit Agricole Asset Management groupe	90, boulevard Pasteur - Immeuble Cotentin, 75015 Paris Cedex	Euros	13	1 129	94,3	2 905	2 905	72	404	11	33	147	
Credit Agricole Leasing (Ucabail)	1-3, rue du Passeur de Boulogne, 92861 Issy-les-Moulineaux	Euros	92	250	100,0	334	334	5 076		25	15	3	

Titres de participation et de filiales

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)			(en millions de contre-valeur euros)				
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus			prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 31/12/2005	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2005	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice
		31/12/2005	31/12/2005	31/12/2005	Valeur brute	Valeur nette						
2° Participations dans des établissements de crédit (10 à 50 % du capital)												
Banca Intesa S.p.A.	Piazza Paolo Ferrari 10, 20121 Milano (Italie)	Euros	3 596	10 084	16,8	3 243	3 191	-		10 167	3 025	117
Crédit Logement ⁽¹⁾	50, boulevard Sébastopol, 75003 Paris	Euros	1 254	63	16,5	215	215	-	127	178	55	9
CR Alpes Provence	Esplanade des Lices, 13642 Arles	Euros	173	785	25,0	210	210	5 220		589	101	6
CR Alsace Vosges	1, place de la Gare, BP 440, 67008 Strasbourg Cedex	Euros	102	578	25,0	131	131	3 975		359	56	4
CR Anjou et Maine	40, rue Prémartine, 72000 Le Mans	Euros	322	1 081	25,0	234	234	6 195		650	87	6
CR Aquitaine	304, boulevard du Président Wilson, 33076 Bordeaux Cedex	Euros	118	1 728	25,0	310	310	6 271		755	162	10
CR Atlantique Vendée	Route de Paris, 44949 Nantes Cedex	Euros	194	918	25,1	196	196	6 152		690	94	5
CR Centre France	3, avenue de la Libération, 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9	Euros	138	1 568	25,0	318	318	6 563		792	122	9
CR Centre Loire	8, allée des collèges, 18920 Bourges Cedex	Euros	174	885	25,0	182	182	5 497		586	94	5
CR Centre Ouest	29, boulevard de Vanteaux, BP 509, 87044 Limoges Cedex	Euros	48	439	25,0	89	89	2 701		272	37	3
CR Centre Est	1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 Champagne-au-Mont-d'or	Euros	145	1 579	24,6	323	323	8 580		983	227	10
CR Champagne-Bourgogne	269, faubourg Croncels, 10000 Troyes	Euros	217	567	25,0	114	114	5 071		493	72	4
CR Charente-Périgord	Rue d'Épagnac, BP 21, 16800 Soyaux	Euros	192	352	25,0	77	77	2 752		315	51	3
CR Charente-Maritime - Deux Sèvres	12, boulevard Guillet-Maillet, 17100 Saintes	Euros	86	615	25,0	130	130	4 402		458	87	3
CR Côtes-d'Armor	La Croix Tual, 22440 Ploufragan	Euros	92	530	25,0	118	118	3 491		344	46	3
CR des Savoie	PAE Les Glaisins - 4, av du Pré Félin, 74985 Annecy Cedex 09	Euros	205	622	25,0	152	152	7 654		683	110	5

Titres de participation et de filiales

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)			(en millions de contre-valeur euros)			
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus	prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 31/12/2005	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2005	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice	
		31/12/2005	31/12/2005	31/12/2005	Valeur brute	Valeur nette					
CR Finistère	7, route du Loch, 29555 Quimper Cedex 9	Euros	127	595	25,0	135	135	4 352	458	63	4
CR Franche-Comté	11, avenue Élisée Cusenier, 25084 Besançon Cedex 9	Euros	129	465	25,0	109	109	4 101	400	346	3
CR Gard	408, chemin du Mas de Cheyron, 30000 Nîmes	Euros	88	335	25,0	77	77	2 706	309	57	3
CR Ille-et-Vilaine	19, rue du Pré Perché, BP 2025X, 35040 Rennes Cedex	Euros	119	558	25,0	122	122	4 546	386	58	4
CR Loire Haute-Loire	94, rue Bergson, 42000 Saint-Étienne	Euros	75	677	25,0	131	131	3 242	462	71	3
CR Lorraine	56-58, av André Malraux, 54017 Metz Cedex	Euros	53	549	25,0	115	115	3 967	416	74	3
CR Midi	Avenue du Montpellier - Maurin, 34977 latres cedex	Euros	119	807	25,0	162	162	4 729	561	108	6
CR Morbihan	Avenue de Kéranguen, 56956 Vannes Cedex 9	Euros	76	413	25,0	92	92	3 551	369	53	3
CR Nord-Est	25, rue Libergier, 51100 Reims	Euros	193	1 276	25,0	252	252	6 270	871	177	6
CR de Normandie	Avenue de Paris, 50000 Saint-Lô	Euros	148	955	25,0	205	205	6 340	640	93	6
CR Normandie Seine	Cité de l'agriculture, BP 800, 76230 Bois-Guillaume Cedex	Euros	83	729	25,0	162	162	4 512	469	75	4
CR Oise	18, rue d'Allonne, 60000 Beauvais	Euros	108	505	25,0	178	178	2 400	280	54	4
CR Paris et Ile-de-France	26, quai de la Rapée, 75012 Paris	Euros	58	1 937	25,0	488	488	10 458	1 346	278	18
CR Nord de France	27 à 33, Grand'Place, 62009 Arras Cedex	Euros	144	1 541	25,6	378	378	7 910	981	174	11
CR Nord Midi-Pyrénées	53, rue Gustave Larroumet, BP 29, 46021 Cahors Cedex	Euros	137	831	25,0	181	181	5 704	680	106	6
CR Provence-Côte d'Azur	Avenue Paul Arène les Négadis, 83002 Draguignan	Euros	72	800	25,0	166	166	4 668	619	91	5
CR Pyrénées-Gascogne	11, bd Pt Kennedy, BP 329, 65003 Tarbes Cedex	Euros	79	628	25,0	139	139	4 543	517	82	5

Titres de participation et de filiales

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)			(en millions de contre-valeur euros)				
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 31/12/2005	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2005	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice	
		31/12/2005	31/12/2005	31/12/2005	Valeur brute	Valeur nette						
CR Réunion	Parc Jean de Cambaire, 97462 Saint-Denis Cedex	Euros	50	327	25,0	73	73	1 876	229	35	2	
CR Brie Picardie	500, rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens	Euros	171	804	25,0	213	213	5 881	605	79	7	
CR Sud Méditerranée	30, rue Pierre Bretoneau, 66000 Perpignan	Euros	25	338	25,8	66	66	2 164	235	41	2	
CR Sud Rhône Alpes	15-17, rue Paul Claudel, BP 67, 38041 Grenoble Cedex 09	Euros	119	665	25,0	138	138	5 200	558	92	4	
CR Toulouse et Midi Toulousain	6-7, place Jeanne d'Arc, 31000 Toulouse	Euros	134	449	25,0	110	110	3 101	343	50	2	
CR Touraine et Poitou	18, rue Salvador Allende, 86000 Poitiers	Euros	150	689	25,0	168	168	4 069	430	69	5	
CR Val de France	rue I.J. Philippe, 41913 Blois Cedex 9	Euros	73	525	25,0	104	104	3 005	331	49	3	
3° Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)						7 641	7 478					
CA BOURSE	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	44	467	99,5	262	262	-	0	9		
CACEIS (ex-CAIS Holding)	14, rue Rouget de Lisle, 92681 Issy-les-Moulineaux	Euros	574	204	50,0	372	372		1	(2)		
Delfinances	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	151	27	100,0	171	171	-	26	33	18	
EFL Service SA	Pl. Orlat Lwowskikh 1, 53 605 Wroclaw (Pologne)	PLN	276	437	100,0	355	323	92	50	110	20	14
Fireca	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	152	(44)	51,0	78	50	-			(4)	
GIE SILCA	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	80	-	80,0	64	64	-	210	-	0	
Pacifica	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	136	51	67,2	109	109	-	463	38	17	
Predica	50-56, rue de la Procession, 75015 Paris	Euros	560	2 610	100,0	3 383	3 383	-	6 098	2 072	476	708
SACAM (SACAM I, 2, 3, SOFINCO)	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	1 492	433	100,0	1 765	1 765	7 870	2	1 014	263	11
SEFA (t)	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	57	0	100,0	57	57	-		2	3	
SOPAR	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	43	13	100,0	75	75	-		0	8	
Crédit Agricole Private Equity Holding (UI)	100, boulevard du Montparnasse La Coupole	Euros	408	219	100,0	724	724	-	37	39	61	

Titres de participation et de filiales

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)		(en millions de contre-valeur euros)				
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus	prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 31/12/2005	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2005	Dividendes encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice	
		31/12/2005	31/12/2005	31/12/2005	Valeur brute	Valeur nette					
Crédit Agricole Immobilier	91/93, boulevard Pasteur, 75015 PARIS	Euros	40	12	100,0	171	67	-	5	6	6
IUB Holding	CASGS QP Provence, 83, bd des chênes, BP48, 78042 Guyancourt	Euros	57	(0)	100,0	57	57	-	0	0	
4° Autres participations (10 à 50 % du capital)						804	787				
Bespar	Rua Saô Bernardo n° 62, 1200 - 826 Lisbonne (Portugal)	Euros	683	301	22,9	272	255	-	46	36	3
Eurazeo	3, rue Jacques Bingen, 75017 Paris	Euros	154	2 402	16,2	465	465	-	0	208	7
SCI Société Immobilière de la Seine	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris	Euros	129		45,5	67	67	-	8	10	
Autres participations (valeur d'inventaire inférieure à 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.)						1 151	1 028				
Parts dans les entreprises liées établissements de crédit						315	305				
Participations dans des établissements de crédit						549	511				
Autres parts dans les entreprises liées						180	121				
Autres participations						106	92				
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS						47 299	46 581				
Avances consolidables et créances rattachées						262	258				
VALEURS AU BILAN						47 561	46 839				

(1) Pour ces entités, il s'agit des montants relatifs au 31 décembre 2004.

6

Informations générales

Renseignements concernant la Société	p. 254
Actes constitutifs et statuts	p. 254
Investissements réalisés par Crédit Agricole S.A. au cours des trois derniers exercices	p. 262
Nouveaux produits et services	p. 264
Contrats importants	p. 264
Informations sur les tendances	p. 264
Changement significatif	p. 264
Documents accessibles au public	p. 265
Publications de Crédit Agricole S.A.	p. 265
Renseignements concernant le capital	p. 268
Évolution de la répartition du capital depuis 3 ans	p. 268
Autres renseignements sur le capital et les principaux actionnaires	p. 269
Acquisition par la Société de ses propres actions	p. 269
Renseignements complémentaires	p. 271
Déclaration d'hypothèses relatives aux informations prévisionnelles	p. 271
Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat	p. 272
Honoraires des Commissaires aux comptes	p. 273
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 274
Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006	p. 277
Ordre du jour	p. 277
Projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006	p. 278
Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes	p. 290
Personne responsable du document de référence	p. 290
Attestation du responsable	p. 290
Contrôleurs légaux des comptes	p. 291
Table de concordance	p. 292

Renseignements concernant la Société

► Actes constitutifs et statuts

Les statuts mis à jour au 26 août 2005 sont reproduits dans leur intégralité ci-après.

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 4 491 966 903 euros

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Tél. : (33) 1 43 23 52 02

Statuts

Mis à jour au 26 août 2005

Article 1 - Forme

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L 512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Antérieurement à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse Nationale de Crédit Agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse Nationale de Crédit Agricole après absorption du Fonds commun de garantie des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

Article 2 - Dénomination

La Société a pour dénomination : Crédit Agricole S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société anonyme » ou des initiales S.A. « régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier » et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 3 - Objet social

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de l'ensemble du groupe Crédit Agricole. À cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.
Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des Caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.
Elle consent des avances aux Caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les Caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe Crédit Agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du Groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.
2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel.
3. En qualité d'organe central du Crédit Agricole Mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du Crédit Agricole Mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif,

technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Article 4 - Siège social

Le siège social de la Société est fixé à Paris (75015), 91-93 boulevard Pasteur.

Article 5 - Durée

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1^{er} ci-dessus, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 4 491 966 903 euros. Il est divisé en 1 497 322 301 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation ou la réduction du capital, sur proposition du Conseil d'administration.

Article 7 - Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

Article 8 - Déclaration de franchissements de seuil et identification des actionnaires

A. DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre

total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette disposition complète le dispositif légal et réglementaire visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

B. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de propriétaires de titres résidant à l'étranger, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge à ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou à l'organisme compensateur.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

À l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 8.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

Article 9 - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

Article 10 - Conseil d'administration

1. La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 à 21 membres dont :

- 3 au moins et 18 au plus administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 du Code de commerce ;
- l'administrateur, représentant les organisations professionnelles agricoles, désigné conformément aux dispositions de l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier ;
- 2 administrateurs élus par les salariés conformément aux dispositions des articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce.

Participant également aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative :

- le ou les censeurs désignés conformément à l'article 11 ci-après ;
- 1 membre titulaire du Comité d'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs élus par les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs élus par l'Assemblée générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ces administrateurs ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

À l'exception des administrateurs élus par les salariés et de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le Conseil d'administration se renouvelle par tranche tous les ans à l'Assemblée générale ordinaire annuelle, à raison d'un nombre d'administrateurs égal au tiers du nombre des membres élus par l'Assemblée générale ou au nombre entier le plus proche du tiers avec ajustement à la dernière tranche, en alternant pour que le renouvellement soit complet dans chaque période de trois ans.

En cas d'augmentation du nombre d'administrateurs élus, il sera procédé, si nécessaire et préalablement à la 1^{re} Assemblée générale ordinaire suivant l'entrée en fonction de ces nouveaux

administrateurs élus, à un tirage au sort aux fins de déterminer l'ordre de renouvellement des mandats. Les mandats partiels des administrateurs déterminés par ce tirage au sort ne seront pas pris en compte pour le calcul de la limite des quatre mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles.

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs élus par les salariés.

Le statut et les modalités d'élection des administrateurs élus par les salariés sont fixés par les articles L. 225-27 et suivants du Code de commerce et par les dispositions suivantes :

La durée des fonctions des deux administrateurs élus par les salariés est de trois ans. Leurs fonctions cessent à la date du troisième anniversaire de leur élection et la Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle élection dans les trois mois précédant l'expiration de leur mandat.

Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

L'un des deux administrateurs est élu par le collège des cadres, l'autre par le collège des autres salariés de la Société.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation ou rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés, son remplaçant entre en fonction instantanément. À défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

Les élections des administrateurs par les salariés s'effectuent, pour le premier tour de scrutin, selon les modalités suivantes :

Les listes des électeurs comportant leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile sont établies par le Directeur général et affichées cinq semaines au moins avant la date de l'élection. Une liste d'électeurs est établie pour chacun des deux collèges. Tout électeur peut présenter au Directeur général, dans le délai de quinze jours de l'affichage, une réclamation tendant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou inscrit à tort. Dans le même délai, toute personne omise peut également présenter une réclamation en vue de son inscription.

Les candidats doivent appartenir au collège dont ils sollicitent le suffrage.

Pour chaque collège, chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel.

Le Directeur général arrête la liste des candidats et l'affiche trois semaines au moins avant les élections.

En l'absence de candidature dans un collège, le siège attribué à ce collège reste vacant pendant toute la durée pour laquelle l'élection avait pour objet de le pourvoir.

Les résultats sont consignés dans un procès-verbal affiché au plus tard dans les trois jours de la clôture de l'élection. Un exemplaire de ce procès-verbal est conservé par la Société.

L'organisation et les modalités des élections sont établies par le Directeur général et font l'objet d'un affichage cinq semaines au moins avant la date de l'élection.

Les modes de scrutin sont déterminés par les articles L. 225-28 et suivants du Code de commerce. Tout électeur peut voter soit dans les bureaux de vote prévus à cet effet, soit par correspondance.

Si, dans un collège, aucun candidat n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour de scrutin.

Article 11 - Censeurs

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le Conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

Article 12 - Actions des administrateurs

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une action ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Article 13 - Délibérations du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président, de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son Président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le Directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

À la demande du Président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le Groupe peuvent assister aux délibérations du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du Conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le Président du Conseil d'administration.

Article 14 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se sait de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Article 15 - Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-Présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 10-1 dernier alinéa, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 10-2 3^e alinéa, le Président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

Article 16 - Direction générale

16-1 DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article L. 512-49 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration nomme le Directeur général de la Société et peut mettre fin à ses fonctions.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du Conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels.

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégataires qu'il avisera.

16-2 DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Article 17 - Disposition générale relative aux limites d'âge

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui suit cette date anniversaire.

Article 18 - Rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence. Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Article 19 - Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux Commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée générale ordinaire ; celle-ci nomme également deux Commissaires suppléants.

La durée du mandat des Commissaires est de six exercices.

Les Commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Article 20 - Assemblées générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées générales extraordinaires.

Les décisions des Assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Article 21 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 22 - Ordre du jour et procès-verbaux

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 23 - Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, de leur inscription en compte sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, du dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte de la date du dépôt jusqu'au lendemain de celle de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
ou
- voter à distance ;
ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au

moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées générales des actionnaires par voie de visioconférence et voter à ces mêmes Assemblées générales par voie de télécommunications. Le Président du Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées garantissent l'authentification des actionnaires participant au vote et l'intégrité du vote exprimé.

Article 24 - Feuille de présence - Bureau

1. À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un deux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son Président.

Le bureau désigne un Secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Article 25 - Quorum - Vote - Nombre de voix

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le Président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Dans toutes les Assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, ainsi que dans les Assemblées spéciales, les droits de vote attachés aux actions grevées d'usufruit sont exercés par l'usufruitier.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Article 26 - Assemblée générale ordinaire

1. L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis ;
- statuer sur la répartition et l'affection des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires ;
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- nommer et révoquer les administrateurs ;
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'administration ;
- nommer les Commissaires aux comptes ;
- statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

2. L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance.

Article 27 - Assemblée générale extraordinaire

1. L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des

opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

2. L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.
Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance.
3. Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.
4. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire.

Article 28 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Article 29 - Fixation - Affectation et répartition des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable, que l'Assemblée générale utilisera afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ;
- distribuer aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un dividende.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire soit en actions.

Article 30 - Dissolution - Liquidation

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Article 31 - Contestations

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les actionnaires, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

► Investissements réalisés par Crédit Agricole S.A. au cours des trois derniers exercices

Investissements réalisés

Dates	Investissements	Financements
02/01/2003	Intesa BCI Bank (Suisse) Acquisition par Crédit Agricole Indosuez (CAI) d'Intesa Bci Bank (Suisse) spécialisée dans la gestion privée. Cette société a été fusionnée avec CAI (Suisse) S.A. en septembre 2003, elle-même fusionnée avec Crédit Lyonnais (Suisse) S.A. pour créer Crédit Agricole Suisse S.A. en mars 2005.	Acquisitions financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
26/02/2003	Finaref Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 61 % du capital de Finaref auprès de Pinault Printemps pour 1,54 milliard d'euros.	
06/06/2003	Crédit Lyonnais Clôture de l'offre sur le Crédit Lyonnais. Crédit Agricole S.A. contrôle 92 % du capital du Crédit Lyonnais.	Financement de l'offre (en millions d'euros) : Acquisition d'actions Crédit Lyonnais par SACAM Développement 997 Augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. 2 152 Fonds propres de base émis par Crédit Agricole S.A. (titres hybrides de capital admis dans les fonds propres de base consolidés présentés ci-dessus) 3 100 - dont <i>fonds propres de base émis directement et souscrits indirectement par des Caisses régionales</i> 1 850 - dont <i>fonds propres de base émis indirectement (actions de préférence)</i> 1 250 Fonds propres complémentaires émis par Crédit Agricole S.A. (TSDI) 2 000 Liquidités de Crédit Agricole S.A. 2 644 Total 10 893
07/07/2003	Crédit Agricole Belge Crédit Agricole S.A. prend 10 % du capital d'une structure holding française aux côtés des Caisses régionales Nord de France et du Nord Est (qui en contrôlent 90 %), cette holding contrôlant 66,67 % du capital de CA NV Landbouwkrediet (Crédit Agricole Belge).	
09/07/2003	Credibom Acquisition par Sofinco de 45 % du capital de Credibom, filiale de crédit à la consommation de Banco Esperito Santo, pour 78,75 millions d'euros. Après cette acquisition, Sofinco contrôle 85 % du capital de Credibom.	Ces acquisitions de 2003 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non), et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
01/12/2003	Finaref Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 14,5 % du capital de Finaref auprès de Pinault Printemps Redoute, portant ainsi sa participation au capital de Finaref à 75,5 %.	
01/03/2004	Dan-aktiv A/S Crédit Agricole S.A. achète au groupe danois F Group A/S 100 % de sa filiale de crédit à la consommation au Danemark Dan-aktiv A/S pour 53 millions d'euros.	
08/03/2004	Rue Impériale/Eurazeo Fusion absorption de Rue Impériale par Eurazeo et apport de participations industrielles de UI et IDIA à Eurazeo. Les apports concernés sont constitués de 12,6 % du capital de Fraikin, 6 % du capital de Bluebirds Participation et 0,6 % du capital de Veolia Environnement.	Les acquisitions de 2004 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
29/03/2004	Finaref Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 14,5 % du capital de Finaref auprès de Pinault Printemps Redoute (pour 372 millions d'euros), portant ainsi sa participation au capital de Finaref à 90 %.	
17/09/2004	Eurofactor Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 49,09 % du capital d'Eurofactor, société d'affacturage, auprès d'Euler Hermes, pour 188 millions d'euros.	

Dates	Investissements	Financements
20/09/2004	Cordier Mestrezat Dans le cadre de la mise en vente par Cordier Mestrezat de son patrimoine foncier, Crédit Agricole S.A. a fait une offre d'achat portant sur six domaines, offre acceptée par Cordier Mestrezat domaines.	
03/01/2005	Banco Comercial Portugues (BCP) Sofinco acquiert l'activité « équipement de la maison » exercée par Credibanco, filiale spécialisée de BCP (pour 65 millions d'euros).	
01/02/2005	Finaref Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 10 % du capital de Finaref auprès de Pinault Printemps Redoute (pour 265 millions d'euros), portant ainsi sa participation au capital de Finaref à 100 %.	
24/06/2005	Meridian Bank AD Acquisition par Crédit Agricole S.A. de 71 % de Meridian Bank AD (banque de détail en Serbie).	
30/05/2005	Nextra Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa ont signé un accord portant sur la prise de contrôle par Crédit Agricole Asset Management à hauteur de 65 % de l'entité issue du rapprochement de Nextra Investment Management sgr (Nextra), filiale de Banca Intesa et de CAAM sgr, filiale de CAAM en Italie. 22/12/2005 : L'accord entre dans sa phase opérationnelle : avec l'acquisition, par CAAM, de 65 % de Nextra, pour 816 millions d'euros (avec clauses d'ajustement de 65 millions d'euros en + ou en -) ; et l'acquisition, prévue en 2006, de 35 % de CAAM sgr par le groupe Intesa.	Les acquisitions de 2005 ont été financées par des émissions de Crédit Agricole S.A. à moyen terme (subordonnées ou non) et par des fonds propres durs générés et conservés durant l'année.
04/07/2005	Crédit Agricole Caisse d'Épargne Investor Services (CACEIS) Mise en œuvre du regroupement des lignes de métiers dédiées aux activités de banque dépositaire, de conservation, de compensation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs pour la clientèle institutionnelle et de grandes entreprises, domestique et internationale de Crédit Agricole S.A. et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.	
07/07/2005	CP Leasing et Credilar Acquisition par Sofinco de CP Leasing en République tchèque et de Credilar au Portugal.	
31/10/2005	Activités du groupe Achmea Acquisition par le groupe Crédit Agricole S.A. des activités de banque dépositaire et d'administration de fonds ainsi que des activités de banque privée du Groupe Achmea au Luxembourg.	
22/12/2005	Tunisie Factoring Eurofactor porte sa participation dans Tunisie Factoring de 9,09 % à 36,36 %.	

N.B. pour ce qui concerne le montant des investissements, certaines informations ne peuvent être rendues publiques sans remettre en cause des accords de confidentialité ou porter à la connaissance de nos concurrents des informations qui pourraient nous porter préjudice.

Investissements en cours

Les investissements nouveaux annoncés postérieurement à la clôture de l'exercice 2005 et pour lesquels les organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes figurent dans le rapport de gestion - chapitre « Tendances récentes et perspectives ».

► Nouveaux produits et services

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés à la clientèle par les entités du groupe Crédit Agricole. Les informations sont disponibles sur les sites du Groupe notamment au travers

des communiqués de presse accessibles via le site internet www.credit-agricole-sa.fr

► Contrats importants

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actifs. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Hormis ces dispositions, à ce jour, Crédit Agricole S.A. n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

► Informations sur les tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 décembre 2005, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Voir rapport de gestion - paragraphe « Tendances récentes et perspectives ».

► Changement significatif

Depuis le 31 décembre 2005, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les

résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

► Documents accessibles au public

Le présent document est disponible sur le site www.credit-agricole-sa.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org

Les communiqués financiers, les rapports annuels, les documents de référence ainsi que leurs actualisations, pour l'exercice en

cours et les exercices précédents à compter de l'introduction en bourse de la Société, sont accessibles sur le site de la Société : www.credit-agricole-sa.fr

Les statuts de Crédit Agricole S.A. sont repris intégralement dans le présent document (page 254).

► Publications de Crédit Agricole S.A.

Le Document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Crédit Agricole S.A. pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers tel qu'exigé par l'article 221.1.1 du Règlement général de l'AMF modifié par l'arrêté du 01/09/2005.

1. Documentation de référence

Publiée sur le site de Crédit Agricole S.A. (www.credit-agricole-sa.fr) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) :

Dates de publication	Nature des documents
17/03/2005	Document de référence - dépôt AMF n° D.05-0233
20/04/2005	Actualisation de document de référence - dépôt AMF n° D.05-0233-A01
04/05/2005	Actualisation de document de référence - dépôt AMF n° D.05-0233-A02
09/06/2005	Actualisation de document de référence - dépôt AMF n° D.05-0233-A03
12/07/2005	Actualisation de document de référence - dépôt AMF n° D.05-0233-A04
15/09/2005	Actualisation de document de référence - dépôt AMF n° D.05-0233-A05
22/11/2005	Actualisation de document de référence - dépôt AMF n° D.05-0233-A06

2. Programmes d'émission, prospectus et notes d'opérations

Publiés sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) :

Dates de publication	Nature des documents
23/03/2005	Émission et admission de Titres subordonnés remboursables - visa AMF 05-0170
12/04/2005	Admission d'obligations ordinaires à taux variable - visa AMF 05-0250
18/04/2005	Augmentation de capital - Opération réservée aux salariés - visa AMF 05-0269
27/04/2005	Programme de rachat d'actions - visa AMF 05-0310
10/06/2005	Émission et admission de Titres subordonnés à durée indéterminée - visa AMF 05-0533
21/06/2005	Admission de TSR Radian - visa AMF 05-576
30/06/2005	Augmentation de capital - Opération réservée aux salariés - visa AMF 05-0622
23/09/2005	Émission et admission de Titres subordonnés remboursables - visa AMF 05-0685
24/10/2005	Émission et admission de Titres subordonnés remboursables Radian - visa AMF 05-729
25/11/2005	Émission et admission de Titres subordonnés remboursables - visa AMF 05-0813
25/11/2005	Émission et admission de Titres subordonnés remboursables - visa AMF 05-0814
13/02/2006	Émission et admission de Titres subordonnés remboursables - visa AMF 06-0042
16/02/2006	Émission et admission d'Obligations ordinaires à taux variable - visa AMF 06-0045

Publiés sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et visés par la CSSF :

Dates de publication	Nature des documents
29/03/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
30/03/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
27/04/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
28/04/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
06/05/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
09/05/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
10/05/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
24/05/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
27/05/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
23/06/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
30/09/2005	Programme d'émission d'Euro Medium Term Notes (EMTN)
13/10/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
14/10/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
21/10/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
28/10/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
31/10/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
09/11/2005	Émission et admission de Titres super subordonnés
23/11/2005	Supplément 1 au Programme EMTN
07/12/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
12/12/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
13/12/2005	Émission et admission de Titres Subordonnés Remboursables
19/12/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
15/02/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme
16/02/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme
17/02/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme
20/02/2006	Supplément 2 au Programme EMTN
22/02/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme
23/02/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme
24/02/2006	Émission et admission de Titres super subordonnés
28/02/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme
01/03/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme
14/03/2006	Supplément 3 au Programme EMTN

Publiés sur le site de S.A. Crédit Agricole (Belgique) (www.credit-agricole.be) et visés par la CBFA :

Dates de publication	Nature des documents
02/05/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme
09/09/2005	Émission et admission d'obligations à moyen terme

Publiés sur le site de la SWX SWISS Exchange (www.swx.com) et visés par la SWX SWISS Exchange :

Dates de publication	Nature des documents
13/01/2006	Émission et admission d'obligations à moyen terme

3. Communiqués

Publiés sur le site de Crédit Agricole S.A. (www.credit-agricole-sa.fr) ou sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) :

Dates de publication	Nature des documents
09/03/2005	Communiqué de presse : Forte progression des résultats 2004 de Crédit Agricole S.A.
15/03/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 7 mars 2005
22/04/2005	Communiqué de presse : Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS
19/05/2005	Communiqué de presse : Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A.
23/05/2005	Communiqué de presse : Accord sur une prise de participation au capital de Meridian Bank AD (Serbie)
30/05/2005	Communiqué de presse : Projet de rapprochement dans les activités de gestion d'actifs entre Crédit Agricole S.A. et Banca Intesa
01/06/2005	Déclaration de transactions sur actions propres du 25 mai 2005
02/06/2005	Communiqué de presse : Forte progression des résultats du 1 ^{er} trimestre 2005 de Crédit Agricole S.A.
10/06/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 10 juin 2005
10/06/2005	Déclaration d'achats de titres Crédit Agricole S.A. par la SAS Rue La Boétie
15/06/2005	Déclarations d'achats de titres Crédit Agricole S.A. par la SAS Rue La Boétie
17/06/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 10 juin 2005
20/06/2005	Déclaration d'achats de titres Crédit Agricole S.A. du 20 juin 2005
28/06/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 20 juin 2005
07/07/2005	Société Radian : rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne
07/07/2005	Société Radian : rapport général du Commissaire aux comptes
07/07/2005	Société Radian : rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport sur le contrôle interne
18/07/2005	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole
25/07/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 15 au 18 juin 2005
02/08/2005	Groupement des Provinces de France - Rapport du Président sur le contrôle interne
02/08/2005	Groupement pour le Financement des Entreprises Régionales : Rapport du Président sur le contrôle interne
09/08/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 1 ^{er} au 5 août 2005
25/08/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 16 au 19 août 2005
25/08/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 16 au 19 août 2005
07/09/2005	Communiqué de presse sur les Résultats du 1 ^{er} semestre 2005 de Crédit Agricole S.A.
07/09/2005	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole
	Communiqué de presse : Acquisition au Luxembourg des activités de banque dépositaire et administration de fonds ainsi que des activités de banque privée du Groupe Achmea
14/09/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 8 au 13 septembre 2005
21/09/2005	Déclaration achats de titres Crédit Agricole S.A.
27/09/2005	Déclarations des transactions sur actions propres du 19 au 26 septembre 2005
28/09/2005	Déclaration achats d'actions Crédit Agricole S.A.
05/10/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 27 septembre au 10 octobre 2005
05/10/2005	Déclaration opérations des dirigeants sur le titre Crédit Agricole S.A.
14/10/2005	Déclaration achats de titres Crédit Agricole S.A.
18/10/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 10 au 17 octobre 2005
19/10/2005	Communiqué de presse : Predica et Crédit Agricole Private Equity entrent au capital d'Altarea
26/10/2005	Déclaration opérations des dirigeants sur le titre Crédit Agricole S.A.
28/10/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 20 octobre 2005
03/11/2005	Déclaration achats d'actions de Crédit Agricole S.A. 26 au 28 octobre 2005
07/11/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 31 octobre au 4 novembre 2005
16/11/2005	Communiqué de presse : Résultats de Crédit Agricole S.A. du 3 ^e trimestre 2005
06/12/2005	Déclaration des transactions sur actions propres
14/12/2005	Déclaration opérations effectuées par un dirigeant
14/12/2005	Déclaration des transactions sur actions propres

Dates de publication Nature des documents

20/12/2005	Déclaration des transactions sur actions propres du 12 au 16 décembre 2005
22/12/2005	Communiqué de presse Crédit Agricole - Banca Intesa
28/12/2005	Déclaration de transactions sur actions propres
06/01/2006	Déclaration de transactions sur actions propres du 28 décembre au 2 janvier 2006
17/01/2006	Déclaration de transactions sur actions propres
26/01/2006	Déclaration des transactions sur Actions Propres
27/01/2006	Déclaration des transactions sur actions propres du 18 au 24 janvier 2006

4. Informations relatives à l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005
Dates de publication Nature des documents

22/04/2005	Comptes sociaux et consolidés 2004 de Crédit Agricole S.A.	BALO n° 48 -
18/05/2005	Avis de convocation à l'Assemblée générale 2005 de Crédit Agricole S.A.	Publications sur le site de Crédit Agricole S.A. (www.credit-agricole-sa.fr)
18/05/2005	Compte rendu de l'Assemblée générale	
27/05/2005	Résultats du vote des résolutions	BALO n° 63 -
06/07/2005	Avis Post AG (résolution d'affectation du résultat, rapport des auditeurs...)	BALO n° 80 -
12/10/2005	Comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2005 de Crédit Agricole S.A.	BALO n° 122-

Renseignements concernant le capital

► Évolution de la répartition du capital depuis 3 ans

% du capital	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
SAS Rue la Boétie *	52,4 %	53,9 %	54,7 %
SNC Crédit Agricole Transactions **	1,0 %	-	-
Titres d'auto-contrôle ***	1,1 %	2,0 %	1,8 %
Employés (FCPE, PEE)	5,0 %	4,5 %	5,8 %
Public	40,5 %	39,6 %	37,7 %

* La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisse régionales de Crédit Agricole.

** SNC dissoute le 17 février 2003.

*** Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A.. en couverture des options attribuées.

La structure de l'actionnariat a très peu évolué depuis 2003. Le capital de Crédit Agricole S.A. reste majoritairement contrôlé par les Caisse régionales de Crédit Agricole au travers de la SAS Rue La Boétie ; au 31 décembre 2005, leur participation s'élève à 54,7 % du capital contre 53,9 % au 31 décembre 2004 après des achats de titres.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole intervenue au cours de l'exercice 2005, la participation des salariés au travers des FCPE s'est accrue de 4,5 % (soit 66 482 278 actions) au 31 décembre 2004 à 5,8 % (soit 87 223 339 actions) au 31 décembre 2005.

► Autres renseignements sur le capital et les principaux actionnaires

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires.

Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital que celles indiquées dans le tableau « Évolution du capital au cours des cinq dernières années » en page 101 du document de référence. La Société n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital potentiel, ni d'actions à droits de vote double, et n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

À la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucun autre actionnaire que la SAS Rue la Boétie détenant 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote.

Contrôle de l'émetteur

Les liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont décrits dans l'annexe comptable – « cadre général » page 119 du présent document.

Le contrôle de Crédit Agricole S.A. est décrit dans le Chapitre 2 « Gouvernance et Contrôle interne ».

La composition du Conseil d'administration, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 62 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil, résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales, détient 55,7 % des droits de vote au

31 décembre 2005) d'assurer une représentation significative aux Caisses régionales, reflétant la structure décentralisée du groupe Crédit Agricole.

Quatre postes sont attribués à des personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole. Leur engagement est très important au sein du Conseil d'administration. En particulier, trois personnalités extérieures assurent la présidence de Comités spécialisés (audit et risques, rémunérations, nominations et gouvernance).

Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Politique de distribution

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Elle peut prendre en compte, notamment, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que les politiques de distribution des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur. Crédit Agricole S.A. ne peut pas garantir le montant des dividendes qui seront versés au titre d'un exercice.

Dans le cadre du plan de développement 2006-2008 présenté fin 2005, Crédit Agricole S.A. s'est fixé un objectif de distribution de résultat de 30 % - 35 % au moins.

► Acquisition par la Société de ses propres actions

(Décision de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2005)

Seizième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats d'actions de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la Société pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (tels des options d'achat

et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 2 milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 35 euros et la cession de ces actions ne pourra intervenir à un prix inférieur à 10 euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux), de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des actions de la Société aux salariés visés à l'alinéa ci-dessus, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
3. de conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;

Mouvements initiés sur ses propres actions

Les mouvements initiés par Crédit Agricole S.A. sur ses propres actions sont résumés ci-dessous :

	Quantités	Valeur brute comptable (en euros)	Frais de négociation	Fraction du capital
Stock au 31/12/2004	29 324 633	19,52	572 490 220,73	1,99 %
Acquisitions de l'exercice	0			
Sorties de l'exercice	3 012 426	18,13	54 613 865,88	183 369,84
STOCK AU 31/12/2005	26 312 207	19,68	517 876 354,85	1,76 %

Au 31 décembre 2005, l'ensemble des actions d'autocontrôle détenues dans le cadre du programme de rachat est affecté à la couverture des engagements de stock-options.

4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
5. d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 23^e résolution.

Les opérations d'achat et/ou de vente ou de transfert d'actions de la Société par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

Conformément aux articles L. 225-209 et L. 225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions autorisé par les Assemblées générales des 19 mai 2004 et 18 mai 2005, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005. Les opérations de rachat effectuées au cours de l'exercice 2005 ont été exclusivement destinées à la couverture des engagements pris auprès des salariés, soit dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, soit dans celui du contrat de liquidité des salariés du Crédit Lyonnais.

Renseignements complémentaires

Précisions relatives aux informations prévisionnelles présentées à la journée investisseurs du 15 décembre 2005 concernant le plan de développement du Groupe

Préambule

Les informations présentées aux investisseurs contiennent des données historiques ainsi que des informations prospectives, présentant, pour l'essentiel, les perspectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances.

Seule l'indication d'une croissance du BNPA de 10 % sur la période 2006-2008 constitue une information prévisionnelle, au sens du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10), et est couverte par le rapport des contrôleur

léaux sur les prévisions de résultat (publié ci-après). L'élaboration de cette prévision repose sur des hypothèses, présentées dans la déclaration ci-dessous.

Ces informations reposent en tout ou partie sur des appréciations ou des décisions des organes dirigeants du groupe Crédit Agricole S.A., qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

Par nature, ces données ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdites déclarations, pourraient ne pas se réaliser et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison notamment des incertitudes liées à l'environnement du groupe Crédit Agricole S.A.

► Déclaration d'hypothèses relatives aux informations prévisionnelles

(conformément à la rubrique 9-1 de l'annexe IV du règlement européen 809/2004) :

Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles

La base des données comptables, utilisée aux fins de prévision est conforme aux principes et méthodes comptables IFRS retenues par le groupe Crédit Agricole S.A. pour l'établissement des comptes semestriels du 30 juin 2005.

Le taux de croissance annuel moyen du BNPA du groupe Crédit Agricole S.A., fixé à 10 % par rapport au consensus analystes à fin novembre 2005, pour la période 2006-2008, s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

Hypothèses macroéconomiques

- Environnement économique (France et monde) constant, dans ses tendances, par rapport à celui qui prévaut à fin 2005 ;
- Parité de change euro/dollar autour de 1,2 ;
- Croissance modérée des taux d'intérêt de la BCE.

Hypothèses relatives à Crédit Agricole S.A.

- Croissance organique (produit net bancaire) soutenue, au moins égale à la moyenne observée sur les trois derniers exercices ;
- Maîtrise de frais de gestion permettant une amélioration du coefficient d'exploitation de 1,5 point par an ;
- Pas de modifications majeures de la politique de gestion des risques financiers du groupe Crédit Agricole S.A. qui immunise très largement, l'exposition du Groupe contre les risques financiers (effet taux et change), et stabilité du rating actuel du groupe. Dans cet environnement inchangé, par mesure de simplification, l'effet de la volatilité des dérivés du pôle compte propre a été considéré comme non significatif ;
- Les variations potentielles du provisionnement des engagements sociaux, nées de l'évolution des paramètres de calcul, n'ont pas été intégrées ;
- Remontée du coût du risque à partir des niveaux historiquement bas constatés sur la période récente, sans prise en compte de stress scénario ;
- Résultat des sociétés mises en équivalence retenu sur la base du consensus des analystes (pour les sociétés cotées) ou, à défaut, de poursuite de tendances historiquement constatées (notamment pour les Caisses régionales) ;
- Taux d'impôt similaire à la moyenne observée sur les trois derniers exercices ;
- Absence de dépréciation significative d'actifs ;
- Absence d'éléments juridiques ou de contentieux significatifs nouveaux sur la période ;
- Nombre d'actions globalement stable sur la période.

PÉRIMÈTRE

- Croissance externe : investissements, entièrement autofinancés, de 5 milliards d'euros sur la période, permettant une prise de contrôle, généralement, majoritaire des sociétés acquises ; ces investissements répondent à des critères financiers stricts (notamment retour sur

investissement supérieur au coût du capital du Groupe à la date de l'investissement au plus tard dans les 4 ans) ; il n'est pas pris en compte d'éventuels coûts liés au rapprochement ;

- Absence de cession significative sur la période.

► Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

À l'attention de Monsieur Georges Pauget

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat du groupe Crédit Agricole S.A. incluses aux pages 21 et 91 du prospectus d'émission de titres subordonnés remboursables à taux fixe et intérêts trimestriels mars 2006/mars 2012-2018 de Crédit Agricole S.A.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) n° 809/2004, une conclusion, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du groupe Crédit Agricole S.A.. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient parfois différer de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

À notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par le groupe Crédit Agricole S.A. pour les comptes semestriels au 30 juin 2005.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

► Honoraires des Commissaires aux comptes⁽¹⁾

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.⁽²⁾

(en milliers d'euros)	Ernst & Young			PricewaterhouseCoopers				
	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	9 896		9 244		10 949		9 553	
Missions accessoires ⁽³⁾	721		1 547		3 570		4 169	
Sous total	10 617	99,8 %	10 791	99,6 %	14 519	99,1 %	13 722	95,6 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	8		29		24		570	
Technologie de l'information	0		0		0		0	
Audit interne	0		0		0		40	
Autres à préciser (si > 10 % des honoraires d'audit)	18		16		105		28	
Sous total	26	0,2 %	45	0,4 %	129	0,9 %	638	4,4 %
TOTAL	10 643	100 %	10 836	100 %	14 648	100 %	14 360	100 %

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale.

(en milliers d'euros)	Mazars & Guerard			KPMG			Deloitte Touche Tohmatsu			Autres		
	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 608	88 %	1 624	91 %	319	96 %	737	78 %	687	96 %	2 150	88 %
Missions accessoires ⁽³⁾	227	12 %	168	9 %	13	4 %	213	22 %	28	4 %	286	12 %
TOTAL	1 835	100 %	1 792	100 %	332	100 %	950	100 %	715	100 %	2 436	100 %
1	Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.											
2	Y compris les filiales de Crédit Agricole S.A. consolidées par intégration globale et auditées par le collège.											
3	(3) Missions accessoires selon le règlement n°2002-06 de l'AMF.											

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société SACAM Développement

Administrateurs et dirigeant concernés

MM. Sander, Couturier, Laurent.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 25 janvier 2005, a autorisé les opérations correspondant aux dernières étapes du processus de filialisation des activités de services financiers aux investisseurs institutionnels du groupe Crédit Agricole S.A. et a ratifié les engagements pris dans un protocole d'accord paraphé le 17 décembre 2004 en vue de la mise en œuvre d'un partenariat avec le groupe Caisse d'Épargne. Votre Conseil d'administration, a par ailleurs autorisé la poursuite des travaux préparatoires entrepris pour concrétiser ce projet. La réalisation des opérations est intervenue au cours de l'année 2005.

- à compter du 1^{er} avril 2005, les activités de cette ligne de métier antérieurement exercées par votre Société, Calyon et Crédit Lyonnais, ont été rassemblées au sein de Crédit Agricole Investor Services Holding (CA IS Holding), lui-même étant détenu, depuis le 14 juin 2005, par votre Société à 98,37 % et par SACAM Développement à 1,63 %, suite aux attributions de titres CA IS Holding, effectuées par Crédit Lyonnais et Calyon à leurs actionnaires ;
- des accords de partenariat avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ont été signés le 13 juin 2005, prévoyant que l'ensemble des filiales issues de la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A., d'une part, et IXIS Investor Services (structure à la tête des activités de Services Financiers aux Investisseurs Institutionnels du groupe Caisse d'Épargne), d'autre part, seraient regroupées sous CA IS Holding, renommé Crédit Agricole Caisse d'Épargne Investor Services (« CACEIS »).

L'apport de la CNCE, sa rémunération et la mise en place de CACEIS ont fait l'objet de décisions du 1^{er} juillet 2005 sous conditions suspensives liées aux autorisations administratives, devant être réalisées au plus tard le 31 août 2005 avec effet financier rétroactif au 1^{er} juillet 2005.

Le capital social de CACEIS étant détenu à 50 % par la CNCE, 49 % par votre Société et 1 % par SACAM Développement, votre Conseil d'administration, dans sa séance du 19 juillet 2005, a autorisé l'acquisition, par votre Société, de la participation détenue par SACAM Développement, sur la base de la valeur nette comptable des titres dans les comptes de SACAM Développement, valeur incluant le potentiel de synergies attendu de l'opération.

Modalités

Cette acquisition a été réalisée en date du 31 août 2005, pour un montant de 10,1 millions d'euros.

2. Avec Monsieur Jean Laurent

Personne concernée

Monsieur Jean Laurent, Directeur général jusqu'au 12 septembre 2005.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 19 juillet 2005, a été informé de la décision de M. Jean Laurent, Directeur général de votre Société, de démissionner de ses fonctions à compter du 12 septembre 2005. Sur proposition du comité des rémunérations, le Conseil a, à cette même date, fixé les conditions de départ de M. Jean Laurent.

En application des dispositions de la loi du 26 juillet 2005 « pour la confiance et la modernisation de l'économie », votre Conseil d'administration, dans sa séance du 16 novembre 2005, a réitéré sa décision du 19 juillet 2005 et décidé de déclarer, au titre des conventions réglementées, les dispositions suivantes relatives aux conditions de départ de M. Jean Laurent.

Modalités

La rémunération globale versée s'élève à 1 670 000 euros, incluant le maintien du salaire fixe annuel et la rémunération variable au titre de l'année 2005 correspondant au plafond de la fourchette définie par votre Conseil d'administration dans sa séance du 8 mars 2005.

Le logement de fonction a par ailleurs été maintenu. Cet engagement est estimé à 200 000 euros.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les Caisses régionales de Crédit Agricole

Nature et objet

Dans le cadre du projet de cotation de Crédit Agricole S.A., le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 octobre 2001 a autorisé le Président et le Directeur général à signer, pour le compte de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, le protocole d'accord avec ses annexes et tous les engagements nécessaires à sa mise en œuvre. Parmi les dispositions de cette convention complexe figure, notamment, la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Les Caisses régionales ont participé à la constitution de ce fonds, doté de 609,8 millions d'euros et destiné à permettre à votre Société de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur de celles des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. La convention relative à ce fonds a été conclue pour une période de cinq ans à compter de l'introduction en bourse de votre Société.

Modalités

Votre Société a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de 609,8 millions d'euros, soit 457,4 millions d'euros, et les Caisses régionales, collectivement à hauteur de 152,4 millions, selon une répartition identique à celle du fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du Code monétaire et financier.

Au cours de l'exercice 2005, aucun prélèvement sur la dotation du fonds au profit d'une Caisse régionale ayant un dirigeant commun avec votre Société n'a été réalisé. Conformément aux termes du protocole, une dotation de 60,8 millions d'euros a été effectuée sur l'exercice 2005.

2. Avec la société Calyon

Nature et objet

Dans le cadre de l'apport d'Unicredit en 1997 et d'un apport partiel d'activités par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (devenue Crédit Agricole S.A.) à Crédit Agricole Indosuez (devenu Calyon), une partie de ces créances bénéficiait de la garantie CNCA.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 novembre 2001, a approuvé les nouvelles modalités de mise en œuvre des conventions initiales entre votre Société et Calyon concernant la gestion du portefeuille CNCA « work out ».

Ainsi, a été créée une société en participation (SEP), dont Calyon détenait 99,9 % des parts et votre Société 0,1 %, qui avait pour objet de gérer le portefeuille jusqu'alors garanti par votre Société ainsi que le portefeuille résiduel de créances « work out » de l'international porté jusqu'alors au bilan de votre Société et confié à Calyon sous mandat de gestion.

Dans ce cadre, votre Société avait annulé sa garantie et apporté à la SEP un prêt participatif de 147 millions d'euros.

Modalités

Au cours de l'exercice 2005, la SEP a été dissoute et le prêt participatif, d'un montant résiduel de 55,9 millions d'euros a été remboursé pour 32,3 millions d'euros dégageant une perte de 23,6 millions d'euros associée à une reprise de provision de 27,2 millions d'euros.

3. Avec la société Calyon

Nature et objet

À la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de financement et d'investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Calyon) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de Calyon. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 mars 2004, a autorisé la réalisation, par votre Société, des opérations permettant le renforcement des fonds propres de Calyon, pour une enveloppe globale maximale de 3 milliards d'euros.

Modalités

Dans le cadre de cette autorisation, votre Société a, notamment, souscrit à une émission de titres super subordonnés, pour un montant de 1,730 million de dollars. Les intérêts perçus par votre Société à ce titre se sont élevés à 71,3 millions de dollars au cours de l'année 2005.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006

► Ordre du jour

Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2005 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2005, fixation du dividende et mise en paiement du dividende ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires ;
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Jetons de présence aux administrateurs ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société ;

Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employees ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents à un plan d'épargne groupe aux États-Unis ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Modification statutaire à l'effet de mettre les statuts en conformité avec la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie ;
- Formalités, pouvoirs.

► Projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006

I- Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 44 109 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que celui de l'impôt supporté par la Société du fait de la non-deductibilité, soit 15 408,74 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat, fixation et mise en paiement du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le résultat net de l'exercice 2005 s'élève à 2 450 087 502,11 euros et que le report à nouveau est de 232 213 796,33 euros, soit un total de 2 682 301 298,44 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

1. à la réserve légale, 5 % du bénéfice net de l'exercice, soit 122 504 375,11 euros ;
2. à la distribution du dividende global, soit un montant total de 1 407 482 962,94 euros au paiement du dividende net, égal à 0,94 euro par action ;
3. au report à nouveau, soit 1 152 313 960,39 euros.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du lundi 29 mai 2006.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte « report à nouveau » étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du même code, applicable à compter de l'imposition des revenus de 2006. Cette réfaction bénéficie aux seules personnes physiques.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Exercice (en euro)	Dividende	Avoir fiscal ⁽¹⁾	Total
2002	0,55	0,275	0,825
2003	0,55	0,275	0,825
2004			
Acompte ⁽²⁾	0,30	0,15	0,45
Solde ⁽³⁾	0,36		0,36

(1) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50 % ; dans certains cas, ce taux est différent.

(2) Distribution au cours de l'année 2004.

(3) Distribution au cours de l'année 2005, ce solde était éligible à la réfaction au taux de 50 %.

Quatrième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions énoncées dans ce rapport.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil d'administration du 16 novembre 2005 de Monsieur Jean-Roger Drouet en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Pichon démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sixième résolution

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de Monsieur Pierre Kerfriden, dont le mandat d'administrateur venait à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

En conséquence, l'Assemblée générale nomme comme administrateur Monsieur Bruno de Laage pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Pierre Kerfriden.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Noël Dupuy vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Madame Carole Giraud vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Roger Gobin vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Mary vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Pargade vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Douzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de la SAS Rue La Boétie vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Treizième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires :

- constate que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Barbier, Frinault et Autres vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire ;
- en conséquence, et sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Barbier, Frinault et Autres, dont le siège social est situé 41, rue Ybry à Neuilly-sur-Seine Cedex (92576), pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Quatorzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires :

- constate que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire ;
- en conséquence, et sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit, dont le siège social est situé au 63, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine Cedex (92208) pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Quinzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires :

- constate que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre Coll vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire ;
- en conséquence, et sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Coll, domicilié au 4, avenue du Colonel Bonnet à Paris (75016), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Seizième résolution

(Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires :

- constate que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Alain Grosmann vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire ;
- en conséquence, et sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer la société Picarle et Associés, domicilié au Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche à Courbevoie (92400), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Barbier, Frinault et Autres, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Dix-septième résolution

(Jetons de présence aux administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, fixe à huit cent cinquante mille (850 000) euros la somme globale annuelle allouée aux administrateurs, à raison de leurs fonctions.

Dix-huitième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2005, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats d'actions de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Société.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la Société pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de trois (3) milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à quarante-cinq (45) euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des actions de la Société aux salariés visés à l'alinéa ci-dessus, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce ;
3. de conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
5. d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 29^e résolution.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

II- Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Dix-neuvième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de monnaies, avec ou sans prime, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à un titre de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ;
2. décide que le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quatre (4) milliards d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3. décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de cinq (5) milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le Conseil pourra en outre conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues si les conditions prévues par la loi sont satisfaites, répartir à sa diligence les titres non souscrits et/ou les offrir au public ;
5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
6. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs de compétence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
 - déterminer la forme, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates, délais et modalités d'émission,
 - fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
 - et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des

émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts,

- en cas d'émission de titres de créance, décider, notamment, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ou à l'attribution de titres de créance ;
- 7. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2005 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Vingtième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute unité monétaire établie par référence à un ensemble de monnaies, avec ou sans prime, par l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à un titre de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ;
2. décide que :
 - le montant total nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder neuf cent (900) millions d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant droit à des actions,
 - en outre, le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation sera au maximum de cinq (5) milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère,

- le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la 19^e résolution, étant également précisé que toute émission réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera à due concurrence sur le ou lesdits plafonds correspondants ;
- 3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au bénéfice des actionnaires un délai de priorité de souscription, irréductible et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera, cette priorité de souscription ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables ;
- 4. décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions si les conditions prévues par la loi sont satisfaites,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- 5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
- 6. décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale au prix d'émission minimum prévu par la loi au moment où il sera fait usage de la présente délégation après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, la somme reçue lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul ;
- 7. délègue au Conseil d'administration, dans la limite du montant global d'augmentation de capital visé au 2 ci-dessus, la compétence de décider de procéder à toute augmentation de capital par émission d'actions d'apport ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société destinées à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange ou mixte (à titre principal, subsidiaire ou alternatif) initiée par la Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé, dans les conditions et sous les réserves fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet (i) d'arrêter la liste des titres apportés à l'échange, (ii) de fixer les conditions d'émission, la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soultre en espèces à verser et (iii) de déterminer les modalités d'émission ;
- 8. donne, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour :
 - déterminer la forme, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates, délais et modalités d'émission,
 - fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - fixer, le cas échéant, les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
 - et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts,
 - en cas d'émission de titres de créance, décider, notamment, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ou à l'attribution de titres de créance ;
- 9. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2005 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Vingt et unième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, si celui-ci constate une demande excédentaire, la faculté d'augmenter le nombre de

- titres à émettre pour chacune des émissions avec ou sans droit de souscription décidées en vertu des 19^e et 20^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
2. décide que le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur les plafonds globaux d'augmentation de capital fixés dans les 19^e et 20^e résolutions de la présente Assemblée générale extraordinaire ;
 3. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Vingt-deuxième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. délie au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, notamment, pour approuver l'évaluation des apports, constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
3. décide que le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera dans la limite du plafond global prévu à la 20^e résolution de la présente Assemblée générale extraordinaire ;
4. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

Vingt-troisième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 5 % du capital)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions

de l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, dans la limite de 5 % du capital social par an, à fixer le prix d'émission qui sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminué éventuellement d'une décote maximale de 10 %.

Vingt-quatrième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délie au Conseil d'administration la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, des augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de primes, réserves bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, soit par attribution d'actions nouvelles gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes, soit par l'emploi de ces deux procédés ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra dépasser trois (3) milliards d'euros et est indépendant du plafond global fixé aux 19^e et 20^e résolutions soumises à la présente Assemblée ;
3. confère au Conseil d'administration, notamment et sans que cette énumération soit limitative, tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour, en cas d'usage de la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
 - décider, en cas de distribution d'actions gratuites, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - procéder à tous ajustements requis par les textes législatifs et réglementaires,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts,

- prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la (ou les) augmentation(s) de capital qui pourra (pourront) être réalisée(s) en vertu de la présente délégation ;
- 4. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-cinquième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à attribuer, en une ou plusieurs fois, à tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit, soit à la souscription d'actions, soit à l'achat d'actions acquises par la Société dans des conditions légales ;
2. décide que les options attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner accès à plus de 2 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée ;
3. décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, le nombre d'actions indiqué au 2° ci-dessus sera ajusté mathématiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération ;
4. décide que le prix de souscription ou d'achat de l'action sera déterminé conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra pas appliquer de décote ;
5. décide que si, pendant la durée de validité des options, la Société réalise l'une des opérations financières prévues par la loi, le Conseil d'administration devra ajuster, selon les modalités réglementaires, le nombre et le prix des actions susceptibles d'être souscrites ou achetées par exercice des options ;
6. décide que le délai d'exercice des options ne pourra excéder 7 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration ;
7. décide que cette autorisation comporte renonciation expresse des actionnaires à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription aux actions émises lors de la levée des options de souscription ;

8. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus énoncées, à l'effet :
 - a) de fixer les dates où seront consenties les options, de fixer les dates de chaque attribution et les conditions dans lesquelles seront consenties les options, d'arrêter la liste des Bénéficiaires des options, de déterminer la nature des options, de fixer le nombre de titres sur lesquels porteront les options de souscription ou les options d'achat, de déterminer les conditions d'exercice des options et les périodes d'exercices possibles d'options dans la limite du délai maximal prévu par la présente résolution,
 - b) de fixer les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à acquérir par les Bénéficiaires pourront éventuellement être ajustés,
 - c) de procéder, s'il y a lieu, au rachat d'actions de la Société préalablement à l'ouverture d'options d'achat et d'informer chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de cette autorisation,
 - d) d'accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités relatifs aux augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de cette autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
9. fixe à trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui se substitue, pour l'avenir, à celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2003 dans sa 21^e résolution.

Vingt-sixième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder à l'émission, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, d'actions réservées aux adhérents (ci-après dénommés Bénéficiaires) à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole qui est constitué par la Société, les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. à la date de l'opération d'augmentation de capital objet de la présente résolution), les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la Société et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application de l'article L. 444-3 du Code du travail ;
2. décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant

être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution ;

3. décide de fixer à cent cinquante (150) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation, étant précisé que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des augmentations de capital résultant des résolutions qui précédent ;
4. décide que le prix de souscription des actions Crédit Agricole S.A. ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra ajuster le montant de la décote au cas par cas pour se conformer aux contraintes légales et réglementaires et notamment aux contraintes fiscales, comptables ou sociales applicables dans tel ou tel pays où sont implantées les sociétés ou groupements du groupe Crédit Agricole participant à l'opération d'augmentation de capital ;
5. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs des actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, qu'ils soient à émettre ou déjà émis, en remplacement total ou partiel de la décote sur le prix des actions visé au paragraphe 4 de la présente résolution dans les conditions et limites prévues par l'article L. 443-5 4^e alinéa du Code du travail.
6. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et qu'elle se substitue à celle conférée par la 20^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 en la privant d'effet, sauf en ce qui concerne les opérations d'augmentation de capital déjà décidées par le Conseil d'administration et qui ne seraient pas encore réalisées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration et, sans que cette liste soit limitative, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

- a) fixer les critères auxquels devront répondre les entités juridiques faisant partie du groupe Crédit Agricole pour que les Bénéficiaires puissent souscrire aux augmentations de capital, objet de l'autorisation ci-dessus,
- b) fixer les conditions que devront remplir les Bénéficiaires des actions nouvelles émises et, notamment, décider si les actions pourront être souscrites directement par les Bénéficiaires adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- c) arrêter les conditions, montant et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution et, notamment,

pour chaque émission, fixer le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission et les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription,

- d) fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les périodes de réservation avant souscription et fixer la date de jouissance des actions émises,
- e) dans le cas de l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres à la décote sur le prix de l'action dans les conditions et limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail,
- f) constater ou faire constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites,
- g) procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- h) procéder à la (ou aux) modification(s) corrélative(s) des statuts,
- i) et généralement faire le nécessaire et prendre toutes mesures pour la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital, conclure tous accords et conventions, effectuer toutes formalités utiles et consécutives à la (ou aux) augmentation(s) de capital précitée(s).

Vingt-septième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à la société Crédit Agricole International Employees)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. prend acte que (i) les salariés des entités juridiques du groupe Crédit Agricole (tel que défini ci-après) dont le siège social est situé dans des pays où des contraintes financières, juridiques et/ou fiscales rendraient difficile la mise en œuvre des formules d'actionnariat salarial réalisées par l'intermédiaire d'un FCPE ou (ii) les salariés des entités juridiques du groupe Crédit Agricole résidant dans ces mêmes pays, dès lors qu'ils sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole, sont ci-après définis par les mots « Salariés Étrangers » ; dans la présente résolution, le terme « groupe Crédit Agricole » désigne la société Crédit Agricole S.A., les entreprises ou groupements entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société (en ce compris les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. à la date de l'opération d'augmentation de capital objet de la présente résolution), les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales et les entités ou groupements sous le contrôle de la Société et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application de l'article L. 444-3 du Code du travail ;

2. décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société par émission d'actions nouvelles réservées à la société « Crédit Agricole International Employees », société anonyme au capital de 40 000 euros ayant son siège à Courbevoie (92400), 9, quai du Président Paul Doumer, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre et portant le numéro SIREN 422 549 022, ci-après le « Bénéficiaire », et délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour fixer la date, le montant et les modalités de l'augmentation de capital, dans les conditions décrites ci-après ;
3. décide de supprimer, en faveur du Bénéficiaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ;
4. décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par le Bénéficiaire, en application de la présente délégation, devra, en tout état de cause, être identique au prix auquel les actions seront offertes aux autres Bénéficiaires du Groupe conformément à l'autorisation conférée en vertu de la 26^e résolution, et ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action « Crédit Agricole S.A. » sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués fixant la date d'ouverture de la souscription ;
5. décide que la durée pendant laquelle le Conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation expirera le jour de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006 ;
6. décide de fixer à quarante (40) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être décidée(s) et réalisée(s) en vertu de la présente autorisation.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration et, sans que cette liste soit limitative, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

- a) décider le nombre maximum d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et constater le montant définitif de chaque augmentation de capital ;
- b) arrêter les dates et toutes autres conditions et modalités d'une telle augmentation de capital, notamment le seuil en deçà duquel les souscriptions ne seraient pas réduites ;
- c) imputer les frais d'une telle augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital social résultant d'une telle augmentation ;
- d) et, d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des actions émises en vertu de la présente autorisation ou à l'exercice des droits qui y sont attachés,

constater l'augmentation de capital résultant de toute émission réalisée en vertu de la présente autorisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts de la Société.

Vingt-huitième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents à un plan d'épargne Groupe aux États-Unis)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-138-1 et, d'autre part, des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1. autorise le Conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans le délai de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, par l'émission d'actions à libérer en numéraire ;
2. réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de certaines des entités juridiques du groupe Crédit Agricole S.A. (tel que défini aux 26^e et 27^e résolutions) établies aux États-Unis, dont le contrat de travail est régi par le droit des États-Unis ou résidant aux États-Unis dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise de l'une des entités juridiques du groupe Crédit Agricole (les « Salariés Américains ») ;
3. décide de fixer à quarante (40) millions d'euros le montant maximal en nominal de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant être réalisée(s) en vertu de la présente autorisation ;
4. décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre sera égal au montant le plus élevé entre (i) 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. sur l'Eurolist d'Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés américains et (ii) 85 % du cours de bourse de l'action Crédit Agricole S.A. le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général, ou, en accord avec ce dernier, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal à 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur général ou, avec l'accord de celui-ci, d'un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains ;

5. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs des actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, qu'ils soient à émettre ou déjà émis, en remplacement total ou partiel de la décote susvisée relative au prix des actions, dans les conditions et limites prévues par l'article L. 443-5 4^e alinéa du Code du travail ;
6. décide de supprimer au profit des salariés américains, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration et, sans que cette liste soit limitative, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

- a) décider du nombre maximum d'actions à émettre, dans les limites fixées par la présente résolution et décider également, à l'occasion de chacune de ces augmentations de capital, si les actions doivent être souscrites directement par les Salariés Américains ou si elles doivent l'être par l'intermédiaire de fonds communs de placement ;
- b) arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, ainsi que les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription et, notamment, déterminer le prix des actions, les dates de jouissance ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;
- c) dans le cas de l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres à la décote sur le prix de l'action dans les conditions et limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail ;
- d) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- e) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- f) apporter aux statuts les modifications consécutives aux augmentations du capital social ;
- g) imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- h) et, généralement, faire le nécessaire.

Vingt-neuvième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la 18^e résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée ;
2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 en la privant d'effet à partir de ce jour, est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

Trentième résolution

(Modification statutaire à l'effet de mettre les statuts en conformité avec la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, décide de modifier le quorum requis pour la validité des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, afin de le mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 26 et 27 des statuts :

« Article 26. - Assemblée générale ordinaire

2. L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis... » ;

« Article 27. - Assemblée générale extraordinaire

2. L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, un cinquième des actions ayant le droit de vote... ».

Le reste de ces articles 26 et 27 demeure sans changement.

Trente et unième résolution

(Formalités et pouvoirs)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes

► Personne responsable du document de référence

M. Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

► Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Cette lettre de fin de travaux contient la mention suivante : « Les données estimées de l'effet des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 relatives à l'exercice 2004 figurant dans le présent document de référence n'entrent pas dans le champ des états financiers consolidés que nous avons audités. »

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence (pages 118 à 215) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 216 à 217 du présent document.

L'information financière prévisionnelle portant sur le taux de croissance annuel moyen de 10 % du BNPA du groupe Crédit Agricole SA sur la période 2006-2008, présentée dans le prospectus (pages 21 et 91) ayant obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n°06-042 en date du 13 février 2006, a fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions de résultat, figurant page 97 de ce même prospectus. Cette information financière prévisionnelle (pages 49, 95, et 271), ainsi que le rapport des contrôleurs légaux s'y référant (page 272), sont également publiés dans le présent document de référence.

Les informations financières historiques annuelles des exercices 2003 et 2004, incorporées par référence dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve des contrôleurs légaux. Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée sur les comptes consolidés, les contrôleurs légaux ont attiré l'attention des actionnaires de Crédit Agricole S.A. sur les changements de méthodes intervenus au cours des exercices 2003 et 2004. Ces observations figurent, au titre de l'exercice 2003, dans le document de référence enregistré par l'AMF le 4 mai 2004 sous le n°R.04-073, en pages 154 et 155 et, au titre de l'exercice 2004, dans le document de référence déposé le 17 mars 2005 auprès de l'AMF sous le n°D.05-0233, en pages 170 et 171. »

Fait à Paris le 30 mars 2006

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Georges Pauget

► Contrôleurs légaux des comptes

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires

Barbier Frinault et Autres Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Valérie Meeus	Société représentée par Gérard Hautefeuille
41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaires aux comptes membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaires aux comptes membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Suppléants

Alain Grosmann 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	Pierre Coll 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
---	---

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Barbier Frinault et Autres représenté par Valérie Meeus est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Alain Grosmann a été désigné en tant que Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Ont été nommés par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les Commissaires aux comptes suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Gérard Hautefeuille ;
- Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant.

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n°809/2004 (annexe I) pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page
1. Personnes responsables	290
2. Contrôleurs légaux des comptes	291
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques	6-8
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	158-175 ; 83-94
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	46-49 ; 254-255
5.2. Investissements	262-263 ; 96-99; 152-153
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	50-59 ; 264 ; 96-99
6.2. Principaux marchés	52-59 ; 179-182; 229-230
6.3. Événements exceptionnels	264
6.4. Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	94
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	50-59
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	47
7.2. Liste des filiales importantes	205-215 ; 119-121
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	193
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	113-116
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	62-83
9.2. Résultat d'exploitation	125-127 ; 219-221
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	128 ; 146-148 ; 195-196 ; 101
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	129-130
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	171-173
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagements	262-263
11. Recherche et développement, brevets et licences	
12. Informations sur les tendances	
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	35-42
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	43
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	32-34
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	33-34
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. date d'expiration du mandat	35-42
16.2. informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	43

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page
16.3. informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	18-20
16.4. conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	14 ; 43
17. Salariés	
17.1. nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	7 ; 104-105 ; 112
17.2. Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	32-42
17.3. accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	199-201 ; 103
18. Principaux actionnaires	
18.1. actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	8 ; 195 ; 268-269
18.2. Existence de droits de vote différents des actionnaires	8 ; 256 ; 268
18.3. Contrôle de l'émetteur	119 ; 123 ; 269 ; 47
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	195 ; 269
19. Opérations avec des apparentés	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques *	117-241
20.2. Informations financières pro forma	*
20.3. États financiers	117-215
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	216-217
20.5. Date des dernières informations financières	117
20.6. Informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	8-11 ; 196 ; 269
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	93-94 ; 194
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	264
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	8 ; 101 ; 255-256 ; 268-270
21.2. Actes constitutifs et statuts	254-261
22. Contrats importants	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
24. Documents accessibles au public	
25. Informations sur les participations	

N/A = non applicable.

* En application des articles 28 du règlement (CE) n° 809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 et le rapport de gestion du Groupe présentés aux pages 107 à 169, 170 à 171, 27 à 85 du document de référence 2004 de Crédit Agricole S.A. enregistré par l'AMF le 17 mars 2005 sous le n° D.05-0233 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2003, le rapport de gestion du Groupe présentés aux pages 63 à 95, 98 à 153, 154 à 155, 96 à 97, 2 à 49 du document de référence 2003 de Crédit Agricole S.A. enregistré par l'AMF le 4 mai 2004 sous le n° R.04-073.

Les chapitres des documents de référence n° D.05-0233 et R.04-073 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 4 491 966 903 euros

RCS Paris 784 608 416

91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris

Tél. (33) 1 43 23 52 02

www.credit-agricole-sa.fr